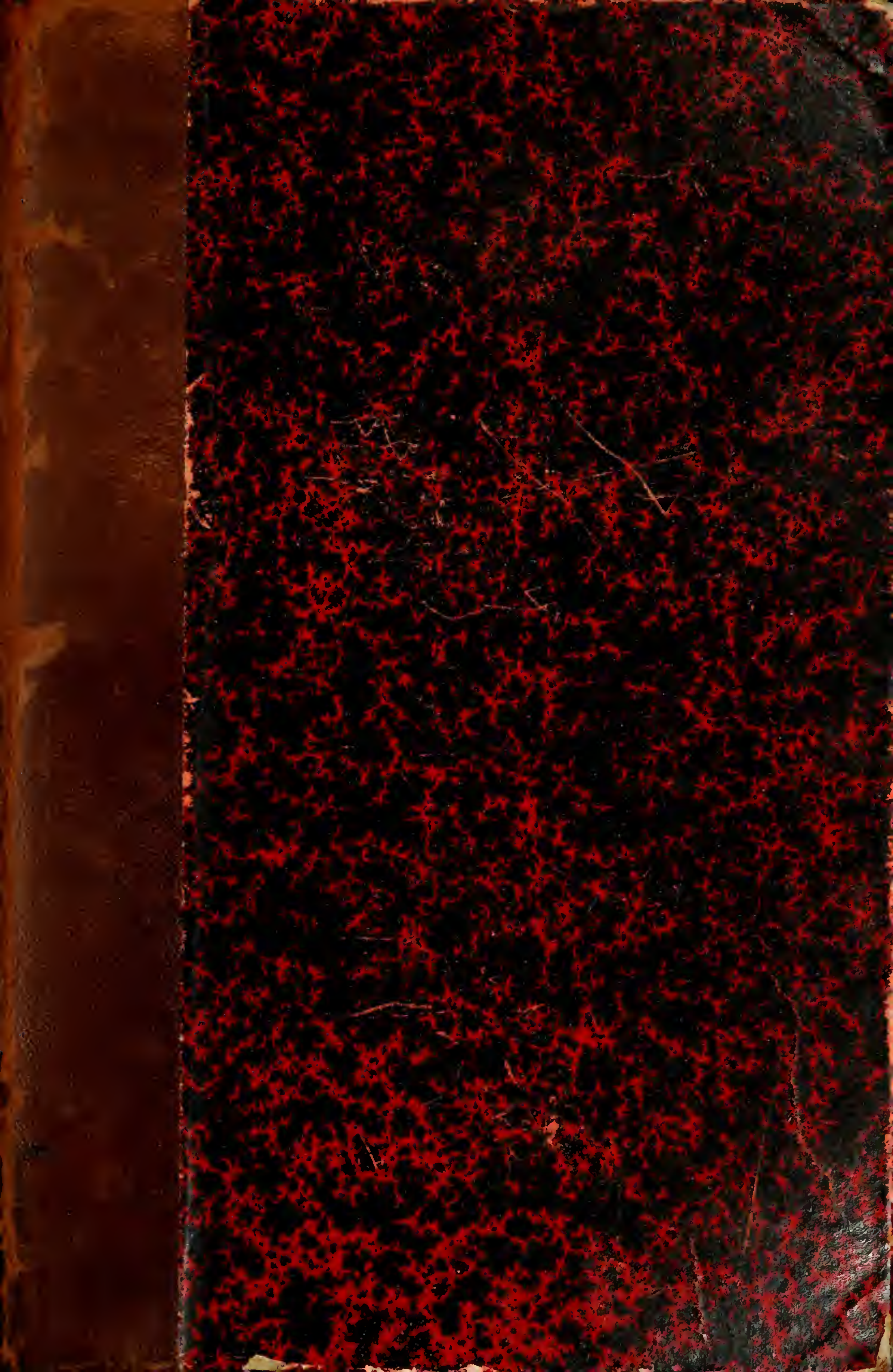








Juillet-Août 1919

LE MOYEN AGE

REVUE

D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

DIRECTEURS :

MM. MARIGNAN, PROU, VIDIER ET WILMOTTE

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :

M. PAUL DESCHAMPS

2e SÉRIE — TOME XXI

(TOME XXX DE LA COLLECTION)

Les livres déposés au bureau de la Revue, 5, quai Malaquais, Paris, donnent droit à un *compte rendu* ou à une *notice bibliographique*. Prière d'adresser tout ce qui concerne l'administration : abonnements, réclamations, changements d'adresses, etc., à la librairie **Édouard CHAMPION,** éditeur ; tout ce qui concerne la rédaction à M. **Paul DESCHAMPS,** secrétaire de la Revue, 37, rue Vaneau, Paris.

PARIS (VIe)

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

ÉDOUARD CHAMPION

5, Quai Malaquais

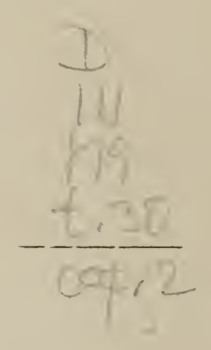
PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, 20 fr. ; Départements et Union postale, 22 fr.

Année écoulée 25 fr.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en mandat-poste ou chèque sur Paris au nom de M. Edouard Champion.

SOMMAIRE :



LETTRES CLOSES DE CHARLES VI

CONSERVÉES AUX ARCHIVES DE REIMS ET DE TOURNAI

Par Léon MIROT

(Suite et fin) [1]

X

1419, 13 mars, Provins[2].

Charles VI mande aux habitants de Reims que devant la menace d'une invasion anglaise, il a décidé d'entrer en négociations avec Henri V, et qu'il a sommé le dauphin de revenir à l'obéissance ; il les invite à lui demeurer fidèles.

(Archives municipales de Reims ; liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,37×0,18 ; 23 lignes d'écriture ; traces de sceau de cire rouge).

A noz tres chiers et bien amez les [*bourgois, manans et*] *habitans de la ville de Reims.*

De par le Roy.

Chiers et bien amez. Tousjours vous avons congneuz et congnoissons estre nos bons, vrays, loyaulx, obeissans et subgiez, et pour ce avons proposé de vous communiquer

1. Voir premier article, dans *Le Moyen Age* (1917-1918), numéro de juillet-décembre 1918.

2. Ces lettres ne sauraient être datées que de 1419 ; elles sont écrites de Provins, où le roi résida du 22 janvier au 26 mai 1419 ; elles sont antérieures à la mort de Jean sans Peur, c'est-à-dire au 10 septembre 1419, et postérieures à l'entrée des Bourguignons à Paris et à la main mise par le duc de Bourgogne sur Charles VI, c'est-à-dire au mois de juin 1418.

feablement nostre voulenté et noz affaires, pour selon nostre affection et plaisir vous gouverner et maintenir, afin que du contraire ne puissiez aucunement estre notez. Il est vray et à chascun notoire que nostre adversaire et ancien ennemi d'Angleterre a prins le hardement et presumé entrer hostilement à puissance d'armes en nostre royaume par le moyen des divisions qui y ont esté et y sont, à l'appaisement desquelles nous avons traveillié et labouré continuelement et y avons tousjours trouvé prest et enclin nostre tres amé cousin le duc de Bourgongne, considerant que c'est le vray moyen, apres l'aide de Dieu, de rebouter nostre dit adversaire et de recouvrer ce qu'il a indeuement occupé de nostre seigneurie et de tenir en paix et transquilité vous ēt noz autres loyaulz subgetz soubz nous et nostre domination. Mais aucuns estans par devers nostre tres chier et tres amé filz le daulphin, lequel oultre nostre gré, plaisir et voulenté ilz ont eslongnié de nostre compaignie, ont empeschié et empeschent le bien de paix, et n'y veulent entendre, et soubz umbre de nostre dit fils ont nourry et nourrissent lesdictes divisions, en mettant à nonchaloir la perdicion de nostre royaume et le bien de la chose publique d'icellui, qui pis est, ont en voulant sepparer les membres du chief souverain par pluseurs foiz envoyé par devers nostre dit adversaire d'Angleterre ambassades ou non de nostre dit filz, pour querir traictiez prejudiciables à nous, et à nostre dit royaume, pour obvier ausquelles entreprises nous ait convenu envoyer noz ambasadeurs par devers nostre dit adversaire d'Angleterre[1], et toutes foiz audit bien de paix et union general voulons par devant toutes autres choses entendre, par meure deliberacion de conseil avons deliberé de sur ce sommer une fois pour

1. Il s'agit des négociations ouvertes à Pont-de-l'Arche, puis à Mantes, de décembre 1418 à mai 1419, et qui finalement échouèrent après un projet d'entrevue entre Charles VI et Henri V. Cf. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, t. VI, p. 326 et suiv. ; *Monstrelet*, t. III, p. 295 et suiv. ; et le résumé donné par Beaucourt, *ouv. cité*, t. I, p. 293 et suiv.

toutes nostre dit filz comme par certaines lettres patentes sur ce faites, dont nous vous envoyons les semblables ou vidimus d'icelles pour les veoir et faire publier, afin que chascun congnoisse et saiche nostre entencion, vous pourra plus à plain apparoir, et pour ce vous prions et admonnestons, en toute doulceur et affection, et neantmoins mandons et commandons que en la loyaulté, amour et fidelité que tousjours avez eu et avez à nous et à nos predecesseurs roys de France, vous perseverez et continuez de bien en mieulx comme nous en avons en vous la parfaite fiance. Et vous deffendons tres expressenment sur tant que vous doubtez mesprendre envers nous que aucunement ne donnez ou faites obeissance faveur aide ou confort à nostre dit filz le daulphin, ne à ses gens, herauix, messagers ne autres mandemens ou lettres, soubz quelxconques couleurs ou formes de paroles que elles puissent estre faictes, causées ou coulourées jusques à ce qu'il soit par devers nous et en nostre compaignie, comme par pluseurs fois lui avons mandé, prié et admonesté et que raison le vuelt ou que de nous ayez autres lettres et mandemens expres et certains sur ce. Donné à Provins, le XIIIe jour de mars.

CHARLES. YSAMBART.

XI

1419, 19 septembre, Troyes.

Charles VI ecrit aux habitants de Reims d'ajouter foi à ce que leur diront Philippe de Morvilliers et Pierre le Verrat, envoyés vers eux par le roi.

(Archives municipales de Reims, copie sur papier, XIXe s.)

DE PAR LE ROY.

Chiers et bien amez. Nous envoyons presentement par devers vous nostre amé et feal conseiller et premier presi-

dent de nostre parlement, maistre Philippe de Morvillier[1] et Pierre le Verrat[2], nostre escuier d'escuierie, pour vous faire savoir nostre estat et exposer bien à plain pluseurs choses que nous avons à cuer, et qui tres grandement touchent le bien et honneur de nous et de nostre seigneurie, et par especial la transquilité et seurté de vous et de noz autres loyaulx subgietz[3]; si vous prions et mandons que à nos diz conseillier et escuier vous ajoustiez tele foy et creance comme feriez à nostre propre personne en toutes les choses qu'ils vous diront de nostre part pour ceste fois. Donné à Troyes, le XIXe jour de septembre.

CHARLES. REVEL.

(*au dos* :) Receues le XXIIIe jour de septembre l'an mil CCCC et XIX par monseigneur maistre Philippe de Morviller, premier president de la court de Parlement et Pierre le Verrat, escuier d'escuierie du Roy, nostre souverain seigneur, et ce jour publiees et lues au conseil.

1. Philippe de Morvillers, avocat au Parlement en 1412, fut compromis dans le mouvement bourguignon de 1416; banni, il fut chargé par Jean sans Peur et Isabeau de Bavière, de présider le parlement bourguignon établi à Amiens. L'entrée des Bourguignons à Paris en 1418 le fit appeler le 12 juillet au poste de premier président du Parlement. Chargé de missions politiques importantes, il séjourna après le meurtre de Montereau auprès de Philippe le Bon, puis alla servir Henri V en Normandie et revint à Paris en décembre 1429. Très bien vu du duc de Bedfort, dont il fut un fidèle serviteur, il fut cassé de sa charge au retour de Charles VI à Paris ; il mourut le 25 juillet 1438.

2. Sur Pierre le Verrat, voir L. Mirot, *Documents relatifs à des révocations de sceaux*, dans le *Moyen Age*, 2e série, t. XIX (juillet-décembre 1915), p. 120, note 2.

3. Il s'agit des lettres de Charles VI annonçant le meurtre de Montereau, et du serment exigé des officiers royaux de demeurer fidèles au roi et au nouveau duc de Bourgogne. (Voir le document suivant).

XII

1419, 6 octobre, Troyes.

Charles VI mande aux Rémois qu'il les remercie des lettres par eux écrites au sujet du meurtre du duc de Bourgogne et des serments qu'ils ont prêtés. Il les met en garde contre le dauphin et ses troupes qui ont obtenu l'obéissance de plusieurs villes et les ont pillées, telle Nemours. Il leur promet de leur donner, dès qu'il pourra, satisfaction pour leurs demandes de subsides, et veillera à ce qu'ils ne soient pas molestés par les gens d'armes tenant garnison près de leur ville.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,39×0,27 ; 27 lignes d'écriture ; sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

A noz chiers et bien amez les gens d'eglise, eschevins, bourgois, manans et habitans de la ville et cité de Reims.

DE PAR LE ROY.

Chiers et bien amez. Nous avons sceu par la relacion de nostre amé et feal conseillier et maistre des requestes de nostre hostel maistre Pierre Cauchon, vidame de Reims[1], auquel vous avez nagaires escript la grant douleur et desplaisir que avez eue et avez de la tres faulse et tres deloyale trayson de l'orrible et tres detestable murtre nouvellement commis en la personne de feu nostre tres chier et tres amé cousin le duc de Bourgongne, que Dieux absoille, en poursuivant par nostre commandement le bien de paix, et qui doulentement racontent la bonne voulenté et entencion que avez eue et avez à nous et de vous tousjours entretenir en nostre obeissance,

1. Il s'agit du trop célèbre évêque de Beauvais, qui appartenait à une famille rémoise bien connue, et qui fut vidame de Reims avant de devenir évêque de Beauvais (*Gallia Christiana*, t. IX, col. 758).

et les seremens que avez ensemble faiz et depuis rafreschiz par le moien de nostre amé et feal premier president en nostre parlement à Paris, maistre Philippe de Morviller[1], que nagaires avons envoyé devers vous, semblables aux seremens faiz par nostre tres chier et amé cousin le conte de Saint Pol[2], nostre amé et feal chancelier et autres plus à plain specifiez en une cedule extraitte de nostre court de Parlement, à vous monstrée et exhibée par nostre dit premier president, dont nous vous mercions de bon cuer et en sommes tres contens. En vous priant et neantmoins mandant le plus expressement et à certes que faire povons de entierement et fermement persister et continuer en ladite obeissance ainsi que en vous en avons parfaicte fiance, et en oultre vous defendant sur la foy et loyaulté en quoy nous estes obligiez, que à quelxconques prieres, mandemens, injunctions, promesses ou menaces que pour vous seduire vous pourroient estre faictes par nostre filz le daulphin, soy disant, contre nostre voulenté et plaisir, regent nostre royaume, ne autres de son costé ne obtemperez, obeissiez ou vous enclinez aucunement, ainçois les reboutez et deniez sans les escouter ou tenir parole à eulx en quelque maniere que ce soit, mesmement qu'ilz sont touz si faulx, desloyaulx infracteurs de paix et plains de telle et si perverse crudelité et mouvaistié que à eulx ne doit prodomme assister ne foy adjouster, et desja soubz umbre de leurs faintes promesses doulces paroles et menaces ont eu l'obeissance de pluseurs villes et forteresses qui paravant avoient assisté à l'obeissance de nous et à la bonne et saincte poursuite de nostre dit feu cousin, qu'ilz ont trayes, pillées et robées et en

1. Voir le document précédent.

2. Le serment avait été prêté le 12 septembre. Cf. *Monstrelet*, t. III, p. 374 ; *Journal de Clément de Fauquembergue* (éd. Tuetey), t. I, p. 319 ; et également inventaire de Bauyn, layette LXXVIII, 16 : lettres du comte de Saint-Pol à la duchesse de Bourgogne le 13 septembre, l'informant du serment prêté la veille au Parlement par les nobles, capitaines, prévôts de Paris et des marchands, contre les assassins de Jean sans Peur.

especial de Nemoux[1] en Gastinois, ouquel lieu quant ilz en ont esté maistres ont fait mourir cruelement XXVI ou XXVIII personnes, pillié les autres et fait maulx inracontables, comme entendu avons, contre leurs foiz, seremens et promesses, et de jour en jour y perseverent, qui doit estre grant advertissement et exemple à noz bons et loyaulx subgiez. Aussi nous a dit et remonstré nostre dit conseillier les grans charges que avez soustenues et de jour en jour soustenez pour la garde et defense dudit lieu de Reims, en nous suppliant de par vous que le temporel et les fruiz et revenus de l'arceveschié de Reims nous plaise vous donner et octroyer par certain temps pour vous aidier à supporter lesd. charges, sur quoy vous signifions que incontinent apres led. cas advenu de la piteuse mort de nostre dit feu cousin, fu conclu et appoinctié en nostre conseil et par grant et meure deliberacion que jusques à ce que nostre tres chiere et tres amée cousine la duchesse de Bourgongne et nostre tres chier et tres amé filz le duc de Bourgongne son filz feussent venuz devers nous, nous ne ferions entendre ne entendrions à faire donacions, d'argent ne d'autre chose, et que durant leur absence seroient les choses tenues en estat sans riens y innover, mais eulx venuz, qui sera brief, ainsi que escript nous ont, nous vous pourverrons et ferons si bien pourveoir qu'il vous souffira ; Et quant aux oppressions et dommaiges que vous font les gens estans de par nous en garnison es forteresses voisines dudit lieu de Reims, dont escript avez à nostre dit conseillier qui à nous et à ceulx de nostre conseil l'a bien au long dit et remonstré, il nous en desplaist, et pour y remedier en avons parlé à aucuns des capitaines desdites forteresses, et avec ce en parlerons à nostre amé et feal chevalier conseillier et cham-

1. Le dauphin se rendit à Nemours jusqu'au lendemain du meurtre de Montereau, après avoir le 12 septembre écrit à diverses villes du royaume pour justifier l'événement. (*Monstrelet,* t. III, p. 35).

bellan le seigneur de Montagu[1], et bien brief y mettrons et ferons mettre tele et si bonne provision que en serez et devrez estre contens, car plus grant desplaisance ne povons avoir que du dommaige et inconvenient de vous et de noz autres bons et loyaulx subgiez. Donné à Troyes, le VIe jour d'octobre.

CHARLES. GENTE.

XIII

1420, 24 avril, Troyes.

Charles VI écrit aux habitants de Reims que le duc de Bourgogne venu près de lui pour la paix finale avec l'Angleterre, lui a transmis le désir de ses sujets d'établir une forte monnaie, mais que, dans les circonstances présentes, il ne peut le faire.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,34 1 2×0,25 ; 32 lignes d'écriture ; sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

DE PAR LE ROY.

Chiers et bien amez. Apres ce que nostre tres chier et tres amé filz le duc de Bourgoingne est arrivé par devers nous[2] et que avons appointié sur la paix final d'entre nous et nostre cousin d'Angleterre et les deux royaulmes de France et d'Angleterre, et aussi accordé de tenir journée de convencion

1. Thibaud VIII de Neufchâtel, seigneur de Chatel-sur-Moselle, de Bainville et Chaligny, partisan du duc de Bourgogne, devint grand maître de la maison du roi en 1418 et le demeura jusqu'en 1422. Il prit part aux négociations de Ponceau en juillet 1419, assista au drame de Montereau, et fut à la suite de cet événement envoyé vers le roi d'Angleterre. Chevalier de la Toison d'or en mai 1433, il mourut peu après février 1438.

2. Philippe le Bon arriva à Troyes le 28 mars, et prêta hommage au roi le 1er avril. (Arch. nat., P. 16, n° 34).

personelle avec nostre dit cousin [1], icellui nostre filz pour la bonne amour, pitié et compassion qu'il a à nostre peuple, nous a moult humblement et tres instamment supplié et requis que nous voulsissions entendre et faire forgier bonne et forte monnoye en nostre royaulme ainsi que l'on a fait autreffoiz, afin de relever nostre dit peuple, qui a esté longuement et est chargié et dommaigié à cause de la feble monnoye qui de piеça a eu et encores a de present cours en nostre dit royaulme. Sur quoy nous qui pareillement pour toutes voyes et manieres que nous pourrions vouldrions noz bons et loyaulx subgiez garder de toutes grevances, ainsi que nous y sommes tenuz et le devons faire, avons fait pluseurs foiz assembler nostre grant conseil pour pourveoir sur ce au bien, honneur et prouffit de nous, de nostre dit royaulme et de nos diz subgez, ouquel conseil ont esté bien ouvertes et considerées toutes les choses que l'on peut considerer en ceste matiere, tant au bien de nous comme de nostre dit peuple et aussi les grans fraiz et missions qu'il nous convient journelment supporter tant pour les estaz de nous, de nostre tres chiere et tres amée compaigne la royne et de nostre tres chiere et tres amée fille Katherine, et pour la grant despense qu'il fauldra faire à ladite convencion comme aussi pour les grans payemens que on a fait et convient faire de jour en jour aux gens d'armes et de trait que nous et nostre dit filz avons mis sus, tant pour debouter les rebelles et desobeissans à nous et remettre à nostre obeissance pluseurs places à nous contraires, comme pour tenir en pluseurs et divers lieux garnisons si necesseres que qui ne les tendroit inconveniens innumerables s'en ensuivraient à l'avantage desdiz rebelles et desobeissans, à nostre desheritement et perdicion totale de nos diz bons et loyaulx subgiez comme il est tout notoire, et que l'on tienne nostre domaine à cause

1. Henri V d'Angleterre arriva avec les ducs de Clarence de Glocester, les comtes Huntingdon, Warwick et Kent au début de mai 1420.

des divisions qui longtemps ont esté et encores sont en nostre dit royaulme estre de nulle value et n'avons de quoy supporter lesd. fraiz et missions, fors seulement sur le prouffit et emolument de nos dittes monnöyes qui encores ne pevent à ce fournir, attendù que nous n'avons aucunes aydes de nostre dit royaulme ainsi que avoir voulions avant la mutation desd. monnoyes [1] et avec ce nos diz ennemis et rebelles detiennent et occupent une grant partie de nostre dit royaulme et de noz monnoyes, dont ils nous font guerre et à nos diz bons et loyaulx subgez, en telle maniere que se nous faisons pour le present ladite forte monnoye nous demourions de tous poins sans aucune revenue et n'aurions de quoy supporter aucune desdites charges, et par ainsi demourions sans aucune soubstenance ne ne pourrions resister ne faire nostre devoir à l'encontre desdiz ennemis, dont sans nulle doubte plus grant inconvenient advendroit à nous et à nos diz bons et loyaux subgez que par le cours de ladite feble monnoye. Et pour ce, chiers et bien amez, toutes les choses dessus dictes bien pesées et considerées, nous avons esté conseilliez de non encores faire si tost forgier ladite bonne et forte monnoye, mais pour l'amour de nos diz bons et loyaulz subgiez et pour nous acquitter deument envers Dieu et eulx et mesmement à la requeste de nostre dit filz, le plus tost que bonnement faire pourrons ferons par l'advis et deliberacion de nostre dit conseil, de voz deputez et des autres de nos diz subgiez mettre sus la ditte bonne et forte monnoye sans aucune faulte, et cependant aussi aura esté tenue ladite convention, dont au plaisir de Nostre Seigneur les besoingnes prendront en ce que dit est et autres choses que

1. Sur ces mutations de monnaies, voir *Mémoires de Pierre de Fénin*, éd. Michaud, p. 616.

Le 9 avril Charles VI avait établi la faible monnaie en augmentant à xxx s. t. la valeur du marc d'argent outre le prix de xvi l. x s. t. qu'il valait jusqu'alors (*Ordonnances*, t. XI, p. 78). C'est cette ordonnance qui provoqua sans doute la réclamation des Rémois; et le 6 mai le roi abaissa à xxvi s. t. la valeur du marc (*ibid.*, p. 83).

vous desirez bonne conclusion. Si vous prions le plus affectueusement et de cuer que faire povons que vous veuilliez attendre paciamment et estre de ce contans, et tousjours perseverer en votre bonne loyaulté ainsi que nostre fiance y est. Donné à Troyes, le xxiiie jour d'avril.

CHARLES. BORDES.

(*Au dos*) : Receuz par Jehan de Tiron, chevaulcheur de l'escurrie du Roy nostre sire, le iiiie jour de may m cccexx.

Pour la mutacion des monnoyes.

XIV

1420, 5 mai, Troyes.

Charles VI en présence de l'invasion du Rethelois par les troupes du dauphin, mande aux Rémois d'envoyer le plus grand nombre possible de gens d'armes au service du roi.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,33×0,18 ; 15 lignes d'écriture ; sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

A noz chiers et bien amez les cappitaine, bourgois, manans et habitans de nostre ville de Reims.

DE PAR LE ROY.

Chers et bien amez. Nous avons sceu comment noz ennemis rebelles et desobeissans sont ensemble en grant puissance en Rethelois et ou pays d'environ [1], et qu'ilz font des

1. Après l'assassinat de Jean sans Peur, les Anglo-Bourguignons occupèrent la Champagne. Les partisans du dauphin avec les troupes de Mauroy de Saint-Léger pillèrent les terres des Pothées ; Hirson, Montaigu furent soumis, ainsi que la région de Signy-le-Petit. Par vengeance

dommaiges inreparables sur noz bons et loyaulx subgez en boutant feux, pillant et robant, prenans places et faisans tous autres maulx et inhumanitez que ennemis pevent faire, dont nous avons tres grant desplaisance au cuer. Et pour ce, afin de resister à leur dicte mauvaise et dampnable entreprinse, nous faisons assembler hastivement les gens d'armes de nostre compaignie et de celle de nostre tres cher et tres amé filz le duc de Bourgoingne pour en envoier par dela le plus tost et en plus grant nombre que faire se pourra sans y gueres sejourner. Si vous prions et neantmoins mandons tant expressemment que plus povons sur les foy, serement et loyaulté que vous nous devez et sur tant que vous amez le bien et honneur de nous, de nostre seigneurie et de vous mesmes, que vous vous aprestez et mettez sus à la plus grande compaignie de gens d'armes et de trait que vous pourrez finer et les mieulx habillez d'entre vous, en vous entretenant tousjours en nostre obeissance, en bonne paix et union ensemble, comme avez fait jusques à ores pour vous joindre avecques nos dictes gens, quant vous les saurez venir, pour eulx et vous ensemble resister et porter tout le dommage que vous pourrez à nos diz ennemis, à leur confusion et destruction, et aussi faictes finance ausdites gens d'armes de canons, pouldres, artilleries et autres habillemens de guerre au plus que vous pourrez, et que il en sera besoing, et le bon service que nous avez fait autreffoiz et ferez encores en ce recongnoistrons envers vous et voz compaignons, telement que en serez contens. Donné à Troyes, le ve jour de may.

CHAR[LES]. N. MARC.

les gens du pays ravagèrent la Thiérache. Condé-sur-Suippe, Bazancourt, Isle-sur-Suippe furent saccagés par J. d'Aubigny, capitaine d'Ecry (cf. Lapierre, *La guerre de Cent ans dans l'Argonne et le Rethelois*, p. 65-66).

XV

1421, 7 avril, Paris.

Charles VI mande aux habitants de Reims avoir reçu leurs lettres du 22 mars annonçant la prise du sire de Châtillon, et les avertit de se tenir sur leurs gardes à l'encontre des rebelles et désobéissants ; il leur annonce que le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne doivent bientôt venir à puissance vers lui ; il a appris la mort du duc de Clarence dans une rencontre armée à Baugé.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,35×0,22 ; 20 lignes d'écriture ; sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

(Publié dans *Cabinet historique*, t. I, p. 59).

De par le Roy.

Chiers et bien amez. Nous avons receu voz lettres escriptes à Reins le xxiie jour du mois de mars derrein passé, par lesquelles nous avez signiffié la prinse de nostre amé et feal cousin le sire de Chastillon[1] et de ceulx de sa compaignie, de laquelle prinse nous avions ja eu nouvelles, pour laquelle cause nous avions ja escript et encores escripvons de rechief aux villes dont par vos dictes lettres nous avez averti, de laquelle chose nous vous savons tres bon gré, et aussi de la

1. Guillaume de Châtillon, second fils de Gaucher de Châtillon, seigneur de Châtillon, de Troissy et de Morigny, et de Jeanne Cassinel. Seigneur de Châtillon et de la Ferté-en-Ponthieu, il fut en 1418 nommé capitaine de Reims et du pays rémois, il fut reçu comme capitaine le 9 septembre 1418 en remplacement de Jean de Neufchatel, seigneur de Montagu, grand bouteiller de France (Arch. Reims, liasse 16 bis, n° 8, inv. Lemoine, t. 1, p. 578), et grand queux de France. Demeuré fidèle aux Anglais jusqu'en 1431, il se soumit alors en 1435 à Charles VII, contre qui il avait en 1431 défendu Château-Thierry. Il mourut après 1440, ayant eu d'Aliénor de Montigny trois fils morts jeunes, Jacques, Jean et Artus.

bonne voulenté que vous avez de demourer en nostre obeissance et de vous garder des rebelles et desobeissans à nous, et quant est de l'escuier dont vous nous escripsez par vos dictes lettres nommé Jean Cauchon, nous sommes tres contens qu'il demeure et soit lieutenant, attendu le bon rapport que fait vous en avez et autres aussi. Toutes voies pour ce que lesd. rebelles et desobeissans ont acoustumé de user de pluseurs fraudes et malices pour venir à leur dampnables fins et entencions, nous voulons et vous mandons que tousjours soyez sur vostre garde en y perseverant et continuant diligemment et au plesir de Nostre Seigneur nous ferons bien brief que vous et noz autres bons et loyaulx subgiez serez ostés des adversitez que longuement avez soustenues par lesd. rebelles et desobeissans, car nous avons eu nouvelles de nostre tres chier et tres amé filz le roy d'Angleterre, heritier et regent de France et de beau filz le duc de Bourgongne, par lesquelles nous avons sceu que bien brief ilz retourneront par devers nous à tres grosse puissance pour conduire ce qu'ilz ont commencé au bien de nous et de nostre royaume [1], et à leur dicte venue n'oblierons pas voz bons et loyaulx services, et se aucun affaire cependant vous survenoit, signiffiez le nous bien et diligemment ensemble toutes nouvelles qui seront à signiffier, et nous vous prouverrons en maniere que vous en serez contens, et quant de nostre dit cousin de Chastillon nous pourchasserons par toutes manieres sa delivrance et avons ferme esperance en Dieu que nous en vendrons à bonne conclusion à brief. Nouvelles nous sont venues que beau cousin le duc de Clarence [2], qui estoit en armes sur la riviere de Loire à cer-

1. Henri V débarque à Calais le 10 juin (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 49) ; les Bourguignons d'accord avec les Anglais, attaquèrent la Beauce durant l'été de 1421, pendant que les troupes de Philippe le Bon agissaient en Picardie.

2. Thomas de Lancastre, duc de Clarence, deuxième fils de Henri IV roi d'Angleterre et de Marie Bohun, fille du comte de Héreford, fut tué

tain pas, acompaigniez d'aucuns cappitaines et petit nombre de ses gens a eu rencontre de noz ennemis et ainsi qu'il a pleu à Dieu le souffrir est demouré mort en la place et ont ceulx de son armee reconnue le corps dud. beau cousin et de present est l'armee ensemble soubz beau cousin de Salesbery [1], et pour ce que il est à penser que de ce pourriez estre troublez, nous vous signiffions ces choses à celle fin que vous n'ajoustez aucune foy aux choses que l'on vous pourroit donner à entendre contre verité, et que vous soyez sur voz gardes, en faisant nuit et jour bon guet et garde, tant à voz murs que à voz portes. Donné à Paris, le VIIe jour d'avril.

CHARLES. BORDES.

au combat de Beaugé le 22 mars 1421. Cf. *Chron. du Religieux de S.-Denis*, t. VI, p. 455 ; *Monstrelet*, t. IV, p. 38 ; et la très intéressante lettre des comtes de Douglas et de Buchan au dauphin, reproduite par Beaucourt, *ouv. cité*, t. I, p. 220.

1. Thomas de Montagu, quatrième comte de Salisbury ; chevalier de la Jaretière dès 1414, il prit part à l'expédition de 1415, et à la bataille d'Azincourt. Il aida à la conquête de Caen, de Falaise et de Rouen, devint en 1419 lieutenant général de Henri V en Normandie, et comte du Perche ; il prit part aux préliminaires du traité de Troyes, puis au siège de Melun en 1420. Gouverneur de Champagne, il remporta les victoires de Cravant et de Verneuil en juillet 1423 et août 1424 ; conquit le Maine en 1425, et le Vendômois. Il s'empara de Rambouillet, de Meung, de Beaugency et de Jargeau, et mortellement blessé à la bataille des Tourelles le 27 octobre 1428, il mourut à Meung le 3 novembre suivant. De son mariage avec Eléonore de Kent, il eut une fille Alice, qui épousa Richard Nevil, à qui elle apporta le titre de comte de Salisbury.

XVI

1422, 4 octobre, Paris.

Charles VI annonce aux Rémois la mort de Henri V ; il leur fait connaître son intention de persévérer dans l'alliance conclue avec le feu roi, et les engage à y demeurer fidèles.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,37×0,18 ; 19 lignes d'écriture, sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

A noz chiers et bien amez les gens d'eglise, bourgois, manans et habitans de nostre ville de Reims.

De par le Roy.

Chiers et bien amez. Vous avez bien sceu comment il a plu à Nostre Createur appeller à lui nostre tres chier et tres amé filz le Roy d'Angleterre[1], dont il ait l'ame, et combien que sa mort nous ait esté tres amere et desplaisant, tant pour l'affinité et grant amour qui estoit entre nous et lui, comme pour ses grans vertus, vaillance et prudence et que principalment il se employoit à tout ce qu'il savoit estre à plaisance et honneur de nous et utilité de la chose publique de nostre royaume. Toutesvoyes congnoissans certainement qu'il fault que la voulenté du Tout Puissant soit faicte, nous reconfortons singulierement en sa benoite misericorde en grant et bonne esperance qu'il mettra sa main en noz fais et besongnes, ainsi qu'il scet qu'il est besoing, et venu à nostre congnoissance le trespas d'icellui nostre filz, desirans de tout nostre cuer comme chose necessaire et prouffitable entretenir la paix final autresfoiz et derrainement faicte entre

1. Henri V mourut le 31 août 1422.

nous et lui et les royaumes de France et d'Angleterre, avons juré de rechief solennelment et liberalment tenir et garder et faire tenir et garder et observer par noz subgiez icelle paix, l'ont aussi jurée par nostre ordonnance et commandement nos tres chiers et tres amez cousins et filz les ducs de Bedford, de Bourgongne[1] et d'Excestre et autres de nostre sang, lignage et grant conseil, et pareillement le doit faire prouchainement nostre tres chier et tres amé filz le duc de Bretaigne comme de ce nous sommes souffisamment acertenez, et avons conclu et deliberé de perseverer et continuer es choses commencées par la grace de Nostre Seigneur à l'expulsion de noz ennemis et adversaires, à l'aide et bonne peine et diligence de nos diz cousins et filz et de noz autres bons et loyaulx parens, vassaulx et subgiez, qui de le ainsi faire ont entiere voulenté et grant affection, Et pour ce que nous voulons que pareillement le faites de vostre part en vous conformant tousjours à noz voulentez et conclusions, vous mandons et commandons sur la foy et loyauté que avez à nous que en bonne et vraye obeissance vous vous tenez et gardez comme tousjours avez loyalment fait, dont nous sommes tres contens de vous, et que gardez et observez ladicte paix sans l'enfraindre en aucune maniere, en vous gardant songneusement et diligemment de jour et de nuit et en resistant par toutes les manieres que vous pourrez aux entreprinses des rebelles et desobeissans à nous, noz ennemis et adversaires[2], sans adjouster foy ne creance à leurs lettres,

1. *Monstrelet*, t. IV, p. 113. — Le jour même de la mort de Henri V on donnait lecture au chapitre de Notre-Dame de Paris de lettres de Charles VI du 21 août défendant d'admettre à un bénéfice quiconque n'aurait pas prêté le serment d'observer le traité de Troyes (Arch. nat. LL 306, f° 38 v°).

2. Le 24 septembre 1422, Charles VI octroyait aux Rémois l'autorisation de lever durant trois ans, les aides accordées en 1418 (à savoir 12 d. p. par muid de vin, 16 d. p. par setier de froment, 12 d. p. par minot de sel, 12 d. p. par tonne de hareng) afin de les employer à la fortification et à la défense de leur ville. (Arch. mun. de Reims, octrois, liasse 6, n° 2 ; inv. de Lemoine, t. I. p. 810).

mandemens, promesses ou autres paroles tendans comme vous avez peu savoir es temps passez à toute fraude, mauvaistié et deception, et que d'eulx ne de par eulx ne recevez lettres ou messaiges, mais ceulx qui les apporteront voulons estre prins et arrestez et justice en estre faicte comme de rebelles et desobeissans, sanz aucune dissimulation, et ayez bonne esperance en Nostre Seigneur, car moyennant sa bonne grace nous ferons pourveoir si diligemment et briefment à voz affaires et besongnes, que vous en serez bien contens. Donné à Paris, soubz nostre scel secret, le IIIe jour d'octobre.

CHARLES. BORDES.

XVII

1422, 16 octobre, Paris.

Charles VI rappelle aux habitants de Reims la mort de Henri V d'Angleterre, leur annonce son intention de persévérer dans l'alliance ; les ducs de Bedfort et de Bourgogne doivent le venir joindre à la Toussaint : le duc de Bretagne a prêté serment au traité de Troyes.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,33×0,21 ; 24 lignes d'écriture ; sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre).

A noz chiers et bien amez les gens d'eglise, bourgois et habitans de Reims.

DE PAR LE ROY.

Chiers et bien amez. Depuis le trespassement de feu nostre tres chier et tres amé filz le roy d'Angleterre, dont Dieu ait l'ame, lequel nous vous avons fait savoir par noz autres lettres ensamble comment nous et noz tres chiers et tres amez cousins et filz les ducs de Bedfford, de Bourgoingne et d'Exestre et autres de nostre sang et lignage et grant conseil

avons renouvellé noz seremens et juré solennelment de rechief tenir et garder et faire tenir et garder et observer par noz subgiez la paix derrenierement faicte entre nous et nostre dict filz et les royaumes de France et d'Angleterre, nostre tres chier et tres amé filz le duc de Bretaigne, qui ayant le dit trespas s'estoit deliberé de adjoindre à lad. paix, et pour ce faire avoit envoyé par devers nous et nostre dict filz ses ambasseurs notables, c'est assavoir evesques, barons et autres notables chevaliers et clercs[1], nonobstant icellui trespas voulant continuer et perseverer en sondit bon propos et par ses lettres fait retourner par devers nous sesdiz ambasseurs qui s'estoient departis de nous sans faire led. serement, lesquielx ambasseurs pour nostre dict filz de Bretaigne et les trois estas de son pays feirent icellui serement en nostre presence et grant conseil, ouquel estoit nostre dict filz de Bourgongne le VIIIe jour de ce mois, et pour tant se vous avez eue desplaisance et non sans cause en la mort de si puissant homme qui tant nous amoit et la chose publique de nostre royaume, vous vous devez reconforter en ce que ladicte paix desdiz royaumes demeure en felicité et acroissement par lesdiz renouvellement et adjonction de nostre dict filz de Bretaigne, et devez tenir que Dieu, pere de consolacion, ne laisse pas nostre royaume, et que nous n'avons pas faulte de secours

1. Dès le 27 juin 1422, le duc de Bretagne avait envoyé Jean de Malestroît, chancelier de Bretagne et évêque de Nantes, Amauri de la Motte, évêque de Vannes, Geoffroi de Malestroît, seigneur de Combourg, Guillaume, sire de Montauban et autres pour prêter ce serment. Ces ambassadeurs jurèrent le traité de Troyes le 8 octobre, date à laquelle le roi accorda au duc de Bretagne 15.000 l. de rente en faveur de son mariage et en reconnaissance de ses frais pour soutenir le traité de Troyes ; le roi promettait de le maintenir dans tous ses droits, prérogatives, de le secourir contre tous ennemis à l'occasion dud. traité, d'exclure Olivier de Blois de tous traités pouvant être faits avec le dauphin (Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 489-490 et la Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. IV, p. 216). A la suite de ces serments le duc de Bedford envoya en Bretagne des ambassadeurs, ainsi que Charles VI (Bibl. nat., frs. 26044, n. 5781, quittance du 19 octobre 1422).

humain quant nous avons si grans princes en nostre service, mais [comme] pour le present le fait de nostre guerre a esté en assouppement et suspens nous ne voulons que en ayez aucune ymaginacion sinistre, car il a convenu que nos diz cousins et filz se soient partis de nostre compaignie pour ung peu de temps pour aucuns leurs afferes qui tourneront tous au plaisir de Nostre Seigneur, au fortifiement de nous et d'eulx, et à ceste Toussains prouchain venant nostre d. cousin de Bedfford doit retourner par devers nous à tres bonne puissance de gens [1] et nous a fait savoir certainement qu'il entendra à toute diligence à faire vuidier noz ennemis et continuer les choses commancées à la desiree liesse de nous et de vous, et ne tardera gueres après le retour de nostre dit filz de Bourgoingne qui pareillement à toute bonne entencion et aussi pour l'avancement dud. bien nous envoyons noz ambasseurs notables devers nostre d. filz de Bretaigne, et ainsi par la grace de Nostre Seigneur les besongnes sont en bons termes et en esperance de tout bien. Si ne adjoustez aucune foy à ceulx qui au contraire vous vouldroient par mençonges coulourées decevoir, c'est assavoir ceulx qui notoirement ont converti le sacrifice de paix en murdres et homicides et autres innumerables crimes et lesquelx de pis en pis s'estudient à mal faire, desquelx s'ilz viennent à vostre congnoissance et puissance nous voulons que faciez faire justice comme au cas appartendra, en vous conformant à nous et perseverant en la bonne amour et vraye obeissance que tousjours nous avez loyaulment faicte et aussi en vous gardant songneusement jour et nuyt, ainsi que vous savez qu'il est besoing. Donné à Paris, soubz nostre scel secret, le XVI[e] jour d'octobre.

CHARLES. BORDES.

1. Le 9 octobre, Charles VI ordonnait au bailli de Caen de convoquer solennellement dans un délai de trois semaines les hommes d'armes du bailliage, afin de les rassembler sous les ordres du duc de Bedford (Bibl. nat., ms. frs. 26044, n° 5772).

XVIII

...., 13 novembre, Paris.

Charles VI mande aux conseillers et échevins de Reims de rendre à Morinot Falle, son sommelier, ce qu'ils ont saisi sur lui pour le paiement des tailles, et leur enjoint de ne plus l'y comprendre dans l'avenir.

(Archives municipales de Reims, liasse renseignements ; original parchemin ; dimensions, 0,34×0,17 ; sceau de cire rouge de 0,04 de diamètre. 15 lignes d'écriture).

A noz bien amez les conseilliers et eschevins de la ville de Reins et à chascun d'eulx.

De par le Roy.

Noz bien amez. Nous avons entendu que aux tailles par nous derrenierement faictes à Reins, vous avez assis et mis aveeques le populaire nostre bien amé Morinot Fale, sommelier de nostre corps et imposé à certaines sommes de deniers pour lesquelles avoir vous l'avez fait exécuter et prendre ses gaiges que encores detenez, dont nous sommes moult merveilliez et non sanz cause car nostre entencion ne fut oncques ne n'est que noz officiers de nostre hostel qui servent nostre corps comme a fait par longtemps et fait encores nostre dit sommelier soient contribuables aux tailles et subsides qui se font en nostre royaume ne mis avec ledit populaire. Pourquoy nous, qui pour riens ne vouldrions nosdiz serviteurs de nostre dit hostel, servans nostre corps comme dit est, estre mal traictiez ne durement demenez, mais vouldrions tousjours eulx, leurs faiz et besoignes pour amour de nous avoir pour especialment recommandez, et avant tous autres preferez et avanciez, vous prions et neantmoins vous mandons que les gaiges et biens de nostre dit

sommelier, ainsi prins et empeschez, comme dit est, vous rendez et restituez ou faictes rendre et restituer à nostre dit sommelier et mettre à pure et pleine delivrance ou à son certain commandement tantost et sans delay, sans aucunement plus les traveiller ne contraindre à paier lesdictes sommes ausquelles vous l'avez assis et imposé, ainsy que dit est, ne aussi doresenavant le asseoir et mettre avecques ledit populaire à telles tailles. Et en ce faisant, vous nous ferez tres grant et singulier plaisir et vous en saurons tres bon gré. En vous recommandant tousjours nostre dit sommelier et ses besoingnes et affaires, saichans que se ainsy le faictes nous y prendrons tres grant plaisir et sy en aurons voz faiz et besoingnes et celles de ladicte ville de Reins pour especialment recommandéz. Donné à Paris, le XIII[e] jour de novembre[1].

CHARLES. J. DOURCHES.

1. Cette pièce ne saurait être datée. — Le personnage qui fait l'objet de cette lettre appartenait à une famille de bourgeoisie parisienne apparentée aux de Baillon, aux Le Voyer, aux Marcel et aux de Montreuil. Il avait pour père Jean Falle qui mourut peu avant le 17 novembre 1412 (Bibl. nat., Clairambaut 763, p. 52), et pour mère Jacqueline Le Voyer. Il avait sept frères et deux sœurs : l'aîné de ses frères, Robin, était mort avant le 7 mai 1410, date à laquelle on trouve Morinot Falle comme tuteur de ses enfants. Un autre, Jean, élu à Paris en 1410, fut un zélé bourguignon et obtint de Charles VI, en mai 1422, un don de 100 l. p. de rente sur les biens confisqués des Armagnacs (Arch. nat., JJ 172, n° 195) ; un troisième, Jacques, était, dès 1412, religieux à Saint-Denis (Bibl. nat., Clairambaut 763, p. 52) ; le quatrième, nommé également Jacques, avait épousé Guillemette de Nexon, qu'il laissa veuve avant le 12 août 1434, sans enfants (*Ibid.*, p. 131). Il était, en 1421, garde des joyaux du roi (Douët d'Arcq, *Choix de pièces*, t. II, p. 385); le cinquième, Henriet, né en 1388, dut mourir assez jeune ; le sixième, Jean, devint clerc de la ville de Paris et était mort avant le 15 juin 1439 (Bibl. nat., Clairambaut 763, p. 171) ; le septième, Beraut, était né en 1396. De ses deux sœurs, l'une avait épousé avant le 7 mai 1410, Jean Lalement (*Ibid.*, p. 30) ; l'autre, Jacqueline, était religieuse à Saint-Marcel (*Ibid.*, p. 62). Morinot Falle vivait encore le 15 juin 1439 (*Ibid.*, p. 170).

XIX

1383, 21 août, Arras.

Lettres de Charles VI aux habitants de Tournai, leur mandant de lui envoyer des arbalétriers et des canonniers pour la campagne de Flandres.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier, layette année 1383 ; original parchemin ; 4 lignes d'écriture de 0,28 cent. de longueur ; sceau de cire rouge disparu.)

A nos bien chiers et bien amez les prevost, jurez, bourgeois et habitans de nostre ville de Tournay.

De par le Roy.

Chiers et bien amez. Nous vous mandons sur quanque vous doubtez à nous courroucier et vous meffaire envers nous, que pour nous servir en ceste chevauchée que nous faisons presentement à l'encontre de noz ennemis, vous nouz envoiez le plus que bonnement pourrez de bons arbalestriers, de canons garniz de pouldre et les maistres pour les gouverner, si que il soient par devers nous, en quelque lieu que nous soions, dedens mercredi [1] au soir, sans aucune faulte, et des fraiz que vous avez fait ou ferez pour ceste cause, nous vous ferons paier par le receveur des aides. Donné à Arras, le xxi[e] jour d'aoust [2].

1. 26 août 1383.

2. Charles VI séjourna à Arras du mercredi 19 au jeudi 27 août 1383. (E. Petit, *Les séjours de Charles VI* (1380-1400), p. 18), au moment d'entreprendre la campagne contre l'évêque de Norvick et les Anglais.

XX

1404, 13 février, Paris.

Lettres de Charles VI aux Tournaisiens leur annonçant qu'il a imposé la ville de Tournai à 3750 l. t. pour l'aide récemment établie pour lutter contre l'Angleterre, leur enjoignant de hâter l'établissement de l'assiette, et d'en envoyer un double à Paris aux commissaires établis sur le fait de cet aide.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier, layette années 1403-1404; original parchemin; 14 lignes d'écriture de 0,25 cent. de longueur; sceau de cire rouge détruit.)

A nos bien amez les prevostz, eschevins et commun de nostre ville de Tournay.

De par le Roy.

Prevostz, eschevins et commun de nostre ville de Tournay. Par noz lettres patentes que presentement vous envoyons, et pour les causes contenues en icelles, nous avons ordonné estre assis, imposé et levé es mettes de votre prevosté, eschevinage et communaulté, la somme de trois mil sept cens cinquante livres tournois à cause de l'aide nouvel de par nous ordonné estre mis sus en tout nostre royaume[1], pour resister aux emprises de Henry de Lencastre, soy disant roy d'Angleterre, et que la chose soit si hastivement et diligemment faite que les deniers soient apportez franchement devers nostre amé Adam de Blois, receveur general dudit aide, dedens la fin du mois d'avril prochain venant[2]. Si vous

1. Cette aide fut établie le 30 janvier 1404. (Bibl. nat., ms. frs. 25708, n° 532).

2. Les lettres patentes imposant la ville de Tournai sont du 30 janvier 1404 (Archives municipales de Tournai, Chartrier, layette années 1403-1404, original parchemin, scellé sur simple queue.)

mandons, commandons et estroittement enjoignons que vous y mettez telle et si bonne expedition et diligence que faulte n'y ait, en mettant et imposant sus la somme dessus dicte et oultre pour les fraiz telle somme que vous en voz consciences verrez qu'ilz pourront monter, afin que ladite somme puist ens venir franchement et sanz aucune diminution, et ou cas que aucuns se opposeroient ou appelleroient au contraire, nous voulons que non obstant lesdictes oppositions ou appellacions, vous les contraignez à paier, selon la forme et teneur de noz dictes autres lettres, et incontinent ladicte assiette faicte tant du principal comme de ce que vous aurez mis oultre pour les fraiz, renvoiez le double d'icelle assiette cloz et scellé soubz voz seaulz et saings manuelz à Paris, par devers noz amés et feaulx conseillers les commissaires ordonnez sur la garde, gouvernement et distribution des deniers dudict aide, et gardez bien que en ce n'ait aucune faulte. Donné à Paris, le XIIIe jour de fevrier. BOUGIS.

XXI

1404, 12 mars, Paris.

Lettres de Charles VI aux habitants de Tournai de faire imposer de suite l'aide à laquelle la ville a été taxée et d'en envoyer le montant à Paris avant la fin du mois.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier, layette années 1403-1404 : original parchemin ; 13 lignes 1/4 d'écriture de 0,28 centimètres de longueur ; sceau de cire rouge, détruit.)

A noz bien amez les prevostz, jurez, eschevins et communaulté de nostre bonne ville de Tournay.

DE PAR LE ROY.

Prevostz, eschevins, jurez et communaulté de nostre ville de Tournay. Pour ce que necessairement et tres hastivement

convient pourveoir à la garde, seurté et defense des frontieres de nostre roiaume, pour cause des treves qui doivent faillir le xxe jour de ce present mois de mars ; et aussi obvier et resister à la male voulenté et emprise de Henry de Lencastre, qui se dit roy d'Angleterre, et des autres ennemis de nous et de nostre dit royaume, qui font grant appareil et assemblée de gens d'armes et autres abillemens par mer et par terre pour icelui et noz subjez grever et dommaiger, tantost après les dictes treves passées, si comme de ce nous sommes souffisamment acertenez et naguieres en avons eu certaines nouvelles, pour laquelle cause nous convient pourveoir et promptement avoir et trouver grant somme d'argent pour convertir ou paiement des gens d'armes et arbalestriers que nous envoions de nouvel sur lesdictes frontieres, c'est assavoir en celles de Guienne nostre tres cher et amé cousin le connestable [1], et en celle de Picardie nostre tres cher et amé cousin le conte de Saint Pol [2], senz attendre le terme du derrein jour d'avril prochain venant, dedens lequel nous vous avons mandé apporter à Paris les deniers de l'aide nouvellement ordené pour faire bonne guerre, et resister à l'encontre dudit Henry de Lencastre. Pourquoy nous vous requerons et neantmoins mandons, commandons et expressement enjoignons que tantost et incontinent ces lettres veues, vous le dict aide imposez et mettez sus, se fait ne l'avez, et les deniers faites hastivement cueillir et lever, desquelz deniers vous apportez ou faictes apporter dedens la fin de ce present mois de mars au plus tart toute la plus grant somme que vous pourrez avoir et assembler, pour convertir en ce que dit est, et en ce mettez et faites mettre telle et si bonne diligence que par votre deffault aucun inconvenient ou dommaige ne s'en en-

1. Dès le mois de janvier 1404 Charles d'Albret, connétable, convoquait les gens d'armes à Limoges pour aller en Guyenne contre les Anglais (Bibl. nat., P. O. 24, Albret 22).

2. Le comte de Saint-Pol avait dès la fin de 1403 commencé les hostilités et menacé les côtes anglaises. (Rymer, IV, II, 60.)

suive, et que nous appercevions la bonne diligence que sur ce aurez faite[1]. Donné à Paris, le XVIe jour de mars.

BOUGIS.

XXII

1406, 10 septembre, Paris.

Lettres de Charles VI aux habitants de Tournai leur mandant qu'il a révoqué l'assignation par lui faite à Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, de la somme de 6.000 fr. payée annuellement par la ville au roi, et réservée à ses offrandes et aumônes secrètes.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier, layette années 1405-1406; original parchemin ; 11 lignes d'écriture de 0,27 cent. de longueur ; sceau en cire rouge détruit).

A noz chiers et bien amez les prevostz, jurez et habitans de nostre ville et cité de Tournay.

DE PAR LE ROY.

Chiers et bien amez. Nagueres nous, non bien advertiz que les six mille frans que nous prenons par an de com-

1. A la suite de cette lettre, Jacques Courre et Jacques Perdriel furent envoyés à Paris par les consaulx de Tournai, solliciter du roi l'exemption de cet aide de 3.750 fr. Finalement le 2 juin 1404 Charles VI consentit à tenir la ville quitte de cette contribution, en considération de ses services et de l'aide de 6.000 l. qu'elle payait annuellement. (Cf. Van den Brœck : *ouv. cité*, p. 57 et note 1). — Jacques Courre était un des conseillers de la ville de Tournai ; plus spécialement occupé de ce qui concernait les affaires contentieuses, il aidait les prévôts à rendre la justice, plaidait les causes de la ville, rédigeait des mémoires adressés au Parlement ; il était également chargé de missions diplomatiques. Destitué en 1413 pour indélicatesse, il exerça sa profession d'avocat à Tournai, et devint l'un des chefs du parti Armagnac. Le 26 mai 1414 il demanda la condamnation de la proposition de Jean Petit ; en août 1416, revenant d'un voyage à Paris, il fut arrêté par un capitaine bourguignon aux environs de Cambrai ; remis en liberté, il fut à nouveau fait prisonnier en octobre 1417 par le sire de Roubaix ; incarcéré à Tournai en février 1418, il parvint à s'échapper le 20 juin suivant. Dès ce moment on perd ses traces.

position sur vous sont ordonnez par notre testament pour noz offrandes et aumosne secretes, et aussi pour noz povres officiers et pour les eglises de nostre royaume, avons voulu que nostre tres chier et tres amé cousin le duc de Hollande [1] eust et prist ladite somme, par maniere de pension, et depuis nostre amé Jacques Bacheler est aujourdui venu par devers nous et nous a dit comment vous lui avez escript, que grans inconvéniens se pourroient ensuir, se nostre dict cousin avoit et prenoit ladicte somme, et que pour ce et pour autres plusieurs causes n'en seriez pas bien d'accort ; aussi combien que tousjours estes prestz et appareilliez de obeir à noz commandemens [2]. Pourquoy nous vous man-

1. Guillaume VI de Bavière, comte de Hainaut, duc de Hollande, fils d'Albert de Bavière, comte de Hainaut, et de Marguerite de Brigg ; il succéda à son père en 1404, épousa Marguerite fille de Philippe le Hardi duc de Bourgogne et de Marguerite de Flandre ; il mourut au début de 1417, laissant une fille Jacqueline, qui avait épousé Jean, duc de Touraine, second fils de Charles VI, devenu dauphin en décembre 1415 et qui mourut le 8 avril 1417.

2. Jacques Bacheler rendit compte par une lettre du samedi 11 septembre de sa mission et de l'entrevue qu'il avait eue avec le roi le lundi 6 septembre, en présence de Louis duc d'Orléans, du chancelier Jean de Montagu, et du confesseur du roi Michel de Creney, évêque d'Auxerre. Ce document très vivant, et très curieux pour les détails qu'il fournit sur la cour de Charles VI, ne saurait être passé sous silence. Je le reproduis ci-après :

« Mes tres chers et honnerez segneurs. Recommandation devant mise, ce lundi (6 septembre) darrain passé, veille Nostre Dame, je receu les lettres closes de par messegneurs les II prevoz à maistre Jacques Coure, contenant comment vous Messegneurs et le peupple de par dela estiez bien courchiez de ce que le Roy avoit transporté les VI[m] l. en la main de monsegneur de Haynnau, et que grant murmuire en estoit en la ville, et que grans inconveniens s'en pourroient ensuyr ou temps avenir. Pourquoy me requeroient mes dis segneurs que ceste chose je volsisse remonstrer à Monsegneur d'Orliens, à Monsegneur le chancelier, à monsegneur d'Auchoire et à tous ceulz que je poroie sentir qui aroient poissance de empescher ceste besogne, et de y acquerre tous les amis que je poroye, et que sur ce m'en volsisse acquitter. Si vous plaist savoir que incontinent ycelles lettres receues a l'apres digner celui jour, je m'en alay à Saint Pol, pour ce que j'avoie oy dire que le Roy estoit venus en amendement et là en la fin des vespres je trouvay

dons et defendons que vous ne recevez noz lettres octroyées sur ladicte assignation faite à nostre dit cousin ne ne lui en

monsegneur l'evesque d'Auchoirre, confesseur du Roy, qui tousjours a eu le gouvernement des diz VI^{m} comme vous savez. Si li parlay tout au lonc a ceste matiere en li requerant instamment de son ayde, adfin que lesdiz VI^{m} ne se muaissent et que ce qui estoit fait dudit transport feust mis au nient; lequel me respondi qu'il en avoit desja parlé au Roy, et qu'il estoit bien esmerveilliez de ce qui en estoit fait, et li avoit dit que point ne s'entretenroit, et feroit tout despechier et mettre au n'ent, et me dist que j'estoie trop bien à point venuz et que le Roy estoit assez en bon point. Si me conseilla que tantost sans arrester j'alaisse devers lui et lui exposaisse ce fait cy, en lui remonstrant les inconveniens qui s'en poroient ensuyr, se la chose se fesoit, etc. Et ainsi je le fis, et incontinent je me trais devers li et le trouvay ou petit gardin devant sa chambre, et encores n'estoit point desfremez, et avec lui estoient pluseurs segneurs et de ses chambrelens, si comme monsegneur Jaques de Bourbon, le sire de la Rochefouquaut, le sire de Baqueville, Chambrillac, le Galois d'Aunay et pluseurs autres; Et là en la presence d'eulx m'agenouillay devant le Roy et li diz comment il estoit venu à vostre cognoissance que il avoit donné et assigné au duc de Hollande, conte de Haynnau les VI^{m} l. t. que vous li faisiez chascun an d'ayde tant que les aydes aront cours, et que ceste chose vous estoit bien mervilleuse et en grant desplaisance, et à tout le peupple de la ville, qui tousjours avoit esté et seroit se Dieu plaist, bon et loyal Franchois nonques autre segneur que lui n'avoient ou ne n'aroient se Dieu plaisoit, ne qui sur eulz presist aucune chose, et que maintenant cesti argent, que la ville li donnoit par maniere d'ayde que onques ses predecesseurs n'avoient eu pareillement et qu'il avoit mis hors de la main des generaulx pour appliquier en sa propre main pour aumosner et faire devotes euvres, alast maintenant en main estrange, ce seroit chose bien estrange à sa ville, et s'en pourroient venir et ensuyr moult de inconveniens que je li remonstray tout au lonc au mieulx que je seuch, et oultre li dis qui parlent moult à tous les assitens, que Tournay estoit sa chambre et qu'il ne devoit point souffrir que nulz y meist le pié ni la main que lui. Et après ce qu'il m'eut oy tout au lonc moult agreablement, ce me sambla, il me respondi tres arreement que je ne doublaisse point que ce qui en estoit fait se deubst entretenir et estoit son intension qu'il remetteroit la chose en son premier estat, et que en ceste semaine il manderoit ses oncles et son chancelier et son grant conseil, et là en ordonneroit, et me commanda que je ne laissasse pas que je n'y fusse. Et pareillement tous les segneurs dessus nommez, qui avoient tres grant joye de ce que j'avois dit au Roy li dirent qu'il ne devoit point la chose souffrir ainsi qu'elle estoit faicte et que je poursuysse fort ceste besogne. Oultre je requis au Roy pour ce que je tenois

paiés aucune chose en quelque maniere que ce soit, pour quelque mandement que fait vous en aions ou facions par lettres ne austrement. Et afin que plus à plain vous sachiez sur ce nostre entencion et voulenté, nous avons chargié et dit de bouche audict Jacques Bacheler de le vous escrire plus à plain. Si adjoustez plaine foy et creance en tout ce qu'il vous en escripra, en nous faisant tousjours savoir de voz nouvelles, et nous y prendrons tres grant plaisir, et

que ledit duc de Holande aroit envoyé devers vous et qu'il avoit ses lettres passées qu'il vous volsisse escripre. laquel chose il m'acorda. Si vous envoie ses lettres closes et me commanda que je vous en escripsisse aussi. Item je me trais devers monseigneur le chancelier et li diz comment j'avoie parlé au Roy et ce qu'il m'avoit repondu sur ceste matiere, si l'eut mondit seigneur moult agreable, et me dit que le transport qui en ce estoit fait ce avoit esté contre son oppinion. Item est veritez que le jeudi ensuivant le Roy fut desfremez, et ala à Nostre Dame et là reparlay à lui ; si me dist que l'endemain après digner, il aroit son conseil et que je fusse songneux d'i estre. Or est vray que ledit conseil fu tenu ledit jour, c'est assavoir hier après digner, ouquel Monseigneur de Bourbon, Monseigneur de Nevers, Monseigneur P. de Navarre, Monseigneur de Clermont, Monseigneur Jaques de Bourbon, Monseigneur le chancelier, Monseigneur le grant maistre d'ostel, Monseigneur de Noyon et plusieurs autres prelas et segneurs, et n'y peurent estre Berry ne Orliens, pour ce qu'il sont hors à loing de Paris. Et quant le Roy fu assis en sa chaiere ou conseil avant que on feist vuidier, je m'agenouillay devant lui et lui rameuteu nostre fait, et liquelx me dist « ne vous soussiez, jamais ne me leveray de cy si sera la besogne faite ». Et sachez qu'il n'en failli mie, car au lever du conseil il me dist « c'est fait, les lettres en sont commandées à maistre Martin Darian » ; Et je me trais devers Monseigneur le chancelier qui pareillement le me dist et que la chose reseroit remise en son estat comme par avant, et que Monseigneur de Holande seroit ailleurs assigné. Et je li demanday se je vous en poroie escripre seurement, et il me dist que oyl. Si poursuiray le surplus, mes tres chers segneurs, c'est ce que pour le present vous fay escripre. Nostre Segneur vous ait en sa sainte garde. Escript à Paris, le samedi xie jour de septembre,

Et envoyez de l'argent pour les escriptures de Saint Martin après ceste besogne, car j'en ay promis non pas guere.

Votre serviteur : Bacheler.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier, layette années 1405-1406, original papier, sceau plaqué de cire rouge).

aussi, se chose voulez que faire puissions, et nous le ferons de tres bon cuer. Donné à Paris, le dixiesme jour de septembre.

CHARLES. ROUVRES.

XXIII

1406, 15 octobre, Paris.

Lettres de Charles VI aux habitants de Tournai confirmatives des précédentes, et leur mandant qu'il exempte la ville de l'aide récemment imposée pour la conquête de la Guyenne.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier. Layette années 1405-1406 ; original parchemin, 10 lignes d'écriture de 0,27 cent. de longueur ; sceau de cire rouge détruit.)

DE PAR LE ROY.

Chiers et bien amez. Pour ce que nous savons certainement que tousjours estes desirans de oïr et savoir la certainneté de nostre bon estat, nous vous signifions que à la faisance de ces presentes, nous estions en bonne santé [1], la mercy Dieu nostre Seigneur, et quant est des six mille frans d'aide que vous nous faites et paiez de composition par chascun an, et lesquelz nagueres par inadvertance avions bailliez en assignation à nostre tres chier et tres amé cousin le duc Guillaume en Baviere, conte de Haynau [2], nous les avons remis en nostre main et en l'estat que ilz

1. Charles VI avait eu une crise durant l'été de l'année 1406.

2. Le 5 octobre 1406 Charles VI transféra la pension de 6.000 l. assignée précédement au comte de Hainaut sur la ville de Tournai, et l'assigna sur la recette des aides du diocèse de Laon (Léopold Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, dans *Collection des Chroniques belges inédites*, t. III, p. 288, n° DCCCCXIX).

estoient par avant [1], et n'est point nostre intencion que plus en soient mis dehors. et aussi avons voulu que vous soyez frans et quittes de l'aide que nouvellement avons mis sus pour la conqueste du pays de Guienne et le renforcement des frontieres de nostre dit royaume, si comme par noz lettres sur ce faites vous pourra apprendre, et tout ainsi que avez esté par nostre octroy des autres derniers aides par avant mises sus, comme toutes ces choses vous dira plus à plain nostre amé Jacques Bacheler, vostre conseiller et procureur qui pour ce va devers vous, lequel es choses dessus dictes a fait tres bonne diligence, et dont nous avons esté et sommes bien contens, et se autre chose voulez, que faire puissions, nous le ferons de bon cuer. Donné à Paris, le xve jour d'octobre.

CHARLES. Nous vous savons bon gré de votre diligence et amour que vous avez à nous, et de Jaques Bacheler. De ma main. FERRON.

1. Voir le document précédent. Le 23 octobre 1406 Jean de Lissac annonçait aux consaulx les raisons pour lesquelles le roi avait décidé de ne pas soumettre la ville à la taille imposée pour lutter contre Henri de Lencastre. Le roi demandait toutefois à la ville de donner satisfaction au duc de Bourgogne, qui le 9 octobre avait fait demander un prêt de 4.000 couronnes, ainsi que 100 arbalétriers pavisés, 12 canons, et 6 tentes, pour le 24 de ce mois. Les consaulx décidèrent de s'excuser et de ne rien envoyer. Le 11 octobre, Jacques Courre et J. Wettin furent chargés de porter la réponse négative de la ville à Jean sans Peur. Ce même jour 23 octobre, Jacques Bacheler fit connaître la réponse du roi remettant en sa main les 6.000 l. de composition annuelle. La ville ce même jour décida de fournir au duc de Bourgogne des tentes, des pavillons, de l'artillerie, des canons que Jean sans Peur devait, disait-il, emmener avec lui pour entreprendre le siège de Calais. (Van den Broeck, *ouv. cité*, p. 62 et suiv.)

Jean Wettin qui appartenait à une importante famille tournaisienne fut 2e prévôt de 1401 à 1416 ; il fut souverain prévôt en 1417, 1418, 1419, 1421. Par sa famille il tenait un rang très élevé dans la ville, faisait partie de la Confrérie de la Cour amoureuse fondée par le duc de Bourgogne, en qualité de trésorier des chartes et requêtes amoureuses. Chaud partisan de Jean sans Peur, il mourut en 1423, laissant une fille qui épousa en premières noces Artus de Selle, et en secondes noces Louis de Saint-Saufflieu.

XXIV

1408, 29 août, Paris.

Lettres de Charles VI aux habitants de Tournai leur enjoignant de veiller à la garde de leur ville et de n'y laisser entrer aucune troupe armée, quelle qu'elle soit.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier. layette années 1406-1410 ; original parchemin ; 7 lignes 1/2 d'écriture de 0,30 cent. de longueur ; sceau de cire rouge, détruit.)

De par le Roy.

Chiers et bien amez. Nous par certainnes noz lettres... pour les causes contenues en icelles, avons mandé au bailli de Tournay que par les mettes de son bailliage il ne laisse passer aucunes gens d'armes, archiers ou arbalestriers à quelxques seigneurs ou cappitaines qu'ilz soient et de qui ilz se advouent, soient de nostre sang ou autres, comme plus à plain est contenu en noz dictes lettres, et pour ce que nous desirons le bien et seurté de nostre royaume et meismement de nostre ville de Tournay et nous desplairoit moult et non sanz cause que par faulte de bonne garde ou autrement aucun mal ou inconvenient seurvenist en icelle, vous mandons que tantost ces lettres veues, vous pourveez ou faites pourveoir tant à la garde des portes de nostre dicte ville comme ailleurs que vous verrez que à faire fauldra pour la seurté d'icelle par tele et si convenable maniere que en icelle ne laissiez entrer aucunes gens d'armes archiers ou arbalestriers quelxqu'ilz soient ne à quelque seigneur qu'ilz se advouent, se ilz n'ont de nous sur ce noz lettres patentes scellées de nostre grant seel, et

gardez que en ce n'ait aucun deffault [1]. Donné à Paris, le XXIX[e] jour d'aoust.

G. DE VITRY.

XXV

1412, 30 avril, Paris.

Lettres de Charles VI aux habitants de Tournai leur mandant qu'après avoir entendu le prévôt de la ville Jean Wettin, il réduit le nombre d'hommes d'armes et d'arbalétriers par lui demandés à la ville pour la présente campagne.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier, layette années 1411-1412; original parchemin; 9 lignes 1/4 d'écriture de 0,26 cent. de longueur; sceau disparu.)

DE PAR LE ROY.

Chiers et bien ames. Nous avons ouy Jehan Wertin, prevost de vostre ville de Tournay et autres de voz gens que envoiez avez par devers nous, sur ce que nagueres vous avions requis et mandé que pour nous servir en ceste presente armée où nous entendons aler en nostre personne,

1. Ces lettres se rapportent à l'expédition de 1408 dirigée par Jean sans Peur contre les Liégeois. Les lettres du roi apportées par Jacotin Rommet, chevaucheur, furent lues aux consaulx le 9 septembre. Ce même jour le duc de Bourgogne avait fait présenter trois requêtes qui furent mises en délibération. Il demandait : 1° le passage pour ses gens d'armes, moyennant délivrance de lettres de garantie ; 2° l'obtention de vivres moyennant paiement ; 3° il assurait le paiement des vivres que les marchands feraient mener à la suite de l'armée. Le duc était arrivé dans la ville le 27 août et y avait séjourné jusqu'au 30 (cf. Petit, *Itinéraire*, p. 365-366) on ne pouvait lui refuser le passage. Mais il devait prendre l'engagement par écrit de ne pas faire au retour passer ses gens par Tournai. Les jours suivants divers membres du conseil, avec gens d'armes, examinèrent les défenses de la ville, portes, ponts, par où passèrent les soldats bourguignons et surveillèrent la marche de ces troupes (Van den Broeck, *ouv. cité*, p. 70-71).

au plaisir de Dieu, contre noz adversaires et rebelles, vous nous envoissiez le nombre de cent hommes d'armes et ii^c. arbalestriers paiez pour iij mois, lesquelz vos gens nous ont dit et exposé que de nous envoyer si grant nombre de gens, comme dit est, nostre dicte ville ne le pourroit bonnement souffrir, attendu les grans charges que icelle a à supporter, et aussi demouroit trop desnuée et desgarnie de gens, en nous requerant que sur ce et à moins de gens que ledit nombre nous voulsissions passer et vous pourveoir, savoir vous faisons que parmy autant de gens, arbalestriers et pa[vesiers] que derrenierement [1] en l'année passée nous envoiasmes à Paris, bien estoffez et ordonnez

1. Le 3 mars 1412 on donna à l'assemblée des consaulx lecture d'une lettre de Jacques Bacheler; le procureur de la ville y racontait que le roi l'avait mandé devers lui ; Antoine des Essarts, frère du prévôt de Paris l'avait conduit à la chambre de Charles VI qu'ils avaient trouvé couché. Le roi avait adressé la parole à Bacheler, lui avait parlé de son amour pour Tournai et lui avait déclaré avoir besoin d'hommes d'armes pour rester maître de son royaume. Il demandait 2.000 écus à la ville, il l'avait du reste écrit dans des lettres closes où de sa main il avait ajouté « que nous le voulsissions faillir et nous en prioit de toute l'amour que avions à lui ». Bacheler ajoutait que si la ville consentait ce prêt, on pourrait traiter avec le roi pour faire sceller la charte du siège du bailliage. Les consaulx décidèrent en faire un don libéral au roi par manière de prêt et de courtoisie. Le 13 mars, le gouverneur d'Arras, Guillaume Bonnyer vint comme ambassadeur du roi exposer les faits survenus dans le royaume depuis la paix de Chartres et demanda que l'on envoyât fin avril 100 lances et 200 arbalétriers payés pour trois mois. L'assemblée remercia le roi et le duc de Guyenne de leur avoir envoyé si notable ambassadeur, déclara sa fidélité au roi, rappela que l'an dernier on avait envoyé des arbalétriers dont les dépenses étaient montées à 800 l. non encore acquittées, que récemment le roi avait à deux reprises demandé 2.000 écus et 4.000 l. ; prévenus de l'arrivée prochaine de Guillaume Bonnyer, les consaulx avaient envoyé au roi des députés chargés de lui expliquer leur situation. Le 1er mai, sur le rapport de J. Marsin, on décida d'envoyer 50 arbalétriers, qui comnandés par Ernoul li Muisi et J. de Saint-Genois quittèrent Tournai le 13 mai ; 25 paviseurs, 1 prêtre, 1 chirurgien, 3 menestrels, 1 trompette les accompagnaient. Pour couvrir ces frais, la ville dut vendre une certaine quantité de rentes.

avecques dix hommes d'armes souffisament montez et armez, paiez comme dit est, nous tenrons pour bien contens de vous. Si vous mandons et estroitement enjoignons que tantost ces lettres veues vous faites partir icelles voz gens et venir devers nous quelque part que nous soions, et gardez bien que sur paine de encourir nostre indignation et sur tous les services que nous devez, que en ce n'ait aucun deffault. Donné à Paris, le derrein jour d'avril.

CHARLES. DOUBLE.

XXVI

1412, 26 juillet, Auxerre.

Lettres de Charles VI aux habitants de Tournai, les remerciant des troupes qui lui ont été envoyées pour la campagne de Bourges, leur annonçant qu'il les renvoie, et leur donnant toute assurance sur la composition annuelle de 6.000 francs que la ville de Tournai paie au roi.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier, layette années 1411-1412; original parchemin; 17 lignes d'écriture de 0,29 cent. de longueur; sceau de cire rouge détruit.)

DE PAR LE ROY.

Chiers et bien amez. Par vertu de noz autres lettres par nous à vous envoyées vous nous avez nagaires envoyez noz amez Arnoul le Muisy et Jehan de Saint Gennoiz escuiers, capitaines d'arbalestriers, accompaigniez de cinquante arbalestriers et de xxv paviseurs que vous nous avez aussi envoiez en leur compaignie souffisamment armez et abilliez pour nous servir de leur fait ou voyaige que derrenierement avons fait ou pays de Berry [1], à l'encontre de nostre tres cher et

1. Il s'agit de la campagne de Bourges où Jean sans Peur entraîna Charles VI contre le duc de Berry et le parti Orléanais. Le 27 octobre 1411 on avait donné lecture de lettres du roi publiées à Paris contre l'entreprise des ducs de Berry, d'Orléans et autres qui voulaient le destituer, le détruire lui et sa lignée et faire un nouveau roi. Les consaulx décidèrent

tres amé oncle le duc de Berry et d'aucuns autres de nostre sang, estans aveeques lui dedens Bourges oudit lieu de Berry. Lesquelz capitaines, arbalestriers et paviseurs nous ont tres grandement et diligemment servi oudit voyaige et ou fait d'icellui, et nous tenons d'eulx et de leurs services tres bien contens, et vous en mercions de tres bon cuer, et apres icellui voyaige fait et comme contens de vous et d'eulx pour ceste foiz leur avons aujourd'uy, nous estans en nostre ville d'Aucerre à nostre retour dudit voyage, donné congié et licence d'eulx en retourner par devers vous [1] ; si vous prions tres adcertes que vous les aiez en leurs faiz, besongnes et affaires s'ilz en ont affaire et ilz vous en requierent pour contemplacion de nous especialment recommandez, et nous l'aurons tres agreable, et nous ferez en ce faisant tres grant plaisir, et aussi pour ce que nous avons sceu que par vertu d'aucunes lettres passées par nous, et dont nous ne sommes aucunement recors, l'en a mis par vertu d'icelles empeschement ou fait de nostre composition de Tournay, dont nous

de mettre la ville en état de défense, d'aliments, de canons et d'engins. Les prélats et gens d'église offrirent d'y employer leurs corps et leurs biens. Les gens du roi visitèrent le pays environnant ; on décida de députer au roi et au duc de Guyenne des ambassadeurs protester du dévouement de Tournai. Le 2 novembre le roi demanda qu'on lui envoyât des gens bien exercés et armés. La ville offrit 40 ou 50 lances. Enfin le 5 novembre les abbés de Saint-Martin et de Saint-Nicolas, l'official et les chanoines présentèrent un rapport sur les décisions qui avaient été prises : assister le roi, fortifier la ville, envoyer à Paris une personne discrète pour savoir l'état du roi, et d'après les renseignements ainsi obtenus, pourveoir « afin qu'ilz ne soient mes traveilliez en trois points ne par trois manieres, à savoir : que le roy vouloit avoir ayde sur le plat pays de Tournesis et eulx, qu'ilz contribuassent à la paye des gens d'armes que la ville creoit envoyer au service du roy et à la reparation de la forteresse. » Le 13 novembre, de nouvelles lettres du roi pressèrent les consaulx de hâter la levée des 2.000 l. t., on décida d'ajourner jusqu'au reçu de lettres de Jacques Bacheler, et finalement le 9 décembre 1411 Charles VI tint les Tournaisiens quittes de l'aide de 2.200 l. t. imposée l'année précédente pour le paiement du comté de Valentinois acheté à Louis II de Poitiers (Van den Brœck, *ouv. cité*, p. 77 et suiv.).

1. Le contingent tournaisien revint le 13 août 1412.

avons esté et sommes moult esmerveilliez, et nous en desplaist tres grandement, pour quoy nous vous mandons et deffendons tres expressement et tant adcertes comme plus povons, et sur tout quanques vous nous doubtez courroucier, que pour quelzconques mandemens quetz qu'ilz soient que vous aiez de nous à ce contraires, que vous ne paiez ne bailliez aucune chose de ladite composition autrement que fait l'avez jusques à ores, se nous mesmes et nous estans en nostre grant conseil ne le vous commandons de bouche, et gardez bien sur les peines dessus dictes et aussi sur peine de recouvrer sur vous tout ce que baillié en auriez ailleurs, qu'il n'y ait faulte, et pour ce que ainsi le voulons nous estre fait, et qu'il vous appert mieulx de nostre voulenté sur ce, nous avons enchargié de vous en parler et de dire plus à plain nostre voulenté ausdiz Arnoul et Jehan[1]. Si les

1. Il s'agit de nouvelles difficultés au sujet de la composition des 6.000 l. payées annuellement à Charles VI par les habitants de Tournai. Nous avons déjà vu en 1406 l'opposition des habitants de Tournai à ce que cette somme affectée aux œuvres charitables du roi fut affectée au comte de Hainaut. En octobre 1412 Charles VI revenant sur la décision qu'il avait prise à la fin de 1406, prescrivit le 15 de ce mois le paiement pendant trois ans, au même personnage, de la somme de 6.000 l., en acquit des arrérages dus au comte de la rente de 4.000 l. dont l'assignation qui lui avait été accordée sur les aides d'Amiens, lui avait été enlevée et donnée au duc de Touraine.

Le 16 novembre ces lettres patentes furent lues à l'assemblée des consaulx. Quelques jours plus tard, le 29 novembre, sur la représentation qui lui fut faite par la ville, Charles VI annula ces lettres et affecta à nouveau, ainsi qu'il l'avait fait jusqu'à ce jour, ces 6.000 l. aux œuvres auxquelles elles étaient affectées depuis 20 ans. (Cf. Van den Brœck, *ouv. cité* p. 94, — et Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, n[os] MLV et MLVII, p. 541 et 545). L'affaire ne fut pas toutefois pour cela terminée. Le duc de Touraine fit réclamer le 1[er] janvier 1413 le paiement de la première échéance, et le 7 janvier, le comte de Hainaut fit confisquer les biens des Tournaisiens sis en ses terres. Les consaulx députèrent au roi J. Wettin et Jacques de le Pierre, qui obtinrent le 23 janvier de nouvelles lettres patentes assignant le paiement des 18.000 l. dues au comte de Hainaut et au duc de Touraine sur la recette des aides de Noyon (Van den Brœsch, *ouv. cité*, — et Devillers, *Cartulaire...*, n° MLIX, t. III, p. 547).

créez et adjoustez plaine foy et creance en tout ce qu'ilz vous en diront de par nous, et le faire et accomplir comme nous en avons en vous parfaite fiance. Donné audit lieu d'Aucerre le xxvie jour de juillet.

CHARLES. HERBERT.

XXVII

1412, 30 juillet, Auxerre.

Lettres de Charles VI aux habitants de Tournai leur mandant d'envoyer à Auxerre à la conférence qui y sera tenue le 10 août deux notables de la ville, avec pouvoir de jurer les ordonnances qui seront faites par le roi.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier, layette années 1411-1412; publié par Van den Brœck, *ouv. cité*, p. 92.)

DE PAR LE ROY.

Nos tres chiers et bien ames. Comme pour reduire à nostre obeissance aulcuns de ceulz de nostre sang et lignage et autres qui, contre nous et les commandements à eulz fait de par nos lettres patentes et autrement, avoient en nostre royaume fait et commis plusieurs entreprises à nostre desplaisir nous à grant compaignie de gens de guerre nous nous soyons trais en pais de Berry et jusques devant la ville de Bourges où nous avons été par aucun temps comme vous savez assés, durant lequel pour le bien de nostre dit royaume et relievement de nos subgés, nous avons, par l'avis de nostre tres chier et tres amé ainsné fils le duc de Guyenne et dalfin de Viennois et autres de nostre sang et nostre conseil, ordonné certaines choses qui, au plaisir de Dieu, seront à la paix et transquilité de nostre dit royaume. Pour lesquelles choses mettre en seureté au bien de nous, de nostre dit royaume et de tous nosdis subgés, nous ayons ordonné et nous soions disposé estre en nostre ville et cité

d'Auxerre, le xe jour d'aoust prochainement venant, auquel jour nous avons fait convoquer grant nombre de ceulx de nostre sang et de nostre conseil, prelas, barons, nobles et notables personnes des bonnes villes de nostre dit royaume, nous vous mandons, commandons et expressement enjoignons que, incontinent ces lettres veues, vous eslisiez entre vous deux des plus notables de nostre ville de Tournay et yceux depputés et envoiés par devers nous aud. jour et lieu d'Auxerre, aveeques povoir souffisant de jurer, au nom de vous de tenir et nous aidier à faire tenir les ordonnances qui par nous seront faites au bien, honneur, paix et tranquilité de nostre dit royaume et de estre avecques nous contre tous ceux qui viendroient à l'encontre. Et en ce ne faites aucune faute. Donné audit lieu d'Auxerre, le penultieme jour de juillet.

XXVIII

1415, 2 septembre, Paris.

Lettres de Charles VI aux habitants de Tournai leur enjoignant d'envoyer sans délai des archers et des arbalétriers à l'armée que le dauphin conduit au secours d'Harfleur, assiégée par Henri V d'Angleterre.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier, layette années 1415-1419 ; original parchemin, 11 lignes 1/2 d'écriture de 0,29 cent. de longueur ; sceau de cire rouge détruit.)

A noz chers et bien amez les prevostz, jurez, eschevins, esgardeurs, communaulté et habitans de nostre ville de Tournay.

De par le Roy.

Chiers et bien amez. Nous tenons fermement que vous savez assez la venue et descendue de nostre ennemi et adver-

saire d'Angleterre dedens nostre royaume, et comment il a mis le siege à toute puissance devant nostre ville de Harfleur[1] et l'a tellement assiegée que nul n'y peut entrer ne yssir, et s'efforce de tout son povoir de la prendre et usurper à soy et destruire tout le pays de Normandie et de nostre royaume, se remede n'y est mis hastivement, et pour ce avons deliberé et conclud d'y pourveoir de tout nostre povoir et nous transporter en personne à tout nostre puissance pour lever ledit siège et combattre nostre dit ennemi et adversaire à l'aide de Dieu et de Nostre Dame, de noz bons et loyaulx parens, vassaulx et subgez, lesquelz nous mandons tous pour ceste cause venir hastivement devers nostre tres chier et tres amé ainsné filz le duc de Guienne, nostre lieutenant et cappitaine general, lequel nous envoyons presentement devant oudit pays, si vous mandons et commandons expressement sur la foy et loyaulté que vous nous devez et tant que vous amez l'onneur et le bien de nostre royaume, que tantost ces lettres veues[2], toutes excusations cessans, et autres choses arriere mises, vous envoyez tirant jour et nuyt devers nostre dit filz et lieutenant, quelque part qu'il sera oudit pais de Normandie le plus grand nombre de bonnes gens d'armes, archiers et arbalestriers que finer pourrez, et que en ce n'ait

1. Le siège d'Harfleur commença le 18 août 1415 ; la ville se rendit le 22 septembre.

2. Ces lettres de Charles VI parvinrent à Tournai le 6 septembre ; dès le 4, les consaulx prévenus par leurs députés de la demande royale, avaient sollicité l'autorisation de vendre des rentes viagères sur la ville, afin d'y pourveoir. Le roi, en considération des services que les Tournaisiens lui avaient toujours rendus, les autorisa à vendre 800 l. t. de rentes à vie ou autrement, à rachat ou non ; le 12 septembre l'assemblée de la ville ratifia cette manière de faire. On envoya à l'armée royale 50 arbalétriers et 25 paviseurs, commandés par Ernoul le Muisit et Jacques le Louchier ; J. Bayard était connétable et cinquantenier. Le premier capitaine recevait 50 s. t. de gages par jour ; le capitaine en second 40 s. ; le connétable 20 s. ; les arbalétriers 6 s. 8 d. ; les paviseurs 5 s. La troupe partit le 17 septembre et rentra le 18 novembre. (Van den Brœck, *ouv. cité*, p. 123).

aucun delay ou deffault sur quanque vous povez meffaire envers nous, et ilz trouveront nostredit filz qui les recevra et mettera en besongne jusques à ce que nous y serons, qui sera briefment, au plaisir de nostre Seigneur. Donné à Paris, le IIe jour de septembre.

CHARLES. FERRON.

XXIX

Sans date [1415-1417?] [1]*, 29 mars, Paris.*

Lettres de Charles VI aux habitants de Tournai, leur enjoignant de faire délivrer à Raimon Raguier, trois mille francs sur la composition de 6.000 fr. que la ville de Tournai paie annuellement au roi.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier, layette années 1415-1419; original parchemin; 7 lignes 3/4 d'écriture de 0,27 cent. de longueur; sceau de cire rouge, disparu).

DE PAR LE ROY.

Chers et bien amez. Nous, par noz autres lettres patentes avons ordonné estre par vous bailliée à nostre amé et feal

1. Les deux documents publiés ci-contre se rapportent à la même affaire. On n'en trouve aucune trace dans les registres des consaulx : rien ne permet de les dater. Raimon Raguier qui dès 1380 était attaché à la Chambre aux deniers du roi, en était maître en 1391 ; il le demeura jusqu'au 26 février 1417, date à laquelle il fut nommé maître de la Chambre des Comptes et commissaire général sur le fait des finances. Arrêté le 29 mai 1418, lors de l'entrée des Bourguignons à Paris, il put s'enfuir, et se réfugia auprès du dauphin dont il devint maître de la chambre aux deniers. Il mourut à Bourges le 12 août 1421. (Cf. sur ce personnage, M. Moranvillé, *Le songe véritable*, dans *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XVII (1890), p. 419-420). La place de ces documents dans la layette des années 1415-1419 permet peut-être de les dater de ces années : on ne saurait attribuer la seconde à la date de juin 1418 puisqu'à ce moment Raguier était incarcéré. On peut donc limiter la date de ces deux documents aux années 1415-1417.

conseillier et maistre de nostre chambre aux deniers maistre Raymon Raguier la somme de trois mille frans de et sur la somme de VI^{m} frans que vous nous devez chascun an à cause de vostre composition, pour icelle somme de III^{m} frans convertir ou fait de nostre aumosne ordinaire pour ceste presente année, commençant le premier jour de decembre derrain passé, si comme vous pourrez veoir plus à plain par noz dictes autres lettres. Si vous mandons et enjoignons que ladicte somme de III^{m} frans vous bailliez et delivrez ou faites bailler et delivrer audict maistre Raymon ou à son certain commandement, et les autres III^{m} ainsi que acoustumé avez, et comment qu'il soit qu'il n'y ait point de deffaut. Donné à Paris, le XXIXe jour de mars.

CHARLES. M. DERIAN.

XXX

Sans date [1415-1417 ?], 9 juin, Paris.

Lettres de Charles VI aux habitants de Tournai par lesquelles il révoque l'attribution faite à Raimon Raguier de 3.000 fr. sur la composition de 6.000 fr. que lui paie annuellement la ville.

(Archives municipales de Tournai. Chartrier, layette années 1415-1419; original parchemin, 15 lignes 3/4 d'écriture de 0,27 cent de longueur; sceau de cire rouge, détruit.)

A noz chiers et bien amez les prevostz, jurez, eschevins et esgardeurs de Tournay.

DE PAR LE ROY.

Chiers et bien amez. Nous sommes recors que nagueres par inadvertence ou autrement vous avons mandé tant par nos lettres patentes comme par nos lettres closes que vous baillissez et delivrissiez à nostre amé et feal conseiller et maistre de nostre chambre aux deniers maistre Raymon

Raguier pour certaines charges qui sont de present sur la despense de nostre hostel, la somme de troiz mil frans pour ceste presente année, commençans le premier jour de decembre derrein passé, sur la somme de six mil frans que vous nous faites chascun an de composition, si comme par nos dictes lettres vous est peu plus à plain apparoir. Et par ce que par plusieurs noz lettres patentes nous avons ordené et mesmement par les derrenieres que envoiées vous avons sur le fait dudit maistre Raymon, passées en nostre grant conseil, que nous voulons avoir en nostre franche liberté les deniers de ladicte composition, et que nous avons intencion et ferme propos de y perseverer pour en ordonner à nostre bon plaisir, comme il nous appartient et avons accoustumé de faire, nous voulons et vous mandons et expressement enjoingnons par ces presentes que tout le contenu en nos dictes lettres desdictes ordonances vous enterinez et accomplissiez de point en point selon leur forme et teneur, et que à quelque persoune ne pour quelque cause ou occasion que ce soit ne pour quelzconques lettres que vous en ayez ou puissiez avoir de nous au contraire, vous ne bailliez ne distribuez de ladite composition aucuns deniers autrement que accoustumez l'avez ; et que le quart d'an escheu le dernier jour d'avril derrein passé, vous envoiez hastivement de par deça, à nostre amé et feal secrétaire et commis à recevoir ladicte composicion maistre Pierre Ferron, pour les distribuer tant en partie audit maistre Raymon à la cause dessus dite, comme autrement, ainsi et par la manière que ordonné lui avons, car il n'en fut pieça plus grant besoin et il vous en baillera quittance en la manière qu'il a accoustumé de faire. Si gardez bien comment que ce soit qu'il n'y ait faulte, et affin qu'il vous appere mieulx que ainsi nous plaist il et voulons estre fait et pour cause nous avons mis nostre nom à ces lettres. Donné à Paris, le IXe jour de juing.

CHARLES. GONTIER.

L'IDÉE DE PATRIE EN FRANCE

DE CLOVIS A CHARLEMAGNE[1]

Lorsque, en 534, cédant aux prières de Clotilde, les fils de Clovis ont complété l'œuvre paternelle en conquérant la Bourgogne, il s'est effectivement trouvé trois grandes races dans le royaume franc, mais trois races aussi peu ennemies que possible. La douceur naturelle aux Burgondes et une longue cohabitation les ont si bien unis aux Gallo-Romains, qu'ils se sont mis avec eux sur le pied de l'égalité et ont fait disparaître de leurs propres lois des différences de traitement qui en fait n'existaient plus. Plus durs, plus fermés, et arrivés en vainqueurs, les Francs ont gardé pour qui n'est pas de leur race des inégalités légales qui sont dans leurs mœurs. Mais, pour les unir aux Burgondes vaincus, ils ont la communauté d'origine, et des rois que peuvent revendiquer les deux races ; et les Gallo-Romains policés s'accommodent d'autant plus volontiers de la barbarie franque, qu'ils l'ont plus ardemment appelée pour les délivrer de Rome et de ses impôts insupportables, et qu'elle leur a plus complètement rendu ce service. Enfin, Francs, Burgondes, Gallo-Romains ont entre eux les liens puissants d'une même race régnante, d'une même foi catholique, et, contre les envahisseurs possibles, ariens ou païens, les mêmes intérêts religieux et matériels. Mais il faut regretter

1. Tiré de la *Vie de saint Sulpice le Bon, archevêque de Bourges* (570?-647), par M. Th. Ferré, sous presse, Gabalda, éditeur, Paris.

que chacune des trois races ait pour la régir ses lois particulières, qui immobilisent officiellement des différences de civilisation que chaque jour atténue dans la vie pratique[1].

Par leurs ambitions folles et haineuses, les fils et les petits-fils de Clovis ont, pendant presque un siècle, exaspéré ces différences de races et de civilisations, et leur ont donné corps en trois royaumes ennemis qu'on appelle Neustrie, Austrasie et Bourgogne. Mais, alors même, sous l'influence de l'unité de foi, de race régnante et d'intérêts, ces gens qui s'entretuent à l'intérieur de leurs frontières, éprouvent en face d'un ennemi commun le sentiment de ne faire qu'un seul peuple, et, dans le danger de la nation, se trouvent au fond du cœur une première idée de Patrie. La preuve nous en est fournie par le Père de notre Histoire, Grégoire de Tours. Ce Gallo-Romain parle évidemment le langage de son temps. Or, lorsque pendant des pages il vous a entretenu des races diverses qui peuplent notre sol, et montré leur sang coulant à flots dans les guerres civiles, d'un mot il les ramasse et les dresse devant vous face à l'étranger, en disant d'elles toutes : *les Francs ;* et, en tête du volume où il a raconté leurs luttes, il écrit : *Histoire des Francs*. Si divisés qu'ils soient, ces gens-là sentent et publient qu'en face de l'ennemi, ils ne forment qu'un peuple : *les Francs*.

En 613, on put croire à l'union complète. N'en pouvant plus de guerre extérieure et civile, l'Austrasie et la Bourgogne se sont livrées au roi de Neustrie, Clotaire II[2].

1. Paul Viollet, *Histoire des Institutions politiques et administratives de la France*, Paris, 1890, p. 149-195.

2. *Fredegarii Scholastici Chronicum*, l. IV, § 40-42. — Dom Bouquet, II, p. 249 et s. — Migne, *Patr. lat.*, t. LXXI, col. 631 et s. — G. Monod, *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne ; La compilation dite de Frédégaire (Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes*, 63[e] fasc.), p. 136-162. — Krusch, dans *Mon. Germ. Hist., Scriptores rerum meroving.*, t. II (1888), p. 142-166.

Comme il y a pour ces peuples un intérêt commun, une seule foi, une seule race régnante, il n'y aura plus qu'un roi. On peut seulement se demander pourquoi, puisqu'il n'y a plus qu'un roi, il reste trois royaumes organisés, avec leurs territoires, leurs grands, leurs palais nationaux, et leurs maires du palais plus forts que jamais[1]. C'est que sous l'union apparente il reste trois défiances et trois haines ; bien plus que les races, les haines ont divisé le pays. Aussi l'illusion de la paix est-elle de courte durée. Dès 623, pour éviter la révolte ouverte et la rupture définitive, Clotaire II est obligé d'octroyer à l'Austrasie un roi, qui est Dagobert son fils, et son ennemi[2] ; encore lui faut-il, en 626, accepter l'arbitrage de douze nobles Francs, pour éviter d'en venir aux armes avec le nouveau roi et ses sujets[3].

Jamais, depuis que les trois grandes races obéissent au même sceptre, la scission n'a paru plus profonde, ni plus menaçant le péril d'une dislocation finale des royaumes francs. Clotaire le sent de façon d'autant plus vive, qu'il

1. « Warnacharius in regnum Burgundiæ substituetur majordomi, sacramentum a Chlotarium acceptum, ne umquam vitæ suæ temporibus detradaretur. In Auster Rado idemque hoc gradum honoris adsumpsit. » *Fredég.*, l. IV, § 42.

2. « Anno XXXVIIII regni Chlothariæ, Dagobertum, filium suum, consortem regni facit, eumque super Austrasius regem instituit, retinens sibi quod Ardinna et Vosacos versus Neuster et Burgundia excludebant. » *Fredeg.*, l. IV, § 47. — Mais pour connaître l'esprit et les nécessités qui présidèrent à cette intronisation de Dagobert, il faut lire la référence qui suit, et aussi les chapitres V-XIII des *Gesta Dagoberti* (Migne, t. XCVI, col. 1397-1399). Quelle que soit leur authenticité, on ne peut au moins pas leur reprocher d'avoir fait de leur héros un modèle de respect filial.

3. « Transactis nupciis (de Dagobert avec Gomatrude, belle-sœur de Clotaire) diæ tercio inter Chlotharium et filium suum Dagobertum gravis horta fuit intencio. Petensquæ Dagobertus cuncta que ad regnum Austrasiorum pertinebant suæ dicione velle recipere, quod Chlotharius vehementer denegabat, eidem ex hoc nihil velle concedere. Elictis ab his duobus regibus duodecim Francis, ut eorum disceptatione hæc finirit intentio... » *Fredeg.*, l. IV, § 53.

a vécu les années des grandes divisions qui ensanglantèrent le pays du temps de Frédégonde sa mère, et qu'il voit se séparer de lui un royaume qui spontanément s'est livré à son pouvoir il y a dix ans. Or, il ne peut pas parer lui-même au danger ; Dagobert et l'Austrasie le lui prouvent péremptoirement. Chez les Francs, du reste, les décisions importantes furent toujours aux mains des assemblées de la nation [1]. Clotaire se tourne vers son peuple et, contre le danger de l'intérieur, il fait appel à ce sentiment de solidarité nationale dont il a toujours fait preuve devant l'ennemi du dehors. Il enjoint aux évêques des Francs et aux grands de Neustrie et de Bourgogne de se réunir à lui à Clichy « pour le bien du roi *et le salut de la Patrie* [2] ».

C'est sûrement à Clotaire II qu'appartient l'honneur d'avoir le premier réuni nos pères au nom de la Patrie ; fauteurs de guerre civile, ses prédécesseurs s'étaient interdit de prononcer ce nom béni. Mais est-ce bien en 627 qu'il le proclama pour la première fois ? Dès 614 il en avait sûrement le sentiment, lorsqu'il réunissait à Paris tous les évêques de ses états « pour arrêter ce qui serait plus utile au bien du roi et au salut du peuple [3] ». Mais le mot même de Patrie, c'est en 627 que nous le trouvons pour la première

1. Paul Viollet, *ouvr. cité*, t. I, p. 196-217.

2. « Anno XLIIII regni Chlothariæ, cum pontificis et universi proceres regni sui, tam de Neuster quam de Burgundia, Clippiaco ad Chlotharium pro utilitate regiâ et salute patriæ conjuncxissent... » *Fredeg.*, l. IV, § 55. — Il est clair que les leudes ne vinrent que du royaume Neustrie-Bourgogne de Clotaire ; mais les signatures du concile de Clichy sont là pour prouver que les évêques vinrent aussi de l'Austrasie de Dagobert. — Que la formule « pour l'utilité du roi et le salut de la Patrie » appartienne à Clotaire et non à Frédégaire l'annaliste, cela ressort de l'usage qu'en font les détenteurs du pouvoir jusqu'à Charlemagne.

3. « Cum in Dei nomine secundum priscorum sanctorum patrum constitutiones in orbem Parisius ex evocationem gloriosissimi principis Hlotarii regis in synodali concilio convenissemus... tractantes quid quomodo principis quid salute populi utillius conpeterit... » *Concil. Paris.*, (614), *M. G. H.*, *Concilia*, t. I, p. 185-186.

fois sur ses lèvres, bien à lui, dans la formule qu'il emploie pour convoquer la nation et que nous retrouverons plusieurs fois sous la plume de ses successeurs.

A cette œuvre du salut de la Patrie, Clotaire omit de convoquer les grands d'Austrasie. jugeant sans doute que ceux qui se séparaient de lui avec tant de fracas n'étaient pas hommes à l'entendre ni à faire œuvre d'union. Ceux de Neustrie et de Bourgogne s'acquittèrent de leur tâche d'assez triste façon. Venus pour sauver la Patrie de la désunion, ils commencèrent à s'entretuer avec un tel entrain, que Clotaire dut reléguer à Montmartre une des factions ennemies, garder l'autre auprès de lui et enjoindre aux Burgondes de frapper ferme et jusqu'au bout sur celui des deux partis qui bougerait malgré ses ordres ! C'est tout ce que nous savons de la collaboration des leudes à l'œuvre d'union. Ils n'étaient venus que de deux royaumes, et il fallait les séparer avec menace de mort pour qu'ils n'allassent pas chercher à s'entretuer [1].

Il en fut autrement des évêques qu'un plus haut niveau moral garantissait mieux des excès, et qui, bénéficiant de l'unité catholique, comprenaient d'autant mieux la nécessité et les liens de l'unité nationale. Clotaire semble les avoir convoqués de tout l'empire franc sans distinction de royaume ; et l'Austrasie lui en envoya huit, ayant à leur tête S. Arnulf de Metz, qui était avec Pépin de Landen, le

1. Lors donc que les grands de Neustrie-Bourgogne furent réunis à Clichy pour le salut de la Patrie, « ibique homo, nomen Ermarius, qui gubernatur palatiæ Gairiberto filio Chlotario, erat, a pueris Æghynanæ genere Saxonorum optimate interficetur. Pæne fuerat ex inde nimia multorum estragiis, nisi pacientia Chlothariæ interveniente semul et hæc currente, fuisset repræsum. Æghyna, jobente Chlothario, in Monte Mercore resedit, pluram secum habens multitudinem pugnatorum. Produlfus avunculus Airiberti exercitum undique colliens, super ipsum cum Chairiberto volebat inruere. Chlotharius ad Burgundefaronis specialius jobet, ut cujus pars suum volebat deverte juidicium, eorum instantia et utilitate oppremiretur, ea pavore uterque jussione regio pacantur. » *Fredeg.*, l. IV, § 55.

principal conseiller de Dagobert. De Nantes à Trèves et de Cologne à Bordeaux, ils étaient venus, quarante évêques, un prêtre et un archidiacre, représentant quarante-deux cités. Ils prirent les ordres du roi ; puis, en des réunions qu'ils tinrent tantôt dans l'atrium de Saint-Denis, tantôt dans la villa royale, qui occupait sur le Clichy d'alors l'emplacement du vieux Saint-Ouen d'aujourd'hui, ils se mirent à leur tâche glorieuse de sauver la Patrie [1].

Le 27 septembre, ils remettaient au roi leurs travaux. C'était un ensemble de lois, que l'Eglise imposait également aux trois royaumes francs, et par lesquelles, sans en dire mot, elle abrogeait toutes les parties correspondantes de ces lois franques, romaines et burgondes, qui restaient entre les trois races comme des poteaux frontières et de séparation. Ces lois nouvelles traitaient dans la mesure où cela concernait l'Eglise, des biens des pauvres, de la liberté des esclaves, de l'immunité des clercs, de l'unité de foi, des empêchements de mariage par parenté, de l'homicide et de la liberté des femmes consacrées à Dieu, bref, de la plupart des questions brûlantes agitées dans l'empire franc.

C'était là le côté humain de la collaboration de l'Eglise à la formation de l'unité française. Elle fit davantage. Agent reconnu de Dieu sur terre, elle joignit à son œuvre la sanction de Dieu. Contre les principaux violateurs de ces lois qui devaient enfanter l'unité nationale et sauver la Patrie, contre le peuple, les grands, le roi et l'épiscopat lui-même,

1. « In nomine Domini, Suggerente gloriosissimo domno Hlotario rege cum in suburbano Parisius in basilicam dominæ Mariæ matris Domini, quæ in atrium sancti Dyonisii martyris sita est, juxta predium quod Clippiaco dicitur convenissemus ibique clementia vestra canonum regulas tractare jussisset... » *Concil. Clippiac.*, (627). *M. G. H.*, *Concilia*, t. I, p. 196 et suiv. — Cette première entrevue des évêques avec Clotaire eut donc certainement lieu à Saint-Denis. Mais d'autres furent certainement tenues à Clichy, justifiant ce que dit Frédégaire de la convocation à Clichy, et le nom de concile de Clichy donné à cette réunion des évêques des trois royaumes francs.

les évêques législateurs portèrent l'excommunication. Or, l'excommunication c'était pour un chrétien, vivant en pays chrétien, l'exclusion totale de la société, la séparation absolue d'avec ses semblables, la peine du dam en ce monde, un avant-goût de l'enfer auquel elle le prédestinait. Par la plus terrible des sentences, Dieu même excluait par avance de la société française l'homme qui oserait s'opposer à sa formation. Parfois même il envoya ses saints porter aux coupables des menaces de mort pour les détourner de leurs criminelles entreprises. Clotaire fit lois d'Etat les décrets des évêques de Clichy, et il y joignit ses sanctions. Aussi, dans ces premiers jours de notre pays naissant, l'Etat nous apparaît-il comme le corps en formation, l'Eglise comme l'esprit qui fixe les lois de son développement, le roi comme le bras qui lui en fait l'application. Appelé par l'Eglise auprès du berceau Dieu même s'assied prêt à frapper quiconque oserait nuire à l'enfant.

Leur œuvre législative achevée, les évêques regagnèrent leurs diocèses ; et c'est plaisir de voir, à Bourges par exemple, comment ils réalisaient sur la portion du pays à eux confiée, ces lois d'union qu'ils venaient d'élaborer pour sauver la Patrie. Le titulaire de ce siège, célèbre par le grand nombre de races et de religions qui l'habitaient, était alors saint Sulpice. Ancien chapelain de Clotaire II, il avait été vice-président du concile de Clichy, et, malgré son effacement volontaire, il resta de tous les prélats de l'époque celui qui eut le plus d'influence sur Clotaire II comme sur Dagobert, sur les plus grands de leurs ministres et les évêques les plus connus de leur temps. Par son affabilité souveraine et unique, par ses prédications très fréquentes, il fit si bien que, dans sa cité de Bourges, il ne resta plus ni juif, ni hérétique, ni païen. A soulager les pauvres, il dépensa le meilleur de sa vie, et réserva pour eux ses dernières années ; et, lorsque Dagobert s'avisa d'opprimer le Berry, par un de ses disciples, le vieil évêque, comme un

prophète des temps antiques, lui fit porter une menace de mort qui le convertit [1].

Or, que sont devenus cette idée et ce sentiment de la Patrie, au salut de laquelle, par ordre de Clotaire, les évêques francs ont si résolument travaillé à Clichy d'abord, en 627, puis dans leurs diocèses ?

Pendant plusieurs années encore ce ne sont que des germes bien faibles qui peuvent aisément périr. Si, en effet, nous continuons la lecture du vieil annaliste contemporain si documenté, qui nous a gardé le souvenir de la réunion de Clichy et marqué son rôle dans la formation de la Patrie, il n'est question à l'intérieur du pays que des races qui l'habitent, et des royaumes qui le divisent. Lorsqu'il nous retrace la vie de nos pères en ces débuts du VIIe siècle, nous voyons sous sa plume défiler des Francs, des Saxons, des Aquitains, des Romains, des Neustriens, des Austrasiens, des Burgondes ; en vain cherchons-nous un nom unique qui désigne une bonne fois tous ces peuples, nous ne le trouvons pas. De ci de là, nous rencontrons bien parfois le nom désiré ; mais c'est par exception, en face de l'ennemi seulement. Sûrement la patrie veut se faire jour et commence d'exister ; mais nos pères ne le sentent qu'à l'heure du danger. On songe, en les voyant faire, à tant de ménages qui ne s'aperçoivent qu'ils s'aiment que lorsqu'un étranger pénètre dans la maison et vient les troubler. Lisez plutôt ces lignes : « Bien des fois, après cette défaite (des armées de Dagobert), les Wendes font irruption en Thuringe, et, après dévastation des autres régions, dans *le royaume des Francs*. Même Dervanus, le chef de la tribu des Urbies, qui étaient de la race des Slaves et avaient déjà autrefois été soumis *au royaume des Francs*, se livra avec les siens à la domination de Samo (roi des Wendes). Cette victoire que les Wendes gagnèrent *sur les Francs*, ils l'obtinrent moins de la force

1. *Vie de saint Sulpice le Bon.*

des Slaves, que de *la démoralisation des Austrasiens*, qui se voyaient *pris en haine par Dagobert, et par lui constamment brimés* [1] ». Combien caractéristique ce texte où l'annaliste, parlant le langage de ses contemporains, retrouve si vivante l'idée d'un royaume franc existant en face des Wendes ennemis, mais auquel, en cette heure même, les divisions intérieures apportent la défaite. Un chef d'Etat ne sait pas à quels périls il conduit la nation en brimant une partie de ses concitoyens. De ce qui précède, il résulte qu'il y avait chez nos pères, un état d'âme que nous connaissons bien pour l'avoir éprouvé à l'époque de nos divisions d'avant-guerre, à ces heures néfastes où nous étions Français à l'étranger et face à l'étranger, mais où il n'y avait à l'intérieur que des partis ennemis qui ont bien failli connaître le sort de nos ancêtres battus par les Wendes. C'est à ces hommes divisés que s'adresse en 627 l'appel de Clotaire et l'œuvre du concile de Clichy, au nom et en faveur de la Patrie.

Le résultat ne pouvait être immédiat. Même à ce cri de ralliement, même pour cette œuvre d'union, les races et les royaumes ne pouvaient cesser d'exister en un jour, les sentiments et le langage ne pouvaient se transformer instantanément. Aussi, de 627 à 642, trouvons-nous dans le reste de la Chronique de Frédégaire, les mêmes races, les mêmes royaumes, les mêmes vocables, les mêmes sentiments. Le principal est que l'idée d'union dans la Patrie soit maintenue, prêchée, et, autant que possible, réalisée. Or, elle

1. « Multis post hæc vecebus Vuinidi in Toringia et relequos vastandum pagos, in Francorum regnum inruunt. Etiam et Dervanus dux gentes Urbiorum, que ex genere Sclavinorum erant, et ad regnum Francorum jam olem aspecserant, se ad regnum Samonem cum suis tradedit, estaque victuria qua Vuinidi contra Francos meruerunt, non tantum Sclavinorum fortitudo optenuit, quantum dementacio Austrasiorum, dum se cernebant cum Dagoberto odium incurrisse, et adsiduæ expoliarintur. » *Fredeg.*, l. IV, § 68. — (Une question : Ces Urbies de la race des Slaves, ne seraient-ils point nos Serbes ?)

l'est, puisqu'en 642 le maire du palais, Flaochat, tient à Chalon-sur-Saône, le plaid du mois de mai avec les pontifes et les chefs du royaume de Bourgogne qu'il y a réunis à lui « pour l'utilité de la Patrie ». A cette seconde des réunions patriotiques connues de notre histoire, saint Sulpice fut sûrement convoqué et dut assister. Ce qu'y fut l'œuvre des Burgondes, nous l'ignorons ; nous savons que celle des leudes fut plus sanglante qu'à Clichy, Clotaire II n'étant plus de ce monde pour mettre un frein aux haines, le maire du palais prenant lui-même l'initiative de l'effusion du sang. Frédégaire ferme ses annales sur ces lignes tragiques et nous nous demandons avec inquiétude si ces grands n'ont pas noyé pour toujours dans le sang, cette Patrie pour l'utilité de laquelle on les a réunis à Chalon [1].

J'ouvre les continuateurs du substantiel écrivain. Ils sont plusieurs, d'époques, de races et de régions différentes ; j'aurai donc en les lisant l'opinion du temps dont ils vivent la vie, dont ils parlent le langage, dont ils éprouvent les sentiments. Qu'est devenue l'œuvre de Clotaire et des Pères de Clichy ? Où en est l'union des races et des royaumes ? Où en est la Patrie ? Je n'en crois pas mes yeux. Douze ans seulement après la réunion de Chalon, l'union des races est faite.

Le premier des continuateurs commence en effet ses annales à la mort de Clovis II, en 656. Or, à partir de cette date, jusqu'à l'avènement de Charlemagne, en 768, il n'est plus question de races chez aucun de ces écrivains. On ne trouve plus sous leurs plumes diverses qu'un seul nom pour désigner nos pères, c'est *les Francs ;* et dans les trente-cinq petites colonnes de Migne qui reproduisent l'œuvre de ces

1. « Flaochadus collictis secum pontefecis et ducibus de regnum Burgundiæ, Cabilonno pro utiletate patriæ tractandum minse Madio placitum instituit. Ibique et Vuillebadus multetudinem secum habens advenit. Flaochadus ibidem Vuillebado interfecere nitebatur. Hæc cernens Vuillebadus palacium noluit introire... » *Fredeg.*, l. IV, § 90.

chroniqueurs, on le retrouve jusqu'à quatre-vingt-douze fois. Dans ces mêmes trente-cinq pages, je trouve une fois le *peuple des Francs* [1], quatre fois *la nation des Francs* [2], trois fois *le royaume des Francs* [3] ; *l'armée des Francs* y est mentionnée douze fois en toutes lettres et maintes fois rappelée [4]. Le territoire qu'occupent nos pères, y est appelé une fois *région des Francs* [5], une fois *terre des Francs* [6], et six fois

1. « Rexitque populum Francorum (Pépin d'Héristal) annos viginti septem. » *Fredegarii Continuatio*, § 104. Krusch, *Scriptores*, t. II, p. 168 et s.

2. « Erat enim ipse Childericus rex (fils de Clovis II et roi d'Austrasie) levis atque citatus nimis, gentem Francorum in sedicionem mittens in scandalum ac derisum. » *Contin.*, § 104. — De même à propos des révolutions sanglantes qui suivirent la mort de Pépin d'Héristal : « Magna et valida turbatio et persecutio extitit apud gentem Francorum. » *Contin.*, § 104. — Puis c'est à la bataille de Poitiers : « Eudo namque dux (d'Aquitaine) cernens se superatum atque derisum, gentem perfidam Saracinorum ad auxilium contra Carlum principem et gentem Francorum excitavit. » *Contin.*, § 108. — Enfin, c'est à l'occasion du siège de Bourges en 762 : « Sequenti anno, id est anno undecimo regni ipsius, cum universa multitudine gentis Francorum Bitoricas venit (Pépin le Bref), castra metatus est undique, et omnia quæ in giro fuerant vastavit. » *Contin.*, § 126.

3. Vainqueur des Frisons en 733, Charles Martel « cum magna spolia et præda victor reversus est in regnum Francorum ». *Contin.*, § 109. — La même année, lorsqu'il a bien assis son pouvoir à Lyon, à Arles, à Marseille : « cum magnis thesauris et muneribus in Francorum regnum remeavit, in sedem principatus sui. » *Ibid.*, § 109. — Enfin, il s'agit de Pépin le Bref, mourant à Saint-Denis en 768 : « Cernensque quod vite periculum evadere non potuisset, omnes proceres suos, ducibus vel comitibus Francorum, tam episcopis quam sacerdotibus, ad se venire precepit, ibique una cum consensu Francorum et procerum suorum, seu episcoporum, regnum Francorum quod ipse tenuerat, equali sorte inter predictis filiis suis Carlo et Carlomanno, dum adhuc ipse viveret, inter eos divisit. » *Contin.*, § 136.

4. « Exercitus Francorum, — Francorum agmina. » *Ibid.*, § 109, § 118, § 120, § 121, § 124, § 126, § 130, § 131, § 132, § 134.

5. Après avoir en 739 repris Avignon et la région maritime voisine, et mis en fuite le duc Mauronte, Charles Martel : « Carolus cuncta sibimet adequisita regna victor regressus est, nullo contra eum rebellante ; reversusque in regione Francorum, egrotare cœpit in villa Verimbria super Isra fluvium (à Verberie, Oise). » *Ibid.*, § 109.

6. « Devicto adversariorum agmine (les Sarrasins, Charles Martel) Christo in omnibus præsule et caput salutis victorie, salubriter remea-

de son doux nom *la France*[1]. Ajoutons fièrement que sur la fin de cette période, en 747, alors que les races ont vraiment échangé leurs sangs, les Saxons font à leurs dépens, l'épreuve de cette qualité si française que nous appelons l'allant français, la fougue française, *impetus Francorum*, que les Italiens appellent d'un nom légèrement excessif comme leur tempérament, *la furia francese*[2].

Que nous trouvions ces sentiments uniquement français trois demi-siècles après le concile de Clichy, ce n'est pas étonnant. En ce laps de temps, les races ont fusionné, et plus ou moins disparu. Mais, qu'il ne soit plus question d'elles

vit in regionem suam, in terra Francorum, solium principatus sui. » *Ibid.*, § 109.

1. « Ebroinus audiens has dissensiones, consilio accepto ...a Luxovio cœnubio egressus in Francia regreditur. » *Ibid.*, § 96. — Voici Pépin le Bref triomphant des Bavarois et aspirant au trône : « Ipse vero duce Christo cum magno triumpho in Frantia ad propria sede feliciter remeavit. Et quievit terra a prœliis annis duobus. — Quo tempore una cum consilio et consensu omnium Francorum, missa relatione ad sede apostolica, auctoritate percepta, præcelsus Pippinus electione totius Franciæ in sedem regni cum consecratione episcoporum et subjectione principum, una cum regina Bertradane, ut antiquus ordo deposcit, sublimatur in regno. » *Ibid.*, § 117. — Vainqueur à Bourges en 762, Pépin le Bref : « Uniberto comite vel reliquos Wascones, quos ibidem invenit, sacramentis datis, secum adduxit, uxores eorum ac liberos in Frantia ambulare præcepit. » De même après sa victoire de Thouars la même année : « Vascones quos ibidem invenit, una cum ipso comite secum duxit in Frantia. » *Ibid.*, § 126. — En 766, Pépin qui a célébré le Champ de Mai à Orléans, soumis l'Aquitaine et s'en revient vainqueur par Périgueux et Angoulême : « jam pene omni Aquitania adquesita, cum omni exercito Francorum iterum eo anno reversus est in Frantia cum suis omnibus. » *Ibid.*, § 131.

En examinant ces textes, on verra que si le mot France désigne parfois le coin de terre primitivement occupé par les Francs sur notre sol, il désigne aussi tout le sol soumis au pouvoir de Pépin en face de l'ennemi. C'est dans ce sens large et si grand que nous le trouvons lors de l'élection de Pépin à la royauté : il est alors une personnalité vivante.

2. « Ex quibus (les Saxons) plurima multitudo videntes se contra impetum Francorum rebellare non posse, propriis viribus destituti, petierunt sibi Christianitate sacramenta conferre ». *Ibid.*, § 117.

en 656, vingt-neuf ans seulement après le concile de Clichy et douze ans après la réunion sanglante de Chalon-sur-Saône, voilà qui surprend ; car les races n'ont pu disparaître en douze, ni même en vingt-neuf ans. La merveille est précisément que, les races demeurant, il n'en soit plus question, et que sous la plume de l'annaliste, qui parle évidemment le langage de ses contemporains, deux mots les représentent toutes : *les Francs*, *la France*. Evidemment à toutes ces races diverses un même idéal a été offert, et si vigoureusement qu'en un quart de siècle il a été inculqué. Il y a là un fait de suggestion des plus considérables que connaisse l'Histoire. Il en est beaucoup d'autres assurément. Les plus zélés révolutionnaires se sont ralliés au cri de *l'empereur ;* hier notre peuple marchait au mot de *république ;* pour le mettre en mouvement aujourd'hui vous n'avez qu'à lui dire *démocratie*. A côté de nous, l'Italie s'est formée aux syllabes magiques de l'*Italia una*, et l'Angleterre aura demain à nous dire ce que les deux mots *Home rule* lui ont arraché pour l'Irlande. L'histoire compte donc bien des faits semblables de persuasion réalisés dans les peuples par les gouvernants, ou imposés aux gouvernements par les peuples sous l'action de quelques hommes de valeur. Celui dont nous parlons accuse son extrême puissance, en unissant de façon singulièrement rapide des races diverses et bien vivantes ; sa gloire est d'avoir fait la France. Quant au mot qui l'opéra, nous n'avons pas à l'inventer ; nos vieux annalistes nous l'ont laissé écrit en toutes lettres ; ce mot fascinateur et puissant, c'est « le salut de la Patrie ». Toutes ces races ne sentent qu'il y a entre elles une patrie que lorsqu'elle est en danger ; on les groupe autour de la patrie à sauver : « pour le salut de la Patrie ». On se croit ramené à ces jours voisins de nous où les Français divisés par la révolution s'unissent autour de la patrie déclarée en danger. Déjà, en 627, Clotaire II a réuni près de lui à Clichy, les pontifes, et tous les grands de son royaume, aussi bien de Neustrie que de Bourgogne,

« pour le bien du roi et le salut de la Patrie[1] ». En 642, c'est « pour le bien de la Patrie », que Flaochat réunit à Chalon-sur-Saône, les pontifes et les chefs du royaume de Bourgogne[2]. Les cent ans de luttes obscures qui suivent, nous ont valu des notes trop brèves pour qu'il y fût question des grandes assemblées nationales, et du nom en vertu duquel on les convoquait. Mais, en 761, nous trouvons Pépin le Bref tout près de Cologne, réunissant en champs de mai, à Duren sur la Roër, « tous les grands des Francs pour traiter du salut de la Patrie et du bien des Francs[3]. » C'est pendant qu' « il juge les causes pour le salut de la Patrie et le bien des Francs », qu'il est saisi, à Saintes, de la maladie dont il va mourir[4]. Nul doute que ce ne soit aussi au nom du salut de la Patrie que deux ans plus tôt il réunit à Orléans ce champ de mai, où le peuple et les grands des Francs le comblèrent de présents. Dès lors, en effet, que l'annaliste nous rapporte la seconde partie de la formule sacramentelle en nous ajoutant « pour le bien des Francs », la première et la plus importante partie n'y devait pas manquer[5]. Ainsi donc, du concile de Clichy à Charlemagne, de 627 à 768, nous trouvons une formule sacramentelle employée pour convoquer les assemblées de la nation : c'est le salut de la Patrie.

1. *Fredeg.*, l. IV, § 55.

2. *Ibid.*, l. IV, § 90.

3. « Evoluto anno, id est, anno decimo regni ipsius, omnes obtimates Francorum ad Dura in pago Riguerense ad Campo Madio pro salutem patrie et utilitatem Francorum tractandum, placito instituto ad se venire præcepit. ». *Contin.*, § 125.

4. « Dum Sanctonis præfatus rex venisset et causas pro salute patriæ et utilitate Francorum tractaret, a quedam febre vexatus egrotare cepit ; comites suos ac judices ibidem constituit. » *Ibid.*, § 136.

5. « Evoluto igitur anno, commoto omni exercito Francorum vel plurimum nationes, quod in regno suo commorabantur, usque ad Aurilianis veniens, ibi placitum suum Campo Madio quod ipse primus pro Campo Martio pro utilitate Francorum instituit, tenens, multa munera a Francis et proceris suis ditatus est. » *Ibid.*, § 131.

Il est assez curieux de voir dans cette formule la partie qui mentionne l'autorité convocante, varier avec cette autorité elle-même. Sous Clotaire II, on mentionne à côté du salut de la Patrie « le bien du roi [1]. » Sous Clovis II alors que les rois s'effacent devant les maires du palais, fortuitement ou avec intention il n'est pas fait mention de l'autorité [2]. Sous Pépin le Bref, lorsque les maires ont pendant de longues années subi une éclipse à leur tour, c'est le peuple qui tient la place occupée jadis par le roi, et les assemblées de la nation sont convoquées « pour le salut de la Patrie et le bien des Francs » [3]. On croit alors entendre une proclamation moderne faite *au nom du peuple français*. Mais, si la partie de la formule mentionnant l'autorité suit les variations de l'autorité, il est quelque chose qui ne change pas, et à Clichy comme à Chalon, à Duren aussi bien qu'à Saintes, sous Pépin le Bref, comme sous Clotaire ou Clovis II, au VIIe comme au VIIIe siècle, la nation entière se réunit au nom de la Patrie, *pour le salut de la Patrie*. Et qu'on veuille bien noter que ce ne sont pas seulement les grands, mais le peuple entier des Francs qu'atteignaient ces convocations faites au nom de la Patrie. A propos d'une semblable convocation qui, en 754, ordonnait à *tous les Francs* de se réunir à Berny-Rivière (Aisne), l'annaliste note expressément que *telle est la coutume des Francs* [4]. Et il nous montre, en effet, le peuple

1. « Pro utilitate regia et salute patriæ. » *Fredeg.*, l. IV, § 55.

2. « Pro utilitate patriæ. » *Ibid.*, § 90.

3. « Pro salute patriæ et utilitate Francorum. » *Contin.*, § 125, § 136. « Pro utilitate Francorum. » *Ibid.*, § 131. — Je dois noter, au surplus, que dans ces formules, et les autres semblables, le mot *utilitas* est un terme d'honneur qui, selon les personnes auxquelles il s'applique, peut signifier : Majesté, Grandeur, Seigneurie. J'en ai pour preuve cette phrase caractéristique qui s'applique à Dagobert : « Timorem vero sic forte sua concusserat utelitas, ut jam devotione adreperint suæ se tradere dicionem. » *Fredeg.*, l. IV, § 58.

4. « Præfatus rex [Pippinus] ad Kalendas Martias omnes Francos, sicut mos Francorum est, Bernaco villa publica ad se venire præcepit. » *Contin.*, § 120.

réuni aux grands dans ces assemblées à l'élection de Pépin le Bref en 751[1], ainsi qu'aux plaids célébrés par ce prince à Orléans en 766[2], à Nevers en 765[3], à Bourges en 767[4], et à Saint-Denis, près de son lit de mort, en 768[5]. Il est donc indubitable que chez les Francs du VIIe et du VIIIe siècle le peuple lui-même était convoqué aux assemblées nationales et y prenait part au nom et pour le salut de la Patrie ; et, au VIIIe siècle au moins, il devait d'autant mieux entendre cet appel, que dans la teneur officielle de la convocation, il a pris la place des rois. Si donc, comme tout nous le prouve, il est un mot de ralliement qui a amené les races existant sur notre sol à faire abstraction de leurs gloires et de leurs haines aussi bien que de leurs intérêts, pour s'unir dans un même sentiment, marcher vers un même but et porter un même nom, ce mot c'est celui de Patrie. A qui s'étonnerait de rencontrer ce doux nom dès cette époque, nous montrerions Pépin de Landen appelé « Père de la Patrie » par son biographe[6] ; et, dans les *Annales de Saint-Bertin* un certain Pépin condamné en 864, « comme traître à la patrie[7]. »

1. « Quo tempore una cum consilio et consensu omnium Francorum... præcelsus Pippinus electione totius Franciæ... sublimatur in regno. » *Ibid.*, § 117.

2. Même texte qu'à la note 5, p. 58 : « Evoluto igitur anno, etc... »

3. « ... usque ad Nevernum urbem con omni exercito veniens [Pippinus], ibique cum Francis et proceribus suis placitum suum Campo Madio tenens. » *Ibid.*, § 130.

4. « Iterum denuo sequente anno commoto omni exercito Francorum... ad Bitoricas accessit, palatium sibi ædificare jubet. Iterum Campo Madio sicut mos erat, ibidem tenere jubet, initoque consilio cum proceris suis, prefata regina Bertradane, cum reliquis Francis hac comitibus fidelibus suis in prædictas Betoricas dimisit. » *Ibid.*, § 132.

5. « Cernensque quod vite periculum evadere non potuisset..., etc... », comme au troisième texte cité à la note 3, p. 55. Magnifique!

6. « Sed eodem anno (639) expleto, egregius Dux ac verissimus Pater Patriæ rebus humanis excessit. » *AA. SS.*, février III, *Vita Beati Pippini Ducis.*

7. « Pippinus Pippini filius, ex monacho laïcus et apostata factus, se Nortmannis conjunxit, et ritus eorum servat... Pippinus apostata a Nortmannorum collegio ab Aquitanis ingenio capitur, et in eodem pla-

Enfin, l'idée de Patrie est si vivante à cette époque, que ses vieux annalistes ont octroyé une patrie à tous leurs ennemis, et nomment en 635 la patrie des Vascons[1], la patrie des Allemands en 746[2], celles des Bavarois en 749[3], des Saxons en 753[4], et, en 763 ou 764, une fois encore la Patrie des Francs[5].

Si maintenant nous cherchons qui a rendu ce mot puissant et opérant, nous dirons que c'est l'Église. Les détenteurs de l'autorité ont proclamé le vocable ; l'Église en a fait la réalité. Rappelons-nous d'abord que c'est ainsi que les choses ont commencé à Clichy, lorsque *pour le salut de la Patrie* Clotaire II convoquait et les évêques faisaient des lois d'union,

cito præsentatur et primum a regni primoribus, ut patriæ et christianitatis proditor, et demum generaliter ab omnibus ad mortem dijudicatur et in Silvanectis arctissima custodia religatur. » Dehaisnes, *Les Annales de S. Bertin*, pages 128, 137, 138.

1. « Anno quarto decimo rigni Dagoberti, cum Wascones forteter revellarent, et multas predas in regno Francorum quod Charibertus tenuerat facerint... et totam Wasconiæ patriam ab exercito Burgundiæ fuisset repleta, Wascones deinter moncium rupes ægressi, ad bellum properant. » *Fredeg.*, l. IV, § 78.

2. « Dum Alamanni contra Carlomanno eorum fidem fefellissent, ipse cum magno furore cum exercitu in eorum patriam peraccessit. » *Fredeg. Continuatio*, §. 115.

3. « Qua de re commoto exercito cum magno agmine apparatu eorum patrias peraccessit. ». *Ibid.*, § 117.

4. « Sequente anno iterum Saxones contra eorum fidem, quod præfato rege dudum promiserant, solito more iterum rebelles contra ipso existunt. Unde et Pippinus rex, ira commotus, commoto omni exercitu Francorum, iterum Renum transacto, Saxonia cum magno apparatu veniens, ibique eorum patria maxime igne concremavit. » *Ibid.*, § 118. — Il faut lire la suite de ce passage pour voir l'opinion que se faisaient nos pères de la parole des Saxons, il y a 1.200 ans. Et on voudrait que le fait d'entrer dans une Ligue des Nations (qui n'existe pas), changeât cela en un jour ! Oh ! les enseignements de l'histoire !

5. « Waïofarius princeps [Aquitaniæ] semper contra prædicto rege Pippinum insidias parare dissimulat. Nam Mantione comite consubrino suo, partibus Narbone cum reliquis comitibus transmisit, ut custodias, quas prædictus rex Narbonam propter gentem Saracenorum ad custodiendum miserat, aut at intrandum aut, quando iterum in patria revertebant, capere aut interficere eos potuissent. » *Ibid.*, § 127.

pendant que les grands s'entretuaient. Or c'est ainsi qu'elles se sont développées, et si les détenteurs de l'autorité ont proclamé le principe, seule l'Église a pu l'appliquer.

Chez les Francs de cette époque, je vois, en effet, les rois, les maires du palais, les leudes, le peuple, les évêques ; or de ces cinq éléments, un seul a pu imposer l'union. Entre Dagobert et Pépin le Bref, qu'étaient les rois? De pauvres enfants inconnus et privés de pouvoir, que les maires montraient ou cachaient à leur gré. Ce ne sont sûrement pas eux qui ont imposé un idéal quelconque.

Les maires du palais ont été dressés par et pour le peuple contre le pouvoir abusif des rois. Soutenu par ceux qu'il représente, Warnachaire a pu livrer Brunehaut et se faire nommer à vie dans sa charge par Clotaire II [1]. Mais pour lui aussi l'omnipotence a été la chute. A son décès, en 626, les Burgondes, choisissant de deux maux le moindre, décident de s'adresser directement au roi et refusent d'élire un maire [2]. Il est vrai qu'en 642 ils se ravisent et élisent Flaochat : mais on voit le nouvel élu s'engager avec serment et par écrit à maintenir chacun dans ses charges et à garder à tous amitié perpétuelle, et c'est là-dessus qu'il est mis en fonctions [3]. En Austrasie. Grimoald que l'on dit tout-puis-

1. Voir la note 1, p. 47.

2. « Eo anno Chlotarius cum procerebus et leudibus Burgundiæ Trecassis conjungetur, cum eorum esset sollicitus si vellint. decesso jam Warnachario, alium ejus honores gradum sublimare. Sed omnes unianimiter deligantes se nequicquam si velle majorem domus elegere (quelle énergie dans le refus!), regis graciam obnexe petentes cum rege transagere. » *Fredeg.* l. IV, § 54.

3. « Flaogatum, genere Franco, majorem domus in regnum Burgundiæ ælectionem pontevecum et cumtis docebus, a Nantilde regina hoc gradum honores stabilitur. » Suivent quelques lignes sur les succès du nouveau maire auprès de la veuve de Dagobert. Puis, nonobstant sa brillante élection et ses succès : « Flaochadus cumtis ducibus de regnum Burgundiæ seo et pontefecis per epistolas, etiam et sacramentis firmavit, unicuique gradum honoris et dignetatem seo amiciciam perpetuo conservarit. Hanc dignetatem sublimatus Flaochadus regnum Burgundiæ pervagatur. » *Fredeg.*, l. IV. § 89.

sant, est vaincu dès qu'il veut faire de son fils un roi[1]. Les vicissitudes d'Ebroin proclament bien haut, elles aussi, la faiblesse des maires du Palais. Il n'est pas jusqu'à l'élection royale du puissant duc Pépin, qui ne vienne témoigner du même fait[2]. En résumé, à l'époque où se forme l'unité française, la puissance des maires est un mythe avec lequel il en faut finir. Si le roi n'est plus rien, le maire du palais est en pleine défaveur. Ce n'est pas ce titulaire déconsidéré et jalousé, luttant à la fois contre les rois, les autres maires, les leudes et le peuple, qui peut faire l'union du pays. Il ne peut qu'en répéter la formule officielle, pendant qu'il sème la discorde.

Pas un instant nous ne songerons aux leudes pour faire œuvre d'union. Ils nous ont donné leur mesure, lorsqu'appelés à sauver la Patrie, ils se sont entretués à Chalon-sur-Saône encore plus qu'à Clichy.

Pourrions-nous au moins songer au peuple, dont le pouvoir va croissant pendant que tombent les maires et les rois et que les leudes s'entretuent, au peuple dont le nom a remplacé le nom des rois à côté de celui de la Patrie dans la formule d'union, à ce peuple du VIIe et du VIIIe siècle, qui était appelé, au moins une fois chaque année, à traiter directement des intérêts de la nation? Mais nous savons bien que le peuple est guidé et ne se guide pas, qu'il ne guide personne surtout, aussi bien parce qu'il est

1. « Franci itaque commoti atque vehementer indignati, Grimoaldo insidias præparant; cumque eximentes ad condemnandum Regi Francorum Chlodoveo deferunt. Et Parisius civitate in carcere mancipatus, vinculorum cruciatu constrictus, ut erat morte dignus propter scelus quod in dominum exercuit, morte vitam finivit. » *Gesta Reg. Franc.*, c. 43. Migne, t. XCVI, col. 1459.

2. « Ipse vero, duce Christo, cum magno triumpho... » Voir tout le texte de la note 1, p. 56, et bien remarquer que l'écrivain attribue aux Francs l'initiative de cette élection aussi bien que sa ratification : « una cum consilio et consensu omnium Francorum. » On ne saurait plus fortement souligner le pouvoir de la nation sur la marche des affaires et sur le roi à cette date.

le peuple qui ignore et hésite, que parce qu'il est la majorité qui suit toujours sans jamais diriger. A lui donc, plus qu'aux rois, plus qu'aux maires, plus qu'aux leudes, il a fallu quelqu'un qui continuât d'enseigner, d'inculquer, d'imposer l'union proclamée au nom de la Patrie. Ce quelqu'un, c'est le seul qui reste des cinq éléments que contient la nation, c'est l'Église, qui a réalisé sur tout le territoire l'œuvre élaborée à Clichy.

En résumé, dans le premier quart du VIe siècle, nous trouvons sur notre sol trois grandes races, que la communauté d'origines ou des services rendus ont prédisposées à s'entendre, et qui ont, pour les amener à ce but, une même foi, une même race régnante, et des intérêts communs matériels aussi bien que religieux.

Pendant le reste du siècle, le problème se déplace de façon sensible. Car, en communiquant à leurs peuples leurs haines de famille, les descendants de Clovis ont substitué à trois races qui avaient tout pour se comprendre, trois royaumes ennemis : c'est le courant de division. En sens contraire, la communauté de foi, de race régnante et d'intérêts, et aussi la compénétration des races qui se réalise chaque jour un peu, font que ces gens, qui ne peuvent se voir à l'intérieur de leurs frontières, sentent, en face de l'ennemi et dans le danger commun, qu'ils ne forment qu'un seul tout, qu'ils appellent sans ambage *les Francs*, *le royaume des Francs*.

En 613, le mouvement d'union semble l'emporter, lorsque, pour en finir de guerres civiles, les deux royaumes de Brunehaut se remettent à Clotaire. Mais il y a trop de réserves à cette union où les trois royaumes conservent leur organisation séparée, où, surtout, les premiers ministres ou maires du palais qui représentent le mouvement séparatiste en face de l'unification royale, sont faits plus puissants que jamais. Aussi la division a-t-elle le dessus en 623. L'Aus-

trasie se fait cette année-là un roi bien à elle et ennemi de Clotaire ; et en 626 on croit être à la guerre. En serait-ce fait de l'empire franc ?

Clotaire n'hésite pas. En face de l'étranger et dans le danger commun du sol et de la nation, ses peuples ont le sentiment de ne former qu'un tout, qu'ils appellent eux-mêmes le *Peuple des Francs*. Il fait appel à ce sentiment pour sauver l'union et le pays ; et, dès 627, il convoque à Clichy l'assemblée de la nation avec ce but très précis « le salut de la Patrie ». Il la convoqua comme il le pouvait, laissant de côté les grands d'Austrasie qui venaient de rompre avec lui, séparant les uns des autres pour qu'ils n'en vinssent pas aux mains, ceux des deux autres royaumes qui étaient déjà réunis. Mais par contre, unis à lui de tout l'empire franc, les évêques, acceptés de tous, faisaient tomber entre les races et les royaumes, les vieilles barrières des lois particulières, et imposaient en leurs places, au nom de Dieu et avec ses sanctions, des lois communes, qu'ils s'en allèrent ensuite implanter dans leurs diocèses.

Pendant quelques années, ce grand œuvre d'union n'alla point sans difficultés, Dagobert, par exemple, brimant les Austrasiens et recueillant la défaite, Flaochat transformant en guerre civile le champ de mai qu'il tient à Chalon « pour l'utilité de la Patrie ». Mais à partir de cet instant, dans cette période obscure, où pêle-mêle et silencieusement disparaissent dans l'ombre et souvent dans le sang, ces enfants-rois qui règnent et ne gouvernent pas, et leurs maires du palais plus agités et presque aussi impuissants, les royaumes de haines disparaissent, les races fusionnent, à l'intérieur des frontières franques un grand peuple est en gestation.

Aussi, lorsqu'au VIIIe siècle, le nom de Patrie réapparaît avec Pépin le Bref, ce n'est plus comme le cri d'un grand roi qui voit ses peuples désunis s'en aller à rien ; c'est le cri robuste et sain d'un peuple bien constitué, qui, après avoir usé les rois et les maires, a redonné la couronne au prince

valeureux qu'il a choisi, voit chaque année à Duren ou à Saintes, à Berny-Rivières ou à Bourges, à Orléans, à Nevers, à Saint-Denis, convoquer en son propre nom les assemblées de la nation, et y imposer ses volontés à son glorieux roi. Pour tout dire, c'est le cri du peuple français, qui, dès 747, apprend aux Saxons l'existence de cette qualité si française dont une fois encore il écrira le nom dans leurs chairs en 1918 : « impetus Francorum », l'*allant français*[1].

M. Th. Ferré.

1. « Ex quibus [Saxonibus] plurima multitudo videntes se contra impetum Francorum rebellare non posse, propriis viribus destituti, petierunt sibi Christianitate sacramenta conferre. » *Fredeg. Continuatio*, § 117.

LA SITUATION

DES CHRÉTIENS DE PALESTINE

A LA FIN DU VIII[e] SIÈCLE

ET L'ÉTABLISSEMENT DU PROTECTORAT DE CHARLEMAGNE

La question si controversée de l'établissement du protectorat franc en Palestine n'a guère été étudiée jusqu'ici qu'à l'aide du témoignage des annales carolingiennes qui permettent de reconstituer la suite des négociations et se placent exclusivement au point de vue des succès obtenus par la politique de Charlemagne [1]. Mais on n'a jamais recherché dans quelle mesure la situation des chrétiens de Palestine sous la domination arabe expliquait la démarche tentée auprès du roi des Francs par le patriarche de Jérusalem. Sans doute les *Annales Altahenses* précisent que la remise des clefs du Saint-Sépulcre et de l'étendard de Jérusalem le 30 novembre 800 avaient pour objet « la délivrance du peuple chrétien » [2] et Guillaume de Malmesbury reproduisant d'anciennes annales northumbriennes affirme que les chrétiens de Jérusalem supplièrent Charles d'être « leur appui et leur défenseur. Ils lui demandèrent de conserver

1. Voy. surtout Vasiljev, Karl Veliki i Kharoun-ar-Raschid. (*Vizantijski Vremennik*, XX, Saint-Pétersbourg, 1913, p. 63-116).

2. « Ad liberandum populum christianum. » *Ann. Altah. maj.*, 800, M. G. H., *SS.*, XX, 783.

les monastères soumis à la religion chrétienne, de les régir et de les défendre contre les agressions [1]... »

Mais les sources occidentales se contentent d'indiquer les grandes lignes du programme de ce protectorat sans donner aucun renseignement sur la situation des chrétiens. Or il est possible de combler cette lacune grâce à l'hagiographie syrienne du VIIIe siècle, dont une nouvelle étude critique, due au savant russe Loparev, jette un jour tout nouveau sur la question [2]. Plusieurs vies de saints de cette époque nous ont conservé un tableau très vivant de la société chrétienne de Palestine. Elles nous montrent en particulier les vexations et les tracasseries de tout genre auxquelles les chrétiens étaient en butte de la part des autorités musulmanes. Examinons dans quelle mesure leur témoignage peut être utilisé.

Les « Actes des soixante martyrs de Jérusalem » nous montrent des pèlerins, sujets grecs, arrêtés au moment de l'expiration d'une trêve entre l'empire et le calife, sommés d'abjurer le christianisme et, sur leur refus, condamnés à mort [3]. Ainsi que l'a prouvé Papadopoulos-Kerameus, des deux versions qui nous sont parvenues, la version dite syrienne est la plus ancienne. Elle paraît avoir été rédigée en syriaque dans le deuxième quart du VIIIe siècle et traduite en grec peu après. Elle fait allusion à des événements qui suivirent le siège infructueux de Constantinople par les Arabes en 717. A la suite de cet insuccès le calife Soliman conclut une trêve de sept ans avec l'empereur Léon l'Isaurien « de sainte mémoire ». Il fut convenu que les marchands des deux empires pourraient communiquer

1. Guillaume de Malmesbury, *Gesta reg. Anglor.*, M. G. H., *SS.*, XIII, 156.

2. Loparev, Gretcheskiia jitiia sviatuich VIII i IX viekov. (*Vies grecques des Saints des VIIIe et IXe siècles*). *Vizantijski Vremennik*, 1912, p. 1 et suiv. (Voy. le compte-rendu, *Journal des Savants*, janvier 1917.)

3. Edition grecque A. Papadopoulos-Kerameus, d'après le Cod. Coislian. Paris, 303. Société Orthodoxe de Palestine, XII, 1892. — Traduction latine : *AA. SS. Bolland.*, Octobre VIII, 856-864, IX, 360-362.

librement et que les pèlerins auraient la faculté de venir révérer les Lieux Saints.

Cette trêve entre l'empire byzantin et les Arabes n'est mentionnée par aucune chronique, mais c'est un fait que de 718 à 725 les sources ne signalent plus aucune expédition arabe contre l'empire et qu'elles recommencent au contraire à cette date.

La septième année de la trêve, 70 « archontes » se mirent en route pour la Palestine avec une suite nombreuse conforme à leur rang, dans laquelle figuraient des *buccellarii* ou soldats privés, dont il est souvent question à cette époque. Ils atteignirent facilement Jérusalem et accomplirent leur pèlerinage. Mais à peine étaient-ils sur le chemin du retour qu'ils furent arrêtés à trois milles de la Ville sainte sous prétexte que la trêve entre les deux empires avait pris fin. Ramenés à Jérusalem ils furent emprisonnés puis traduits devant l'émir de Césarée qui les mit dans l'alternative d'abjurer le christianisme ou d'être crucifiés. Ils demandèrent que leur supplice eût lieu à Jérusalem devant la tour de David. Cette faveur leur fut accordée : dix moururent pendant le voyage et les soixante survivants furent crucifiés le 21 octobre 724. Ils furent ensevelis en face de l'église Saint-Étienne par les soins d'un bourgeois de Césarée auquel ils avaient laissé une somme d'argent pour acheter le terrain nécessaire à leur sépulture.

Cet épisode dénote le manque de sécurité auquel étaient exposés les pèlerins : il s'explique d'ailleurs par l'animosité qui régnait dans la première moitié du VIIIe siècle entre les Arabes et l'empire byzantin. On était encore au lendemain de la tentative suprême faite par les califes pour s'emparer de Constantinople. Le martyre des 60 « archontes » peut donc être considéré comme un fait de guerre, comme une représaille sanglante exercée sur des sujets ennemis. D'autres biographies au contraire nous montrent quelle était à la fin du VIIIe siècle la situation précaire des chrétiens sujets

du calife et en particulier la rigueur avec laquelle les autorités punissaient la propagande chrétienne et l'abjuration de l'islam.

La vie de saint Elie, martyr à Damas en 795, est l'histoire d'un véritable complot organisé pour contraindre un jeune chrétien à se faire musulman [1]. Ainsi que l'a montré Loparev [2], ce récit a été composé à Damas assez longtemps après l'événement, mais l'absence de tout développement oratoire et la précision des détails de mœurs semblent indiquer que son auteur a travaillé d'après des sources dignes de foi.

Le jeune Elie, originaire d'Héliopolis, était venu à Damas pour chercher de l'ouvrage. Il se loua à un riche Syrien, qui était l'ami intime d'un Arabe influent et qui, sur ses conseils, abjura le christianisme. Le Syrien ayant donné un grand festin pour célébrer la naissance d'un petit-fils, Elie servit à table. L'Arabe ayant remarqué sa bonne mine, en fit compliment à son hôte. Elie fut invité à s'asseoir à table et les convives se mirent à le cajoler et à lui montrer tous les avantages qu'il obtiendrait s'il embrassait l'islam, puis le repas terminé, ils le forcèrent à danser avec eux. Le lendemain matin, Elie, étant allé à l'église suivant son habitude rencontra quelques-uns des hôtes de la veille qui lui demandèrent en riant où en était sa conversion. Effrayé, il tint conseil avec ses frères, et résolut de retourner dans son pays ; il fit demander à son maître de lui payer son salaire, mais celui-ci refusa, prétendant qu'il avait abjuré le christianisme. Elie retourna donc à Héliopolis et y passa huit ans.

Quand il revint à Damas, il était âgé de vingt ans et il s'établit à son compte. Mais son ancien maître l'ayant rencontré, lui demanda pourquoi il l'avait abandonné et lui

1. Editions : Fr. Combefis. *Christi martyrum lecta trias*. Parisiis, 1666, p. 155-206. — Papadopoulos-Kerameus, *Palest. Sbornik*, LVII, p. 42-68.
2. *Vizant. Vremenn.*, XIX, 36.

offrit de le prendre comme associé. Elie refusa et reprocha au Syrien de lui avoir retenu ses gages. Alors le maître se fâcha et, appelant le fils de l'Arabe qui avait assisté au festin, il le somma de témoigner qu'Elie avait abjuré le christianisme. L'Arabe l'affirma : Elie fut conduit devant l'« éparque » (le cadi) et dut subir un interrogatoire. Comme il niait qu'il eût abjuré sa foi, « Eh bien, abjure-la maintenant, dit le magistrat, et je te promets beaucoup d'honneurs. » Sur son refus il fut fouetté à coups de nerf de bœuf et conduit en prison pendant que la foule s'ameutait contre lui et lui jetait des pierres. Après l'avoir torturé, ses bourreaux essayèrent de le séduire en lui faisant les plus belles promesses : rien ne vint à bout de sa constance et il fut décapité comme renégat le 1er février de l'an 6287 (795).

Le cas de saint Bacchus le Jeune est, avec des circonstances différentes, analogue à celui d'Elie. Il s'appelait Dachak et était fils d'un Syrien de Gaza qui s'était converti à l'islam, tandis que sa mère était restée chrétienne. Après la mort de son père, Dachak résolut de se faire chrétien. Encouragé par sa mère il se rendit à Jérusalem. Là, étant entré dans la basilique de la Résurrection, il vit un moine du monastère de Saint-Sabas et lui demanda le baptême. Le moine l'amena au grand hospice de Saint-Sabas et le présenta à l'higoumène qui, avant de le baptiser, lui représenta les dangers qu'il allait courir. Dachak insista, fut baptisé et reçut le nom de Bacchus.

Mais le bruit de sa conversion ne tarda pas à se répandre. Le néophyte fut littéralement filé par un policier arabe qui, après avoir parcouru la ville, rencontra Bacchus au moment où il se rendait à l'église de la Résurrection. Il le saisit aussitôt par les épaules en criant à la foule qu'il venait d'arrêter un renégat. Au milieu des injures, Bacchus fut conduit devant l'émir qui l'expédia à Fostat, où il fut jugé et condamné à être décapité. Le martyre de saint Bacchus eut lieu vraisemblablement vers 806. Le récit en a été écrit par un contem-

porain : il nous montre d'une manière très nette la sévérité avec laquelle était punie toute conversion d'un musulman au christianisme [1], tandis que l'histoire d'Elie de Damas atteste suffisamment que rien n'était négligé pour encourager la conversion des chrétiens à l'islam.

Mais de tous ces récits le plus important est celui des « Actes des martyrs du monastère de Saint-Sabas [2] » qui nous fait connaître l'état d'insécurité dans lequel se trouvaient les monastères de Palestine à l'époque d'Haroun-al-Raschid et de Charlemagne. Ainsi que l'a montré Loparev, l'événement relaté dans ce récit eut lieu en 796-797 [3]. L'auteur du récit affirme qu'il a été le témoin oculaire des faits qu'il rapporte. « Je fus, dit-il, témoin du massacre des moines et j'étais. « quoique indigne, habitant de cette laure au temps de cette « ruineuse invasion. » Son récit a donc la valeur d'un témoignage contemporain.

Il est malheureusement impossible de contrôler d'une manière exacte les événements qu'il raconte. Il montre des troupes de « Sarrasins » ravageant les campagnes de Palestine et menaçant même de piller Jérusalem et les grands monastères du désert, la vieille Laure de Saint-Chariton et Saint-Sabas. Il s'agit sans doute d'une de ces tribus de Bédouins nomades qui ont infesté de tout temps le désert de Syrie et qu'aucune domination régulière n'a pu assujettir. Ils ne paraissent pas avoir formé une troupe bien organisée, car il suffit à la garnison de Jérusalem de faire une sortie pour les disperser dans les environs de Béthléem. Ne pou-

1. *Vie de saint Bacchus*, édit. F. Combefis, *Christi martyrum lecta trias*, Parisiis, 1666, p. 61-126. — Loparev (*Vizant. Vremenn.*, XIX, 33-35) a utilisé, pour son étude critique, le Cod. Syn. Mosquensis, n° 379, XIe s.

2. Edit. *AA. SS. Bolland.*, Mars III, append. 2-14, p. 166-179. — Société Orthodoxe de Palestine. XIX, 1908, p. 184-186.

3. Loparev, *Vizant. Vremenn.*, p. 11 et suiv. L'année 6288 de la création (ère palestinienne), 5e indiction correspond à 796/797 de l'ère chrétienne. L'année commençant à Jérusalem le 13 mars, la 5e indiction commence le 13 mars 797.

vant pénétrer dans la Ville Sainte, ils ravagèrent les dépendances des grands monastères et interceptèrent les communications entre celui de Saint-Sabas et Jérusalem. Le 13 mars, soixante de ces pillards parvinrent à entrer de force dans le monastère, blessèrent trente moines, pillèrent les cellules et y mirent le feu. Ils se préparaient aussi à incendier l'église quand une troupe parut devant le monastère et ils crurent prudents de battre en retraite.

Quelques jours après eut lieu une nouvelle alerte. Les moines de Saint-Sabas reçurent coup sur coup deux messages qui leur annonçaient que de nouvelles troupes de Bédouins se rassemblaient pour les attaquer. Les moines ne paraissent avoir fait aucune tentative pour se défendre. A l'arrivée de l'ennemi, ils se sauvèrent de tous côtés. L'un d'eux qui voulait mettre en sûreté les vases sacrés fut tué dans l'église. D'autres furent faits prisonniers et menacés des plus cruels supplices s'ils ne livraient pas pour leur rançon 4.000 livres d'or. Sur leur refus on les entassa dans la crypte rupestre attenant à l'église : un grand feu fut allumé à l'entrée et dix-huit d'entre eux périrent étouffés. Puis, après avoir entassé leur butin sur des chameaux, les barbares se retirèrent.

Cette attaque du monastère de Saint-Sabas eut lieu en mars 797 : or trois ans plus tard, au mois de novembre 800, un moine de Saint-Sabas et un moine du Mont-des-Oliviers se présentaient à Rome devant Charlemagne et lui remettaient le message du patriarche de Jérusalem [1]. Il est impossible de ne pas voir une relation directe entre ces faits. Les chrétiens de Palestine exposés à la malveillance des autorités musulmanes, sans défense contre les exactions arbitraires et contre les pillages des tribus nomades, cherchèrent à se placer sous le patronage d'un prince chrétien dont l'autorité serait assez forte pour intervenir en leur

1. *Ann. Lauriss. maj.*, 800 (M. G. H., *SS.*, I, 188).

faveur. Les rapports d'amitié qui s'étaient noués entre Charlemagne et Haroun-al-Raschid et qui reposaient sur des intérêts politiques communs (lutte contre l'empire byzantin et contre les Omniades d'Espagne) expliquent comment le roi des Francs parut désigné pour jouer ce rôle de protecteur.

Nous ne voulons pas aborder ici la question de la base juridique de ce protectorat que nous avons discutée ailleurs [1]. Nous avons voulu montrer simplement que la situation difficile des chrétiens de Palestine qui nous est attestée par les sources hagiographiques, justifiait et expliquait la démarche tentée par le patriarche de Jérusalem auprès de Charlemagne. Il ne semble pas d'ailleurs que les bons effets du protectorat franc se soient manifestés immédiatement. Au milieu des guerres civiles qui suivirent la mort d'Haroun-al-Raschid en 809, la Palestine eut beaucoup à souffrir, les chrétiens furent molestés et les grands monastères connurent de nouveaux pillages [2]. En 813 la situation des chrétiens devint tellement intolérable que beaucoup de moines et de laïques émigrèrent dans l'île de Chypre et que même quelques-uns se réfugièrent à Constantinople où ils furent secourus par l'empereur Michel Rhangabé et le patriarche Nicéphore [3]. Il n'en est pas moins vrai qu'au cours du IXe siècle des relations régulières s'établirent entre la Palestine et les royaumes francs. La lettre écrite par le patriarche de Jérusalem à celui de Constantinople en 869 [4], le récit presque contemporain du pèlerinage de Bernard le Moine en Palestine [5] nous montrent qu'à cette époque la situation des chrétiens s'était améliorée. Les établissements

1. L. Bréhier, *Les origines des rapports entre la France et la Syrie ; Le protectorat de Charlemagne*. (Séances du Congrès Français de la Syrie, fasc. II, p. 15-39. Paris et Marseille, 1919.)
2. Theophanes, *Chronog.* (éd. de Boor, I, 484).
3. Theophanes, *Chronog.* (éd. de Boor, I, 499).
4. Mansi, *Concilia*, XVI, 26.
5. Tobler, *Itinera Hierosolymitana*, I, p. 319.

fondés par Charlemagne étaient prospères et recevaient des aumônes régulières ; les pélerins jouissaient d'une sécurité relative. Le protectorat franc, origine lointaine des capitulations, auxquelles il ressemble par beaucoup de traits, est donc un fait historique qu'il est impossible de nier et dont le résultat fut de rendre plus tolérable la condition des chrétiens de Palestine.

Louis Bréhier.

HILDEBRAND

La plupart des historiens modernes font commencer le pontificat de Grégoire VII non pas en 1073, date de l'élévation d'Hildebrand au siège apostolique, mais en 1048, c'est-à-dire à l'avènement de Léon IX. La réforme de l'Église, esquissée dès ce moment-là, serait son œuvre à peu près exclusive et les divers papes qui se sont succédé entre 1048 et 1073 n'auraient été que ses instruments.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous élever contre cette opinion. L'étude comparée des œuvres de Pierre Damien et de Humbert de Moyenmoutier d'une part, des bulles de Victor II, d'Étienne IX, surtout de Nicolas II et d'Alexandre II d'autre part, nous a révélé une singulière corrélation entre les théories exposées par les deux cardinaux et les mesures réformatrices dues à l'initiative du Saint-Siège, en sorte que l'on est en droit de se demander si l'influence de ces écrivains n'a pas été au moins aussi grande, peut-être plus grande que celle d'Hildebrand [1]. Toutefois, pour que la démonstration soit concluante, la contre-épreuve est nécessaire et il importe de déterminer, par une critique minutieuse des textes qui ont trait à Hildebrand, quel a été exactement de 1048 à 1073 le rôle du futur Grégoire VII. Tel est l'objet du présent travail.

1. Cf. nos *Études sur la polémique religieuse à l'époque de Grégoire VII. Les Prégrégoriens*. Paris, 1916, in-12.

I

Une remarque préliminaire s'impose. Les sources de l'histoire d'Hildebrand, du moins celles qui représentent les versions originelles, sont pour la plupart des œuvres d'un caractère polémique et qui, par suite, ne méritent pas le crédit qu'on leur a généralement accordé. On peut, parmi elles, distinguer deux groupes : les grégoriens qu'incarne surtout Bonizon de Sutri et les impérialistes auxquels appartiennent l'auteur des *Annales Romani*, Benzon d'Albe et le cardinal Benon. Grégoriens et impérialistes s'entendent d'ailleurs, dans un but différent, mais également intéressé, pour imputer à Hildebrand la plupart des actes qui marquèrent l'histoire de la papauté entre 1048 et 1073. Les historiens modernes ont trop facilement accepté tout ou partie de ces témoignages peu sûrs et en ont tiré des conclusions trop hâtives qu'un examen plus approfondi des sources en question ne paraît pas toujours autoriser [1].

La version grégorienne, telle qu'elle figure chez Bonizon de Sutri, est en effet fort sujette à caution. Nous n'avons pas à retracer ici la biographie, plusieurs fois esquissée, de l'auteur du *Liber ad amicum*, mais nous devons rappeler combien sa vie, tout entière consacrée au service de la réforme, a été mouvementée et parfois tragique [2]. Bonizon,

1. Rien de plus caractéristique à ce sujet que le livre de l'abbé Delarc, *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Église au XIe siècle*. Paris, 1889, 3 vol. in-8. L'auteur a placé bout à bout tous les renseignements, souvent contradictoires, fournis par Bonizon de Sutri et les *Annales Romani*, en remaniant ces dernières dans un sens favorable à Hildebrand. Les historiens allemands, plus clairvoyants, ont contesté la valeur historique du *Liber ad amicum*, mais, chose curieuse, ils en ont en général retenu ce qui a trait à Hildebrand et ont recueilli tout ce qui provenait des *Annales Romani* dont la critique n'a jamais été sérieusement faite.

2. On trouvera une biographie de Bonizon dans : Saur, *Studien über Bonizo* (*Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. VIII, 1868, p. 395-464)

évêque de Sutri à partir de 1075 environ et chargé, comme tel, de plusieurs légations importantes, a été expulsé de son diocèse par les impérialistes, emmené quelque temps en captivité, puis contraint de mener une existence plus que misérable dont seule l'affable bonté de la comtesse Mathilde atténua les souffrances et les périls. C'est au cours de cet exil et au lendemain de la mort de Grégoire VII, c'est-à-dire à la fin de 1085 ou au début de 1086, qu'il a composé le *Liber ad amicum*. Point n'est besoin d'insister sur les sentiments qui l'animaient alors. Fatigué et aigri, il était plus que jamais disposé à donner libre cours à sa nature ardente et à son tempérament impulsif : aussi le *Liber ad amicum* est-il peut-être la plus violente de toutes les apologies de Grégoire VII[1].

Cette apologie est-elle sincère ? On a beaucoup discuté à ce sujet. On a relevé dans le *Liber ad amicum* de nombreuses erreurs, mais faut-il pour cela, comme l'ont fait Jaffé[2] et plus récemment Bock[3], voir en Bonizon un faussaire systématique ou au contraire, avec Saur[4], pardonner à son ignorance ? A notre avis, on doit se défier, en pareille matière,

et dans Lehmgrübner, *Benzo von Alba* (*Historische Untersuchungen* de Jastrow, fasc. 6, 1887, p. 129-151). Cf. aussi Paul Fournier, *Bonizo de Sutri, Urbain II et la comtesse Mathilde* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXXVI, 1915, p. 265-298).

1. En 1089, Bonizon fut promu évêque de Plaisance, maltraité par ses diocésains qui lui arrachèrent les yeux et le mutilèrent atrocement, ce qui ne l'empêcha pas de vivre encore quelques années. Cf. Fournier, *article cité*, où la chronologie des dernières années de la vie de Bonizon a été définitivement établie. — La plus récente édition du *Liber ad amicum* est celle des *Monumenta Germaniæ historica*, in-4°, *Libelli de lite imperatorum et pontificum*, t. I, p. 568-620.

2. Jaffé, *Bibliotheca rerum Germanicarum*, t. II, *Monumenta Gregoriana*, Berlin, 1865, p. 586.

3. Bock (Richard), *Die Glaubwürdigkeit der Nachrichten Bonithos von Sutri im liber ad amicum und deren Verwertung in der neueren Geschichtsschreibung*, fasc. 73 des *Historische studien* de Ebering, Berlin, 1909, in-8°.

4. Saur, *article cité*.

de prononcer des jugements trop absolus et trop catégoriques. Une chose reste certaine : à partir du livre IV, Bonizon traduit uniquement ses souvenirs personnels et il n'a aucune source écrite sous les yeux [1] ; de là les libertés qu'il prend avec la chronologie. Ce qui est non moins évident, c'est qu'il n'a pas beaucoup plus de scrupules que la plupart de ses contemporains et qu'il ne croit pas commettre un mensonge en déformant plus ou moins les faits pour les adapter à la thèse qu'il soutient ; il nous paraît aujourd'hui démontré qu'il a été fort loin dans cette voie [2]. Aussi son témoignage reste-t-il fort suspect et l'on ne saurait admettre sans réserves ses affirmations, lorsqu'elles se présentent à l'état isolé, car, dans les cas où elles peuvent être contrôlées, elles apparaissent comme peu conformes à la vérité.

On peut en dire autant de la principale des versions impériales, les *Annales Romani*. Ces annales, sous la forme où elles ont été conservées, ne sont pas, comme l'a montré Giesebrecht [3], antérieures à la seconde moitié du XIIe siècle, mais il n'est pas impossible que le compilateur à qui on les doit ait utilisé des fragments plus anciens qui remonteraient aux premières années du XIIe siècle ou peut-être même aux dernières du XIe [4]. Quoi qu'il en soit, les *Annales Romani* ne sont

1. Parmi les sources des trois premiers livres on relève notamment l'*Historia tripartita*, la *Vita Hadriani* et les *Historiæ Francorum*.

2. C'est ce qui nous paraît résulter de la démonstration de Jaffé et de Bock. Ce dernier a poussé trop loin la thèse de Jaffé et on peut lui reprocher une excessive subtilité, mais, s'il a, selon nous, trop généralisé, il n'en est pas moins vrai qu'il a relevé à la charge de Bonizon un certain nombre d'erreurs qui enlèvent toute autorité au *Liber ad amicum*. Bonizon n'a pas craint d'altérer, assez maladroitement d'ailleurs, le texte de ses sources écrites, lorsqu'il paraissait gênant pour sa thèse. Cf. notamment Jaffé, *op. cit.*, p. 601 et 608-609 ; Bock, *op. cit.*, p. 11 et 15.

3. Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. II, 1885, p. 572. Cf. aussi Steindorff, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich III*, t. I, p. 468 et suiv. — Les *Annales Romani* ont été éditées dans les *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 468-480.

4. Steindorff, *loc. cit.*, a prouvé que la première partie des *Annales*

pas une source contemporaine ; en outre, malgré leur forme annalistique, elles ont l'allure d'un véritable pamphlet et on y relève, comme chez Bonizon de Sutri, une tendance manifeste à déformer les faits [1]. Ecrites par un partisan décidé de Henri IV après la déposition du roi par le pape (1080), après l'apparition de la lettre à Hermann de Metz qui proclame la subordination du pouvoir temporel au pouvoir spirituel, elles mettent avec un parti pris évident sur le compte d'Hildebrand tous les actes de ses prédécesseurs qui paraissaient constituer des précédents à cette doctrine et lui reprochent systématiquement tous les efforts tentés avant lui pour affranchir la papauté de la tutelle impériale, afin de prouver que, seul, Hildebrand a été l'auteur de la révolution qu'elles déplorent. Aussi ne pouvons-nous comprendre pourquoi une source relativement tardive et dont le caractère tendancieux éclate à chaque ligne a pu jusqu'ici suffire à étayer, de façon bien fragile, une théorie dont elle est à peu près le seul soutien.

En revanche personne n'a pris au sérieux les allégations fantaisistes de Benzon d'Albe et du cardinal Benon, qui comptent l'un et l'autre parmi les plus haineux adversaires de Grégoire VII.

Benzon d'Albe a été un des principaux appuis de la politique impériale en Italie. Evêque dès 1059, il a joué de suite un rôle actif et a combattu âprement en faveur de l'antipape Cadalus contre Alexandre II, cherchant par ses lettres, ses

Romani (celle qui concerne les prédécesseurs de Grégoire VII) a été composée à la fin du règne de Henri IV ; ce serait donc au début du XIIe siècle. Peut-être faut-il légèrement reculer cette date, car l'auteur des *Annales Romani* ne connaît ni Benzon d'Albe ni les autres œuvres écloses au lendemain de la mort de Grégoire VII ; il est donc possible qu'il ait écrit lui aussi entre 1085 et 1090 ; cela ne signifie d'ailleurs rien quant à la valeur historique de l'œuvre.

1. Nous en verrons plus loin quelques exemples significatifs : légendes relatives à Frédéric de Lorraine (Étienne IX), à l'avènement de Nicolas II, et à celui d'Alexandre II.

poëmes, ses pamphlets, à enflammer le courage de ses compagnons de lutte. Plus tard, autour de 1087, semble-t-il [1], il a réuni ses divers opuscules et les a dédiés à Henri IV, avec l'espoir que le service ainsi rendu à la cause impériale recevrait sa récompense [2]. Ils n'ont aucune valeur historique. On ne saurait imaginer réquisitoire plus violent : il s'agit de prouver à tout prix l'illégitimité du pouvoir de Grégoire VII, « fils de Satan », et, à cette fin, tous les arguments sont bons. Nous noterons, entre autres, une tentative pour démontrer qu'Hildebrand, toujours appelé *Prandellus*, *Folleprand manicheus*, *Merdiprandus*, *Sarabaita*, etc., a été un ambitieux qui, depuis son arrivée à Rome avec Léon IX, n'a eu d'autre souci que de se ménager un chemin vers la papauté et de s'assurer le pouvoir en fait, avant de l'exercer en droit ; c'est donc sur lui qu'il faut rejeter la paternité de toutes les mesures réformatrices et, plus encore, de tous les actes politiques accomplis par le Saint-Siège de 1048 à 1073 [3]. Sur ce point Benzon s'est rencontré parfois avec les grégoriens ; il a d'ailleurs connu Bonizon de Sutri et utilisé certains passages du *Liber ad amicum* [4].

Le cardinal Benon est animé de dispositions identiques. Autant qu'on peut en juger par certains détails intimes, il a

1. Cf. Giesebrecht, *op. cit.*, t. II, p. 575.

2. Cela résulte très clairement du prologue du livre VI où on lit les vers suivants :

« Auro carens vel argento Albensis opilio
« Has litterulas præsentat Salomonis filio,
« Regi nostro Heinrico, simili Pompylio. »

et de plusieurs autres passages notés par Pertz dans son introduction à l'édition de Benzon d'Albe (*Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. XI, p. 591 et suiv.).

3. Cf. Lehmgrübner, *Benzo von Alba*. — Le *Ad Heinricum imperatorem libri VII* a été publié dans les *Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. XI, p. 591-681.

4. Bonizon est nommé au livre I, c. 21 (*Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. XI, p. 607-608). — Le récit de l'élection de Grégoire VII, au l. VII, c. 2 (*ibid*, t. XI, p. 672) reproduit, jusque dans les termes, celui du *Liber ad amicum*, l. VII (*Libelli de lite*, t. I, p. 601).

été le familier de Grégoire VII, mais en 1084, il se signala par une défection retentissante, en compagnie de douze autres cardinaux, et n'eut dès lors d'autre programme que de justifier un abandon peu honorable qui avait eu le tort de coïncider avec une période critique pour le parti grégorien. Après la mort du pape, il écrivit ses *Gesta Romanæ ecclesiæ* où il plaida de son mieux la cause très délicate des cardinaux schismatiques [1]. Ces *Gesta* sont une médiocre satire, inspirée par la haine, et qui mérite encore plus de défiance que les œuvres précédentes.

Or, c'est avec de tels documents, interprétés avec plus ou moins d'audace et de sens critique, que l'on a jusqu'ici écrit la biographie d'Hildebrand. Aux informations qu'ils fournissaient on a joint quelques traits empruntés à la *Vita Gregori papæ VII* de Paul de Bernried ou à la chronique du Mont-Cassin, les seules œuvres d'un caractère historique où il soit question de lui.

Encore celle de Paul de Bernried appelle-t-elle aussi bien des réserves. Paul, chanoine de Ratisbonne, exilé par Henri IV, se retira de bonne heure au monastère de Bernried. Peu de temps avant son ordination sacerdotale (1120), il entreprit le voyage de Rome et s'occupa de réunir les matériaux d'une vie de Grégoire VII. On est d'accord pour louer sa conscience et sa sincérité ; il a consulté le registre et interrogé certains témoins, tels que le pape alors régnant, Calixte II, mais il a surtout cherché à mettre en lumière la sainteté du pontife pour lequel il professe la plus vive admiration ; il est plus panégyriste qu'historien ; la chronologie est peu exacte et l'information parfois peu sûre. D'ailleurs sur la période qui précède l'avènement, il ne rapporte que quelques faits isolés et Hildebrand n'est pas chez lui le person-

1. Les *Gesta Romanæ ecclesiæ* ont été édités par K. Francke dans les *Libelli de lite*, t. II, p. 366-422. — Cf. Schnitzer, *Die Gesta Romanæ ecclesiæ des Kardinals Beno und andere Schriften der schismatiken Kardinäle wider Gregor VII*, Bamberg, 1892, in-8°.

nage remuant et quelque peu encombrant qu'ont dépeint Bonizon de Sutri, Benzon d'Albe et le cardinal Benon[1].

On peut faire la même remarque en ce qui concerne la chronique du Mont-Cassin. Celle-ci est une source d'une tout autre importance. La partie qui nous occupe est l'œuvre de Léon d'Ostie, un des meilleurs chroniqueurs italiens du début du XIIe siècle. Bibliothécaire et archiviste de l'abbaye, Léon a composé sa chronique avec beaucoup de soin, utilisant les nombreux matériaux qu'il avait sous la main et s'efforçant de garder une certaine impartialité, au moins quand son monastère n'est pas en cause. Toutefois ses documents n'avaient pas tous la même valeur et sa chronique en porte le reflet. En ce qui concerne Hildebrand, dont il parle à plusieurs reprises, il y a, comme on le verra plus loin, une parenté manifeste entre sa chronique et le *Liber ad amicum* que d'ailleurs il rectifie parfois assez heureusement. Bref, la chronique de Léon d'Ostie ne saurait être considérée comme une version originelle, mais seulement comme une œuvre de seconde main, postérieure de quarante ou cinquante ans aux événements qu'elle rapporte[2].

Enfin, pour en finir avec la bibliographie du sujet, on relèvera encore quelques mentions isolées chez les chroniqueurs allemands, tels que Lambert de Hersfeld, Bernold de Constance et Berthold de Reichenau. Aussi bien l'histoire d'Hildebrand est-elle particulièrement délicate à écrire. Entre les sources auxquelles on va la puiser il y a des contradictions que l'on a trop facilement écartées ou conciliées et bien des

1. La *Vita Gregorii papæ VII* a été éditée par Watterich, *Pontificum Romanorum vitæ*, t. I, 1862, p. 474-546. — Cf. Greving (Joseph), *Pauls von Bernried vita Gregorii VII papæ, ein Beitrag zur Kenntnis der Quellen und Anschauungen aus der Zeit des gregorianischen Kirchenstreites* (*Kirchengeschichtliche Studien*, t. II, fasc. 1. Münster, 1893, in-8°).

2. La chronique du Mont-Cassin a été publiée dans les *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 551-844. — A partir de 1075, elle est l'œuvre non plus de Léon d'Ostie, mais de son continuateur, Pierre du Mont-Cassin.

problèmes sont ainsi restés en suspens. Or la physionomie du futur Grégoire VII changera d'aspect, suivant les solutions qu'ils sont susceptibles de recevoir.

II

Hildebrand est né à Soano, en Toscane, vraisemblablement entre 1015 et 1020 [1]. Fils d'un certain Bonizon, il

1. On a beaucoup discuté sur le lieu et surtout sur la date de naissance d'Hildebrand. En ce qui concerne la patrie du futur Grégoire VII, aucun doute n'est permis : c'est Rovacum, près de Soano. Avec Delarc, *op. cit.*, t. I, p. 394 et Martens, *Gregor VII, sein Leben und Wirken*, t. I, 1894, p. 13, nous rejetons la version de Hugues de Flavigny qui fait naître Hildebrand à Rome : « Natus est igitur in urbe Roma, parentibus civibus Romanis. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VIII, p. 422). Hugues, quand il ne traduit pas une source écrite, est souvent mal informé et il est ici en contradiction avec tous les autres textes. Paul de Bernried dit en effet que Grégoire VII était Toscan de naissance, *natione Tuscus* (Watterich, *Pontificum Romanorum vitæ*, t. I, p. 474) ; Pierre Pisan précise et donne l'indication de Rovacum : « Gregorius, qui vocatur Ildebrandus, natione Tuscus, de oppido Raovaco, ex patre Bonizo, sedit a. XII, m. I, d. III. » (Walterich, *op. cit.*, t. I, p. 293). — Il est plus difficile, en l'absence de tout texte positif, de déterminer à quelle date Hildebrand est né : les Bollandistes, *Acta Sanctorum, Maii*, t. VI, p. 107, ont proposé celle de 1020, sans apporter aucun argument. Martens, *op. cit.*, adopte, sans beaucoup plus de preuves, celle de 1025, que les *Analecta Bollandiana*, t. XIV, 1895, p. 215, rejettent sous prétextes qu'Hildebrand n'aurait eu que trente ans lors de sa légation en Gaule, à la fin du pontificat de Léon IX. La seule discussion critique, qui ait été faite à ce sujet, se trouve dans Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 632, n. 6. Jaffé note que Grégoire VII, de son propre aveu, est venu à Rome à vingt ans : « Rome, in qua jam a viginti annis habitavi », écrit le pape dans une bulle du 22 janvier 1075 (*Reg.* l. II, ep. 49). D'autre part, un rituel de l'église romaine, composé sous le pontificat même de Grégoire VII et publié par Migne au tome CLI de la Patrologie, sous le titre de *Micrologus de ecclesiasticis observationibus*, affirme que Grégoire VII a vu, à Rome, dix de ses prédécesseurs : « Nam et illi sedi (apostolicæ) nostro tempore talem Deus gubernatorem, reverendæ, inquam, memoriæ, Gregorium papam imposuit qui, sub decem suis antecessoribus, a puero Romæ nutritus et eruditus omnes apostolicas traditiones investigavit. » (Migne, *Patr. Lat.*, t. CLI, col. 986). Jaffé en conclut

appartenait à une famille plutôt modeste [1]. Il vint très jeune à Rome [2], fut élevé au monastère de Sainte-Marie-Aventine, dont un de ses oncles était abbé [3], sous la direction de

que Grégoire VII est venu à Rome sous le pontificat de Benoît IX (1033-1044) et qu'à ce moment il était encore *puer*, ce qui d'après le droit canon (*Gratiani decr.*, P. I, D. 77, c. 7) lui donnerait moins de vingt-cinq ans. Cette conclusion nous paraît inadmissible. D'abord il est impossible de traduire *a viginti annis* par « depuis l'âge de vingt ans » et la bulle du 22 janvier 1075 signifie tout simplement que Grégoire VII habite Rome depuis vingt ans environ (la lettre n'exigeait pas en effet une précision mathématique), soit depuis son retour à Rome avec Léon IX, en 1049. De plus, Grégoire VII n'entend jamais le mot *puer* au sens rigoureux que lui assigne Gratien. Il avait donc moins de vingt-cinq ans quand il vint à Rome (cf. Rocquain, dans le *Journal des Savants*, avril 1872, p. 252 et suiv.). Enfin, à notre avis, il résulte du *Micrologus* que Grégoire VII est arrivé à Rome sous le pontificat non de Benoît IX, mais de Jean XIX (1024-1033), car, si Jaffé a raison de retrancher des dix prédécesseurs Benoît X et Cadalus, il conserve à tort parmi eux Silvestre III, également considéré comme antipape par les Grégoriens. En résumé, Grégoire VII était encore enfant entre 1024 et 1032 et nous en concluons qu'il est né entre 1015 et 1020. Cela lui donnerait environ trente ans à l'avènement de Léon IX, ce qui est très vraisemblable.

1. Le renseignement est fourni par Galon, abbé de Saint-Arnoul de Metz qui, dans une lettre adressée à Grégoire VII, l'appelle *virum de plebe* (Watterich, *op. cit.*, t. I, p. 740). Sur l'attribution de cette lettre à Galon, cf. Pflugk-Harttung dans *Neues archiv*, t. VII, p. 222. — Le nom du père d'Hildebrand est donné par Bonizon de Sutri, Pierre Pisan et Paul de Bernried : « patrem habuit nomine Bonicum. » (Watterich, *op. cit.*, t. I, p. 474). Benzon d'Albe en fait un chevrier : « natus matre suburbana, patre caprario. » (*Monumenta Germaniæ historica. Scriptores*, t. XI, p. 660). Nous rappelons pour mémoire toutes les légendes relatives à l'enfance d'Hildebrand colportées par l'annaliste saxon (*ibid.*, t. VI, p. 701) et docilement reproduites par les *Annales Palidenses* (*ibid.*, t. XVI, p. 69-70) ; elles ont trait notamment aux jeux d'Hildebrand et du jeune Henri IV, lequel est né en 1050, alors qu'Hildebrand était déjà à Rome économe du monastère de Saint-Paul.

2. *Greg. VII Reg.*, l. I, ep. 39 : « Debito amore apostolorum principis qui me ab infantia mea sub alis suis singulari quadam pietate nutrivit et in gremio suæ clementiæ fovit. » (*Monumenta Gregoriana*, p. 58). L. VII, ep. 23 : « Sanctus Petrus a puero me in domo sua dulciter nutrierat. » (*Ibid.*, p. 415).

3. Paul de Bernried, *Gregorii VII papæ vita*, c. IX : « Avunculo suo, abbati monasterii sanctæ Dei genetricis Mariæ in Aventino monte, ad instructionem liberalis scientiæ et compositionem moralis disciplinæ a

Laurent, archevêque d'Amalfi, et de Jean Gratien, le futur pape Grégoire VI [1]. Il fréquenta aussi, semble-t-il, l'école du Latran où il eut notamment pour condisciple Cenci, fils du préfet de Rome [2].

Jean Gratien, devenu le pape Grégoire VI, s'attacha le jeune Hildebrand [3] et, lorsqu'en mai 1047, il fut obligé de quitter Rome pour obéir à la volonté impériale [4], il emmena

parentibus commendatus, in brevi ostendit spectabiles flores utriusque nutrimenti. » (Watterich, *Pontificum Romanorum vitæ*, t. I, p. 477.)

1. Le cardinal Benon, *Gesta Romanæ ecclesiæ*, II, 7-8, a rapporté toute une série d'anecdotes, manifestement fausses, sur les deux personnages et leur élève, mais on verra plus loin qu'Hildebrand a été le fidèle serviteur de Grégoire VI et dès lors il n'est pas invraisemblable qu'il ait été son élève à Sainte-Marie Aventine.

2. *Gregorii VII Registrum*, l. III, ep. 21 : « Duo familiares nostri, Albericus et Cincius, et ab ipsa pene adolescentia in Romano palatio nobiscum enutriti. » (*Monumenta Gregoriana*, p. 237).

3. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. V (*Libelli de lite*, t. I, p. 587), prétend qu'Hildebrand était « chapelain » de Grégoire VI (*nam antea fuerat suus capellanus*), mais que signifie ce terme, on ne le voit guère. — Paul de Bernried, *Gregorii papæ VII vita*, c. X, raconte qu'Hildebrand fit, au cours de sa jeunesse, un séjour de plusieurs années en France, qu'il revint en Italie par la Germanie et parut à la cour de Henri III : « Jam vero adolescentiam ingressus, profectus in Franciam, domiturus inibi carnis petulantiam et molestia peregrinationis et instantia eruditionis. Inde post aliquot annos Romam rediturus, occulta Dei preparatione, moram fecit aliquantum temporis in aula Heinrici III. » (Watterich, *op. cit.*, t. I, p. 477-478). Delarc, *op. cit.*, t. I, p. 8-9, s'autorise de ce passage pour dire qu' « il se peut qu'Hildebrand ait alors séjourné à Cluny. » Cette hypothèse est toute gratuite et fort invraisemblable. Si Hildebrand avait été à Cluny dans sa jeunesse, il n'aurait pas manqué dans les lettres intimes qu'il a écrites, une fois pape, à l'abbé Hugues de rappeler ce souvenir. D'ailleurs le renseignement de Paul de Bernried est douteux. Le séjour à la cour de Henri III se place après la déposition de Grégoire VI, et, par suite, il semble fort probable qu'Hildebrand n'a pas quitté l'Italie avant 1047.

4. Sur la renonciation de Grégoire VI à la papauté, cf. notamment : Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 4[e] éd., t. III, 1906, p. 583 et suiv. et Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. IV, 2[e] partie, p. 981 et suiv. Quoiqu'arrivé à la papauté sous des auspices peu favorables, Grégoire VI était un saint homme dont Pierre Damien, ep. I, 1 et 2 (*Patr. Lat.*, t. CXLIV, col. 205 et 206) a fait le plus vif éloge.

avec lui, en Germanie, son élève, devenu son collaborateur [1]. Celui-ci, quoi qu'en dise Bonizon de Sutri, partit — il l'a avoué plus tard — sans enthousiasme et bien malgré lui [2]. Pourtant il conservera bon souvenir de son séjour en Germanie où il fut traité avec déférence par l'empereur Henri III [3], et accueilli avec beaucoup de cordialité par l'archevèque de Cologne, Hermann [4].

Grégoire VI mourut au début de l'année 1048 [5]. Il est assez difficile de déterminer ce que devint alors Hildebrand ; il y a entre les textes de très grandes divergences qui expliquent le désaccord des historiens modernes.

Après la mort de Grégoire VI, raconte Bonizon de Sutri [6], Hildebrand se réfugie à Cluny et s'y fait moine. Pendant ce temps. Damase II, successeur de Clément II qui avait lui-même remplacé Grégoire VI, meurt après un très court ponticat (9 août 1048). Aussitôt les Romains demandent à

1. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. V : « Quem (Gregorium) secutus est Deo amabilis Hildebrandus, volens erga dominum suum exhibere reverentiam. » (*Libelli de lite*, t. I, p. 587).

2. *Gregorii VII registrum*, l. VII, ep. 14 a : « Vos enim scitis quia non libenter ad sacrum ordinem accessi et invitus ultra montes cum Domino papa Gregorio abii. » (*Monumenta Gregoriana*, p. 401). Nous croyons avec Martens, *op. cit.*, t. I, p. 7, que c'est Henri III qui a forcé Hildebrand à quitter Rome, craignant qu'il ne groupât autour de lui les opposants au pape Damase II intronisé par l'empereur à la place de Grégoire VI.

3. *Gregorii VII registrum*, l. I, ep. 19 : « Pater ejus (Heinrici IV) laudandæ memoriæ, Heinricus imperator, intes omnes Italicos in curia sua speciali honore me tractavit. » (*Monumenta Gregoriana*, p. 33).

4. *Gregorii VII registrum*, l. I, ep. 79 : « Tempore antecessoris vestri in ecclesia Coloniensi enutriti sumus. » (*Monumenta Gregoriana*, p. 99). Pierre Damien, *op.* XLVII, c. 7, parle aussi du passage d'Hildebrand à Aix-la-Chapelle (*Patr. Lat.*, t. CXLV, col. 713).

5. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. V : « Non longo post tempore, cum ad ripas Reni prefatus venisset Johannes, morbo correptus interiit. » (*Libelli de lite*, t. I, p. 587). On sait par les *Gesta episcoporum Leodiensium*, c. LXV (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 228) que Grégoire VI était encore vivant à la Noël de 1047. D'autre part il était mort au moment de la désignation de Léon IX (décembre 1048).

6. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. V (*Libelli de lite*, t. I, p. 587).

l'empereur Henri III de leur donner un pape, et l'évêque de Toul, Brunon, est désigné. Le nouveau pontife part pour Rome et, tandis qu'il approchait de Besançon, apprend que l'abbé de Cluny vient à sa rencontre, accompagné d'Hildebrand. Celui-ci, s'étant enquis de l'objet du voyage, veut rebrousser chemin. Brunon n'est-il pas un apostat, puisqu'il a reçu la tiare des mains de l'empereur ? L'abbé garde le silence, mais pousse cependant jusqu'à Besançon et communique à Brunon les réflexions du jeune moine. Brunon, convaincu, dépose les insignes de la papauté, gagne Rome en pèlerin, est régulièrement élu et intronisé par les cardinaux-évêques, après quoi il confère le sous-diaconat à Hildebrand, devenu son confident et son ami.

On trouve un récit analogue et visiblement inspiré par celui-ci dans la chronique d'Otton de Freising qui date du milieu du XIIe siècle [1]. Toutefois Otton place l'entrevue d'Hildebrand et du futur Léon IX à Cluny même dont Hildebrand, dit-il, était prieur [2].

L'un des biographes de Léon IX, Brun de Segni, qui écrivait au plus tôt sous le pontificat d'Urbain II et au plus tard dans les premières années du XIIe siècle (il est mort en 1123), raconte les choses assez différemment [3]. D'après lui, Hildebrand n'a pas quitté la Germanie, mais, au moment de la désignation de Brunon de Toul, il était à Worms où il poursuivait ses études, tout en s'exerçant à la discipline de saint Benoît. Brunon, qui connaissait sa ferme volonté et son sens religieux, le convoqua et le pria de le suivre à Rome. « Je n'en ferai rien », dit Hildebrand. — « Et pourquoi donc ? » repartit l'évêque. — « Parce que ce n'est pas suivant les

1. Otton de Freising, l. VI, c. 33 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XX, p. 245).

2. Otton de Freising, *loc. cit.* : « Cluniaci forte tunc Hildebrandus prioratus, ut dicitur, obedentiam administrabat. »

3. Brun de Segni, *Vita sancti Leonis papæ IX* (Watterich, *Pontificum romanorum vitæ*, t. I, p. 96 et suiv.).

institutions canoniques, mais par l'entremise du pouvoir séculier et royal que vous allez prendre le gouvernement de l'Église romaine. » Brunon, convaincu, promit qu'il solliciterait une élection régulière, après quoi il partit pour Rome, accompagné d'Hildebrand.

Les historiens modernes ont adopté tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux versions. Hefele et Hauck accueillent celle de Bonizon de Sutri [1], tandis que Brucker, l'abbé Delarc, Martens et Dom Leclercq reproduisent celle de Brun de Segni [2].

A vrai dire, toutes deux soulèvent de graves difficultés et, à notre avis, il n'y a qu'une seule chose qui soit historiquement vraie : Hildebrand est venu à Rome avec Léon IX, ainsi qu'il l'atteste lui-même dans une de ses lettres [3].

On note en effet dans le récit de Bonizon de Sutri plusieurs erreurs. Il est impossible que Léon IX se soit entretenu avec un abbé de Cluny, lors de son passage à Besançon, pour la bonne raison qu'au début de janvier 1049, il n'y avait pas d'abbé de Cluny. Odilon était mort à Souvigny [4], dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, et c'est seulement le 18 janvier que son successeur, Hugues, a été élu. Brunon, ayant quitté Toul aussitôt après Noël [5], n'a pu rencontrer au cours de son voyage aucun abbé de Cluny [6].

1. Hefele, *Histoire des conciles*, trad. Leclercq, t. IV, 2e partie, p. 1000. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 596.

2. Brucker, *L'Alsace et l'Église au temps de Léon IX*, t. I, p. 193-195. Delarc, *op. cit.*, t. I, p. 133-136. Martens, *op. cit.*, t. I, p. 12 et suiv. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e partie, (p. 1000, n. 2).

3. *Gregorii VII registrum*, l. VII, ep. 14 a : « Vos enim scitis quia non libenter ad sacrum ordinem accessi et invitus ultra montes cum domino papa Gregorio abii, sed magis invitus cum domino papa Leone ad vestram specialem ecclesiam redii. » (*Monumenta Gregoriana*, p. 401).

4. Souvigny, arrondissement de Moulins (Allier).

5. Cf. *Historia dedicationis ecclesiæ S. Remigii* (Watterich, *op. cit.*, p. 114) : Guibert, *Leonis IX vita*, l. II, c. 2 (*ibid.*, p. 150).

6. On peut relever dans le récit de Bonizon d'autres invraisemblances. Comment n'être pas frappé par exemple du rôle joué par les cardinaux-

Au reste, quoi qu'en disent l'abbé Delarc et Hauck, Hildebrand n'a jamais vécu à Cluny [1]. S'il en avait été ainsi, son panégyriste, Paul de Bernried, aurait rappelé ce souvenir et surtout Grégoire VII, dans sa correspondance avec l'abbé Hugues, dont on a fort justement noté le caractère particulièrement intime [2], n'aurait pas manqué, lorsqu'il se plaint du lourd fardeau qui pèse sur ses épaules, de comparer sa situation présente à celle, beaucoup plus paisible, qui eût été son apanage, si Léon IX ne l'avait arraché à sa pieuse retraite. Sans doute, ce grand pape a été pénétré de l'esprit de Cluny, mais il faut renoncer à croire qu'il ait fait un moment partie de l'illustre congrégation dont ses actes ont plus d'une fois traduit les idées [3].

évêques dans l'élection de Léon IX, alors qu'ils n'ont pris une importance spéciale dans l'élection pontificale qu'à partir du décret de Nicolas II (1059) ?

1. Otton de Freising, qui fait d'Hildebrand un prieur, l'a confondu avec un autre Hildebrand, prieur au temps de saint Odon. Cf. la vie de saint Maieul dans les *Acta sanctorum*, *Maii*, t. II, p. 686, et Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, l. LVIII, § 113.

2. Cf. Blaul, *Studien zum Register Gregors VII* (*Archiv für Urkundensforschung*, t. IV, 1912).

3. Nous ne voulons pas dire par là qu'Hildebrand n'a jamais été moine. La question a été très discutée. Cf. notamment : Martens, *War Gregor VII Mönch ?* Dantzig, 1891, in-8° ; *Gregor VII, sein Leben und Wirken*, t. II, p. 251 et suiv. ; *Gregor VII war nicht Mönch, eine Entgegnung* dans *Historisches Jahrbuch*, t. XVI, 1895, p. 274-282. Suivant cet auteur, Grégoire VII n'a jamais été moine, car, nulle part dans ses bulles, il n'a fait allusion à son ancienne profession monastique. Même silence chez ses partisans, tels que Pierre Damien et Victor III. Scheffer-Boischorst, dans *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. XI, 1894, p. 227-241, a très bien montré la faiblesse de cette argumentation. Cf. aussi U. Berlière, *Grégoire VII fut-il moine ?* (*Revue bénédictine*, t. X, 1893, p. 336 et suiv.) et les *Analecta Bollandiana*, t. XII, 1893, p. 313-314, t. XIV, 1895, p. 274-283 ; t. XV, 1896, p. 366-368. Ces différents articles font ressortir avec juste raison que Martens est obligé de récuser un grand nombre de témoignages aussi bien de partisans que d'adversaires de Grégoire VII. Ces derniers ont reproché constamment au pape d'avoir renié sa profession monastique pour rechercher les honneurs et les dignités. Cf. Wenric de Trèves (*Libelli de lite*, t. I, p. 286), Benon

Nous rejetons donc la version de Bonizon de Sutri et d'Otton de Freising. Faut-il, pour cela, adopter les yeux fermés, celle de Brun de Segni ? Nous ne le croyons pas davantage. La *Vita sancti Leonis* de Brun, est considérée par tous les érudits comme n'ayant qu'une valeur très médiocre[1]. Sans doute, en la circonstance, Brun se retranche derrière l'autorité de Grégoire VII en personne et prétend tenir de lui *en grande partie* ce qu'il a rapporté sur les débuts du pontificat de Léon IX [2], mais n'a-t-il pas amplifié les propos de son interlocuteur ? Et surtout, rien ne prouve que

(*ibid*, t. II, p. 377) et surtout : Concile de Brixen : « habitu monachus videri et professione non esse. » (*Monumenta Germaniæ historica* in-4°, *Constitutiones et acta*, t. I, p. 119) ; Petrus Crassus, *Defensio Heinrici regis*, c. IV (*Libelli*, t. I, p. 439) où Grégoire VII est appelé plusieurs fois *monachus*, et c. V : « Monachus ultro se obtulit non quærenti omnique ambiguitate seclusa extra monasterium importunitatem fecit. » (*Ibid.*, t. I, p. 443) ; — Guy de Ferrare, *De scismate Hildebrandi*, l. II : « cum adhuc adolescentulus monachus diceretur. » (*Ibid.*, t. I, p. 554). Parmi les partisans, on peut citer, outre Paul de Bernried sur lequel nous aurons à revenir plus loin, Léon d'Ostie, l. II, c. 86 (*Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. VII, p. 687), Hugues de Flavigny (*ibid.*, t. VIII, p. 422), Arnulf de Milan, liv. III, c. 14 (*ibid.*, t. VIII, p. 20), Landulf (*ibid.*, t. VIII, p. 83), Brun de Segni, *loc. cit.*, etc. Il résulte de ces divers textes qu'Hildebrand a certainement été moine. L'hypothèse de Martens, suivant laquelle il aurait simplement porté l'habit monastique sans embrasser la profession elle-même, est inadmissible. Tout ce qu'on peut concéder à cet auteur, c'est que, par suite des missions qui lui furent confiées, Hildebrand dut quitter le cloître d'assez bonne heure. De là le silence qu'il garde à ce sujet et encore, lorsqu'il atteste le désir qu'il a eu de finir sa vie *in peregrinatione* (*Greg. VII Reg.*, l. III, ep. 10 a dans les *Monumenta Gregoriana*, p. 224), il semble bien qu'il y ait là une allusion au monastère qu'il a dû abandonner une première fois pour suivre Grégoire VI en Allemagne et, de nouveau ensuite, à une date qu'on ne peut déterminer exactement.

1. Wattenbach par exemple, *Deutschlands Geschichstquellen*, 5e éd., t. II, p. 199, qualifie la *Vita Leonis* rédigée par Brun de Segni de « unbedeutend ».

2. Brun de Segni, *Vita sancti Leonis papæ IX* : « Multa nobis beatus Gregorius papa, cujus superius mentionem fecimus, de hoc viro narrare solebat, a quo et ea, quæ usque modo dixi, magna ex parte me audivisse memini. » (Watterich, *Romanorum pontificum vitæ*, t. I, p. 97).

le récit de l'incident en question soit dû au pape lui-même, puisque le biographe de Brunon a soin d'ajouter qu'une partie seulement de ses renseignements provient de Grégoire VII. Il n'est donc pas sûr que le successeur de Léon IX ait prétendu avoir joué, au moment de l'élection de 1048, le rôle personnel qui lui est assigné par Brun. Or, si l'on rapproche le récit de Brun de Segni de celui de Bonizon de Sutri qui lui est antérieur de dix à vingt ans, on constate une étrange ressemblance : Hildebrand tient le même langage et Léon IX observe la même attitude. La scène est identique ; Brun toutefois s'abstient de la situer ; il ne dit pas où Léon IX fut élu et note simplement qu'Hildebrand « était là » (*erat ibi monachus quidam Romanus, Ildebrandus nomine*).

On peut donc se demander si Brun de Segni n'a pas tout simplement utilisé Bonizon de Sutri, en supprimant l'erreur, facile à déceler, qui concernait l'abbé de Cluny. D'autres indices font incliner vers cette conclusion. On a conservé une autre biographie de Léon IX, très supérieure à celle de Brun de Segni, due à la plume du moine Guibert, qui l'a commencée du vivant même du pape et achevée presque aussitôt après sa mort. Elle rapporte avec une très grande précision les circonstances qui ont accompagné la désignation de l'évêque de Toul [1]. On y lit notamment qu'après avoir été acclamé par la cour, réunie à Worms, Brunon refusa tout d'abord la charge qu'on lui offrait, mais que, devant l'insistance générale, après avoir prié et jeûné pendant trois jours, il se décida à l'accepter, « en présence des délégués des Romains et à la condition que le consentement unanime du clergé et du peuple romain se manifestât en sa présence [2]. » D'Hildebrand il n'est pas

1. Guibert, *Leonis IX vita*, l. II, c. 2 (Watterich, *Pontificum Romanorum vitæ*, t. I, p. 149-150).

2. *Leonis IX, vita*, l. II, c. 2 : « Videns ergo nullo modo se posse effugere imperiale præceptum et commune omnium desiderium, coactus

question. Or, Bonizon de Sutri a pu avoir entre les mains la *Vita Leonis* de Guibert, être frappé par le geste de Léon IX et, comme il savait qu'Hildebrand était revenu à Rome aux côtés de l'évêque de Toul, en reporter sur lui l'inspiration. Entre Guibert, biographe consciencieux et véridique, dont le mutisme est confirmé par tous les autres chroniqueurs [1] et l'impulsif Bonizon de Sutri, le choix ne saurait être douteux : Bonizon, dans son désir de glorifier Grégoire VII, a forgé une légende que Brun de Segni a récoltée et adaptée tant bien que mal à sa biographie de Léon IX.

Au reste, il serait bizarre qu'Hildebrand, alors tout jeune moine et encore inconnu, se fût permis d'apostropher avec véhémence un prélat réputé pour sa très grande sainteté et pour ses tendances réformatrices. De plus, le rôle d'Hildebrand a été très modeste pendant le pontificat de Léon IX et il en eût été autrement si, comme le veulent Bonizon et Brun de Segni, le futur Grégoire VII avait pris de suite sur lui l'ascendant qu'ils lui prêtent.

En résumé, la seule chose avérée c'est qu'Hildebrand, comme il l'affirme lui-même dans la bulle précédemment citée, a été ramené à Rome par Léon IX, avec d'autres clercs et moines, tels que Humbert de Moyenmoutier, tout dévoués à la cause de la réforme que le nouveau pape était décidé à réaliser.

Paul de Bernried raconte que, pendant le pontificat de Léon IX, Hildebrand consacra toute son activité au monastère de Saint-Paul qu'il avait été appelé à diriger [2]. La situa-

suscepit injunctum officium, præsentibus legatis Romanorum, ea conditione si audiret totius cleri ac Romani populi communem esse sine dubio consensum (Watterich, *loc. cit.*).

1. Cf. Herimannus Augiensis, a. 1049 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 128) ; Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. II, c. 79 (*Ibid.*, t. VII, p. 683).

2. L'abbaye de Saint-Paul avait encore pour abbé Airaud en mai 1050 (Jaffé-Lœwenfeld, *Regesta pontificum*, n° 4219), mais celui-ci devint évêque de Nantes le 1er novembre (Morice, *Mémoires pour servir de preuves à*

tion de cette abbaye était navrante : ses ressources avaient été dilapidées par des voleurs, la règle n'y était plus observée et les troupeaux entraient aussi librement dans l'église que les femmes au réfectoire. Hildebrand réagit contre de tels désordres, fit restaurer la basilique, procura au monastère les ressources nécessaires et astreignit les religieux à une sévère discipline. Cette sage administration, qui produisit les meilleurs résultats, lui valut les félicitations de Léon IX[1].

Après avoir tracé ce tableau, Paul de Bernried ajoute que Léon IX nomma Hildebrand sous-diacre[2]. Il ne mentionne

l'histoire de Bretagne, t. I, p. 402). Il dut abandonner sa dignité épiscopale en 1059 et rentra à Rome le 1er novembre 1060. Cf. Muratori, *Antiq. ital.*, t. V, p. 1042-1044. Entre ces deux dates, il n'y a pas eu à Saint-Paul d'autre abbé qu'Hildebrand. Toutefois Hildebrand n'était même pas abbé, mais seulement *prepositus* ou encore *rector et economus*, ce qui signifie qu'il n'a pas pris la place d'Airaud comme *abbas*, mais qu'il a seulement gouverné en son absence. D'ailleurs Airaud souscrit toujours *episcopus et abbas S. Pauli*. Cf. Scheffer-Boichorst, article cité de la *Deutsche Zeitschrift*, t. XI, p. 228-231.

1. Paul de Bernried, *Gregorii VII papæ vita*, c. XIII (Watterich, *Pontificum Romanorum vitæ*, t. I, p. 478-479). — Lambert de Hersfeld, a. 1058, parlant de la venue d'Hildebrand en Germanie à cette date, le désigne sous le nom d'*abbas de sancto Paulo* (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 159).

2. Paul de Bernried, *loc. cit.* — Paul dit aussi qu'Hildebrand aurait été nommé par Léon IX archidiacre de l'Eglise romaine; il se trompe : Hildebrand ne sera archidiacre qu'en 1059, mais les textes concordent au sujet de son élévation au sous-diaconat. Cf. Didier du Mont-Cassin, *Miracula sancti Benedicti*, l. III : « Qui (Gregorius) ab eo (Leone)... subdiaconus ordinatus (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLIX, col. 1006). — Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. V : « Ad subdiaconatus provexit honorem. Quem et economum sanctæ Romanæ ecclesiæ constituit. » (*Libelli de lite*, t. I, p. 588). — Il résulterait de ce dernier texte qu'Hildebrand aurait été également « économe de l'église romaine », mais il est fort probable que Bonizon a transposé cette charge, exercée par Hildebrand à l'abbaye de Saint-Paul, et nous partageons pleinement l'avis de Martens, *op. cit.*, t. I, p. 16, à l'encontre de celui de Steindorff, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Heinrich III*, t. II, p. 75. Avec Martens aussi nous rejetons l'opinion, accréditée par le concile de Brixen, qui veut qu'Hildebrand soit devenu économe à la suite d'un soulèvement populaire.

aucun autre fait le concernant. Aussi ne semble-t-il pas qu'Hildebrand ait été, sous Léon IX, un personnage de premier plan. Le moine Guibert, auquel on doit une histoire précise et détaillée du pontificat, ne prononce pas son nom et, dans ces conditions, on ne saurait accorder une excessive créance à certains témoignages isolés pris, sur d'autres points, en flagrant délit d'erreur ou de mensonge. C'est ainsi que Bonizon de Sutri attribue à Hildebrand la restauration d'un usage, tombé en désuétude, qui consistait à tenir chaque année un concile au début du carême et qui fut repris dès l'avènement de Léon IX, en 1049 [1]. De même, à en croire Benon, Hildebrand, pour tendre un guet-apens à Léon IX, lui aurait suggéré d'entreprendre contre les Normands l'expédition qui aboutit à une lamentable défaite de l'armée pontificale [2]. En réalité, il n'y a aucune raison de reporter sur Hildebrand l'idée première de ces actes qui marquèrent le gouvernement et la politique de Léon IX. Rien n'indique que Léon IX ait fait de lui son confident ou

1. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. V : « Cujus (Hildebrandi) consilio synodum mox congregavit in qua diversarum regionum episcopi convenerunt. » (*Libelli de lite*, t. I, p. 588).

2. Benon, *Gesta Romanæ ecclesiæ*, II, 9 (*Libelli de lite*, t. II, p. 379). — L'historien allemand, Martens, *op. cit.*, t. I, p. 19, tout en convenant que l'hypothèse du guet-apens ne tient pas debout, croit pourtant que l'expédition a été décidée par Hildebrand, sous prétexte que celui-ci, au dire de Guy de Ferrare, était de nature belliqueuse. Cette opinion elle-même nous paraît peu fondée, d'abord parce que les *Gesta Romanæ ecclesiæ* ne sont le plus souvent qu'un tissu de mensonges et ensuite parce que Grégoire VII n'apparaît avec un tempérament guerrier que chez les antigrégoriens, tels que Benon ou Guy de Ferrare. D'ailleurs, au moment où Léon IX partit pour l'Italie méridionale (mars 1053), Hildebrand était en France. Comment n'eût-il pas accompagné le pape, s'il avait réellement pris la responsabilité de l'expédition ? Et comment, dès lors, ajouter foi à un texte peu sûr que ne viennent confirmer ni l'hagiographe de Léon IX, ni celui de Grégoire VII ? A notre avis il y a là une légende et les historiens modernes ont trop facilement attribué à Hildebrand à la fois l'initiative de la rupture avec les Normands sous Léon IX et de l'alliance avec ces anciens ennemis du Saint-Siège sous Nicolas II.

son auxiliaire et le silence des hagiographes, Guibert et Paul de Bernried, semble confirmé par les faits eux-mêmes.

A son arrivée à Rome, Léon IX fait une importante promotion de cardinaux [1] ; Hildebrand n'y est pas compris. — Pour colporter les idées de la réforme le pape entreprend, en 1049, un grand voyage en France et en Allemagne où il tient deux conciles solennels, l'un à Reims, l'autre à Mayence ; Hildebrand ne figure pas dans sa suite et jamais on ne le voit à ses côtés. — Léon IX veut résoudre le schisme oriental et dépêche des légats à Constantinople ; il ne choisit pas Hildebrand, mais Frédéric de Lorraine et Humbert, Lorrain lui aussi, ancien moine de Moyenmoutier, devenu évêque de Silva-Candida. Bref, au cours du pontificat, Hildebrand n'a eu qu'une seule occasion de déployer son activité : il fut envoyé en Gaule pour régler, au nom du pape, diverses affaires ecclésiastiques et, en particulier, examiner les propos hérétiques de Bérenger de Tours.

Encore la date de cette légation a-t-elle été discutée et le concile de Tours, tenu par Hildebrand pour juger Bérenger, a-t-il été longtemps placé sous le pontificat de Victor II, successeur de Léon IX. Lanfranc, dans son *De corpore et sanguine Domini*, écrit vingt ans plus tard, prétend en effet que Bérenger, accusé de nier la présence réelle, fut condamné à Tours par les légats de Victor II [2], mais Bérenger, dans sa *De sacra cœna*, lui oppose, en faisant appel à Hildebrand devenu Grégoire VII, un démenti formel qu'il n'eût certainement osé formuler, s'il n'avait été sûr de son fait [3].

1. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. V (*Libelli de lite*), t. I, p. 588). Il y a d'ailleurs des inexactitudes dans la liste donnée par Bonizon, notamment en ce qui concerne Pierre Damien qui ne devint cardinal évêque d'Ostie que sous Étienne IX.

2. Lanfranc, *De corpore et sanguine Domini*, c. IV (Migne, *Patr. Lat.*, t. CL, col. 413).

3. Bérenger, *De sacra cœna*, éd. Vischer, p. 49. — Sur l'hérésie de Bérenger, cf. Ebersolt, *Essai sur Bérenger de Tours et la controverse sacramentaire au* XI[e] *siècle*, Paris, 1903, in-8°.

C'est d'ailleurs par Bérenger que l'on connaît l'histoire du concile de Tours. L'accusé réussit à se justifier aux yeux d'Hildebrand qui lui persuada de se rendre auprès du pape Léon « dont l'autorité ferait taire l'envie des hommes superbes et les voix tumultueuses des sots. » Il en fut ainsi décidé, malgré les efforts de certains évêques pour prolonger le débat. On exigea en effet que Bérenger fût entendu, au préalable, par une commission de quelques prélats devant lesquels il s'exprima en termes très catégoriques. « Soyez parfaitement sûrs, dit-il, qu'après la consécration le pain et le vin de l'autel sont vraiment le corps et le sang du Christ. » Etait-il sincère dans cette rétractation ou essayait-il par politique de mettre Hildebrand de son côté ? On ne peut se prononcer. En tous cas, l'attitude du légat fut inattaquable quant à l'orthodoxie.

Hildebrand se préparait à quitter Tours et à regagner Rome avec Bérenger, lorsqu'on lui apprit la mort de Léon IX, survenue le 19 avril 1054.

III

Bonizon de Sutri raconte qu'avant de mourir, Léon IX confia à Hildebrand, « en présence du clergé et du peuple romain », le gouvernement de l'Église, après quoi il rendit son âme à Dieu. Aussitôt Hildebrand fut unanimement désigné pour lui succéder, mais il refusa et, à force de larmes et de supplications, obtint que pour le choix du nouveau pontife on se contenterait de suivre ses avis. Bientôt il passa les Alpes, alla trouver l'empereur et lui fit honte du péché qu'il commettrait en nommant lui-même le pape. Henri III se rendit à ses raisons, renonça au patriciat et restitua aux Romains le privilège de libre élection dont ses prédécesseurs les avaient dépouillés. Gebhard, évêque d'Eichstaedt, fut alors emmené à Rome contre la volonté de l'empereur,

élu par le clergé, approuvé par le peuple, intronisé par les cardinaux-évêques qui lui donnèrent le nom de Victor [1].

Avant de confronter ce récit avec les autres témoignages relatifs à l'avènement de Victor II [2], nous pouvons en éliminer quelques détails évidemment légendaires. Il est faux que Léon IX ait remis à Hildebrand le gouvernement de l'Église romaine, puisque Hildebrand, comme on l'a vu, était en Gaule au moment de la mort du pape. Il est non moins faux que les Romains aient supplié Hildebrand d'accepter la tiare. Le chroniqueur du Mont-Cassin, Léon d'Ostie, qui reproduit dans son ensemble la version de Bonizon, la rectifie sur ce point et affirme qu'Hildebrand fut envoyé en Allemagne pour y chercher un pape, « parce qu'on ne pouvait trouver dans l'Église romaine personne qui fût capable de remplir une aussi haute fonction » [3]. Et, comme Léon n'est pas un adversaire, mais un admirateur de Grégoire VII, qui n'a jamais cherché à diminuer ses mérites, il n'y a aucune raison de le suspecter.

On peut relever entre Bonizon de Sutri et le chroniqueur du Mont-Cassin une autre divergence non moins grave. Suivant Bonizon, Hildebrand conjure Henri III de renoncer au patriciat et d'accorder au clergé et au peuple de Rome la libre élection du pape, et il obtient gain de cause, après quoi il emmène avec lui Gebhard d'Eichstaedt. Léon d'Ostie présente les choses sous un jour tout différent. Aucune allusion n'est faite au patriciat ; Hildebrand met en avant

1. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. V (*Libelli de lite*, t. I, p. 589).

2. La version de Bonizon est adoptée dans ses grandes lignes par Delarc, *op. cit.*, t. II, p. 1-8 et par Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e partie, p. 1113-1115.

3. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. II, c. 86 : « Hildebrandus, tunc Romane ecclesie archiadiaconus, a Romanis transmissus est, ut, quoniam in Romana ecclesia persona ad tantum officium idonea reperiri non poterat, de partibus illis quem ipse tamen vice cleri populique Romani in Romanum pontificem elegisset, adduceret. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 686).

le nom de Gebhard et enlève sans difficulté l'assentiment de Henri III.

Cette version se rapproche de celle des *Annales Romani* qui est ainsi conçue : « Les Romains assemblés envoyèrent des ambassadeurs à l'empereur pour lui demander — tels des serviteurs à leur maître — de donner à la sainte église romaine un pieux pasteur. Aussi, après avoir rassemblé une multitude de clercs et de laïques, celui-ci choisit un pontife agréable à Dieu et l'envoya à Rome avec les ambassadeurs. Les Romains se réjouirent tous de son arrivée, procédèrent à sa consécration et lui imposèrent le nom de Victor [1]. » Ici non plus il n'est pas question du patriciat, mais, en outre, Hildebrand ne paraît plus à la tête de l'ambassade.

Il n'est pas davantage mentionné chez Berthold de Reichenau [2], ni dans le *De episcopis Eichstetensibus* qui gardent l'anonymat aux délégués romains venus à Mayence [3] « pour demander à l'empereur de leur donner un pape » et qui, après mûre réflexion, « ne voulurent accepter que notre Gebhard [4]. » Gebhard aurait alors refusé la dignité qu'on lui offrait, envoyé à Rome des émissaires chargés de ternir sa réputation et de le « rendre abominable aux yeux des

1. *Annales Romani* (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 470).

2. Berthold de Reichenau, a. 1054 : « Conventus ab imperatore Moguntiæ factus est in quo Gebehardus, Aureatensis episcopus, electus ab episcopis Romanque missus, ibique honorifice susceptus, in sequenti quadragesima in cœna Domini 154us papa ordinatus, Victoris secundi nomen accepit. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 269).

3. La présence de Henri IV à Mayence est mentionnée par un diplôme le 17 novembre 1054 (Boehmer, *Regesta imperii*, n° 1657).

4. *Anonymus Haserensis de episcopis Eichstetensibus*, c. XXXVIII : « Leone ergo papa non simpliciter defuncto, sed vere in numero sanctorum computato, primores Romanorum Mogontiam veniunt, papam sibi ab imperatore deposcunt et post longam deliberationem nullum nisi nostrum episcopum Gebehardum accipere voluerunt. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 265.)

Romains ». Peine inutile ! Alors, dans une nouvelle réunion de la cour à Ratisbonne, l'évêque d'Eichstaedt, s'adressant à Henri III, se serait exprimé en ces termes : « Je me livre tout entier à saint Pierre avec tout mon corps et toute mon âme et, quoique je me sache indigne d'un siège aussi saint, j'obéis à vos ordres, à condition toutefois que vous rendiez à saint Pierre tous ses droits. » Henri promit de les restituer et Gebhard partit pour Rome [1].

Telles sont les principales versions qui nous sont parvenues de l'élection de Victor II [2]. Si on les rapproche les unes des autres, on constate qu'elles varient sur deux points essentiels :

1° Pour les unes (Bonizon de Sutri, Léon d'Ostie, *De episcopis Eichstetensibus*), le choix de Victor II a été fait à la suite de négociations entre les délégués des Romains et l'empereur qui, suivant Bonizon et le *De episcopis Eichstetensibus*, aurait renoncé au patriciat. Pour les autres (*Annales Romani*, Berthold de Reichenau), Henri III a notifié aux délégués qu'il désignait Gebhard d'Eichstaedt.

2° Certains textes (Bonizon, Léon d'Ostie) placent Hilde-

1. *Anonymus Haserensis de episcopis Eichstetensibus, loc. cit.*

2. Nous noterons pour mémoire le récit, plus que légendaire, de Benzon d'Albe, *Ad Heinricum*, l. VII, c. 2 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XI, p. 671). D'après lui, les trois moines vagabonds qui, au moment de la mort de Léon IX, étaient partis de côté et d'autre, Hildebrand, Humbert et Boniface, évêque d'Albano, s'en vont en Allemagne où l'on refuse de les recevoir et de s'occuper avec eux de l'élection pontificale. Une seconde ambassade est nécessaire et c'est avec elle que Henri III s'entend pour le choix de Victor II, non sans avoir fait jurer à Hildebrand et à ses compagnons qu'ils ne brigueraient jamais la papauté. On voit de suite la raison d'être de ce prétendu serment : il s'agissait de prouver qu'Hildebrand était parjure et aussi de mettre en lumière le mépris qu'il inspirait à la cour. Il n'y a donc pas lieu d'insister sur cette version, d'ailleurs empruntée en grande partie au concile de Worms (1076) ; elle est contredite par toutes les chroniques et Benzon oublie trop facilement que le cardinal Humbert, qui était en Orient au moment de la mort de Léon IX, eût éprouvé quelque peine à se rendre en Allemagne.

brand à la tête de l'ambassade : les autres ne nomment aucun délégué.

En présence de ces contradictions quel parti faut-il prendre ?

Notons tout d'abord que la présence d'Hildebrand en Germanie est mentionnée, en dehors du *Liber ad amicum*, par le seul chroniqueur du Mont-Cassin qui a plus d'une fois utilisé Bonizon et lui a certainement emprunté ce détail. Le récit de Léon d'Ostie ne diffère d'ailleurs de celui de Bonizon que par deux suppressions (l'élection d'Hildebrand par les Romains et l'affaire du patriciat), mais en revanche il ne lui ajoute rien d'essentiel. Chez l'un comme chez l'autre, Hildebrand propose Gebhard d'Eichstaedt (sur la biographie duquel Léon a eu quelques renseignements complémentaires) et le choix de Gebhard se heurte aussi bien à la volonté royale qu'à celle de Gebhard lui-même. Bref Léon d'Ostie se contente de défigurer légèrement le texte par quelques variantes [1] ; la parenté entre les deux récits ne peut être contestée et le chroniqueur du Mont-Cassin n'a pas la moindre originalité.

La filiation n'est pas moins certaine entre le *Liber ad amicum* et le *De episcopis Eichstetensibus*. En effet : 1° Hildebrand dans l'un, Gebhard dans l'autre refuse la dignité qui lui est offerte et cherche à l'éluder par tous les moyens. — 2° Hildebrand d'un côté, Gebhard de l'autre, obtient de

1. Ainsi Bonizon dit que Gebhard était économe de l'empereur : Léon d'Ostie note simplement la très grande richesse de Gebhard. — Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. V : « Moxque quendam Astensem episcopum, prefati imperatoris economum, *contra voluntatem ejusdem imperatoris Romam secum ducunt invitum.* » (*Libelli de lite*, t. I, p. 589). — Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. II, c. 86 : « Erat enim idem episcopus, super id quod prudentia multa callebat, post imperatorem potentior ac ditior regno. Hunc ergo Hildebrandus *invito licet imperatore, invito etiam eodem ipso episcopo, Romam secum adduxit.* » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 686-687). — En dehors de cette variante, on remarquera la similitude, presque complète, des expressions employées.

Henri IV la renonciation au patriciat et le retour aux règles de la libre élection. — Or la notice qui, dans le *De episcopis Eichstetensibus*, concerne Gebhard a été composée quelques années seulement après sa mort ; le *Liber ad amicum* date au contraire de 1085 ou 1086. Bonizon a donc pu connaître la notice et, suivant le procédé qui lui est familier, il a mis dans la bouche d'Hildebrand les propos qui auraient été tenus par Gebhard. Nous avons déjà noté, à propos des événements de 1048, une transposition du même ordre ; la *Vita Leonis* de Guibert et le *De episcopis Eichstetensibus* de l'anonyme de Haserieth ont subi une déformation identique et Hildebrand a été successivement substitué à Brunon de Toul, puis à Gebhard d'Eichstaedt. Bonizon a d'ailleurs été logique avec lui-même : en 1048 comme en 1054, il prête à Hildebrand le même programme, à savoir la réalisation de l'indépendance du Saint-Siège à l'égard du pouvoir temporel. Il y a là une légende à laquelle il est temps de renoncer.

Reste à choisir entre la version du *De episcopis Eichstetensibus* et celle que représentent Berthold de Reichenau et les *Annales Romani*. Ici encore, on ne saurait hésiter :

1° L'abandon du patriciat par Henri III doit être aussi relégué au rang des légendes. Comment en effet l'empereur eût-il pu renoncer à une dignité dont les rois de Germanie ont été si jaloux et faire si bon marché d'un droit si souvent revendiqué ? Au reste, lorsque, quelques années plus tard, Pierre Damien écrira, à propos de l'élection d'Alexandre II, sa *Disceptatio synodalis*, une bonne partie de la discussion roulera sur le patriciat [1]. Donc Henri III ne l'avait pas abdiqué.

2° En ce qui concerne la désignation de Gebhard par Henri III, on peut affirmer, avec Berthold de Reichenau et les *Annales Romani*, que les choses se sont passées pour Victor II comme pour Léon IX. En 1048, les Romains ont

1. Pierre Damien, *op.* IV (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLV, col. 67).

déjà demandé à l'empereur de leur procurer un pape ; il est plus que vraisemblable qu'ils ont agi de même en 1054. S'ils avaient proposé un candidat, ils n'auraient certainement pas eu recours à un évêque allemand, inconnu pour eux, alors qu'ils avaient sous la main des personnages tout à fait *papabiles,* tels que Pierre Damien, Humbert, Frédéric de Lorraine, que l'empereur n'avait aucune raison positive d'écarter. Mais, puisqu'aucun nom n'était mis en avant, Henri III avait au contraire toutes sortes de motifs pour conférer la tiare à Gebhard d'Eichstaedt, son ami et son conseiller.

3° Enfin, pour en revenir à Hildebrand, ni Berthold de Reichenau ni les *Annales Romani* ne signalent sa présence et, sur ce point, ils sont d'accord avec toutes les sources autres que Bonizon de Sutri et Léon d'Ostie qui dérive lui-même de Bonizon. Si Hildebrand était venu à la cour impériale, les *Annales Romani* n'eussent pas manqué de rapporter le fait, en cherchant à l'exploiter contre lui. Leur silence, mis en regard des anecdotes de Benzon d'Albe qui transforme à sa façon le récit de Bonizon de Sutri, paraît un argument très sérieux en faveur de la thèse que nous nous efforçons d'établir. De plus, au moment de la mort de Léon IX, Hildebrand n'était pas à Rome, mais en Gaule où il tenait le concile de Tours. En admettant même qu'il soit revenu sans tarder, il est difficile qu'il ait pu être mêlé aux conciliabules qui, en général, se produisaient aussitôt après les funérailles du pontife défunt et sa désignation comme ambassadeur auprès de Henri III nous paraît chronologiquement impossible [1].

1. Nous nous séparons donc des autres historiens de Grégoire VII qui ont trop facilement accueilli, sans les critiquer suffisamment, les versions de Bonizon de Sutri et de Léon d'Ostie. Cf. notamment Delarc, *op. cit.*, t. II, p. 5 et suiv., qui, guidé comme toujours par une idée préconçue, se préoccupe d'adapter les textes à sa thèse et se contente d'en extraire ce qui lui convient, pour repousser ce qui ne serait pas d'accord avec

Pendant le court pontificat de Victor II (12 avril 1055-28 juillet 1057), Hildebrand paraît avoir été chargé des mêmes fonctions que sous Léon IX et il a poursuivi sa légation en Gaule, interrompue par la mort du pape. On le rencontre à un concile tenu à Châlon le 13 février 1056 où un certain comte Gautier restitua à l'église des biens qu'il avait usurpés [1]. Il est probable que, peu de temps avant ou après ce concile, Hildebrand en réunit un autre à Lyon [2]; la simonie y fut à nouveau condamnée, et, au dire de Pierre Damien, six évêques coupables furent déposés [3]. La légation

elle : Martens, *op. cit.*, t. I, p. 20-22 et Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 620-621, qui rejettent les légendes de Bonizon sur le patriciat, mais adoptent à peu de chose près la version de Léon d'Ostie. On pourrait opposer à notre théorie l'objection suivante : lorsqu'en janvier 1076 les évêques allemands, réunis à Worms, se révoltèrent contre l'autorité pontificale, ils reprochèrent à Grégoire VII, en une lettre solennelle (*Constitutiones et acta* t. I, p. 106-108), d'avoir violé un serment qu'il avait jadis prononcé à la cour de Henri III et en vertu duquel il aurait promis de ne jamais devenir pape sans l'assentiment de l'empereur. Il résulte de cette affirmation qu'Hildebrand est venu à la cour du vivant de Henri III, mais on se rappelle qu'il y a déjà paru en 1048, aux côtés de son maître Grégoire VI qui venait d'être déposé sur l'initiative du souverain, et, à supposer que l'engagement auquel fait allusion le concile de Worms ait été pris, il aurait eu davantage sa raison d'être en 1048, au moment où Henri III vient, par sa propre autorité, de mettre fin à un schisme et de régler la situation troublée du Saint-Siège, qu'en 1054 où Hildebrand serait venu, au nom des Romains, humblement solliciter la désignation d'un pape. Benzon d'Albe est le seul écrivain qui ait utilisé la lettre de Worms et on a vu plus haut comment il l'avait déformée ; on sait aussi quelle est la valeur de ce témoignage.

1. Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. XIX, col. 843 ; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e partie, p. 1122.

2. L'indication est donnée par Paul de Bernried et par Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI (*Libelli de lite*), t. I, p. 592). Ce dernier place à tort le concile sous Étienne IX.

3. Pierre Damien, *op.* XIX, c. VI (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLV, col. 433). Cf. aussi Paul de Bernried, *Gregorii papæ VII vita*, c. XVII (Watterich, *Pontificum Romanorum vitæ*, t. I, p. 479-480) et Didier du Mont-Cassin, *Dialogi* (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLIX, col. 1013 et suiv.). Paul de Bernried place à tort le concile sous Léon IX ; il ne contredit pas formellement Pierre Damien et Didier du Mont-Cassin qui affirment l'un

paraît avoir pris fin au plus tard dans le courant de l'été, car, le 13 septembre 1056, le concile de Toulouse fut présidé par deux autres légats pontificaux, Raimbaud, archevêque d'Arles et Ponce, archevêque d'Aix [1].

Bien que les renseignements qui nous sont parvenus sur les affaires ecclésiastiques réglées par Hildebrand en Gaule se réduisent à fort peu de chose, ils permettent de deviner quel a été le caractère de sa mission. Hildebrand apparaît comme un vigoureux défenseur des droits de l'Église et des idées réformatrices. Fidèle à la pensée de Léon IX avec laquelle la sienne propre semble s'être identifiée, il combat âprement les vices qui déshonoraient le clergé, en particulier la simonie, et tel sera toujours le but final de tous ses actes avant comme pendant son pontificat. Aussi, malgré le peu de crédit qu'il faut en général attribuer au *Liber ad amicum*, il est fort possible qu'il ait eu, lors du concile tenu à Florence par Victor II, très peu de temps après son avènement, le 4 juin 1055 [2], l'influence que lui prête Bonizon de Sutri. « Sur le conseil du vénérable Hildebrand, dit-il, l'hérésie simoniaque et la très honteuse fornication des prêtres furent frappées du glaive divin [3]. » Sans doute Berthold de Reichenau, qui parle lui aussi de ce synode, n'a

et l'autre que, lorsqu'Hildebrand tint ce synode, il avait été envoyé en Gaule par Victor II. — D'après ces trois sources, le concile fut marqué par un miracle qui fit sur les assistants une impression profonde. L'évêque de Lyon avait acheté sa charge à prix d'argent et l'on ne pouvait opposer à ses négations aucun fait positif. Hildebrand le somma d'invoquer le Père, le Fils, le Saint-Esprit en ajoutant : « Fasse le ciel que vous ne puissiez prononcer le nom de l'Esprit-Saint, jusqu'à ce que vous ayez confessé la vérité ! » L'évêque articula fort bien les mots Père et Fils, mais il lui fut impossible de nommer le Saint-Esprit. Il avoua alors qu'il était simoniaque.

1. Mansi, *op. cit.*, t. XIX, col. 847.

2. Sur le concile de Florence, cf. Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e partie, p. 1117.

3. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. V : « In qua synodo, consilio venerabilis Hildebrandi, symoniaca heresis et turpissima fornicatio sacerdotum divino mucrone percussa est. » (*Libelli de lite*, t. I, p. 590).

même pas nommé Hildebrand [1]. Pourtant on ne saurait considérer l'affirmation de Bonizon comme invraisemblable (Hildebrand était aux côtés du pape le 11 juin [2]), sinon comme absolument certaine, étant donné que Bonizon attribue à Hildebrand toutes les initiatives qui se sont produites depuis l'avènement de Léon IX.

Augustin Fliche.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS

Crémieux (Ad.). — **Le VIe livre des Statuts de Marseille, publié d'après un manuscrit des Archives communales de Marseille, avec une Introduction et un Commentaire**. Aix-en-Provence, F. Chauvet, 1917, LVI-221 p., in-8. (Thèse présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris).

Le travail de M. Crémieux se compose de deux parties : une Introduction et l'Edition même des Statuts.

Ces derniers sont publiés d'après un manuscrit des Archives communales de Marseille, le plus complet de tous ceux qui nous les ont conservés et dont l'auteur nous donne la description et la composition. Il comprend trois parties : les *Antiqua Statuta*, rédigés probablement avant 1265 et divisés en cinq livres ; les *Capitula Pacis*, c'est-à-dire les deux traités conclus en 1257 et en 1262 par le comte et la comtesse de Provence, Charles d'Anjou et Béatrice, avec la ville de Marseille ; enfin, les *Statuta facta post pacem*, s'étendant de 1268 à 1480, qui forment le VIe livre et sont l'objet de ce travail. Malgré quelques publications ou études antérieures, restées insuffisantes, ce livre est « à peu près encore complètement inédit ». Il n'offre pas les mêmes caractères juridiques que les précédents, qui ne contiennent absolument que des statuts, en d'autres termes, des documents d'origine municipale ; au contraire, avec des pièces de cette nature, il présente des décisions publiées sous la forme de lettres-patentes par les comtes de Provence, puisque, depuis les chapitres de Paix, la législation marseillaise est à la fois de provenance municipale et seigneuriale : grâce à ces traités, le comte devenait le seigneur de la ville, surveillait le gouvernement urbain, par l'intermédiaire de divers

officiers, surtout d'un viguier, qui le représentait et sanctionnait les décisions des agents communaux, restant cependant élus par la cité : le corps de ville subsistait en effet, toujours jaloux de ses privilèges. Les édits et ordonnances des comtes ont été placés au VIe livre, en vertu d'une décision du Conseil urbain qu'explique leur intérêt législatif d'ordre général, pour ainsi dire constitutionnel. Néanmoins, par suite de leur origine extérieure à la ville, de leur forme nouvelle, de leur caractère opposé à celui des statuts, l'éditeur ne les a pas insérés dans sa publication.

Les statuts sont donc de nature essentiellement urbaine et traditionnaliste tout à la fois, sans constituer cependant la totalité de la législation marseillaise du Moyen-Age : ils peuvent se définir « une décision prise par le Conseil général urbain suivant des formes déterminées, sur les objets les plus divers du droit communal ». En vue de leur publication, l'élection annuelle du Magistrat se complétait par celle de six prudhommes, juristes et notaire, qui se réunissaient chaque semaine pour composer ou amender, sur la demande du Conseil communal, les statuts nouveaux ou anciens. Les projets ainsi élaborés étaient portés au Conseil, et, au besoin après modifications, votés par lui, puis, approuvés par le viguier du Comte, aux droits duquel, ne fut-ce que pour la forme, se trouvaient donc subordonnés les pouvoirs des élus de la ville ; ils étaient ensuite lus devant l'assemblée générale de tous les citoyens convoqués à cet effet et devenaient alors exécutoires. Ainsi délibérés, sanctionnés et publiés, ils étaient inscrits par le notaire-secrétaire du Conseil au Livre des Statuts et, seulement enfin, acquéraient une force légale. Malgré toutes ces formalités, une décision du Conseil pouvait très bien devenir un statut, sans qu'elles aient été observées et, en somme, le gouvernement urbain arrivait encore à exercer son pouvoir « dans toute sa plénitude », en enfreignant les prescriptions des chapitres de Paix. Par ces derniers, la législation ancienne a donc été modifiée, mais non transformée et Marseille, tout en devenant de ville libre, ville immédiate, « a conservé, sous le contrôle de son seigneur, la direction pleine et entière de ses affaires ».

Les statuts sont rangés dans le manuscrit par ordre strictement chronologique, sans aucun classement méthodique. Leur

rédaction est également loin d'être uniforme : on peut cependant remarquer que, à titre « diplomatique », ces documents, sous leur forme la plus complète, comprennent quatre parties : « une invocation, un préambule, le dispositif et la formule d'approbation et de confirmation ». Leur contenu nous « permet de tracer le tableau de la civilisation marseillaise au XIVe et au XVe siècles », qu'il s'agisse dans l'ensemble du développement politique ou des progrès matériels de la ville : changements apportés à l'organisation constitutionnelle dans un but de pacification intérieure ou de perfectionnement administratif, pour répondre, de part et d'autre, aux besoins d'une vie politique très intense ; protection de l'agriculture, réglementation de l'industrie plus encore, en particulier de la tannerie ou blanquerie, avec la surveillance sociale par le Magistrat des corps de métiers, placés sous la dépendance directe, législative et administrative, de l'autorité urbaine ; législation du commerce, très développée également par la réglementation minutieuse de l'armement, la création de la juridiction consulaire et la surveillance de la banque ou, en d'autres termes, de l'usure ; enfin, à titre privé, réglementation de la vie somptuaire comme de l'alimentation des habitants.

Viennent en second lieu les statuts, qui sont au nombre de 99, rédigés presque tous en langue latine et très rarement provençale. Ils sont précédés d'une rubrique se présentant dans les mêmes conditions linguistiques. L'auteur a reproduit purement et simplement les titres et les textes, sans aucune autre indication. Il les a complétés par de nombreuses et abondantes notes, se rapportant assez fréquemment à la topographie et le plus souvent aux institutions marseillaises, administratives et économiques. Une table alphabétique d'une douzaine de pages termine le travail, concernant les questions traitées dans l'Introduction comme dans l'Edition, de nature à la fois méthodique et onomastique.

L'Introduction et l'Edition nous paraissent à vrai dire mériter des appréciations différentes. De la première, il n'y a en somme que des éloges à faire. Que l'auteur étudie la composition du manuscrit, l'origine des statuts, la nature des textes, qu'il écrive comme archiviste, comme juriste ou comme historien, il a parfaitement vu et clairement exposé le contenu du document, l'élaboration des pièces et l'intérêt qu'elles présentent : nous voyons

aisément comment ces textes législatifs nous ont été conservés, dans quelles conditions ils ont été édictés et à quelle fin ils ont été publiés : d'un mot, cette cinquantaine de pages forme certainement une intéressante et utile contribution à l'étude du droit communal marseillais et mieux du droit urbain en général, en raison de l'importance extrême que n'ont cessé d'avoir une ville et un port tels que Marseille.

Mais, nous ne savons si on pourrait porter le même jugement favorable sur l'Edition. Ce n'est pas déjà que l'établissement même du texte soit exempt de toute critique, en particulier par suite du manque de comparaison entre les divers manuscrits de statuts que l'auteur aurait pu et dû consulter [1], mais, en outre, la présentation des documents paraît être un peu insuffisante. L'absence de dates, d'analyses, d'indications de folios, de règles dans l'usage et dans la numérotation des alinéas, l'emploi même des chiffres romains, et non arabes, pour le numérotage des pièces, tout cet ensemble, par son côté négatif comme positif, ne facilite réellement pas la besogne du lecteur : à cet égard, nous nous permettrons de le croire, M. Crémieux a péché par simple ignorance : il ne pouvait appliquer une méthode qu'il ne connaissait évidemment pas. En second lieu, les notes mises au bas du texte dénotent sans doute des connaissances réelles de la part de l'auteur et profitables pour le lecteur, qu'il s'agisse de la topographie ou des institutions marseillaises. Nous ne savons cependant si les premières n'auraient pas été mieux à leur place dans une table onomastique d'identification, où on les aurait consultées plus aisément, d'autant mieux que les points auxquels elles se rapportent peuvent se reproduire, ce qui entraîne des répétitions ou des renvois ; quant aux secondes, nous pensons nettement que, quelle que soit même leur valeur de fait, elles n'avaient pas en principe à être mises dans une édition de textes : l'auteur avait à publier les *Statuta*, mais non à les commenter, au moins par le détail ; il avait à être un éditeur aussi parfait que possible, mais non un historien, si on en excepte l'introduction générale qui peut, sinon doit précéder le texte des documents ; autrement, il sera ou trop complet comme éditeur ou incomplet comme historien. Nous ne

1. Voy. Pfister, *Revue historique*, t. 126 (1917), p. 106-108.

disons pas que M. Crémieux s'est donné une peine inutile, mais nous croyons qu'il a fait un travail en quelque sorte superflu.

Il eût beaucoup mieux agi, semble-t-il, en concentrant ses efforts, non seulement en vue d'améliorer le texte, mais de perfectionner et de développer la table, qui est le troisième point que nous voulons examiner. Cette table, nous regrettons encore de le dire, ne semble pas rédigée avec toute la méthode et tout le soin nécessaires, qu'il s'agisse de ce qu'elle contient ou, pour ainsi dire, de ce qu'elle ne renferme pas. C'est ainsi qu'elle présente un certain nombre d'indications extraites de l'Introduction, de nature bibliographique par exemple, se rapportant à des ouvrages cités dans cette partie ou concernant des Archives, des Bibliothèques ou des Cabinets de médailles, énumérés au même endroit du travail : ces rubriques paraissent vraiment assez inutiles et auraient été mieux à leur place, réunies dans une Bibliographie mise en tête du volume. Tout au contraire, à l'égard de la partie onomastique, les noms propres de personnes et de lieux ne sont ni donnés avec assez d'exactitude, ayant été bien à tort francisés et étant insuffisamment reproduits, ni même indiqués dans leur totalité, et la table méthodique renfermant les noms techniques, est notoirement incomplète et a-méthodique encore : beaucoup trop de mots intéressants font défaut et, des indications existantes, qui ont également le tort d'être des traductions de termes originaux, certaines ne sont pas assez précises, tandis que d'autres se répètent ou que d'autres enfin sont mal comprises, si bien que la partie de cette table n'est guère que la reproduction des titres précédant les textes mêmes et classés par ordre alphabétique. Dans l'ensemble, nous ne prétendons pas de nouveau qu'une table de cette nature soit inutile, mais elle aurait pu rendre infiniment plus de services, conçue autrement et rédigée complètement. L'éditeur, dans cet élément de son édition comme dans les deux premiers, paraît avoir manqué d'un système de publication vraiment rigoureux.

Les observations précédentes ne veulent pas dire, et nous tenons à terminer sur cette constatation, que le travail de M. Crémieux ne mérite pas d'être pris en considération : non seulement on doit tenir compte de son excellente introduction, mais, si on songe à l'abandon par trop complet dans lequel étaient tombées depuis

bien longtemps les recherches sur l'histoire urbaine de Marseille, on accordera que ce travail semble constituer par lui-même une reprise intéressante des travaux de cette nature et qui, de plus, il faut l'espérer, permet d'augurer favorablement de l'avenir.

Georges Espinas.

Hippolyte Boyer. — **Histoire des corporations et confréries d'arts et métiers de la ville de Bourges.** 1er vol. — Paris, Picard [1919], in-8°, 475 pages.

La vie d'Hippolyte Boyer peut être proposée en exemple aux archivistes départementaux. Cet érudit sut concilier les devoirs de sa charge avec les études historiques ; non content de classer et d'inventorier les documents confiés à sa garde, il en tira parti en rédigeant une suite considérable d'ouvrages sur l'histoire et l'archéologie de la ville de Bourges et du Berry. Il comprit admirablement son rôle d'archiviste. Travailleur inlassable, et bien qu'il n'ait pas publié moins de quatre-vingt-deux livres ou mémoires [1], il a laissé un grand nombre d'ouvrages manuscrits, dont un, très considérable, l'*Histoire de la principauté souveraine de Boisbelle-Henrichemont*, a été publié en 1904 par les soins de son fils. M. Henry Boyer.

Prochainement paraîtra son *Dictionnaire topographique du Cher* dont l'achèvement, ou plutôt la mise au point a été confiée à M. Robert Latouche.

Aujourd'hui on nous donne le premier volume d'une *Histoire des corporations et confréries d'arts et métiers de la ville de Bourges* qu'Hippolyte Boyer a élaborée au cours de toute sa carrière, car, en raison de la dispersion des éléments, c'était une œuvre de longue haleine. A vrai dire, cette histoire sort du cadre de notre revue, car ce n'est qu'exceptionnellement que paraissent les documents sur les corporations d'arts et métiers à Bourges avant le

1. Voyez sa bibliographie à la suite de la notice de M. Daniel Mater, *Hippolyte Boyer, son œuvre*, publiée dans les *Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher*, 4e série, 13e vol. (1898), p. 261 et suiv.

XVIe siècle. Mais M. Boyer a élargi le sujet ; il a donné des aperçus sur la vie des artisans avant l'époque où ils se sont groupés en corporations, et, d'autre part, il ne s'est pas borné à l'étude du fonctionnement de ces compagnies ; il a considéré les gens de métiers individuellement, de telle sorte que, pour l'époque moderne, son livre présente un tableau de la vie journalière à Bourges. Et, d'ailleurs, la connaissance des derniers siècles éclaire sur bien des points les institutions du moyen-âge.

En tête du chapitre Ier consacré aux ménétriers qui auraient succédé aux jongleurs, Hippolyte Boyer traite du droit dit, à partir du XVIe siècle, droit de *julie* ou de *juillerie*, et perçu à Bourges par un personnage appelé seigneur des jeux, à l'occasion des noces ; *juillerie* n'est qu'une déformation de *juglerie, joculatoria*. Il paraît bien que c'est ce droit-là qui est mentionné dans une charte de Vierzon de l'an 1248, sous le nom d'*angleria*. Boyer conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, qu'*angleria* est une faute de transcription pour *jugleria*. Il donne une référence au cartulaire de Vierzon conservé à la Bibliothèque nationale, sous le numéro 9865 du fonds latin. Nous n'avons pas su retrouver ce document dans le manuscrit indiqué, lequel d'ailleurs remonte au XIIe siècle. En tout cas il s'agit, d'après la charte citée par Boyer, d'une redevance de quatre deniers due aux sergents de Guillaume, seigneur de Vierzon, par tout homme de ce seigneur qui se mariait. Or, au XIVe siècle, à Bourges, le droit de juglerie consistait dans le paiement par tout nouveau marié de quatre deniers parisis, un mets de viande, et, en outre, pour les francs bourgeois, l'abandon de la robe que le marié portait pour recevoir la bénédiction nuptiale.

La corporation des ménestrels est très ancienne à Bourges ; car ses statuts de 1407 nous ont été conservés, dont Boyer cite un article. On regrettera qu'il ne nous dise pas s'ils ont été publiés et en quel livre.

Avec les maîtres de danse et les maîtres d'armes nous ne remontons pas si haut.

De professions qui ne tiennent dans la société qu'un rôle secondaire nous passons aux professions qui ont pour objet l'art de guérir. Mais il faut croire qu'il y a ici dans le livre de Boyer une lacune, ou plutôt une interversion, car il déclare qu' « après avoir traité de l'organisation des professions intéressant la vie matérielle

par la production, la préparation et la vente des substances alimentaires, il convient, semble-t-il, d'examiner les arts et les métiers qui intéressent la santé tant publique que privée ». Or ce n'est qu'après avoir parlé de la médecine que l'auteur viendra à la boulangerie et à la boucherie.

L'Université de Bourges fondée par Louis XI en 1463 comprenait une Faculté de médecine ; mais les plus anciens renseignements que l'on ait sur son fonctionnement ne datent que de la seconde moitié du XVIe siècle, hormis les noms de quelques régents et professeurs. Ce n'est qu'à partir du XVIIe siècle que les documents des archives municipales nous font connaître la vie, d'ailleurs précaire, du corps médical de Bourges, les rivalités entre médecins et chirurgiens. Ces derniers, au milieu du XVIIIe siècle, n'étaient encore que des barbiers. Un acte notarié de 1475 nous montre qu'à cette époque le métier était gouverné par un lieutenant du barbier du roi et quatre maîtres jurés. C'est aussi une minute de notaire qui nous indique que l'usage pour la Royauté de créer des maîtrises extraordinaires dont le brevet s'acquérait à beaux deniers comptants remonte, au moins, à la fin du moyen-âge. Les corporations s'opposaient toujours à ces créations qui portaient préjudice à ceux qui avaient obtenu la maîtrise par les voies régulières.

En mars 1505 Louis XII vint à Bourges avec la reine Anne ; celle-ci créa alors, « au nom de madame Claude de France, sa fille », une maîtrise de barbier-chirurgien au profit de Jacques Boussac. Les maîtres refusèrent pendant deux ans de reconnaître le nouveau confrère ; et ce n'est que le 7 juin 1507 qu'un accord intervint, reléguant l'intrus pendant un an dans le faubourg de Saint-Sulpice ; mais le 8 août suivant, un autre accord supprima ce stage et l'autorisa à s'établir en ville.

Des chapitres très intéressants sont consacrés aux apothicaires, épiciers, chandeliers-ciriers et regrattiers, mais pour ce qui regarde Bourges, on ne sait rien de tous ces commerçants avant le XVIe siècle.

Avec les meuniers, Hippolyte Boyer a pu remonter jusqu'au moyen-âge. Il y avait encore à Bourges au XVIIIe siècle deux moulins banaux pour les boulangers de la ville et des faubourgs, les moulins-le-roi, sis au faubourg de Saint-Privé. Or ces deux moulins étaient les anciens moulins des vicomtes dont le roi Phi-

lippe Ier avait acquis les droits. Les moulins-le-roi étaient sur l'Yèvre. Ils partageaient le privilège de banalité avec le moulin messire-Jacques ou moulin-Trousseau, sur l'Auron.

En 1158 Louis VII avait autorisé Guy Trousseau, « son bourgeois de Bourges », à avoir deux boulangers, qui étaient tenus de moudre au moulin de l'Auron ; plus tard, le nombre des boulangers sujets à ce moulin fut porté à dix, et, en 1397, il était de treize.

En 1403, le duc Jean de Berry, qui venait de fonder la Sainte-Chapelle de Bourges, donna ces moulins à ses chanoines, en sorte que les boulangers furent sous la dépendance de ce chapitre.

Avant l'annexion de Bourges au domaine royal, la boulangerie était placée sous la juridiction du viguier du vicomte : « Personne ne fera de pain pour la vente dans la cité ou les faubourgs sans la permission du viguier. Chaque boulanger rendra au viguier au mois de mars une denrée, à la fête de Saint-Jean, un pain, en août une denrée, et à Noël, un tourteau. » Voilà les prescriptions d'une vieille coutume rédigée vers l'an 1100.

Au XIIIe siècle, les boulangers étaient tenus envers le roi au paiement de deux droits : 1° le droit d'étal, de 6 sols par an ; 2° le droit de marché, taxé à deux deniers par semaine.

Sous Charles VII, avant 1443, les boulangers payaient : 1° le droit d'étal, de 7 sols 6 deniers parisis ; 2° le droit de marché, de 2 deniers parisis prélevé chaque dimanche ; 3° une coutume de 4 parisis la veille de Noël. Mais par lettres-patentes de 1443 Charles VII convertit ces diverses charges en une seule coutume de 18 sols 4 deniers tournois. Cette réforme ne semble pas avoir eu d'effet ; car plus tard, en 1535, dans l'acte d'hommage que le vicomte de Bourges, François Pélerin, fit à l'abbé des droits de la vicomté, on retrouve certaines des taxes signalées plus haut : « Item, nul ne peut lever four sans le commandement du vehier qui ne baille un marc d'argent ainsi qu'il en appartiendra ». « Sans le commandement du vehier », c'est la traduction du « sine jussu vicarii » des coutumes d'environ l'an 1100. Et encore : « Item, tous les pasticiers et boulangers doivent audit vicomte 4 deniers parisis la veille de Noël ». Ces quatre deniers peuvent être l'équivalent du tourteau servi au viguier à Noël.

Un tarif de la boulangerie du XVe siècle nous a été conservé qui

fait connaître les quatre sortes de pain alors fabriqués à Bourges : 1° la miche et la demi-miche de Chapitre, de fleur de froment, pesant 40 onces en pâte et 36 après la cuisson ; 2° le pain *vasseleur*, de froment ordinaire et de même poids ; 3° et 4° deux sortes de gros pain de seigle, marsèche, etc., sans poids déterminé.

L'emplacement des boulangeries était dans les marchés établis aux portes de la ville, au grand marché de la porte Gordaine et aux marchés de la porte Neuve et de la porte Ornoise.

C'était entre les mêmes marchés qu'étaient répartis les étaux des bouchers. Ceux-ci apparaissent constitués en corps de métier dès l'année 1211 où le roi Philippe-Auguste leur concéda la halle de la boucherie moyennant une rente de cent livres parisis. Cette rente fut cédée par Charles VII à la Sainte-Chapelle de Bourges. Les boucheries de la porte Gordaine, de la porte Ornoise et de la porte Neuve formaient ce qu'on appelait la Grande Boucherie. Mais outre ces boucheries il y en avait d'autres dans les seigneuries ecclésiastiques, par exemple la boucherie du chapitre de Saint-Etienne, dont on constate l'existence au XIIIe siècle, la boucherie de Saint-Ursin, celle de Saint-Sulpice.

A côté des bouchers prenaient place les vêliers, chèvretiers, tripiers et charcutiers, et même les poissonniers.

Le cadre de notre revue ne nous permettait de donner du livre du regretté et savant archiviste de Bourges qu'un rapide aperçu, puisque, comme nous l'avons dit, les documents sur les métiers de Bourges ne se sont conservés en nombre qu'à partir du XVIe siècle. Mais, pour les trois derniers siècles de la Monarchie, les historiens du commerce et de l'industrie trouveront dans ce volume des renseignements nombreux et précis tirés des archives municipales et notariales.

Maurice Prou.

C. H. Haskins. — **Norman institutions**. (*Harvard historical studies*, t. XXIV, 1918, in-8°, XV-377 p., 7 pl.).

Si l'on excepte la thèse de M. Valin : *Le duc de Normandie et sa cour* (Paris, 1910, in-8°), les institutions publiques en Normandie n'ont, depuis longtemps, fait l'objet d'aucune étude d'ensemble.

Cela tient pour partie, sans doute — ce qui ne laisse pas de surprendre, quand on considère l'abondance de la production historique normande au XIX[e] siècle — au petit nombre des anciens textes édités. En effet, il n'existe pas actuellement d'autre publication de chartes ducales que le régeste des actes de Guillaume le Conquérant et de Guillaume le Roux que vient de donner M. Davis et le recueil des actes de Henri II.

Les cartulaires de presque toutes les abbayes, et des plus importants, ceux de tous les évêchés, sauf Bayeux, sont inédits. On possède bien des principales chroniques et des anciens historiens du duché des éditions sûres et même excellentes, mais la diplomatique normande est à établir. L. Delisle, il y a soixante-dix ans, pour composer son mémoire sur les revenus publics en Normandie aux XI[e] et XII[e] siècles, avait visité, l'un après l'autre, les dépôts de Paris et tous ceux de la province. M. Haskins a dû s'astreindre, non sans profit, aux mêmes pérégrinations. Les documents qu'il utilise ou qu'il allègue sont, pour une très large part, empruntés directement aux chartriers des archives et aux collections des bibliothèques. Et cela a contribué à imposer à son livre, qui est fort bon, mais qui n'a rien d'un traité synthétique, vraiment impossible aujourd'hui à écrire, sa forme de discussions critiques avec preuve à l'appui[1].

M. Haskins a pris pour point de départ de ses études le règne de Guillaume le Conquérant. Il est fâcheux qu'il n'ait pas cru devoir examiner d'abord les actes de Richard II, en petit nombre, sans doute, mais non pas négligeables et qui se rapportent à une époque où ne s'exerçait point l'influence anglaise. Il est vrai, du reste, que M. Haskins, au long de son exposé, a eu la préoccupation constante et fort justifiée, de rapprocher le développement des institutions et des lois de l'Angleterre de celui des institutions et des lois du duché. Et c'est, sans doute, pourquoi il a suspendu son

1. La majeure partie des *Norman Institutions* a paru, sous une première forme, de 1903 à 1915, dans l'*American historical review* et dans l'*English historical review*. Seuls sont entièrement inédits le chapitre II (la Normandie sous Robert Courte-Heuse et Guillaume le Roux), les appendices A (les sources de l'ancienne histoire de Normandie), B (les anciennes chartes ducales pour Fécamp), E (chartes inédites de Robert Courte-Heuse), F (chartes inédites de Henri I[er]), G (itinéraire normand de Henri I[er]), H (documents sur les cours normandes, 1139-1191), I (l'ancienne législation de Henri II), K (documents de l'Avranchin).

travail à la fin du règne de Henri II. L'abondance des textes devait, cependant, l'inciter à le poursuivre jusqu'en 1204 et le livre de M. Powicke ne le dispensait pas, il nous semble, d'une conclusion, d'utilité secondaire pour le royaume, mais non point pour le duché.

Ces réserves faites, on ne saurait que louer M. Haskins de la méthode et de la science qui ont réglé ses recherches, et, au total, accepter ses résultats[1]. Règne après règne, de Guillaume le Conquérant à Henri II, il a montré en détail ce que les documents, sollicités discrètement mais rapprochés avec clairvoyance, permettent d'induire de l'administration normande. Ses traits les plus nets, que l'on relève pour la plupart dès le temps du Conquérant, sont la tendance centralisatrice du pouvoir ducal, qui se traduit dans l'organisation du fisc comme dans celle du service militaire, et le développement rapide de formes judiciaires, d'usages de procédure d'un caractère original. L'ancienneté du jury normand, en particulier, semble bien démontrée par M. Haskins, qu'a servi de façon si heureuse son sens juridique dans l'exposé des progrès du *requenoissant*.

Les sources, trop rares et surtout trop peu continues, n'autorisent guère de vues d'ensemble ou même de larges hypothèses sur l'évolution intérieure du duché normand. Nous ignorons la part précise qu'il convient d'attribuer à l'influence personnelle de princes tels que Richard II, Guillaume le Conquérant, Henri Ier, Henri II. Cependant, il apparaît comme bien vraisemblable que la forte concentration de l'autorité entre les mains du duc, qui se constate en Normandie dès le xe siècle, tint, sans doute, à l'heureuse succession de ces habiles politiques. La création, le perfectionnement d'organismes administratifs rapidement dégagés de tout caractère féodal, furent l'œuvre de la dynastie rollonienne. Sans s'y attarder, M. Haskins a relevé, à plusieurs reprises, ce point si important de l'histoire de Normandie. C'est même là, peut-être, ce qui donne à son livre, qui abonde en détails, souvent nouveaux mais forcément un peu dispersés, son unité et sa logique.

Aux *Norman institutions* s'attache et demeurera longtemps,

1. On trouvera au tome XXXII du *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie* (p. 61-241) un exposé détaillé, établi par M. J. Lesquier, des conclusions de M. Haskins.

selon toute apparence, l'autorité du livre le plus compréhensif, le plus pénétrant sur l'histoire, désormais moins obscure, de l'état normand.

R. N. Sauvage.

Waquet (H.). — **Le Bailliage de Vermandois aux XIIIe et XIVe siècles.** — Paris, Champion, 1919, in-8° de XII-266 p. (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, fasc. 213).

Excellente étude d'histoire administrative, qui sera d'autant mieux accueillie, qu'il n'existait encore aucune bonne monographie d'un bailliage. Sans doute, la question était traitée dans ses grandes lignes et de mains de maîtres, dans les histoires des institutions de la France de Viollet et de Luchaire, dans les *Recherches sur divers services publics* du colonel Borrelli de Serres, dans le livre de M. Dupont-Ferrier sur *Les Officiers royaux des bailliages et sénéchaussées* ; mais ces travaux d'ensemble, embrassant tout un pays et toute une époque et où les détails sont nécessairement sacrifiés, laissaient le champ libre à des études plus restreintes dans l'espace et dans le temps.

M. Waquet, s'étant proposé de faire connaître l'organisation et l'histoire administrative d'un bailliage royal aux XIIIe et XIVe siècles, a choisi le bailliage de Vermandois. S'il est vrai que la raison qui l'a déterminé à adopter ce terme des environs de l'an 1400 n'apparaît pas clairement, il ne pouvait, à coup sûr, faire un meilleur choix que celui de ce bailliage de Vermandois, qui, dès le début du XVe siècle, était réputé « le premier et le plus notable du royaume ».

Même ainsi limité, l'auteur n'a pas eu, déclare-t-il, la prétention « de raconter les événements qui se produisirent jusque vers l'année 1400 dans la circonscription administrée par les baillis, ni même d'exposer la politique de ces derniers dans leurs rapports avec les pouvoirs de la région ». Il présente uniquement une étude d'histoire administrative. « Quels sont les devoirs et les pouvoirs du bailli, quels autres officiers l'entourent, comment tous ces personnages s'acquittent de leurs fonctions », telles sont les questions que s'est posées l'auteur.

Elles constituent précisément le sommaire du livre. Après avoir, en un premier chapitre, rappelé les origines du bailliage de Vermandois et fixé ses limites, M. Waquet entre dans le vif de son sujet. Que l'on sache peu de choses sur l'administration du Vermandois sous les comtes, il faut en croire M. Waquet, dont les recherches furent certainement très consciencieuses et complètes. Mais, ajouter qu' « en saurions-nous davantage, cela ne nous serait sans doute pas très utile » pour mieux connaître l'organisation du bailliage établi par les rois, c'est peut être aventuré. Notre auteur, il est vrai, se tient strictement — et ceci n'est pas une critique — dans les bornes de son bailliage ; mais il est probable que cette absence de renseignements se serait fait lourdement sentir si, sollicité par quelques vues d'histoire comparée, il eût dû chercher l'explication de tout ce qui, des institutions ou des procédures, se fût révélé particulier au Vermandois.

Quoi qu'il en soit, les derniers vestiges que l'on retrouve de cette administration comtale sont d'assez fréquentes mentions d'un sénéchal de Vermandois, titre héréditaire dans la maison de Fonsommes. A celles citées par M. Waquet, on pourrait en ajouter beaucoup d'autres qui figurent aux Registres Angevins du royaume de Naples, où Jean de Fonsommes suivit Charles d'Anjou. Vicaire de ce prince au Sénat de Rome, il continuait, au Capitole, de se qualifier sénéchal de Vermandois, ce qui confirme pleinement l'affirmation de M. Waquet, qu'il ne s'agit plus que d'un titre purement honorifique et qu'il n'y avait dans le bailliage qu'un seul chef : le bailli.

On ne saurait souhaiter rien de plus complet que le chapitre où il est traité du mode de nomination, de l'entrée en fonctions du bailli, des obligations de sa charge et de sa responsabilité.

Comme le roi qu'il représentait, le bailli était essentiellement un juge. Ses attributions judiciaires, les assises qu'il présidait périodiquement, la composition de sa cour, le rôle des « hommes jugeurs », curieuse survivance de l'ancienne procédure du jugement par les pairs, telles sont les principales questions qui, clairement exposées et résolues, font de ce chapitre l'un des plus intéressants du livre.

Les quelques pages consacrées au mode de passation des contrats dans le bailliage provoquent cependant quelques remarques.

J'en fais une première en faveur de l'opinion générale, qui attribue au roi Philippe III le premier acte législatif réglant l'exercice de la juridiction volontaire en instituant deux prud'hommes, en chaque siège d'assises, « pour oïr les marciés et les convenances ». Cette ordonnance, on le sait, ne nous est connue que par Beaumanoir, qui, dans ses *Coutumes du Beauvaisis*, en rapporte les principales dispositions, établies « de nouvel... par nostre roi Phelippe ». M. Waquet déclare « une telle attribution difficilement admissible », parce qu'au mois d'août 1286 un acte privé était encore passé directement par devant le bailli. « L'année suivante, au contraire », écrit-il, « le changement est manifeste et le nouvel état de choses semble bien conforme au texte des *Coutumes du Beauvaisis* » : une vente, en 1287, est reçue par les deux prud'hommes « establis pour (le bailli) à ce faire dou commandement le roy ».

Ainsi serait démontré que l'ordonnance en question dut être rendue entre les années 1286 et 1287. Mais la chose n'est pas aussi simple. C'est une erreur de croire que, du jour que les prud'hommes commencèrent de fonctionner, le bailli cessa de recevoir personnellement les aveux et les conventions ; il ne cessa pas plus que l'institution de notaires n'empêcha nulle part le juge du ressort, prévôt ou bailli, d'exercer lui-même sa juridiction gracieuse, concurremment avec les notaires à qui il la déléguait. C'est ainsi que l'on rencontre souvent, à une même date et dans un même ressort, deux actes privés correspondant chacun à une phase différente de l'évolution notariale.

Que les deux actes en question se présentent chronologiquement dans l'ordre des phases de cette évolution, c'est un cas fortuit, dont on ne peut tirer aucun argument. Laissons donc à Philippe III la paternité de l'ordonnance dont parle Beaumanoir.

La prétendue comparution des parties par devant le garde du scel de la baillie (en fait, c'était un cas évidemment exceptionnel), et l'intitulé des contrats à son nom s'observent à peu près partout dans les pays de droit coutumier en cette fin du XIIIe siècle, de même que l'apparition, au début du siècle suivant, des garde-scels de prévôtés, lesquelles n'en étaient pas pourvues, comme semble le croire M. Waquet, parce qu'elles étaient « sièges d'assises », mais bien comme sièges de juridictions ordinaires.

Enfin, l'auteur se borne à signaler d'un mot l'existence de tabellions. Il eût été intéressant d'y insister et, notamment, de chercher à quelle date précise apparaissent en Vermandois les tabellionnages, dont les origines sont encore si mal connues.

Les chapitres de ce livre se succèdent logiquement. Parce que le pouvoir de juger entraîne, pour le bailli, celui d'exécuter ses jugements, l'auteur expose maintenant en détails ses fonctions de police et ses fonctions militaires. C'est le bailli qui convoquait le ban et l'arrière-ban, fixant, pour chaque ville de sa circonscription, le nombre des sergents à fournir, qui groupe son contingent et le conduit en personne là où il a reçu mission de le conduire. Il est, à l'occasion, chef de guerre. La visite des villes fortes, le soin de les ravitailler et de les garnir de gens d'armes lui incomba, jusqu'à ce que l'institution des gouverneurs et des capitaines vint porter la première atteinte à ses attributions militaires.

Pareillement, après avoir joui, en matière de finances, de prérogatives considérables, après avoir été, au XIIIe siècle et dans les premières années du XIVe, à la fois administrateur du domaine, receveur, payeur et comptable — M. Waquet nous le présente successivement dans chacun de ces rôles — le bailli les vit bientôt entamer, puis réduire, pour n'en plus rien conserver finalement lorsque, vers le milieu du XIVe siècle, les impositions étant baillées à ferme par des « élus », les receveurs spéciaux reçurent des mains des fermiers l'argent qu'ils versèrent à un receveur général.

Pour pouvoir cumuler en son bailliage, comme le roi dans son royaume, tous les pouvoirs, le bailli disposait d'un grand nombre d'auxiliaires et de subordonnés : prévôts, châtelains, sergents, clercs. Un procureur représentait le roi dans les enquêtes et procès où le droit royal était engagé. Même, après quelques timides tentatives, le bailli finit par se donner un lieutenant investi de tous ses pouvoirs. Des prud'hommes, qu'il consultait en une multitude de circonstances, formaient, dès le XIIIe siècle, ce que l'auteur appelle à bon droit un conseil de bailliage, premier noyau des états de Vermandois, dont la plus ancienne assemblée connue remonte à l'an 1345.

« Quelle fut, envers ceux qu'ils gouvernaient, l'attitude de tous ces fonctionnaires établis par la royauté dans le bailliage ? » La

réponse fait l'objet d'un agréable chapitre où M. Waquet se plaît à raconter nombre de faits divers tirés des enquêtes publiées au tome XXIV du *Recueil des Historiens de France.*

Plusieurs appendices : Notices sur les baillis (1236-1400) ; listes des lieutenants des baillis, des gardes du scel, des procureurs du roi, des prévôts, etc... quelques pièces justificatives bien choisies, un index alphabétique apportent à cette solide étude tous les compléments désirables.

A. DE BOÜARD.

F. DUINE. — **Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne. Première partie : les fondateurs et les primitifs (du Ve au Xe siècle).** — Rennes, L. Bahon-Rault, 1918, in-8°, 215 p. (extrait de *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVI (première partie), 1918.)

Depuis une douzaine d'années des mains hardies, du reste très adroites et bien armées, se sont introduites dans le fourré touffu de l'hagiographie bretonne. De rudes coups ont été donnés, parfois trop rudes peut-être : n'y a-t-il pas un secret plaisir dans la destruction et les plus honnêtes gens y échappent-ils toujours ? Il était donc intéressant de marquer aussi nettement que possible à quel point, présentement, nous en sommes. Où trouver les textes des *vitæ*, et, à défaut de *vitæ* spéciales, les traces, quelles qu'elles soient, des saints bretons ? A quelles études ces *vitæ*, ces saints, ont-ils donné lieu ? Quelle portée, quelle valeur doit-on, dans l'état actuel du travail critique, attacher à tel ou tel texte ancien, telle ou telle étude moderne ? M. Duine s'est proposé de répondre à ces questions et, suivant les occurrences, à plusieurs autres, dans son *Memento des Sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne.* Disons tout de suite qu'il y a répondu de façon que son livre sera désormais le manuel indispensable pour qui voudra travailler dans cette direction.

On ne lui reprochera pas de donner moins qu'il ne promet. Il nous donne beaucoup plus qu'un memento, du moins pour les

principaux personnages, et ils sont nombreux. D'autre part ce volume de 200 pages n'est que la première partie d'un ouvrage qui en comprendra quatre : 1° Les primitifs et les fondateurs (c'est la partie que nous avons entre les mains) ; — 2° Les saints bretons du xe au xiie siècle ; — 3° Les données de l'hagiographie non celtique ; — 4° Les origines et dédicaces diocésaines. Et, comme, ici, le terme de « saint » se trouve très largement interprété, on peut dire que presque tous les personnages marquants de l'histoire de la Bretagne jusqu'à la fin du xiie siècle défileront à un titre quelconque dans cette vaste revue. Dans le chapitre VI, réservé aux « principaux rois, chefs ou seigneurs, mentionnés dans l'hagiographie bretonne, depuis l'émigration du ve siècle jusqu'à l'exode général des corps saints après 907 », on lira même de suggestives observations sur Charlemagne, Charles le Chauve, Childebert, Clovis, Constantin, Louis le Pieux et les Pépin Ier et Pépin II, rois d'Aquitaine. Cependant, telle est l'ampleur de l'hagiographie celtique que M. Duine a dû se contenter des saints dont le souvenir se conserve dans des documents autres que la simple toponomastique. La matière, même ainsi restreinte, était belle et riche.

Pourquoi faut-il qu'elle offre un sol si peu ferme et qu'un historien consciencieux ne puisse bâtir dessus que des édifices très légers ? Les hagiographes bretons ont, certes, rencontré des critiques plus pétulants que M. Duine ; ce dernier, néanmoins, n'hésite pas à écrire en résumé que « de l'émigration bretonne jusqu'au ixe siècle, un critique ne sait presque rien » de l'histoire bretonne, et, ajoute-t-il mélancoliquement, « la nuit pèse sur la péninsule armoricaine aux viie et viiie siècles ». Que nous voici loin des ingénieuses compositions et des éloquents récits de La Borderie !

Ce n'est pas à dire que les textes signalés dans le *Memento* soient sans aucune valeur pour l'histoire. Sans insister même sur les quelques faits qu'on en peut tirer si l'on étudie les ve et vi^e siècles, du point de vue littéraire les observations à faire ne manquent pas. Les pieux moines qui composèrent ces *vitæ* ne nous renseignent guère sur l'époque, pour eux déjà lointaine, où vécurent les « saints » qu'ils célèbrent, mais, sans y songer, ils nous instruisent sur eux-mêmes. Ce qu'il y a de plus neuf dans le livre de M. Duine,

ce sont justement les remarques qu'il présente sur l'état d'esprit et la formation littéraire des hagiographes. Regrettons qu'il faille presque toujours les chercher dans les notes en bas de page : il y avait là de quoi composer un chapitre spécial qui en valait bien la peine. Il est vrai que M. Duine l'écrira sans doute le jour où il aura pu consulter les ouvrages allemands sur la survivance de Virgile au moyen âge et les scolies virgiliennes de Berne. Dès maintenant, il n'a pas tort de dire que personne avant lui n'avait montré « avec quelle application le chantre de l'Énéïde fut étudié dans les monastères bretons ». Constatation qui ravira d'aise les celtistes intempérants qui, du tendre rêveur mantouan, voudraient faire un celte : ne seraient-ce pas de secrètes affinités de race qui attiraient à lui les clercs lettrés de Bretagne au IXe siècle ?

Quoiqu'il en soit de ces hypothèses, aussi aventureuses que séduisantes [1], qu'on lise de près les notes de M. Duine. Elles sont au plus haut point instructives. Les archéologues, pour ne citer qu'un seul exemple, y relèveront avec curiosité ce fait que le plus ancien témoignage breton sur les orgues se rencontre dans la vie de saint Pol de Léon, écrite par Wrmonoc, moine de Landévennec, en 884. Que d'autres notes, en un genre différent, non moins intéressantes ! Le moine Vitalis, de Fleury-sur-Loire, ayant, au XIe siècle, parlé de la *britannica garrulitas*, l'expression, jugée par quelques critiques modernes commode et suffisamment dédaigneuse, a été gardée. On a vu trop volontiers dans cette *garrulitas* un trait caractéristique de l'hagiographie bretonne. M. Duine rappelle fort justement qu'il n'y a guère plus de bavardage dans les *vitæ* de Bretagne que dans celles des autres régions, même hors du monde celtique. « On trouvera », écrit-il avec cette vive allure qui lui est propre, « on trouvera dans l'hagiographie de tous les pays, et dans celle des races italiotes notamment, des cocasseries qui ne laissent rien à désirer en nombre ni en toupet. »

La bibliographie de M. Duine est extrêmement abondante, mais, volontairement ou non, laisse de côté quelques études qu'on s'attendrait à y voir figurer. Les articles de M. le chanoine Abgrall sur *les*

1. Le nom de Virgile semble bien d'origine celtique (Dottin, *Manuel*, 2e éd., p. 6). Mais dans quelle mesure les Bretons des deux Bretagnes méritent-ils le nom de Celtes que le langage courant leur réserve ? Voir, à ce sujet, C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. II, pp. 13 et 14.

saints bretons et les animaux (dans le *Bulletin de la Société archéol. du Finistère*, t. XXXVIII, 1911, pp. 318-333 et t. XXXIX, 1912, pp. 51-59 et 267-282), s'ils ne comptent pas du point de vue critique, sont d'un réel intérêt pour le folklore et l'iconographie. A propos de saint Alor il conviendrait d'indiquer l'article de M. G. Guénin sur *le menhir de Kernuz* (dans les *Annales de Bretagne*, t. XXV, 1910, pp. 438-457). On aurait aimé aussi voir citée non pas seulement au sujet de saint Samson, mais parmi les « ouvrages auxiliaires », l'étude de M. J. Loth sur *la vie la plus ancienne de saint Samson de Dol*, parue dans la *Revue celtique* en 1914. Il y a dans ce dernier travail des considérations générales à noter et méditer concernant la *tradition* en matière d'histoire et particulièrement la tradition bretonne-armoricaine aux IXe, Xe et XIe siècles. — Quant aux pages de M. J. Depoin sur *le culte de saint Macout à Saintes* (dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, avril 1918, pp. 386-396), M. Duine, à qui elles n'ont certainement pas échappé, les indiquera dans les addenda le jour où son *Memento* sera complètement terminé. Puisse ce jour luire bientôt : c'est le désir de tous ceux qu'intéresse l'histoire de Bretagne ou l'hagiographie... ou les deux à la fois.

H. WAQUET.

Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie, 1172-1361, publiés par Auguste LONGNON. Tome III. *Les Comptes administratifs*. — Paris, Imprimerie nationale, 1914, in-4°. XXVIII-678 p. (Collection de Documents inédits sur l'Histoire de France).

Ce volume termine la série de Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie dont Auguste Longnon avait déjà publié deux tomes, consacrés aux fiefs (1901) et au domaine comtal (1904). L'éminent historien a malheureusement disparu avant d'avoir écrit l'Introduction qu'il destinait à ce dernier volume ; perte irréparable, que la valeur des textes réunis ici ne peut que nous rendre plus sensible.

Cette collection de documents financiers présente en effet, pour l'histoire de la période comprise entre 1217 et 1372, un grand

intérêt, qui n'est pas limité à la seule région champenoise, comme le fait ressortir M. Elie Berger, qui résume dans une courte introduction les caractères de ces vingt-cinq comptes, inédits pour la plupart, et répartis actuellement entre la Bibliothèque Nationale, les Archives Nationales et les Archives de la Côte-d'Or.

Nous rappellerons ici leurs titres :

I. — *Compte de dépenses, hors cours (1217-1219).*

II. — *Extraits d'un compte de 1252.* Ce compte, ainsi que le précédent, contient d'intéressants détails sur la cour comtale.

III. — *Fragments d'un compte de 1258-1259.*

IV. — *Compte de la Terre de Champagne et de Brie pour le premier semestre de l'an 1285.*

V. — *Compte de la Terre de Champagne et de Grandpré pour le second semestre de l'an 1287.* C'est le seul document qui atteste l'union temporaire du Comté de Grandpré au Comté de Champagne. Les derniers articles fournissent des mentions d'un grand intérêt sur des travaux de construction ou de réparation.

VI. — *Compte de la Terre de Champagne pour le second semestre de l'an 1288.*

VII. — *Livre des ventes des bois de Champagne* (1285-1302).

VIII. — *Projet d'emprunt pour le Roi à Troyes et en son bailliage* (1295). Ce compte, dressé au cours de la guerre entre Philippe le Bel et Edouard Ier d'Angleterre, est particulièrement intéressant pour l'histoire de Troyes, dont il mentionne les principaux bourgeois, avec l'estimation de leurs ressources.

IX. — *Estimation des biens ecclésiastiques au bailliage de Troyes* (1300). Important document pour la géographie ecclésiastique, les revenus du clergé et les procédés financiers de Philippe le Bel.

X. — *Compte du subside payé pour la chevalerie de Louis Hutin dans le Comté de Champagne* (1314).

XI. — *Compte du subside levé par Louis Hutin en une partie de la Brie champenoise* (1314).

XII. — *Compte du subside payé pour l'ost de Flandre par le bailliage de Troyes* (1314).

XIII. — *Compte pour l'année 1317.* Ce compte, ainsi que ceux publiés sous les numéros XV, XVI et XVII, appartient à la série des Comptes des receveurs des foires.

XIV. — *Compte des bailliages de Troyes et de Meaux* (*1319-1320*).

XV. — *Compte de l'année 1321.*

XVI. — *Compte de l'année 1322.*

XVII. — *Compte de l'année 1323.*

XVIII. — *Compte des acquêts faits par les églises et les non nobles depuis quarante ans* (*1328-1330*).

XIX. — *Compte du receveur du duc de Bourgogne pour les terres de Champagne* (*1336-1337*). Il s'agit des biens attribués à Jeanne de France, fille de Philippe le Long et femme du duc de Bourgogne Eudes IV, c'est-à-dire des châtellenies de Villemaur, Maraye-en-Othe, Vauchassis, Chaource, Isle-Aumont et Jully-sur-Sarce.

XX. — *Compte du subside payé par le bailliage de Chaumont pour l'arrière-ban* (*1338*). Ce compte, précédé de deux mandements de Philippe VI, offre un grand intérêt pour le début des hostilités entre la France et l'Angleterre.

XXI. — *Compte de la terre de Champagne* (*1340-1341*).

XXII. — *Compte des eaux et forêts du douaire de la reine Jeanne d'Evreux* (*1347-1348*). Ce compte, qui occupe à lui seul presque un quart du volume, est fort intéressant par les nombreux détails d'administration forestière qu'il contient.

XXIII. — *Compte du receveur du duc de Bourgogne pour ses terres de Champagne* (*1350*).

XXIV. — *Compte du receveur du duc de Bourgogne pour ses terres de Champagne* (*1351-1352*).

Appendice. — *Compte de la rançon du fort de Méry-sur-Seine* (*1371-1372*). Ce document, qui se rapporte à une opération assez mal connue de la guerre de Cent Ans, donne le chiffre des taxes levées, à dix lieues autour de Troyes, pour le rachat d'une place occupée par les Grandes Compagnies.

Deux copieux index, l'un consacré aux noms propres, l'autre aux noms de matières et aux termes divers, occupent deux cents pages à trois colonnes, à la fin du volume, et facilitent l'usage des textes publiés [1].

1. Nous signalerons quelques erreurs d'identification, inévitables dans un index de cette importance :

P. 491, col. 2. Breine (Jehan de). Brienne-le-Château (Aisne); *lisez* Aube.

P. 494, col. 2. *Calestria Parva.* Chalautre-la-Petite (Aube, c^on de Villenauxe); *lisez* Seine-et-Marne, c^on de Provins.

On se rendra compte, en parcourant ces tables, de l'abondance des détails de toute nature que contiennent ces comptes : c'est

P. 496, col. 3. Challote-la-Petite ; *même observation.*

Même p., col. 1. Chaillouel ; chapellain de l'autel Saint-Andry. *Il s'agit de l'autel Saint-André à Saint-Pierre de Troyes.*

Même p., col. 2. Chalautre-la-Grande (Seine-et-Marne, c^on de Provins) ; *lisez* c^on de Villiers-Saint-Georges.

Même p., col. 3. Challote-la-Grant ; *même observation.*

P. 501, col. 2. Chasne (le). Le Chêne (Aube, c^on de Brienne) ; *lisez* c^on d'Arcis-sur-Aube.

P. 504. col. 2. Chêne (le) ; *même observation.*

P. 513. col. 1. Coursegré. Coussegrey (Yonne, c^on de Chaource) ; *lisez* Aube.

P. 514, col. 1. Coussegrey ; *même observation.*

P. 516, col. 2. Dampierre (Aube, arr. d'Arcis) ; *lisez* c^on de Ramerupt.

P. 518, col. 3. *Doupetra ; même observation.*

P. 532, col. 2. Froide-Parois, auj. La Chapelotte (Aube, c^on de Méry-sur-Seine, c^ne de la Chapelle) ; *lisez* c^ne de Chapelle-Vallon.

P. 552, col. 2. Iles. Isle-Aumont (Aube, c^on de Lusigny) ; *lisez* c^on de Bouilly.

Même p., même col. Iles ; *même observation.*

P. 553, col. 1. Isle-Aumont ; *même observation.*

P. 552, col. 2. Ile-dessouz-Bar (l'). *Aujourd'hui Montier-en l'Isle (Aube, c^on de Bar-sur-Aube).*

Même p., col. 3. Isle-desouz-Bar (l') ; *même observation.*

P. 566. col. 3. Jehan de Trois-Moulins, portagier de Troyes. *Ajoutez* (avant 205 F) portagier de Provins.

P. 578, col. 2. Macheret (Aube) ; *lisez* Marne.

Même p., même col. Machy (Aube, c^on de Troyes) ; *lisez* c^on de Bouilly.

P. 579, col 3. Maissy ; *même observation.*

P. 589, col 3. Montchaut, auprès de Troyes ; *ajoutez* : Aujourd'hui Le Mont Chaut, lieu-dit (Aube, c^on de Troyes. c^ne de Torvilliers).

Même p., même col. Mondeville (Haute-Marne), *lisez* Aube.

P. 590, col. 3. Montaclaire.Montéclair (Aube) ;*lisez* Haute-Marne.

P. 591, col. 1. Montbayen (Aube) ; *lisez* Marne.

P. 595, col. 2. Mouy-sur-Seine (Aube) ; *lisez* Seine-et-Marne.

P. 600, col. 1. Oci. Ossey-les-Trois-Maisons (Aube, c^on de Méry-sur-Seine) ; *lisez* c^on de Romilly-sur-Seine.

P. 603, col. 3. Paiens.Pagnys ; *lisez* Payns.

P. 620, col. 3. Puteville (Aube, c^on et c^ne de Rosnay) ; *lisez* c^on de Brienne le-Château, c^ne de Rosnay.

P. 629, col. 1. Ronilly-Saint-Loup (Aube, c^on de Piney) ; *lisez* c^on de Lusigny.

P. 630, col. 2. Ruilly ; *même observation.*

P. 639, col. 2. Seint Parre.Saint-Parres-les-Vaudes (Aube, c^on de Bar-sur-Aube) ; *lisez* c^on de Bar-sur-Seine.

P. 650, col. 2, ligne 12. Chapistre [de Troyes]. *Il s'agit ici du chapitre de Toul.*

Même p., col. 3, ligne 10 en remontant. Maison Dieu dou Chasne. *Il ne s'agit pas d'un hôpital de Troyes, mais de celui du Chêne (Aube, c^on d'Arcis-sur-Aube).*

Même p., même col., ligne 3 en remontant. Maison Dieu de Nazaret. *Il ne s'agit pas d'un hôpital de Troyes, mais, très probablement, d'un hôtel-Dieu fondé*

ainsi qu'on relèvera, aux articles *Bar-sur-Aube*, *Provins*, *Troyes*, de nombreuses mentions relatives aux foires de Champagne, par lesquelles on pourra compléter les chapitres que leur ont consacrés Bourquelot et d'Arbois de Jubainville. On trouvera également de nombreux noms de lieux, souvent inédits, notamment dans les comptes relatifs aux eaux et forêts.

Ce sont donc de grands services que rendra aux historiens cette dernière publication du regretté Auguste Longnon ; on ne pourra, désormais, s'occuper de l'histoire du comté de Champagne, ni même de celle de la France, aux XIIIe et XIVe siècles, sans y avoir fréquemment recours.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Monuments de l'Art byzantin. IV. Les monuments chrétiens de Salonique. Texte par Ch. Diehl et H. Saladin. Dessins par M. Le Tourneau et H. Saladin. Aquarelles et photographies de M. Le Tourneau. Ouvrage accompagné d'un album de 68 planches. — Paris. E. Leroux, 1918, XI-261 pages in-4°.

Ce magnifique ouvrage, dont la guerre a retardé la publication, a été préparé par les explorations et les travaux de restauration de Le Tourneau à Salonique (1905-1909) et par la mission dirigée par M. Diehl lui-même en 1909. Après la mort de Le Tourneau, enlevé prématurément en 1912, M. Saladin a accepté d'en terminer l'étude architecturale.

Salonique et ses monuments avaient été déjà l'objet d'études

par les sires de Chappes (Aube, con de Bar-sur-Seine), et dont le titre, au XVIe siècle, était réuni à la chapelle Saint-Thomas de l'église de cette localité.

P. 651, col. 1 ligne 9. Maladerie [de Troyes]. *Le renvoi indiqué s'applique à la Maladerie de Tonnerre.*

Même p., même col., ligne 16. Moulins la Viconté [à Troyes]. *Il ne s'agit pas de moulins de la Vicomté ; ces deux mots, qui n'ont entre eux aucun rapport, doivent être séparés par une virgule, comme ils le sont p.* 22 D, E.

Même p., même col., ligne 19 en remontant. Pré au Roy [à Troyes]. *D'après le texte, ce pré paraît être à Villechétif (Aube, con de Troyes).*

P. 658, col. 1. Viâpres-le-Grand (Aube, con d'Arcis-sur-Aube) ; *lisez* con de Méry-sur-Seine.

Même p., même col. Vic Ape ; *même observation.*

importantes, mais aucun répertoire complet n'en avait encore été dressé et le principal mérite de ce livre est de nous présenter pour la première fois une vue d'ensemble de la place que tient Salonique dans l'histoire de l'art byzantin.

Dans une introduction historique pleine de charme, M. Diehl a décrit le milieu politique, économique, religieux, social que représente Salonique au moyen-âge et en a montré toute l'originalité. Le trait le plus caractéristique de cette cité à la fois commerçante, guerrière, mystique et intellectuelle est le développement extraordinaire pris par le culte de saint Démétrius, semblable à celui d'une divinité poliade et dont seul, le culte exclusif de saint Marc, à Venise, peut donner quelque idée : il y a d'ailleurs bien des rapports entre les deux villes et il a tenu à peu de chose qu'au XIVe siècle Thessalonique ne devînt une république indépendante. M. Diehl a bien montré surtout le rôle de rempart de l'hellénisme que Salonique a dû à sa situation géographique. En face des peuples slaves elle a été comme la position avancée de Byzance ; elle a interdit aux Serbes l'accès de la mer Egée et elle a fait pénétrer chez eux la religion, la littérature, l'art de Byzance.

Mais ce livre est avant tout une étude d'histoire de l'art et chacun des chapitres dont il se compose est consacré à l'un des grands monuments de Salonique. Une idée directrice réunit d'ailleurs ces monographies et le lecteur, guidé par la magnifique illustration, composée à la fois de plans et coupes analytiques, de vues photographiques et d'aquarelles de grande valeur, assiste au développement organique de l'art thessalonicien pendant le moyen-âge. Envisagés à ce point de vue les monuments de Salonique présentent un double intérêt. Quelques-uns viennent combler des lacunes dans notre information de l'art byzantin : c'est ainsi que les mosaïques de l'abside de Sainte-Sophie nous conservent un chef-d'œuvre de la peinture byzantine contemporaine de la querelle des images (elles ont été mises en place entre 785 et 797) et l'on sait combien sont rares les œuvres de cette période. D'autres au contraire témoignent d'une véritable originalité et nous montrent le développement de tendances locales qui constituent presque une école particulière de l'art byzantin. Telles sont les mosaïques de Saint-Démétrius, véritables tableaux votifs remarquables par leur accent naturaliste. Telle est l'église Sainte-Sophie, dont le plan

élaboré au ve siècle montre une modification très originale de la basilique à coupole et offre comme un prototype du plan en croix grecque.

Nous ne pouvons d'ailleurs donner une idée même approximative de la masse prodigieuse de faits réunis dans ce volume. Les monuments de Salonique s'échelonnent du IVe au XVe siècle : ils nous présentent donc en quelque sorte tout le développement de l'art byzantin et, à défaut d'autre preuve, ils suffiraient à attester la variété d'inspiration, la fécondité, l'originalité qui ont régné pendant dix siècles dans cette école byzantine longtemps méconnue. En outre à chacun des édifices de Salonique s'attache un problème archéologique que les auteurs de ce livre se sont efforcés de résoudre : nous voudrions simplement signaler la nouveauté de quelques-unes de leurs conclusions.

La rotonde de Saint-Georges est un édifice païen adapté au culte chrétien, probablement, selon nous, un « martyrion » destiné à contenir les reliques des martyrs dont le décor de mosaïques murales si bien conservé nous montre les portraits. La basilique d'Eski-Djouma, si bien dégagée par Le Tourneau de la gangue de plâtre qui en masquait l'ordonnance, nous montre l'importation sur le continent européen du type de la basilique syrienne du Haûran, avec ses galeries extérieures d'arcades à jour et ses tribunes.

La grande basilique de Saint-Démétrius, une des plus importantes de l'Orient, a été presque entièrement ruinée par l'incendie de 1917 qui n'a guère épargné que les colonnes et quelques mosaïques : les photographies et les planches qui lui sont consacrées, ainsi que l'excellente description de MM. Diehl et Saladin, ont donc la valeur d'un document unique, car c'était la première fois qu'on en avait entrepris une étude aussi complète. Elle représentait une grande église de pèlerinage avec son décor iconographique approprié, composé d'images votives. D'après M. Diehl, l'église actuelle correspondait dans son ensemble à la basilique élevée au ve siècle par le préfet d'Illyricum, Léontius : les tableaux en mosaïque des bas-côtés dataient du VIe siècle, le narthex, le chœur et les mosaïques des piliers provenaient d'un remaniement du VIIe siècle.

Nous ne reviendrons pas sur l'analyse architecturale de Sainte-

Sophie qui nous montre, à la fin du ve siècle, un effort très curieux, encore qu'un peu maladroit, pour dégager le plan en croix grecque de la basilique à coupole. Les mosaïques de l'abside et de la coupole, dégagées par Le Tourneau, ont été analysées avec beaucoup de sagacité par M. Diehl qui distingue : les traces d'un décor du ve siècle dans l'abside (une croix décorative) ; le Christ de l'Ascension au centre de la coupole (VIIe siècle) ; la Panagia de l'abside, exécutée à l'époque du second concile de Nicée (785-797) et qui nous conserve un témoignage fort curieux du triomphe des Images ; le pourtour de la coupole (Vierges et apôtres), datant du XIe siècle.

Entre Sainte-Sophie, datée du ve siècle, et Kazandjilar-djami, qu'une inscription permet d'attribuer exactement à l'année 1028, il y a une lacune dans l'histoire de l'architecture de Thessalonique. Nous voyons que dans l'intervalle le plan en croix grecque, qui apparaît à Constantinople au Myrelaion de Romain Lécapène (Boudroum-Djami, xe siècle), s'est acclimaté à Salonique. Il paraît peu probable qu'il y ait une relation entre l'expérience maladroite tentée à Sainte-Sophie au ve siècle et la série des petites églises que l'on trouve à Salonique entre le XIe et le XIVe siècle. Saint-Panteleïmon (XIIe siècle), Yacoub-pacha Djami, les Saints-Apôtres (XIIIe siècle) offrent par la logique de leur plan, par l'élégance et l'élancement de leurs coupoles, par la richesse de leur ornementation extérieure à l'aide de combinaisons de briques, la plus grande parenté avec les églises construites à Constantinople au temps des Comnènes et des Paléologues. Enfin Eski-Seraï avec son chevet triconque est un exemple unique de l'importation à Salonique du plan des grandes églises de l'Athos.

Pour achever l'étude architecturale de Salonique, MM. Diehl et Saladin ont consacré un chapitre très attachant à la vieille enceinte si pittoresque qui date dans son ensemble du IVe et du ve siècle, mais dont plusieurs tours attestent les efforts des derniers Paléologues pour conserver Salonique. Le caractère de ville d'art de Salonique est aussi marqué par une série très intéressante de fresques d'époques diverses, dont M. Diehl donne une description, mais qu'il n'a pu malheureusement faire reproduire. Il serait intéressant de savoir s'il y a une relation entre ces peintures de Salonique et les œuvres exécutées au XVIe siècle dans les monas-

tères de l'Athos par le principal représentant de l'école macédonienne de peinture, Manuel Panselinos. Enfin on trouve dans l'album qui accompagne cet ouvrage la reproduction d'une magnifique aquarelle de Le Tourneau représentant l'epitaphios de la Communion des Apôtres (voy. Millet, *Bulletin de Correspondance Hellénique* 1905), véritable chef-d'œuvre de la broderie byzantine du xive siècle.

L'exploration archéologique de Salonique est loin d'être terminée et ses monuments présentent encore bien des problèmes que les découvertes futures permettront d'élucider : ce livre n'en présente pas moins un ensemble complet des monuments connus jusqu'à ce jour et par le souci critique de ses descriptions, par la richesse et le caractère artistique de sa documentation, il apporte à l'histoire de l'art byzantin une contribution très importante : il montre qu'en face de Constantinople il s'est développé à Salonique une école artistique, parfois soumise aux influences de la capitale, parfois aussi originale et personnelle.

Louis Bréhier.

The battle of the seven arts. A french poem by Henri d'Andeli, trouvère of the thirteenth century, edited and translated with introduction and notes by Louis John Pætow. — University of California Press, Berkeley, 1914, in-4°, 60 p. et 10 planches. (Memoirs of the University of California, vol. 4, n° 1. History, vol. 1, n° 1).

La *Bataille des sept arts* est connue depuis la notice que lui consacra Legrand d'Aussy en l'an V. Elle a été imprimée par Jubinal en 1839, en appendice de son édition des œuvres de Rutebeuf, puis par Héron, en 1880. Ce poème de 462 vers, sans valeur littéraire et sans grande originalité linguistique, est des plus précieux pour l'histoire des études au moyen âge. Henri d'Andeli, auteur également du *Lai d'Aristote*, de la *Bataille des vins* et du *Dit du chancelier Philippe*, suppose une querelle entre l'Université de Paris, où règne la Logique, et l'Université d'Orléans, où la Grammaire est en particulière faveur. La Logique attire tous les étu-

diants, la Grammaire se fâche ; elle met en ligne ses troupes dans la plaine entre Orléans et Paris : Homère, Claudien, Perse, Priscien, etc... ; Aristote, Platon et les plus fameux philosophes anciens et modernes s'opposent à eux et les mettent en fuite.

Cette fantaisie littéraire, qui rappelle un peu la bataille du *Lutrin* de Boileau, est l'occasion de passer en revue les auteurs lus dans les deux universités et de décocher maints traits satiriques aux enseignements et aux maîtres de Paris et d'Orléans. Par là, le poème d'Henri d'Andeli intéresse vivement les historiens des universités du moyen âge. L'un d'eux, M. Pætow, a voulu en offrir une édition nouvelle, la publication de bibliophile due à Héron n'ayant pas donné une assez grande diffusion à un texte digne d'être largement répandu. L'auteur se défend d'être romaniste, il n'apporte rien de neuf sur Henri d'Andeli ou sur la composition du poème, il n'a eu aucune préoccupation linguistique, il n'a pas fait de glossaire. L'originalité de son édition consiste surtout dans les abondantes notes jointes au texte. Son œuvre est un travail d'historien fait pour des historiens. L'introduction est consacrée principalement à une étude sur le progrès et le déclin de l'intérêt pour les classiques anciens au XIIe et au XIIIe siècle. Le texte est établi d'après les deux manuscrits de la Bibliothèque nationale intégralement publiés en fac-similés. Il est bien fâcheux que les leçons rejetées ne soient pas indiquées en note, le lecteur perd beaucoup de temps à comparer les fac-similés pour se rendre compte de l'établissement du texte. La façon dont l'éditeur emploie le tréma accuse son inexpérience linguistique[1]. La traduction anglaise publiée en regard de l'ancien français est fort précise, elle n'est pas toujours exacte[2]. On regrette qu'une table ne complète pas ce livre fait avec soin. C'est grand dommage en somme que M. Pætow ne se soit pas associé à un philologue. En écartant de parti-pris tout apparat philologique, il a été amené à nous procurer simplement les matériaux de l'édition qu'il s'était proposé de faire.

1. Voir, par exemple, vers 101 : « cil de rue nuëve Robert », corrigez « [Et] cil de rue nueve Robert ».

2. Vers 139 : « La ot .ij. chas sacrefiez Et .ij. coulombiaus forviez » est mal traduit par « she had sacrificed two cats and two stray pigeons », corrigez : « And killed two pigeons ». Le vers 451 n'a pas été compris. « Empres forment vendront avaines » veut dire : Après le froment, viendront les avoines.

L'Université de Californie a inauguré dans ses Mémoires l'étude de notre ancienne littérature par un fascicule richement présenté. Il fournit à qui entreprendra de publier un texte définitif de *La bataille des sept arts* un travail préparatoire du plus grand prix et nous donne ce commentaire d'un homme versé dans l'histoire de l'enseignement et de la science au XIIIe siècle demandé par Gaston Paris pour compléter le livre de Héron.

C. Brunel.

Pamphile et Galatée, par Jean Bras-de-Fer, de Dammartin en Goële ; poème français inédit du XIVe siècle. Edition critique précédée de recherches sur le Pamphilus latin par Joseph de Morawski. — Paris, Champion. 1917, in-8°, 238-228 p. (Thèse de doctorat d'Université).

Nous sommes quelque peu en retard avec le livre de M. J. de Morawski ; mais comme ce livre représente une somme de travail considérable et dépasse par là-même un simple intérêt d'actualité, il n'y a pas grand mal.

La mise en vers français, par Jean Brasdefer, du *Pamphilus* latin, avait été signalée dès 1864 par le savant belge Ch. Potvin ; depuis, le poème avait été étudié, en vue d'une édition, par A. Scheler, G. Paris et A. G. van Hamel, mais leurs notes n'avaient jamais vu le jour. M. de Morawski a pu profiter de ces travaux, mais son édition n'en est pas moins méritoire, quand on tient compte des nombreuses obscurités du poème, qui ne nous est parvenu que dans un seul manuscrit, lequel est loin d'être correct.

L'œuvre de Jean Brasdefer est une imitation fort libre du poème latin, imitation qui tient parfois de la parodie. Par la singularité de ses allusions, par l'étalage, à tout propos et surtout hors de propos, d'un savoir bizarre, *Pamphile et Galatée* rappelle une autre œuvre curieuse du moyen-âge, l'*Isengrimus*, antérieure de cent cinquante ans au moins au poème français.

On ne peut, dans un compte-rendu comme celui-ci, insister sur les ressemblances et les différences entre les deux œuvres ; notons

cependant que, si certaines drôleries peuvent être à leur place dans l'*Isengrimus*, « épopée animale, » autant dire parodie des choses humaines, il n'en est pas de même de *Pamphile et Galatée*, dont le sujet n'a rien de risible. Il serait même permis de ne voir dans le poème français que l'œuvre d'un pédant, victime inconsciente de son propre pédantisme, si Jean Brasdefer n'avait pris la peine de nous dire à deux reprises (v. 80 et 2508) qu'il avait écrit « pour faire rire ». Dès lors, on est bien obligé de considérer l'œuvre comme « la facétie d'un écolier » (expression de M. de Morawski, préface, p. VIII) [1].

Le commentaire d'un poème aussi singulier n'était pas une œuvre facile ; M. de Morawski a apporté à la tâche une aptitude remarquable à deviner des logogriphes et une connaissance également remarquable de la littérature du XIIIe siècle et de la littérature des proverbes, dont Jean Brasdefer use et abuse.

Voici quelques remarques intéressant le commentaire. — M. de Morawski remarque (p. 151) que les vers 1281-1284 du poème ne s'accordent pas du tout « avec les vers correspondants du *Pamphilus* » ; puis il ajoute : « Le traducteur n'avait aucune raison de passer sous silence le prétendu projet de mariage ; cet oubli s'explique donc par une faute de mémoire... Les mots *qu'elle me porte* (qu'elle me supporte à regret) permettent de supposer une confusion de *taeda* avec *taedia*. Grâce à cette confusion, Jean a également faussé le sens des *centum causae*, dont il fait les *motifs* du refus de Galatée, alors qu'il s'agit des *indices* par lesquels la vieille prétend découvrir le projet de mariage... » Le commentateur donne ici en réalité deux explications différentes : un oubli et *taeda* confondu avec *taedia*. Cette seconde explication, très ingénieuse, nous semble la vraie ; mais, dans ce cas, la première explication devient inutile et le passage cesse d'être un argument en faveur de la théorie de l'éditeur (appuyée, du reste, par d'autres arguments, Introd. p. 71) d'après laquelle Jean Brasdefer aurait fait sa traduction de mémoire, la confusion de *taeda* et de *taedia* pouvant tout aussi bien être la conséquence d'une lecture hâtive.

1. On peut remarquer que l'étalage d'une science inutile ne se rencontre pas dans toutes les parties du poème ; c'est ainsi que la longue invocation de Pamphile à Vénus (v. 279 et suiv.) est écrite dans un style relativement simple ; il y a même, dans ce morceau, une certaine émotion.

V. 2296-97, Pamphile dit pour s'excuser : *Uns chevaus a quatre piés coupe; J'ai pechié, ce n'est pas ma coupe.* L'éditeur voit dans le premier vers une modification arbitraire d'un proverbe bien connu (*ung cheval a quatre piés chiet*). « Pamphile se compare à un cheval emballé qui court à fond de train en « coupant » à travers champs, ce qui, en effet, change complètement le sens du proverbe. » A notre avis, il ne faudrait admettre une telle modification du sens d'un proverbe très répandu qu'à la dernière extrémité. Une explication qui m'a un moment semblé possible, était celle-ci : un cheval qui tombe fait ce qu'il ne doit pas faire, *il pèche;* je songeais donc à expliquer *coupe* par *culpat,* en donnant au verbe le sens intransitif. Cette interprétation semblait d'autant plus plausible que M. de Morawski lui-même remarque (Introd., p. 217) que dans le poème « un substantif rime avec le verbe qui a la même racine » (six exemples cités) : nous aurions ici la rime « coupe » *(culpat)* : « coupe » *(culpa).* Mais « couper » peut-il avoir le sens neutre ? J'en doute, le seul exemple que Godefroy donne de ce sens n'étant pas valable. — Peut-être trouvera-t-on un jour une troisième explication de ce passage, qui sera la vraie.

Dans sa note sur le v. 907 (p. 133) l'éditeur dit que le nom de la vieille entremetteuse, *Houde, Houdée* « dérive, selon toute invraisemblance, du germanique *Holda* ou *Hulde* ». D'après les spécialistes, *Houde* se rattache à *Hilda.* — Dans la même note, M. de Morawski remarque « la tendance de donner des noms germaniques aux entremetteuses » (comp. *Richeut, Hersent, Hermeline*). Selon nous, il n'y a là qu'une conséquence naturelle du fait que, encore aux XIIe et XIIIe siècles, en France, la plupart des noms de personnes, noms de femmes aussi bien que noms d'hommes, étaient d'origine germanique. — Note sur le v. 2328, p. 197 : le nom de *Berte* n'a rien de commun avec celui de *Perahta,* qui, d'ailleurs, quoi qu'en dise Jacob Grimm, ne remonte pas à l'ancienne mythologie germanique (c'est une personnification de la fête de l'Epiphanie).

Dans son Introduction, M. de Morawski étudie d'abord le *Pamphilus* latin et son influence, puis il traite des diverses questions qui se rattachent au poème français ; il détermine d'une façon satisfaisante la patrie et la date de l'auteur et en examine le style, si singulier. Dans un chapitre spécial, il étudie (p. 90-155) ce type

de « la Vieille, » de l'entremetteuse, devenu populaire grâce au *Pamphilus*, qui se retrouve naturellement chez Jean Brasdefer, et auquel la Renaissance a donné une vie nouvelle. Toutes ces études sont fort intéressantes, bien qu'on désirerait une forme plus serrée, surtout dans la partie consacrée au *Pamphilus* latin. — Voici quelques remarques : p. 14, note 1, à propos de l'étymologie de *pamphlet*, M. de Morawski cite le *Panflette* de Diederic van Assenede comme si c'était le nominatif : c'est la forme infléchie ; le nominatif a dû être *Panflet*. — P. 46 et suiv. il est traité de l'influence que la poésie populaire (il serait peut-être plus juste de dire la poésie *traditionnelle*) a pu exercer sur le *Pamphilus*. C'est là une vue vraisemblable ; mais M. de Morawski s'occupe trop exclusivement des pastourelles. « Le motif de la jeune fille gardée jalousement par ses parents » se rencontre souvent dans les « chansons de toile », de même qu'on le retrouve dans la poésie populaire narrative moderne. — P. 123, dans le chapitre sur la « Vieille » M. de Morawski admet comme « possible » que Jean de Meun, dans sa peinture du personnage, se serait inspiré d'un passage de la *Mostellaria* de Plaute ; mais Plaute était un auteur à peu près inconnu au XIIIe siècle. — Il serait à désirer que M. de Morawski reprît ce chapitre très intéressant sur la Vieille et en fît une étude à part en le complétant ; à partir du XVIIe siècle, il n'étudie plus que le théâtre français ; c'est ainsi que l'immortelle « dame Marthe » du *Faust* de Gœthe se trouve reléguée dans la note 5 de la p. 137. Il faudrait accorder aussi plus d'attention au roman : sous une forme modernisée, la femme qui encourage l'inconduite d'une autre femme et en tire profit, se retrouve de nos jours dans tel livre de M. Abel Hermant.

Ces remarques montreront à M. de Morawski que nous avons lu avec attention son livre, qui représente un grand effort intellectuel, à propos d'un sujet intéressant.

G. HUET.

Joseph Anglade. — **Quatre poésies du troubadour Peire Guilhem de Tolosa : texte et traduction.** — Toulouse, imp. A. Gay, 1917. Pet. in-4°, 18 p.

Cette jolie plaquette est un tirage à part de la revue méridionale l'*Aula* : c'est le début d'une édition complète des œuvres de Peire Guilhem, qui paraîtra quand les circonstances seront plus favorables. « Cette édition, » dit M. Anglade, « comme on le verra par le spécimen qui suit, était destinée à des lecteurs non initiés à la philologie romane, mais connaissant un peu leur langue maternelle. Il nous faudrait bien décider, en attendant les éditions critiques définitives qui ne paraissent qu'à de rares intervalles, à avoir des éditions provisoires de nos troubadours, dont le texte serait fondé sur quelques bons manuscrits, maniables et pas rébarbatives. Elles trouveraient certainement des lecteurs. » — Espérons que « les circonstances » permettront à M. Anglade de mettre son projet à exécution.

Une remarque : à propos des deux derniers vers du couplet IV de la pièce II *(E plus fix, si Dieus m'ampar, Que no fo Landriu a N'Aya)* M. Anglade (p. 11) rappelle à la fois la chanson conservée d'*Aye d'Avignon* et la chanson perdue de *Landri*. Mais dans *Aye d'Avignon* ne figure aucun Landri ; l'allusion de Peire Guilhem ne peut donc s'y rapporter ; le troubadour ne peut avoir en vue que la chanson perdue de *Landri* et son allusion est précieuse comme renseignement sur ce poème, qui doit avoir été très populaire et dont nous ne savons que peu de chose. G. Huet.

Ellen Jorgensen. — **Nordiske Studiereiser i Middelalderen.** — Kobenhavn, 1915, in-8°, 52 p. Extrait du *Historisk Tidskrift*.

Ce travail sur « les voyages d'études des gens du Nord au moyen-âge » est réellement une étude sur les études des Danois, Suédois et Norvégiens *à Paris* et c'est ce qui en fait l'intérêt pour les lecteurs français. C'est l'Université de Paris qui, jusqu'au xve siècle, a été le grand centre d'études pour les Scandinaves qui voulaient

s'instruire et conquérir un titre universitaire. Déjà aux XIIe-XIIIe siècles des gens du Nord sont venus étudier à Paris ; pour le XIVe siècle, la période la plus brillante des études scandinaves à Paris, on a des renseignements précis, grâce au *Chartularium Universitatis Parisiensis* et à d'autres sources ; on peut même dresser des statistiques. De 1300 à 1399, on trouve 111 Suédois qui ont étudié à Paris, 47 Danois, 2 Norvégiens. On remarquera le petit nombre de Norvégiens, constatation qui est bien en rapport avec cette autre que, tandis que les Suédois avaient *trois* « collegia» à Paris et les Danois *un*, les Norvégiens n'en avaient pas (p. 21, 24).

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, le nombre des étudiants scandinaves commence à diminuer (voir la statistique, p. 21) ; il décline tout à fait dans la première moitié du XVe siècle. Cela s'explique par l'état troublé de la France d'alors, puis par la fondation d'universités nouvelles (Prague, différentes universités en Allemagne) qui pouvaient attirer les Scandinaves. Cependant, encore en 1414, un étudiant originaire de Linköping écrit à l'évêque Knut : « *Praga, cujus famam putavi prius inestimabilem, poni ad collacionem cum Parisius* (sic) *non meretur* » (p. 34).

Dans la dernière partie de son travail (p. 33-52), l'auteur fait un tableau de ce que pouvaient être les « voyages d'études » de ces Scandinaves : les frais du voyage, la route qu'ils prenaient (le plus souvent par Bruges), le séjour à Paris, l'organisation des étudiants (les Danois avaient leurs *procuratores*, élus annuellement, p. 39), les livres qu'ils achetaient ou faisaient copier, pendant leur séjour à Paris (p. 44), etc.

On voit que cette étude mérite d'être lue par ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'influence intellectuelle de la France au moyen-âge.

G. HUET.

1. Des Scandinaves suivaient également les cours de l'Université d'Orléans, qui tait en quelque sorte la Faculté de Droit de l'Université de Paris (p. 50).

CHRONIQUE

Charles Diehl. — *Dans l'Orient byzantin* (Paris, de Boccard, 1917, VII-331 pages in-12). — M. Diehl a réuni sous ce titre un certain nombre d'articles et de conférences qui ont ce caractère commun de mettre en lumière quelques-uns des aspects les plus originaux de la civilisation chrétienne d'Orient. C'est d'abord l'étude de sanctuaires célèbres : celui de Saint Ménas dont on a retrouvé les restes à l'ouest d'Alexandrie, nous montre avec ses grandes basiliques du ve siècle et ses thermes aménagés pour les pèlerins, l'organisation curieuse d'un grand centre de pélerinage autour d'une fontaine miraculeuse, « la Lourdes byzantine », ainsi qu'on l'a appelée. Le chapitre sur la basilique de Bethléem résume les travaux des Pères Vincent et Abel qui ont montré que le plan triconque de l'église actuelle est bien dû, comme on l'avait supposé, à un remaniement du VIe siècle qui modifia entièrement le plan de la basilique constantinienne. L'article sur « la cité de Saint Démétrius », écrit avant la guerre actuelle, et destiné à montrer la place extraordinaire tenue par le sanctuaire du saint national de Salonique, aurait besoin malheureusement d'un épilogue que M. Diehl a donné avec force détails dans son beau livre sur « Les Monuments Chrétiens de Salonique. » (Paris, 1918). On lira avec le même plaisir les pages exquises consacrées au « Charme de Sainte-Sophie », à « Constantinople byzantine » et à « Constantinople d'Islam » qui montrent comment transparaît, sous le décor oriental imposé par les Turcs, la civilisation d'origine hellénistique qui fut celle de Byzance. L'œuvre historique de l'empire byzantin en Italie est retracée d'après l'excellente monographie de M. Gay. L'étude sur « la sagesse de Cecaumenos » est une analyse pleine de charme des idées morales d'un de ces « archontes », véritables nobles campagnards du XIe siècle, qui commençaient à former à cette époque la classe dirigeante de l'empire. Rien ne nous fait mieux pénétrer que ces maximes à courte vue dans l'esprit de cette société à moitié orientale qui regarde la séparation des sexes et la défiance à l'endroit des femmes comme le fondement de la famille : on y trouve déjà l'esprit du Domostroï russe du XVIe siècle. L'époque des croisades est représentée par une étude sur « l'empire latin de Constantinople » dans laquelle une place importante est faite à l'œuvre des chevaliers français en Morée. Il en est de même du chapitre sur l'île de Chypre,

cette autre France d'outre-mer, tandis que le récit pittoresque des aventures de « la princesse de Trébizonde », mariée au sultan de Perse, Ouzoun Hassan, ennemie irréductible de Mahomet II, ressemble à un conte des Mille et Une Nuits. L'ouvrage se termine par trois essais artistiques sur l'illustration du psautier, dans laquelle s'affirment les deux tendances, aristocratique d'une part, monastique et populaire de l'autre, qui dominent l'art byzantin, sur les découvertes de Sainte Marie Antique et sur « Rome reliquaire d'histoire ». Ces courts chapitres brillamment écrits rendront grand service aux étudiants et contribueront à montrer au grand public l'intérêt de l'histoire byzantine.

Louis Bréhier.

* * *

Jean Ebersolt. — *Constantinople byzantine et les voyageurs du Levant.* (Paris, E. Leroux, 1919, 281 pages in-12 et 58 illustrations). — M. Ebersolt a eu l'idée très heureuse de grouper dans un volume, auquel on pourrait reprocher d'être un peu succinct, les principaux renseignements que les voyageurs des diverses époques, depuis le début du moyen-âge jusqu'à la fin du XIXe siècle, ont rassemblés sur les monuments de Constantinople byzantine. Un grand nombre de ces sources ont été utilisées maintes fois : elles n'avaient jamais été réunies dans un tableau d'ensemble. Certes ces renseignements sont de valeur inégale et l'on a souvent à déplorer leur brièveté et leur manque de précision. Grâce à eux cependant on peut essayer de résoudre quelques-uns des problèmes de la topographie de l'ancienne Byzance et se faire quelque idée de monuments disparus ou dissimulés aujourd'hui sous un décor turc : Grand Palais, Hippodrome, Colonne d'Arcadius, Mesê, Forum Augustæon, monastère de la Peribleptos, etc... Des témoignages particulièrement précieux sont ceux qui ont précédé ou suivi immédiatement la conquête turque ; voyage du Castillan Clavijo (1403), du Florentin Buondelmonti (1420), du Bourguignon Bertrandon de la Brocquière (1433). Au XVIe siècle, Pierre Gilles (Gyllius) d'Albi compose le premier ouvrage systématique sur la Topographie de Constantinople (Lyon, 1561) et Melchior Lorsch de Flensburg, attaché à une ambassade allemande vers 1559, dessine la vue monumentale de Stamboul conservée à la bibliothèque de Leyde. A partir de cette époque les témoignages se multiplient et M. Ebersolt a pu suivre d'une manière assez précise, grâce à eux, les étapes successives par lesquelles la Constantinople byzantine est devenue insensiblement la Stamboul actuelle. Plusieurs de ces récits seront des guides de grande valeur lorsque les circonstances permettront d'exécuter des fouilles qui n'ont jamais été sérieusement entreprises ou des travaux de déblaiement et de dégagement rendus impossibles jusqu'ici par le régime turc.

Les notes bibliographiques qui accompagnent chacun des récits de voyages font de ce livre un répertoire complet et qui sera consulté avec profit par tous les historiens de Byzance et de l'art byzantin. Bien que

tous les témoignages importants aient été rassemblés et que ce petit volume soit le fruit d'une vaste érudition, on peut signaler quelques lacunes : on ne voit cités ni le « Livre des Routes et des Royaumes » d'Ibn-Khordâdbeh, voyageur arabe du ixe siècle (traduction Barbier de Meynard, Journal Asiatique, vie s., t. V, 1865, p. 471 et suiv.), ni le récit de Rabban Çauma, ambassadeur du patriarche nestorien auprès du pape en 1287 (trad. J. B. Chabot. Histoire de Mar Iahabahala III et du moine Rabban Çauma. Revue de l'Orient latin, 1895), ni le voyage de Cyriaque d'Ancône (1391-1450) qui traversa Constantinople, ni le plan de Constantinople publié dans la Chronique Universelle d'Hartman Schedel (Nuremberg, 1493, reproduit dans la Revue des Etudes grecques, 1896, p. 102) et dans lequel à côté de détails de fantaisie, on aperçoit quelques monuments réels, par exemple la colonne de Justinien intacte avec son cavalier en face du dôme de Sainte-Sophie.

Les dessins du Livre des Merveilles au contraire appartiennent au domaine de la fantaisie : ils nous montrent du moins l'intérêt que Constantinople excitait en Occident. Une autre preuve inattendue de cette popularité nous est fournie par Rabelais (Pantagruel, l. II, ch. 32) qui chemine dans la bouche du géant « comme l'on fait en Sophie à Constantinople ».

Parmi les voyageurs modernes on peut citer aussi quelques observations de Marsigli de Bologne (Marsilius) vers 1669 (Danubius Pannonico-mysticus. Amsterdam, 1726, II, p. 37) et le « Voyage de Turquie » de Gemelli Carreri, 1693-1699 (Voyage du tour du monde de la Turquie, traduit de l'italien, Paris, 1727, in-12, I, 294-338) dans lequel se trouve une description de Sainte-Sophie.

Dans un chapitre final, M. Ebersolt a résumé les services que l'on peut attendre de ces récits de voyages ; il leur a rendu pleine justice et il a exposé en même temps les desiderata de l'archéologie byzantine. Sans opérer aucun bouleversement on pourrait selon lui, par des fouilles locales, améliorer nos connaissances et dégager du badigeon, qui les recouvre, les mosaïques dont l'existence est certaine à Sainte-Sophie, probable au Pantocrator et dans d'autres églises. Ces conclusions ont d'autant plus de valeur que M. Ebersolt a été lui-même un pionnier de l'archéologie byzantine et que, sans avoir le droit de faire aucune fouille, il a pu restituer la physionomie des principales églises byzantines. Puissent les circonstances lui permettre de reprendre cette œuvre brillamment commencée.

Louis Bréhier.

* * *

Jean Ebersolt. — *Mélanges d'histoire et d'archéologie byzantines.* (Paris, Leroux, 1917, 129 pages, in-8°). — On trouve dans ces mélanges deux courtes études archéologiques, l'une sur de petits monuments inédits du musée de Constantinople, médailles de dévotion, plombs à sujets profanes, amulettes, sceaux dont quelques-uns présentent un grand intérêt iconographique, l'autre sur des fragments de sculpture

byzantine, chapiteaux, corniches encastrés dans les murs ou épars dans les rues de Stamboul. Mais la plus grande partie du volume est consacrée à une importante étude sur la vie publique et privée de la Cour Byzantine. Au lieu de se borner comme ses devanciers et surtout Bjeljaev à décrire d'après le *de Cærimoniis* les épisodes de la vie de cour au xe siècle, M. Ebersolt a essayé de montrer par une comparaison entre la compilation de Constantin Porphyrogénète et le Traité des Offices du pseudo-Codinus que le cérémonial byzantin a évolué au cours des âges, relativement simple au vi^e siècle, d'une infinie complexité au xe siècle et se simplifiant de nouveau au xive siècle par suite des conditions nouvelles dans lesquelles se trouve l'empire. La démonstration eût été plus complète encore si l'auteur avait cherché dans la littérature byzantine et surtout dans les œuvres d'art les témoignages qui illustrent et complètent ces procès-verbaux officiels. Mais alors c'est un gros volume qu'il eût fallu et M. Ebersolt s'est contenté d'une simple esquisse, dont la valeur est d'ailleurs très grande à cause de l'esprit critique avec lequel elle est tracée. Dans une introduction l'auteur étudie les sources et fait un tableau de l'influence historique du cérémonial byzantin dont on trouve des traits nombreux à la cour des grands princes russes, des tsars bulgares, des rois de Serbie, des princes moldaves et valaques, des sultans turcs eux-mêmes, enfin des doges de Venise et des empereurs germaniques. A plusieurs reprises, M. Ebersolt a eu l'occasion de montrer dans ce cérémonial les survivances de l'empire romain dont les « basileis » continuent la tradition. C'est ainsi que l'audience quotidienne du palais impérial rappelle la salutation matinale des clients dans l'atrium ; il en est de même de l'exposition du corps de l'empereur défunt sur un lit d'apparat et, d'autre part, l'élévation de l'empereur sur le pavois, qui précède le couronnement, est un souvenir des révolutions militaires du iiie siècle. L'esprit conservateur de Byzance a fini par cristalliser en quelque sorte des pratiques dont l'origine était due à des circonstances exceptionnelles ou qui, d'un usage courant autrefois, ne correspondaient plus aux mœurs du temps : telle par exemple l'habitude de manger couché dans les festins solennels du Triclinium des Dix-Neuf lits. On voit d'ailleurs du vi^e au xe siècle l'étiquette romaine se transformer à l'image des cours orientales. L'agenouillement devant l'empereur introduit sous Dioclétien (Babut, *Revue Historique*, CXXIII, p. 225) devient sous Justinien la prostration complète.

M. Ebersolt a tracé un tableau intéressant des principaux épisodes de la vie de la cour en montrant comment elle s'est modifiée au cours des siècles : cérémonies qui accompagnent la naissance et le baptême d'un prince porphyrogénète avec le rite très curieux de la tonsure imposée à l'enfant en bas âge et qui lui donne en quelque sorte un caractère sacré ; audiences quotidiennes qui se déroulent suivant une étiquette immuable, mais qui montrent que l'empereur ne vit pas caché à tous les yeux comme un despote oriental et reste accessible à ses sujets ; funérailles de l'empereur avec la coutume de l'exposition du corps et des lamenta-

tions funèbres ; le couronnement qui comprend les deux actes essentiels de l'élévation sur le pavois, cérémonie militaire et civile perpétuée jusqu'au xve siècle et la tradition des insignes de l'empire, la chlamyde et le diadème, faite par le patriarche. L'onction proprement dite, d'après M. Erbersolt, n'apparaîtrait qu'après la domination latine, au xiiie siècle et ce serait par une simple métaphore que les empereurs des époques précédentes sont qualifiés parfois d' « oints du Seigneur ». Il est de fait que l'onction n'est pas mentionnée dans le Livre des Cérémonies. D'autre part dans une lettre à Basile I, le patriarche Photius lui rappelant son intronisation emploie le mot χρίσμα. M. Poupardin (*Moyen Age*, IX, 1905, p. 114) admettait que Basile avait réellement reçu l'onction et c'est aussi l'opinion de Sickel (Byzantinische Zeitschrift, VII, 1898, p. 547-548). M. Ebersolt prend au contraire le mot au sens figuré. Il y a là un problème historique qui mériterait d'être discuté à fond.

M. Ebersolt décrit ensuite les rites du couronnement et du mariage des impératrices. On appréciera l'intérêt des chapitres curieux consacrés aux gestes du cérémonial, à la marche du cortège impérial, aux vêtements officiels et insignes de l'empire, aux cérémonies d'un caractère religieux qui accompagnent les promotions, aux dignités et aux fonctions, aux réceptions diplomatiques, aux divertissements et jeux publics, aux fêtes religieuses. Il serait facile d'après ces données de dresser le calendrier des fêtes de la cour au xe siècle ; on serait sans doute étonné de leur multiplicité et on serait assez disposé à considérer les empereurs byzantins comme des esclaves de l'étiquette depuis leur naissance, s'ils étaient porphyrogénètes, jusqu'à leur mort. Mais en réalité même au xe siècle la vie publique et les cérémonies n'absorbaient pas toute l'activité des empereurs. Quelques-uns sont des amateurs et des lettrés comme Léon VI et Constantin Porphyrogénète, d'autres des hommes de guerre comme Nicéphore Phocas, Jean Tzimiskès, Basile II. Tous ont su se réserver en dehors des cérémonies officielles le temps nécessaire à la conduite de l'Etat ou à la satisfaction de leurs goûts. A la vie publique des empereurs, s'oppose leur vie privée au milieu de serviteurs personnels et de familiers : c'est ce dont il faut tenir compte si l'on veut apprécier comme il convient le caractère original et complexe des institutions byzantines. Louis Bréhier.

* * *

Un choix des *Mystiques italiens* du xiiie et du xive siècles avait sa place marquée dans la Collection des *Cent chefs d'œuvre étrangers*. La composition du recueil a été confiée à Madame Labande-Jeanroy. La majeure partie de ce petit volume (n° 16 de la Collection. Paris, La Renaissance du Livre, s. d. [1918], in-16 de 217 pages) est occupée par des extraits des *Fioretti*, « le livre d'or du franciscanisme », dont vingt-sept chapitres, sur un total de cinquante-trois, sont ici reproduits ; huit sont en traduction originale ; les autres sont empruntés à la traduction fragmentaire d'Ozanam, insérée dans ses *Poètes franciscains au XIIIe siècle*.

Les *Considérations sur les stigmates*, qui font partie de toutes les éditions des *Fioretti*, ont fourni aussi quelques pages, notamment sur la mort de saint François, et la *Vie de sainte Claire*, par Thomas de Celano, un chapitre, celui où est racontée la conversion de la sainte ; notons que la traduction de ce chapitre est absolument indépendante de la traduction de la *Vie de sainte Claire*, que donnait, il y a peu d'années, Madame Havard de la Montagne.

Ces très larges extraits des *Fioretti* sont encadrés entre quelques fragments des œuvres de saint François, à commencer par le *Cantique du soleil*, d'après la traduction d'Ozanam, et six lettres de sainte Catherine de Sienne, choisies parmi les plus importantes par le sujet et par la personnalité du destinataire (le pape, le roi de France). L'œuvre de Jacopone da Todi est représentée par quatre de ses plus belles laudes ; on retrouvera ici la laude dramatique, d'un effet si puissant, sur la Passion du Christ, qui commence par *Donna del Paradiso*. Ozanam, dans l'ouvrage que nous venons de citer, n'en avait donné que des passages ; Madame Labande-Jeanroy n'a pas suivi ici son illustre devancier ; sa traduction, outre l'avantage d'être complète, a celui d'être, par endroits, plus fidèle. Quatre laudes d'attribution douteuse terminent le volume.

Cette anthologie de la littérature mystique italienne, très judicieusement composée, est précédée d'une bonne introduction historique et bibliographique, sur l'origine du mouvement franciscain et sur ses premiers développements. Signalons aussi l'annotation, qui est sobre et bien comprise.

L. A.

*
* *

La Belgique monumentale. 100 planches en phototypie, tirées de Sluyterman. Intérieurs anciens en Belgique, et des Documents classés de l'art de Van Isendyck. — La Haye, M. Nijhoff, 1915, gr. in-4°.

L'album publié par la librairie Nijhoff, de la Haye, présente un ensemble de documents très précieux pour les archéologues et les historiens de l'art. On y trouve reproduits bon nombre des plus beaux monuments de Belgique : églises, hôtels de ville, halles, maisons de corporations, etc. Ce recueil a d'autant plus d'intérêt qu'une assez grande partie d'entre eux ont malheureusement disparu entièrement, ou presque, ou bien ont été gravement endommagés, et cela par suite du vandalisme prémédité des Allemands. Ainsi nous y avons noté de belles planches consacrées aux édifices d'Aerschot (jubé de l'église Notre-Dame), Dinant (église Notre-Dame), Dixmude (jubé de l'église Saint-Nicolas), Furnes (Hôtel de ville, Palais de Justice, anciennes halles), Lierre (jubé de l'église Saint-Gommaire), Louvain (église Saint-Pierre, Université et bibliothèque), Malines (église Notre-Dame, Halles, palais de Marguerite d'Autriche, aujourd'hui Palais de Justice, maison des Poissonniers, maison du Grand Saumon, etc.), Nieuport (jubé de l'église), Termonde (Halle aux draps) et Ypres (église Saint-Martin, Halles, Hôpital Saint-Jean, Hospice Belle, maisons de corporations, etc.).

L'album, dont nous venons d'annoncer la publication, donne en général de beaux détails d'architecture, de sculpture et de décoration intérieure et on peut dire assurément que le choix fait parmi les innombrables monuments et œuvres d'art de Belgique a été très heureux.

A. B.

***

L. Lambeau. — *Histoire des communes annexées à Paris en 1859... Charonne*. Tome premier. — Paris. E. Leroux, 1916, in-8°. — M. Lambeau continue son gros travail sur l'histoire des communes de la périphérie annexées en 1859. Nous avons déjà eu : Bercy, Vaugirard et Grenelle. Charonne, comme ses devanciers, est un fort volume de 500 pages, où abondent les détails de toute sorte, un peu trop détaillé même, pour être lu avec intérêt par tous ceux qu'intéresse l'histoire de Paris, et qui reculeraient peut-être devant ce gros livre !

Dès l'an 1000, apparaît dans les actes le nom de Charonne, dont l'étymologie est du reste ignorée

Le village, depuis 1008, releva de l'abbaye de Saint-Magloire en la Cité. Il passa depuis en bien d'autres mains : les Martin de Bragelonne, les Barentin, les Lenoncourt, etc...

Deux écarts en dépendaient : le petit Charonne, au nord-est de la Place de la Nation, et Fontarabie, dont la rue existe encore.

Le château du pays, construit vers 1580, par Honoré Barentin, seigneur de Charonne, se trouvait à gauche de la rue de Bagnolet d'aujourd'hui; entre la rue de la Réunion et l'église Saint-Germain ; il n'en reste rien.

L'église, raccourcie aux deux extrémités, ne présente plus comme parties anciennes que les 4 piliers à droite qui soutiennent la tour ; ils seraient du XIIe siècle. Le reste, des XVe et XVIe siècles, fut remanié considérablement au XVIIIe. Les abords de l'église, avec le cimetière, forment au printemps, un des plus jolis tableaux parisiens.

Le cimetière du Père Lachaise, ancien domaine de Montlouis, acquis par les jésuites, tire son nom d'une maison que le célèbre confesseur de Louis XIV fit réédifier à l'emplacement de la chapelle actuelle du cimetière. La ville de Paris ne transforma ce domaine en nécropole qu'en 1803 ; il a été depuis considérablement augmenté.

Il y a encore à voir pour les amateurs du vieux Paris, à Charonne :

Le pavillon de l'ermitage (angle des rues des Balkans et de Bagnolet) qui rappelle la conspiration royaliste du célèbre baron de Batz ;

Deux jolies maisons (rendez-vous ou pavillons ?) 5, rue Saint-Blaise et 9, rue Riblette.

H. Lemoine.

Le Gérant : É. CHAMPION.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

HILDEBRAND

(Suite) (1)

IV

Victor II meurt le 28 juillet 1057, précédé de quelques mois dans la tombe par l'empereur Henri III. « Après sa mort, raconte Bonizon de Sutri, les clercs de l'Église romaine se réunissent et, avec l'approbation du peuple, élisent Frédéric, abbé du Mont-Cassin..., auquel ils donnent le nom d'Étienne, puis, suivant un antique usage, le consacrent comme pontife romain auprès de l'autel de saint Pierre[2]. »

Léon d'Ostie a laissé de cette élection un récit plus détaillé. Frédéric aurait commencé par refuser la tiare qu'on lui offrait et aurait mis en avant d'autres noms parmi lesquels celui d'Hildebrand. Mais, ajoute le chroniqueur, les Romains ne trouvèrent aucun de ceux-ci digne de la papauté et Frédéric n'eut qu'à s'incliner[3].

1. Voir 1er article dans *Le Moyen Age*, t. XXI, janv.-juin 1919, p. 76.
2. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. V (*Libelli de lite*, t. I, p. 590).
3. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. II, c. 94 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 692-693). — Les *Annales Romani* (*ibid.*, t. V, p. 470) rapportent très brièvement l'élection d'Étienne IX : elles se contentent de faire remarquer qu'il appartenait à la maison de Lorraine et ajoutent à tort qu'au moment de la mort de Victor II il revenait de Constantinople avec d'immenses trésors. Or c'est à la mort de Léon IX que Frédéric est revenu d'Orient avec le cardinal Humbert et il semble bien que les *Annales Romani* n'aient signalé le fait que pour jeter la suspicion sur la fortune du nouveau pape : les Romains la convoitaient, disent-elles ; elle amena sa brouille avec eux et son départ de Rome ; il aurait été empoisonné au cours du voyage.

Cette version paraît quelque peu suspecte. Il ne faut pas oublier que les chroniqueurs du Mont-Cassin ont toujours tendance à embellir les gestes de leurs abbés. En la circonstance, Léon n'a pas manqué à la tradition et a tenu à célébrer l'humilité de Frédéric ; il parait s'être inspiré du passage, précédemment cité, du *Liber ad amicum* dans lequel Hildebrand refuse la tiare qu'on lui offrait et il n'y a pas lieu, à notre avis, d'ajouter foi à un récit tendancieux que l'on peut considérer comme un véritable cliché. Toutefois l'élection de Frédéric de Lorraine — et c'est là tout ce qu'il faut retenir de la chronique du Mont-Cassin aussi bien que du *Liber ad amicum* — ne ressemble en rien à celles de Léon IX et de Victor II. On n'a pas été demander un pape à la cour de Germanie ; on a choisi un représentant de la maison de Lorraine qui, fortement assise dans l'Italie du nord, constituait le plus sérieux obstacle à l'influence allemande. Le parti hostile à l'empire a donc tenté une sorte de coup d'état[1].

Le nouveau pape éprouva quelque appréhension et songea à se mettre en règle avec la Germanie. Il eut alors recours à Hildebrand qui, pour la première fois, est chargé d'une mission importante.

Bonizon de Sutri ne mentionne pas le voyage d'Hildebrand en Germanie[2], mais il le fait aller à Milan où il était

1. Chalandon, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, t. I, 1907, p. 164, considère que la nomination de Frédéric de Lorraine est l'œuvre d'Hildebrand, sous prétexte qu'elle a marqué le terme d'une politique de rapprochement avec la maison de Lorraine, inaugurée sous Léon IX et continuée sous Victor II « La continuité de vues, écrit-il, qui inspire sous ces trois règnes la politique pontificale, est un témoignage certain de l'influence d'Hildebrand. » Cette supposition est toute gratuite et aucun texte ne l'autorise.

2. Il est fort possible que Bonizon, qui écrit d'après ses souvenirs, ait fait une confusion et qu'il ait placé à l'avènement de Victor II la légation qui, en réalité, s'est produite à l'avènement d'Étienne IX. Son silence nous paraît prouver une fois de plus qu'Hildebrand n'a fait qu'un seul voyage en Allemagne (placé à tort par Bonizon en 1054) et non pas deux, comme on l'a généralement admis jusqu'ici.

chargé de réprimer l'incontinence sacerdotale[1]. De fait, il n'est pas impossible qu'Hildebrand se soit arrêté en Lombardie avant de franchir les Alpes : les sources milanaises attestent sa venue, mais n'en indiquent pas la date[2]. Son séjour fut sans doute de courte durée et il reprit bientôt sa route vers l'Allemagne, principal objet de sa légation, où il arriva au moment de Noël[3].

L'empire était alors aux mains d'une femme, la veuve de Henri III, Agnès de Méranie, qui exerçait la régence au nom de son fils, le jeune Henri IV. On n'a aucun détail sur les entretiens qui eurent lieu à Goslar[4] entre l'impératrice et le légat pontifical. La seule chose certaine, c'est qu'Agnès reconnut Étienne IX, malgré toutes les défiances que ce choix pouvait éveiller chez elle[5]. Si en effet on ne doit pas admettre

1. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI (*Libelli de lite*, t. I, p. 592).

2. Cf. Landulf, *Historia Mediolanensis*, l. III, c. 12 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VIII, p. 82) et Arnulf, *Gesta episcoporum Mediolanensium*, l. III, c. 14 (*Ibid*, t. VII, p. 20). La chronologie de Landulf et d'Arnulf est en général fort inexacte. Cf. aussi Meyer von Knonau, *Jahrbücher des deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. I, 1893, p. 68, n. 24 et 73, n. 36 qui prouve que Bonizon a commis une erreur, quand il fait fuir l'archevêque Guy à l'arrivée du légat pontifical.

3. Lambert de Hersfeld, a. 1058 : « Rex nativitatem Domini Mersinburg celebravit aderatque ibi inter alios regni principes etiam Hildebrant, abbas de sancto Paulo, mandata deferens a sede apostolica. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 159).

4. Le renseignement est donné par les annales d'Altaich ; Lambert de Hersfeld place à tort cette cour à Mersebourg. Les annales d'Altaich sont implicitement confirmées par Gundechar qui, dans son histoire des évêques d'Eichstaedt, rapporte qu'Hildebrand a assisté à son sacre comme évêque de cette ville qui eut lieu à Poehlde, tout près de Goslar : « Interfuit etiam eidem consecrationi dominus Hildebrandus, sanctæ romanæ et apostolicæ sedis cardinalis subdiaconus, tunc temporis in has partes ad regem Henricum apostolica legatione functus. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 246).

5. *Annales Altahenses majores*, a. 1057 : « Ipsa aestate papa Victor moritur et in ejus locum frater Gotefridi ducis Fridericus, cognomine Stephanus, a Romanis subrogatus, rege ignorante, postea tamen ejus

avec Léon d'Ostie qu'Étienne IX ait songé à profiter de la minorité de Henri IV pour conférer à son frère, Godefroy, la dignité impériale, il n'en est pas moins vrai que son élection était un échec pour la politique germanique, un coup d'audace que les Romains n'eussent osé tenter sous le règne précédent, mais la régente n'était pas assez sûre de son pouvoir pour opposer une résistance quelconque.

Peu nous importe d'ailleurs. Ce qui, pour nous, est significatif, c'est le fait qu'Hildebrand ait été choisi par Étienne IX pour notifier son avènement à la cour germanique. Nous y voyons la preuve qu'il n'était pas considéré comme un adversaire irréductible de l'empire, ce qui eût diminué ses chances de succès et ce qui l'eût empêché d'être choisi pour une mission aussi délicate.

V

Étienne IX mourut le 29 mars 1058, au cours d'un voyage en Toscane [1]. Avant de quitter Rome, se sentant malade et prévoyant sa mort prochaine, il avait réuni les cardinaux et les *cives Romani* pour leur enjoindre, sous peine d'excommunication, de ne pas procéder à l'élection de son successeur avant le retour d'Hildebrand, alors en Allemagne [2]. Hilde-

electionem comprobante. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XX, p. 809). — Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. II, c. 98 (*ibid.*, t. VII, p. 694) signale, en termes très vagues, la mission d'Hildebrand auprès de l'impératrice « ad quam pro quibusdam reipublicæ negotiis communi consilio mittebatur ». Il ne fait d'ailleurs que reprendre l'expression de Pierre Damien (*ep.* III, 4 à Henri, évêque de Ravenne) dont il s'est manifestement servi.

1. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. II, c. 98 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 694.)

2. Pierre Damien, *ep.* III, 4 : « Huc accedit quia piæ memoriæ Stephanus papa, congregatis intra ecclesiam episcopis civibusque Romanis, clero et populo, hoc sub districti anathematis excommunicatione statuerat ut, si eum de hoc sæculo migrare contingeret antequam Hilde-

brand réapparaît en Italie seulement au mois de juin [1] et déjà bien des événements s'étaient produits.

Le pape avait à peine rendu le dernier soupir que la noblesse romaine, dirigée par les comtes de Tusculum et de Galéria, acclamait, pour lui succéder, Jean Mincius, évêque de Vellétri [2]. Les cardinaux et, en particulier, Pierre Damien qui, comme évêque d'Ostie, avait le privilège de consacrer le nouveau pontife, refusèrent de ratifier un tel choix. On se passa de leur consentement et, le 5 avril 1058, Jean qui, de l'aveu de Damien lui-même, ne paraissait pas enchanté du rôle qu'on lui faisait jouer, fut intronisé sous le nom de Benoît X [3]. Bientôt, d'ailleurs, le parti de la réforme se ressaisit et Gérard, évêque de Florence, devint le pape Nicolas II, dans des circonstances mal définies auxquelles Hildebrand s'est trouvé mêlé.

Le rôle que les textes prêtent à Hildebrand, en cette affaire, est assez obscur. Les sources italiennes s'accordent pour constater que c'est lui qui, à son retour d'Allemagne, a « élu » Gérard, évêque de Florence [4], mais, tandis que les *Annales*

brandus, Romanæ ecclesiæ subdiaconus, qui cum communi omnium consilio mittebatur, ab imperatrice rediret, papam nullus eligeret, sed sedes apostolica usque ad illius reditum intacta vacaret. » (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLIV, col. 292). Léon d'Ostie, *loc. cit.*, reproduit cette lettre.

1. Sa présence est signalée, par une charte, le 15 juin, à Chiusi, près de Godefroy de Lorraine (Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, 5e éd., t. III, p. 1092.)

2. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI (*Libelli de lite*, t. I, p. 592-593) ; — Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. II, c. 99 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 695). Les *Annales Romani* (*ibid.*, t. V, p. 470) racontent les évènements en des termes similaires, mais les placent à tort après l'élection de Nicolas II, comme une protestation contre celle-ci.

3. Pierre Damien, *ep.* III, 4 (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLIV, col. 290-292).

4. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI : « Interea Deo amabilis Hildebrandus, cum cardinalibus episcopis et levitis et sacerdotibus Senam conveniens, elegit sibi Gerardum, Florentinæ civitatis episcopum, quem alio nomine appellavit Nicholaum. » (*Libelli de lite*, t. I, p. 593). Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. III, c. 12 : « Cum, post obitum piæ memoriæ Stephani papæ, supradictus Hildebrandus, reversus ab

Romani le font agir de sa propre autorité, il y aurait eu entente préalable, suivant Léon d'Ostie, avec les Romains et, suivant Bonizon de Sutri, avec les cardinaux-évêques qui se seraient, par avance, rangés à son avis. La version de Bonizon est inadmissible, car elle suppose promulgué le fameux décret de 1059 par lequel le même Gérard, devenu Nicolas II, règlera la procédure de l'élection pontificale. Léon d'Ostie s'est rendu compte de cet anachronisme et il a substitué aux cardinaux les « meilleurs des Romains », mais que faut-il entendre par ce terme ? C'est ce qu'il est assez difficile de définir. D'autre part les sources germaniques donnent de l'événement un récit très différent : c'est à la cour impériale que le choix de Gérard aurait été décidé, sur la sollicitation d'ambassadeurs romains venus, comme autrefois, demander au roi de leur désigner un pape et de leur donner les moyens matériels de chasser Benoît X. Henri IV aurait alors désigné Godefroy de Lorraine pour installer Nicolas II [1].

imperatrice, contra ejusdem apostolici interdictum, invasam a pessimis hominibus ecclesiam comperisset, Florentiæ subsistit, suisque litteris super hoc Romanorum meliores conveniens eorumque ad omnia quæ vellet consensum recipiens, mox annitente Godefrido duce, Girardum, Florentinum episcopum, in Romanum papam elegit. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 704-705). — *Annales Romani* : « Ille (Hildebrandus) vero, cepto itinere, pervenit Florentiæ, ubi antedictus pontifex obiit. Quid multa ? Postquam locutus est cum episcopo dictæ civitatis, promisit ei, ut, si ipse vellet cum eo Romam pergere, ordinaret eum Romanum antistitem. Ille vero, hoc audiens, acquievit ac consensit dictis vel voluntati illius. » (*Ibid.*, t. V, p. 470). On remarquera que l'élection de Nicolas II se serait produite à Sienne, d'après Bonizon, à Florence d'après les autres sources. Il est fort probable que les négociations préliminaires entre Hildebrand, Godefroy de Lorraine et Gérard ont eu lieu à Florence et qu'on procéda ensuite, à Sienne, à un simulacre d'élection.

1. Lambert de Hersfeld, a. 1059 (lire : 1058) : « Romani principes satisfactionem ad regem mittunt, *scilicet fidem quam patri dixissent, filio, quoad possent servaturos eoque animo vacanti Romanæ ecclesiæ pontificem usque ad id tempus non subrogasse, ejus magis super hoc expectare sententiam*, orantque sedulo *ut quem ipse velit transmittat, nihil ejus ordinationi obstare, si quis non legitimæ electionis ostium, sed aliunde ascen-*

Lambert de Hersfeld, qui raconte ainsi les choses, paraît donc tout d'abord contredire Bonizon de Sutri, Léon d'Ostie et les *Annales Romani*. Pourtant, si l'on examine les textes de plus près, on constate que les deux versions italienne et germanique, loin de s'exclure, se complètent l'une l'autre. Il ne faut pas oublier qu'au moment de la mort d'Étienne IX (29 mars 1058), Hildebrand était en Germanie. Il n'a pu apprendre la disparition du pontife et les faits regrettables qui la suivirent que par l'ambassade chargée de les révéler à l'impératrice. C'est donc en sa présence, peut-être sur son conseil, que Gérard de Florence fut proclamé dans les circonstances rapportées par Lambert de Hersfeld et que taisent naturellement Bonizon et Léon d'Ostie, toujours soucieux de dissimuler les interventions impériales. L'impératrice régente dut alors prier Hildebrand d'aller notifier à Gérard sa désignation comme pape et de signifier à Godefroy de Lorraine l'ordre de rétablir la paix à Rome. Ainsi on s'explique à la fois pourquoi Hildebrand, en pénétrant en Italie, se rend auprès de Godefroy et pourquoi Bonizon de Sutri, Léon d'Ostie, les *Annales Romani* lui prêtent dans l'élection de Gérard une attitude omnipotente qui surprend et déconcerte tout d'abord. Hildebrand, lorsqu'en juin 1058 il « élit » Gérard de Florence, agit comme mandataire de la cour impériale. Seule cette hypothèse permet de comprendre tous les textes et, ainsi, l'avènement de Nicolas II ressemble étrangement à ceux de Léon IX et de Victor II [1].

dissel in ovile ovium. Rex, habita cum primoribus deliberatione, Gerhardum, Florentinum episcopum, in quem et Romanorum et Teutonicorum studia consenserant, pontificem designat, Romamque per Gotefridum marchionem transmittit. Ita Benedicto, qui injussu regis et principum sacerdotium usurpaverat, reprobato, Gerhardus, qui et Nicolaus, pontificatum obtinuit. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 160). *Annales Altahenses*, a. 1058 : « Quodcum principibus non placeret, deposito illo Benedicto, Augustam ad regem misere legatum, petentes apostolicæ sedi præferri episcopum Florentinum. » (*Ibid.*, t. XX, p. 809).

1. Notre hypothèse met fin aux controverses qui se sont engagées au

Nicolas II ne répondit pas, il est vrai, aux espérances que la cour avait placées en lui. Son pontificat est marqué au contraire par un effort pour affranchir l'Église de la tutelle germanique et la politique du Saint-Siège reçoit des directions nouvelles. Ce fait a beaucoup frappé — et à juste titre — tous les historiens de la papauté qui, une fois de plus, y ont vu la main d'Hildebrand. C'est à Hildebrand qu'il faudrait attribuer l'idée première du décret sur l'élection des papes et, plus encore, de l'alliance avec les Normands, les deux grandes nouveautés du pontificat de Nicolas II. Cette opinion, comme on va le voir, se heurte à d'insurmontables difficultés.

Elle est infirmée tout d'abord par un texte de Pierre Damien qui, dans une de ses lettres, déclare que le cardinal Humbert et Boniface, évêque d'Albano, sont « les deux yeux » du pape [1]. Hildebrand, quoique promu archidiacre dès le début du pontificat [2], n'est donc pas nommé parmi les conseillers intimes. D'ailleurs Nicolas II ne l'a chargé d'aucune légation importante. A Milan, c'est Pierre Damien qui est

sujet de la ratification par la cour germanique du choix de Nicolas II. Martens, *op. cit.*, t. I, p. 23-24, émet l'avis que Gérard de Florence n'a pas été confirmé par l'empereur, sous prétexte que les deux antipodes, Bonizon de Sutri et Benzon d'Albe, sont d'accord pour la négative, ce qui ne signifie rien, étant donné que, comme nous l'avons déjà vu, Benzon a connu le *Liber ad amicum*. Les autres historiens, Delarc, *op. cit.*, t. II, p. 78-79, Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 680, Meyer von Knonau, *op. cit.*, t. I, p. 674-677, tiennent au contraire pour la confirmation impériale, mais, tandis que le premier place Hildebrand à la tête de l'ambassade chargée de la solliciter, les autres croient qu'il n'en a pas fait partie, en s'autorisant du silence des textes à ce sujet. Cette dernière opinion se heurte à l'impossibilité chronologique que nous avons signalée ; Hildebrand n'a pu apprendre la mort d'Étienne IX avant l'impératrice, à moins qu'il ne fût précisément en route pour l'Italie au moment où elle survint, mais cela paraît difficile à admettre étant donné le temps qui s'est écoulé avant son arrivée dans la péninsule.

1. Pierre Damien, *ep.* I, 7 (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLIV, col. 211).

2. Hildebrand souscrit, comme archidiacre, une bulle du 14 octobre 1059 (Jaffé-Loewenfeld, n° 4413), mais, au moment du concile du Latran (13 avril), il n'était encore que sous-diacre.

chargé de ramener le clergé à l'antique discipline. En France, c'est le cardinal Étienne qui représente la papauté au sacre de Philippe Ier. En Germanie, malgré le prestige dont Hildebrand jouissait à la cour, c'est le même cardinal Étienne qui est chargé de notifier le décret de 1059 sur l'élection pontificale. On remarquera également que le nombre des bulles souscrites par Hildebrand est infime ; si l'on met à part les décrets du concile du Latran (1059), on n'en relève que quatre [1], tandis que le cardinal Humbert en compte trente-six à son actif.

En fait c'est bien Humbert qui a été, comme l'affirme Pierre Damien, le principal confident de Nicolas II. A lui et non à Hildebrand revient l'inspiration du décret de 1059 qui transfère l'élection du pape aux cardinaux-évêques et réduit les droits de l'empereur à quelque chose de très imprécis [2]. Si l'on rapproche ce décret de certains chapitres du traité *Adversus simoniacos,* écrit par Humbert quelques années auparavant, la filiation est saisissante [3], tandis que rien, dans le passé d'Hildebrand, ne pouvait faire présager pareille mesure ; l'attribution du décret de 1059 à l'archidiacre ne peut s'expliquer que si l'on considère comme vraies les anecdotes rapportées par Bonizon de Sutri ; or elles sont — nous croyons l'avoir démontré — manifestement fausses.

Il semble aussi qu'il faille renoncer à l'opinion, non moins souvent exprimée, suivant laquelle le rapprochement de la

1. Jaffé-Loewenfeld, nos 4413 (14 octobre 1059), 4426 (16 janvier 1060), 4428 (18 janvier), 4429 (19 janvier).

2. Nous ne revenons pas sur les polémiques engagées à propos des deux versions du décret de Nicolas II. Nous avons montré, (*Les Prégrégoriens*, p. 236, n. 1), qu'il fallait adopter décidément la version pontificale.

3. Cf. *Les Prégrégoriens*, p. 236 et suiv. Nous signalons pour mémoire l'accusation lancée au concile de Worms par Hugues Candide qui reproche à Hildebrand d'avoir inspiré le décret de 1059 ; dans la bouche d'un des plus violents adversaires de Grégoire VII, elle n'a aucune valeur historique.

papauté avec les Normands serait également l'œuvre d'Hildebrand. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les faits opposent un démenti aux théories.

Une fois élu pape, Nicolas II avait tenu un concile à Sutri, en présence du chancelier impérial Guibert, puis il était venu à Rome où il avait été intronisé le 24 janvier 1059[1]. Bonizon de Sutri, suivi comme toujours par Léon d'Ostie, raconte que l'antipape Benoît X fit aussitôt sa soumission[2]. En revanche, les *Annales Romani* rapportent que, si Nicolas II réussit à entrer dans Rome, Benoît X, réfugié auprès de Gérard de Galéria, resta toujours menaçant et que, pour conjurer le danger, « l'archidiacre Hildebrand, sur l'ordre du pontife Nicolas, se rendit en Apulie auprès de Richard, comte des Sarrasins, l'ordonna prince et signa avec lui un traité par lequel celui-ci jurait fidélité à l'Église romaine et au dit pontife Nicolas[3] ». Richard de Capoue, continuent les *Annales Romani*, envoya trois cents Normands, commandés par trois comtes, avec lesquels Hildebrand, bientôt rejoint par le pape en personne, put aller assiéger Gérard de Galéria. La tentative échoua et les Normands durent retourner dans

1. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI (*Libelli de lite*, t. I, p. 593). Cf. Jaffé-Lœwenfeld, nos 4393 et 4429.

2. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI : « Nec multo post tempore veniens præfatus Benedictus, qui alio nomine Mincius vocabatur, ad genua papæ provolvitur, se vim perpessum clamans, tamen perjurium et crimen non negavit ; qui ex propria confessione episcopali et sacerdotali ordine depositus est. » (*Libelli de lite*, t. I, p. 593). — Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. III, c. 12 : « Qui (Nicolaus), mox supradictum invasorem cum omnibus suis fautoribus excommunicans, tandem quorumdam suorum interventu illum in communionem recepit, atque apud ecclesiam sanctæ Mariæ quæ a Romanis Maior vocatur, sacerdotali privatum officio manere constituit. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 705).

3. *Annales Romani* : « Tunc Ildibrandus archidiaconus per jussionem Nykolai pontificis perrexit in Apulea ad Riczardum, Agarenorum comitem, et ordinavit eum principem et pepigit cum eo fedus et ille fecit fidelitatem Romane ecclesie et dicto Nicolao pontifici (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 471).

leur pays, mais « au temps de la moisson » ils revinrent en nombre et Benoît X fit sa soumission [1].

C'est sur la foi de ce récit des *Annales Romani* que l'on a considéré Hildebrand comme l'auteur de l'alliance de la papauté avec les Normands. Or il ne résiste pas à la critique.

Si on le rapproche de Bonizon de Sutri, on remarque que ce dernier mentionne seulement la seconde expédition normande (celle qui eut lieu au temps de la moisson, soit en juillet août), que d'autre part le serment des princes normands est reçu non par Hildebrand, mais par le pape lui-même, au cours d'un voyage en Apulie dont on ne trouve aucune trace dans les *Annales Romani* [2]. Sur ce point Bonizon, avec lequel concorde Léon d'Ostie, est justifié par les sources normandes qui racontent que Nicolas II vint en Apulie en juillet 1059 et qu'il y tint le fameux concile de Melfi, où Robert Guiscard lui prêta hommage et serment de fidélité, en échange de la dignité de duc qui lui était reconnue par le pape [3].

La réalité du voyage de Nicolas II ne saurait donc être mise en doute. Comme les *Annales Romani* ne le signalent pas, comme, d'autre part, les autres sources ne font aucune allusion à une mission préliminaire d'Hildebrand, il faut bien conclure que les *Annales Romani* ont tout simplement substitué Hildebrand au pape, afin de prouver que l'archidiacre, promoteur de la canditature de Gérard de Florence, n'avait triomphé de Benoît X que par la force et grâce au secours des Normands.

1. *Annales Romani, loc. cit.* Cf. Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 167 et suiv.
2. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI (*Libelli de lite*, t. I, p. 593).
3. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. III, c. 13-15 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 705-708) ; — Guillaume de Pouille, *Gesta Wiscardi ducis*, l. II, v. 381 et suiv. (*ibid.*, t. IX, p. 261). Cf. aussi Jaffé-Lœwenfeld, n° 4408. On a conservé le serment de Robert Guiscard. Cf. Chalandon, *op. cit.*, p. 170.

En fait, Hildebrand s'est borné à accompagner Nicolas II dans son expédition en Apulie [1], mais on ne saurait légitimement en déduire, avec Delarc, Martens, Hauck, Hefele et d'autres encore, qu'il en ait eu la pensée première [2]. L'honneur de cette nouveauté politique doit, à notre avis, revenir à Didier, abbé du Mont-Cassin, le futur pape Victor III, celui-là même qui aura plus tard à triompher des préventions de Grégoire VII contre l'alliance normande et qui dut, à cette date, en faire adopter l'idée à son ami, le cardinal Humbert, auquel elle ne pouvait manquer de sourire ; le décret de 1059 allait fatalement provoquer un refroidissement sensible dans les rapports avec la Germanie et il était, dès lors, nécessaire de ménager à la papauté un autre appui temporel.

Plusieurs faits viennent à l'appui de cette hypothèse. On sait par Léon d'Ostie que Nicolas II fit une première apparition au Mont-Cassin dès le 6 mars 1059 et qu'il sacra Didier cardinal de la sainte Église romaine [3]. Il est probable que c'est à ce moment que fut agitée la question de l'alliance avec les Normands. Didier, très soucieux d'épargner à son abbaye les pillages dont elle pourrait être victime de la part de ses belliqueux voisins, avait jugé qu'il valait mieux vivre en de meilleurs termes avec eux et il avait noué avec Richard d'Aversa comme avec Robert Guiscard des relations d'ami-

1. Sa présence est signalée à la consécration de l'église de la sainte Trinité à Venosa (Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, t. VII, p. 949).

2. Delarc, *op. cit.*, t. II, p. 84 et suiv. ; Martens, *op. cit.*, t. I, p. 25 ; Hauck, *op. cit.*, t. III, p. 689 ; Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e partie, p. 1138 ; Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical* (*Revue d'histoire et de littérature religieuse*, t. II, 1897, p. 216-218) ; Chalandon, *op. cit.*, t. I, p. 167-169. Même en adoptant la version des *Annales Romani*, il convient de remarquer qu'Hildebrand agit sur l'ordre *(per jussionem)* de Nicolas II, ce qui indiquerait que l'idée originelle de la politique de rapprochement avec les Normands revient au pape et non à Hildebrand. Il n'y a donc aucune raison de vouloir l'attribuer, à tout prix, à ce dernier.

3. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. III, c. 12 (*Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. VII, p. 705).

tié et de bon voisinage[1]. D'autre part Didier était l'ami du cardinal Humbert avec lequel il avait été mis en rapport par son prédécesseur, Frédéric de Lorraine, compagnon de Humbert lors de son ambassade à Constantinople[2]. C'est donc entre Didier, Humbert et Nicolas II que dut être envisagée l'éventualité d'un rapprochement avec les Normands et, lorsque, dans l'été de 1059, Nicolas II se rendit en Apulie, escorté des cardinaux Humbert, Boniface, et Jean et de Hildebrand[3], il s'arrêta au Mont-Cassin pour y prendre Didier qui, dans les rencontres avec les princes normands, dut jouer le rôle d'intermédiaire[4].

En résumé, on ne relève sous le pontificat de Nicolas II aucun indice de l'action personnelle d'Hildebrand. Ce sont les idées intransigeantes du cardinal Humbert qui ont prévalu dans le gouvernement de l'Église et leur application faillit même entraîner avec la Germanie une rupture qu'Hildebrand et son ami, Anselme de Lucques, qui, en 1061, succède à Nicolas II, vont s'efforcer de conjurer.

Augustin Fliche.

(*A suivre.*)

1. Cf. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, liv. III, c. 7 et suiv. (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 701 et suiv.).

2. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. III, c. 7 : « Et quoniam Desiderius jam dudum Humberto, Silvæ Candidæ episcopo, cognitus et valde carus extiteret. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 701).

3. Cf. Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, t. I, p. 515 et Mansi, *op. cit.*, t. XIX, p. 921.

4. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. III, c. 13 : « Eodem tempore, idem papa ad hoc monasterium in ipsa beati Johannis nativitate adveniens, sociato sibi Desiderio, in Apuliam descendit. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 705).

AMI ET AMILE

LES ORIGINES DE LA LÉGENDE

L'histoire si dramatique et si touchante d'Ami et d'Amile, les deux fidèles compagnons, est une des légendes les plus célèbres du moyen-âge ; c'est aussi l'une de celles sur lesquelles les recherches des philologues ont répandu le plus de lumière. Nous n'en sommes plus aux hypothèses à la fois vagues et confuses de Conrad Hofmann, aux suppositions trop simplistes d'E. Kölbing ; nous ne sommes plus obligés d'admettre avec le premier [1] une légende anonyme, peut-être d'origine grecque, qui serait parvenue en Occident sous une forme latine, et qui aurait été rattachée après coup à l'épopée carolingienne, ni de placer arbitrairement, comme le faisait le second [2], la légende latine en prose en tête de toutes les autres versions. La multitude des versions, qui gênait et embarrassait ces philologues, à certains égards très clairvoyants, n'est plus, pour nous, un obstacle. Il est acquis désormais à la science que le récit latin en vers [3] de Raoul

1. *Amis und Amiles und Jourdain de Blaivies... herausgegeben von Konrad Hofmann*, Erlangen, 1852, p. VII-VIII.

2. Voir son étude dans *Beiträge zur Geschichte der deutschen Sprache und Literatur*, IV (1877), 311. Plus tard, il faut l'ajouter, Kölbing lui-même a douté de ce résultat ; voir son édition d'*Amis and Amiloun*, Heilbronn, 1884, p. CXXXI.

3. Publié par E. de Certain, dans *Archives des Missions*, V (1852), 119-123 ; reproduit par C. Hofmann dans *Amis und Amiles*, édition de 1882, p. XXIV.

le Tourtier (Radulphus Tortarius) aussi bien que la légende latine en prose [1] sont des répliques de deux chansons de geste françaises, différentes de celle qui nous a été conservée et d'un caractère plus archaïque [2].

Il n'y a pas non plus de doute sur ce qu'on peut appeler l'origine matérielle de la légende : elle doit être cherchée, ainsi que l'a déjà vu G. Paris [3], dans l'Italie du Nord : dans une église près de Mortara, localité qui se trouve, entre Verceil et Pavie, sur l'une des routes que suivaient les pèlerins qui allaient de France à Rome. on lisait, sur deux monuments funéraires, les noms d'*Amicus* et d'*Amelius*. On fit de ces personnages deux amis inséparables dans la vie et dans la mort et un jongleur [4] bâtit sur cette donnée, répandue par les dires des pèlerins [5], une chanson de geste, source de tous les récits postérieurs, en latin, en français ou en d'autres langues, en vers ou en prose.

Ce poème primitif perdu, dont les rédactions postérieures reproduisent assez fidèlement l'action, contenait bien d'autres choses que la simple légende qu'on racontait aux fidèles qui

1. La meilleure édition est celle de Kölbing, *Amis and Amiloun*, p. XCVII et suiv.

2. « Je constate que, si haut que nous puissions remonter, *Ami et Amile* est une chanson de geste française ». J. Bédier, *les Légendes épiques*, II, 179 (1re édit.). Déjà L. Gautier avait vu que la légende latine est faite d'après une chanson de geste ; voir ses *Epopées françaises*, 2e édit., I, 98 et 467.

3. *Romania*, XIV (1885), 318.

4. On pourrait ausi supposer que la légende aurait été imaginée *dans son entier* à Mortara et qu'un jongleur se serait borné à lui donner un vêtement poétique, mais l'ensemble de l'histoire a un aspect trop féodal, trop guerrier pour être une invention de gens d'église. En outre, la localisation *en France* des personnages et des événements essentiels de la légende serait une autre objection (voir plus loin).

5. M. Rajna (cité par M. Bédier, *ouvr. cité*, p. 171, n. 1), a noté le premier que Mortara se trouvait sur la route des pèlerins, la *Via Francesca*. — Sur le culte des deux « saints » Ami et Amile, dans l'église près de Mortara, voir M. Bédier, p. 171-172. — Sur le nom d' « Amile », voir à la fin de cet article, *Remarques complémentaires*, I.

visitaient l'église près de Mortara ; il déroulait toute une histoire singulière, saisissante et dramatique. C'est le grand mérite de M. Bédier d'avoir nettement montré que la trame de cette histoire ne peut, *dans son ensemble*, avoir été empruntée à un récit exotique, « oriental » ou autre : *dans son ensemble*, cette légende, « à la fois féodale et chrétienne »[1], qui a pour incident principal un duel judiciaire, n'a pu être inventée ou combinée en dehors de l'Europe occidentale, et du monde féodal. La question qui se pose maintenant est celle-ci : l'auteur du poème-archétype, un jongleur français[2], qui écrivait probablement avant l'an 1100, a-t-il utilisé, en dehors des données que lui fournissait la légende de l'église de Mortara (à savoir : les noms des deux personnages, leur amitié inséparable et le miracle des tombes, d'abord séparées, puis réunies), d'autres données encore, empruntées à des récits écrits ou oraux, ou bien a-t-il tiré tout le reste de sa propre imagination ?

Avant d'aller plus loin, il sera bon de rappeler la suite des événements ; je reproduis, en y ajoutant quelques remarques, l'analyse de la légende que donne M. Bédier[3] qui suit surtout la chanson de geste conservée et la légende latine :

Ami et Amile « sont deux enfants nobles conçus à la même heure, nés le même jour en deux régions de France éloignées l'une de l'autre ; leurs parents, avertis miraculeusement qu'ils sont prédestinés à une éternelle amitié, les ont portés au pape[4], pour qu'ils fussent baptisés le même jour, par le même parrain ; dès l'enfance, ils se ressemblent à tel

1. Bédier, *ouvr. cité*, II, 178.

2. Cette origine française est prouvée par le nom du traître, Hardré, traditionnel dans l'épopée française, qu'on retrouve latinisé chez Raoul le Tourtier et dans la légende latine (Bédier, II, 179, n. 1). En outre, même dans la légende latine, les deux amis sont Français : Ami est né en Berri, Amile en Auvergne. Chez Raoul le Tourtier, Amile est originaire de l'Auvergne, Amile de Blaye.

3. *Ouvr. cité*, II, 176.

4. Le personnage du pape manque dans des versions importantes, mais cette question est en dehors des limites du présent travail.

point que nul ne peut les distinguer l'un de l'autre. Ils grandissent séparés ; mais, venus à l'âge d'homme, tous deux se mettent en route le même jour pour se retrouver. Après s'être longuement cherchés, ils se rejoignent en effet, forment un pacte de compagnonnage et servent ensemble avec honneur le même roi, jusqu'au jour où l'un d'eux, Amile, accusé d'avoir séduit [1] la fille de ce roi, est tenu de s'en justifier par un combat judiciaire : il ne saurait soutenir ce combat, car l'accusation est vraie ; mais les deux compagnons tirent alors profit de leur merveilleuse ressemblance. Ils changent de vêtements et se font passer l'un pour l'autre. Amile se retire dans le château d'Ami, et tous le prennent pour le vrai seigneur du lieu, même la femme de celui-ci, auprès de qui il se couche, comme s'il était le mari, mais en mettant entre elle et lui une épée nue, symbole et gardienne de sa chasteté. Cependant Ami, se faisant passer pour Amile, a pu jurer sans mensonge qu'il n'avait pas séduit la princesse, a soutenu le combat judiciaire, tué l'accusateur, et victorieux, a épousé, sous le nom de son compagnon, la fille du roi. Il la conduit à son vrai mari, mais peu après, Dieu le frappe [2] : il devient lépreux. Chassé par sa femme, il erre par les pays, pendant des années, réduit à mendier, tant qu'enfin il parvient au château où son compagnon, ignorant ses malheurs, vivait en paix. Amile reconnaît le misérable, le recueille, le soigne tendrement. Un jour, Dieu lui enseigne

1. Amile est littéralement le « séducteur » dans la légende latine et dans les nombreux résumés et traductions qui la reproduisent ; mais chez Raoul le Tourtier (v. 25-30), notre témoin le plus ancien, dans la chanson de geste, dans le poème anglo-normand (publié par Kölbing à la suite d'*Amis and Amiloun*), dans le récit en prose française publié par Mone (voir plus loin) etc., bref dans tous les textes qui ne dépendent pas de la légende latine, c'est la jeune fille qui séduit Amile. Ce trait mérite d'être relevé : il est un de ceux qui prouvent que la forme la plus ancienne du récit était une épopée. On sait que la franchise, pour ne pas dire l'effronterie, avec laquelle les jeunes filles, chrétiennes aussi bien que sarrasines (ex. Salmadrine dans *Doon de la Roche*, Seneheut dans *Auberi le Bourgoing*, etc.) font les avances, est un des traits distinctifs des chansons de geste. Déjà Kölbing a vu l'importance de ce détail, voir *Amis and Amiloun*, p. CXXX, CXXXI.

2. M. Bédier suit ici la légende latine ; voir ce qu'il dit sur la cause de la maladie d'Ami, *ouvr. cité*, II, 179, n. 2. Je suis d'accord avec lui quand il rejette l'explication donnée dans la chanson de geste conservée, mais je m'écarte de lui quand il admet comme « primitive » la version de la légende latine : la lèpre est une épreuve envoyée par Dieu. Je crois plutôt que la version primitive a été conservée par Raoul le Tourtier (v. 176), chez lequel la lèpre est une maladie accidentelle : plus tard on aura brodé là-dessus. Du reste, la question est sans importance pour la recherche actuelle.

comment Ami pourra guérir : il faut qu'Amile égorge ses deux enfants et qu'il frotte de leur sang les plaies du ladre. Il le fait et guérit Ami ; un nouveau miracle ressuscite les deux enfants. Les deux compagnons meurent le même jour : miracle de leurs tombes qui se réunissent. »

Il est certain que ce récit contient des éléments de folklore[1]. Cela est évident pour l'épée qu'Amile met entre lui et la femme d'Ami, quand il se présente comme son époux. Nous avons ici un symbole très ancien, très répandu, mentionné dans les contes et les récits de bien des peuples[2]. Cet épisode, qui se trouve dans toutes les versions bien conservées d'*Ami et Amile*[3] que j'ai pu vérifier, a une origine incontestablement traditionnelle ; est-ce le seul ?

Un trait des plus remarquables du récit est cette ressemblance extraordinaire des deux amis, qui fait qu'on les prend l'un pour l'autre. Inutile de prouver longuement que ce trait appartient nécessairement à la forme la plus ancienne du récit, quelle qu'elle soit : il est nécessaire à l'action ; c'est cette ressemblance extraordinaire qui rend possible la substitution d'Amile à Ami dans le duel judiciaire. D'autre part, il présente cette singularité qu'il n'est nullement motivé : Ami

1. C'est ce qu'admet aussi M. Bédier, *ouvr. cité*, II, 177.

2. Voir B. Heller, *L'Epée, symbole et gardienne de chasteté*, dans la *Romania*, XXXVI (1907), 36 et suiv.

3. Poème de Raoul le Tourtier, v. 59 et suiv. ; légende latine, dans *Amis and Amiloun*, éd. Kölbing, p. CII ; chanson de geste, éd. C. Hofmann, v. 1160 et suiv. ; poème anglo-normand, dans *Amis and Amiloun*, éd. Kölbing, p. 145, v. 537 et suiv. ; imitation de ce poème en moyen-anglais, *Amis and Amiloun*, éd. Kölbing, p. 54, v. 1159 et suiv. ; rédaction en prose française, publiée par Mone, dans *Anzeiger für die Kunde der teutschen Vorzeit*, V (1836), col. 164 au milieu ; poème de Conrad de Würzburg, *Engelhard*, éd. M. Haupt et E. Joseph, Leipzig, 1890, v. 4566 et suiv. (suit la légende latine) ; récit latin (*Alexander et Ludovicus*) dans la *Historia Septem Sapientum* éd. G. Buchner, Erlangen, 1889 (= *Erlanger Beiträge zur englischen Philologie*, V), p. 81. L'épisode manque dans la version dramatique (*Miracles de Notre-Dame*, éd. G. Paris et U. Robert, t. IV) ; mais, dans cette version, tout le séjour d'Amile chez la femme d'Ami est supprimé : voir p. 34.

et Amile sont *amis*, ils ne sont pas *frères*. — D'où vient ce trait ?

On songe à une origine littéraire : il est certain que le moyen-âge connaissait l'histoire d'Amphitryon [1]. Mais les rapports entre cette histoire et notre légende sont bien lointains ; il existe, d'autre part un conte populaire extrêmement répandu et bien connu en France, où le thème du « sosie » se retrouve sous une forme exactement semblable à celle qu'il a dans *Ami et Amile* ; et, ce qui est remarquable, ce récit qui explique ce qui est inexplicable dans *Ami et Amile*, possède en outre l'épisode de l'épée-symbole, amené de la même façon que dans la légende épique. Ce conte, qui a été rapproché (nous le verrons plus loin) de notre légende il y a près de cent ans, revient à ceci (nous laissons de côté des traits qui ne nous intéressent pas) :

Un pêcheur prit un jour un poisson merveilleux, qui savait parler. Sur les conseils de l'animal, le pêcheur donna à manger à sa femme la chair du poisson, mit les arêtes sous sa chienne et d'autres sous sa jument. La femme mit au monde deux jumeaux, qui se ressemblaient absolument, la chienne deux petits chiens, la jument deux poulains ; ces animaux devinrent plus tard les compagnons des deux frères.

Un beau jour, l'aîné, voulant chercher des aventures, prit congé du cadet : il lui indiqua « un signe de vie » qui avertirait son frère s'il lui était arrivé malheur [2]. Il arriva par la suite dans un royaume où une princesse allait être dévorée par une bête à sept têtes : aidé de son chien, il vainquit la bête, prit avec lui les sept langues, et partit. Un homme qui avait assisté de loin au combat prit les têtes et se présenta chez le roi comme le vainqueur ; mais, sur le désir de la princesse, le mariage fut différé d'un an et d'un jour. — Le jour fixé pour les noces, le jeune homme revint, n'eut pas de peine à prouver, en présentant les sept langues, que c'était lui qui avait tué le monstre, et épousa la princesse.

Très peu de temps après le mariage, le mari voulut aller visiter une maison voisine de celle de sa femme, qui avait un aspect étrange ; la

1. Voir sur la « comédie » médiévale d'*Amphitryon*, par Vitalis de Blois, W. Cloetta, *Beiträge zur Litteraturgeschichte*, I, 68 et suiv.

2. Ces « signes de vie » varient dans les différentes versions. Dans le conte lorrain, il s'agit de fioles remplies du sang du poisson merveilleux : s'il arrive malheur à l'un des frères, le sang se met à bouillonner.

princesse essaya de l'en dissuader, disant que nul qui était allé là n'en était revenu. Le mari n'en persista pas moins dans son projet ; il fut tué (ou transformé) par l'habitante de la maison, qui était sorcière. — Le frère survivant s'aperçut par le « signe de vie » qu'il était arrivé malheur à son aîné. Il alla à sa recherche et arriva à la maison de son frère. *Il ressemblait tellement à celui-ci que la femme l'accueillit comme s'il était son mari ; il prit même place dans le lit conjugal, mais s'avisa de placer une épée entre sa belle sœur et lui.* La maison, habitée par la sorcière, tira également son attention ; la princesse, croyant toujours parler à son mari, renouvela ses avertissements. Le héros ne s'en rendit pas moins à la maison, réussit à déjouer les ruses de la sorcière et à rappeler à la vie son frère tué. Celui-ci retrouva sa femme et les deux frères vécurent désormais unis et heureux.

Il est inutile pour le sujet actuel d'étudier toutes les variantes de ce récit [1] ; les versions bien conservées reviennent toujours au même. Parfois, les frères sont au nombre de trois [2] : dans ce cas, c'est naturellement le troisième frère qui réussit à tuer la sorcière et à rappeler à la vie les deux autres. — Il est également inutile de fixer l'attention sur les traits archaïques de ce conte : le poisson merveilleux (qu'on trouve dans d'autres récits populaires), la naissance merveilleuse des

1. Voir sur les variantes très nombreuses du conte, J. Bolte et G. Polívka, *Anmerkungen zu den kinder- u. hausmärchen der Brüder Grimm*, Leipzig, 1913, I, 528 et suiv. Ce récit a été souvent recueilli en France ; voir notamment F.-M. Luzel, *Contes bretons*, Quimperlé, 1870, in-8, p. 63 ; J.-F. Bladé, *Contes populaires recueillis en Agenais*, Paris, 1874, in-8, p. 9 ; E. Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, Paris, 1886, I, 60 (n° 5) ; P. Sébillot, *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, Paris, 1880, in-18, I, 124 ; on peut ajouter un conte français du Canada recueilli par C.-M. Barbeau, dans *Journal of American Folk-Lore*, XXX (1916), 82. — Le détail de *l'épée symbolique* manque dans les contes notés par Bladé, Cosquin et Sébillot, mais se trouve dans la version de Luzel et dans le conte canadien ; il faut remarquer en outre qu'il se rencontre également dans la plus ancienne version écrite du récit, celle de Basile, *Lo cunto de li cunti*, éd. B. Croce, Naples, 1891, I, 120 (l. I, ch. 9 du recueil).

2. Ils sont *trois* dans les contes lorrain et canadien ; il faut remarquer que dans la version de Basile (XVIIe siècle) ils ne sont que deux et que les conteurs ont une prédilection marquée pour le nombre trois ; il est donc naturel qu'on ait substitué *trois* à *deux*.

frères [1], le signe de vie [2], le héros qui tue la « bête », et qui confond ensuite un imposteur en présentant les langues du monstre [3]. Si un récit de ce genre a pu être noté en France au siècle dernier, il a pu tout aussi bien y circuler au XIe siècle. La supposition d'après laquelle les deux traits essentiels communs au conte et à *Ami et Amile* seraient des emprunts à une forme quelconque du récit médiéval, serait absolument à rejeter : en effet, la ressemblance entre les deux héros, non motivée dans *Ami et Amile*, est expliquée dans le conte, où ils sont frères [4], ce qui montre bien de quel côté a eu lieu l'emprunt.

Mais le conte des *Frères* n'explique qu'une partie d'*Ami et Amile* : on n'y trouve pas l'épisode qui a assuré au récit médiéval son énorme popularité, à savoir l'histoire du père qui tue ses enfants, afin de guérir avec leur sang son ami, atteint de la lèpre. Devons-nous admettre qu'il est de l'invention du jongleur qui composa la chanson-archétype sur *Ami et Amile*, ou vient-il d'ailleurs ?

Le regretté E. Cosquin [5] a le premier, je crois, rapproché de notre poème un récit du célèbre recueil indien, les *Vingt-cinq contes du vampyre (vetāla)*. Avant d'apprécier son opinion, nous donnons l'analyse de ce récit, d'après la rédaction qui

1. Voir sur ces sortes de récits, Hartland, *Legend of Perseus*, I, et du même auteur, *Primitive Paternity*, t. I ; A. van Gennep, *Religions, mœurs et légendes*, I, 14 et suiv.

2. Hartland, *Legend of Perseus*, t. II.

3. Voir *Revue de l'histoire des religions*, année 1916, p. 22.

4. Dans certaines versions, les deux frères ne sont pas fils de la même mère, mais ils sont cependant frères par une communauté d'origine surnaturelle. Il en est ainsi dans le conte de Basile (p. 114) où un roi dont la femme est stérile reçoit le conseil de faire manger à sa femme le cœur d'un « dragon de mer », cuit par une jeune fille. La reine devient enceinte, ainsi que la jeune fille qui a préparé le mets et en a respiré l'odeur ; les deux enfants, venus au monde, se ressemblent absolument, et en ont les aventures habituelles.

5. *Contes populaires de Lorraine*, I, p. XXXVIII.

se lit dans le grand recueil de Somadeva[1] (on verra à l'instant pour quelle raison nous suivons spécialement cette rédaction) :

Un brahmane, Vīravara, se présenta un jour au roi Çudraka, lui offrant ses services ; il était accompagné de sa femme, de son jeune fils et de sa fille. Il demanda au roi une soudée de 500 *dinārs* par jour. Le roi accepta, l'homme ayant l'aspect d'un guerrier valeureux. Vīravara montait régulièrement la garde à la porte du palais, pendant une grande partie du jour et de la nuit, sans se laisser troubler, ni par la chaleur, ni par les averses de la saison des pluies. Une nuit que le roi s'était assuré que son fidèle serviteur était, comme toujours, posté devant le palais, il crut entendre une voix plaintive de femme ; il ordonna à Vīravara de s'enquérir de ce qui en était ; celui-ci se mit en route, malgré l'orage qui sévissait à ce moment. Hors de la ville, il vit une femme qui se lamentait ; répondant à une question de Vīravara elle dit être la déesse protectrice de la terre (du royaume). Elle se lamentait, parce qu'il était destiné que le roi devait mourir avant trois jours. Il n'y avait qu'un seul remède : Vīravara devait sacrifier son jeune fils dans le temple de Chandī (= Durgā), qui se trouvait près du palais. — Vīravara, toujours suivi en secret par le roi, se rendit de suite à sa maison ; avec l'approbation de sa femme, il éveilla son fils, et lui raconta ce que la déesse lui avait dit. Le jeune garçon consentit immédiatement au sacrifice : sur quoi Vīravara, accompagné de son fils, de sa femme et de sa fille, se rendit au temple, le roi les suivant toujours en secret. Après que le fils eut manifesté, par quelques paroles, son absolu dévouement au roi, son père lui coupa la tête. La jeune fille, sa sœur, accablée de douleur, tomba morte sur le corps de son frère ; de son côté, la femme de Vīravara manifesta le désir de suivre ses enfants dans la mort. Son mari construisit un bûcher ; et bientôt la femme se jeta dans les flammes qui dévoraient ses deux enfants. — Mais pour Vīravara, après la perte de tous les siens, la vie fut une charge insupportable : il se tua, en exprimant l'espoir que cette mort vaudrait au roi la faveur de Durgā. Le roi, qui avait assisté en cachette à cette scène, ne voulut pas survivre à la perte d'un tel serviteur : il tira son épée pour se frapper, en priant la déesse de rendre la vie à ceux qui s'étaient sacrifiés pour lui. Une voix se fit entendre : « Ne vous tuez pas ! Votre courage m'a plu. Que votre serviteur revive avec sa femme et ses enfants ! » Le guerrier, ressuscité, ramena chez lui sa femme et ses enfants, toujours suivi du roi ; puis il

1. *Kathā Sarit Sāgara*, trad. Tawney, II, 251. Une seconde rédaction se trouve dans le même ouvrage, I, 519, une troisième dans l'*Hitopadeça*, trad. Lancereau, Paris, 1885, p. 152. Ces deux versions s'écartent vers la fin de celle des *Contes du Vetāla*.

reprit son poste devant le palais, comme si rien n'était arrivé. Le roi l'interrogeant, il déclara qu'il avait cherché la femme qui pleurait, mais qu'elle avait disparu comme un fantôme. L'admiration du roi pour son serviteur s'accrut encore ; le lendemain il raconta l'histoire à ses ministres, dont l'étonnement fut extrême, et donna à Vīravara en fief deux grandes principautés.

Comme toutes les histoires racontées par le *velāla*, celle-ci se termine par une question : laquelle de ces personnes était la plus excellente, mérite le plus d'admiration ? Réponse : c'est le roi.

Il est certain que ce récit nous présente, malgré de grandes différences de détail, une analogie indéniable avec *Ami et Amile :* dans la légende médiévale, le héros sacrifie ses enfants pour sauver la vie à son ami ; dans le récit indien, il sacrifie son fils pour sauver la vie à son roi. Il est vrai qu'une analogie de ce genre, quelque remarquable qu'elle soit, ne nous donne pas le droit d'admettre entre deux récits un lien historique[1]. Mais, dans le cas présent, à l'analogie fondamentale viennent s'ajouter deux autres analogies : dans les deux légendes, occidentale et indienne, le sacrifice de l'enfant (des enfants) a lieu par suite d'un avertissement surnaturel[2] ; dans les deux légendes, l'enfant (les enfants) est rappelé (sont rappelés) à la vie d'une façon surnaturelle.

1. Comp. le thème si dramatique du vassal, qui sauve le fils unique de son maître, lequel va être mis à mort par un usurpateur, en lui substituant son propre fils. Ce thème se trouve à la fois dans une légende chinoise (mise en scène en Occident au xviii[e] siècle par Metastasio [*l'Eroe cinese*] et par Voltaire [*l'Orphelin de la Chine*]) et dans deux poèmes français du moyen-âge (*Jourdain de Blaye*, *Daurel et Beton*) : il n'y a certainement entre la légende chinoise et les récits médiévaux aucun lien historique.

2. Il est vrai que l'ordre surnaturel *manque* dans la plus ancienne version conservée d'*Ami et Amile*, celle de Raoul le Tourtier : là, les enfants sont mis à mort d'après une indication des médecins (v. 188). Mais cette version est absolument isolée ; les autres rédactions anciennes (légende latine, chanson de geste, poème anglo-normand) ont un ordre donné, soit par un ange, soit par une « voix ». Du reste, le fait que les enfants égorgés sont plus tard retrouvés vivants (même chez Raoul) indique qu'il y a dans le récit un élément surnaturel.

De plus, dans ce cas spécial, nous sommes sûrs de l'antériorité du récit indien : le grand recueil de Somadeva [1] a été écrit entre 1063 et 1082 de notre ère ; les *Contes du Vetāla* se trouvent également dans la collection analogue de Kshemendra, composée vers 1040 ; ils ont, par conséquent, dû se lire dans l'original commun des deux recueils, qu'on fait remonter au xe siècle ; comme recueil indépendant, les *Contes du Vetāla* ont pu exister bien avant cette date. — Mais, si nous voulons nous représenter la façon dont le récit a pu pénétrer en Occident, nous nous heurtons à une difficulté ; le conte, tel que nous le lisons dans les *Contes du Vetāla* et dans d'autres recueils, est certainement le résultat d'une élaboration littéraire ; or, ces recueils n'ont pas pénétré en Occident au moyen-âge. On pourrait, il est vrai, supposer que *l'histoire de Vīravara* a cheminé isolément, par tradition écrite ou orale : mais c'est là une hypothèse gratuite. — Par conséquent, sans perdre entièrement de vue ce récit, nous allons nous adresser ailleurs.

Nous avons recours, encore une fois, à un conte très répandu dans la tradition orale, populaire de maint pays. C'est un récit des plus remarquables, qu'on peut intituler le *Fidèle Serviteur* ou le *Fidèle Compagnon* ; on pourrait l'appeler l'épopée traditionnelle de la Fidélité. Cette fois, nous serons obligés de donner à nos vues un certain développement : nos discussions nous amèneront en apparence bien loin de l'Europe occidentale, du xie siècle et d'*Ami et Amile* ; mais finalement nous y reviendrons.

Voici d'abord le schéma du conte en question [2] :

1. Ces dates sont celles établies par M. Sylvain Lévi ; elles sont généralement admises par les indianistes ; voir par exemple J. Hertel, *Das Pancatantra*, Leipzig, 1914, gr. in-8°, p. 30, 31.

2. Nous reproduisons avec quelques modifications celui qui a été donné par R. Köhler, *Aufsätze über Märchen und Volkslieder*, Berlin, 1894, p. 31. — Sur les différentes formes du conte, comp. J. Bolte et et G. Polívka, *ouvr. cité*, I, 42 et suiv.

I. Un fils de roi enlève une princesse ; souvent cet enlèvement a lieu au moyen d'un navire[1] ; dans cette entreprise, il est aidé parfois par son frère ou frère de lait ; le plus souvent ce personnage est simplement un serviteur ou compagnon (parfois il ne se joint au prince qu'une fois le voyage commencé). — II. Pendant le voyage de retour, le serviteur (le frère) entend des oiseaux ou des voix qui parlent, le plus souvent de trois dangers auxquels le prince sera exposé, une fois revenu chez lui et pendant la première nuit du mariage ; un ami fidèle qui connaît ces dangers, peut les détourner ; mais l'ami ne peut ni l'avertir, ni lui donner des explications, une fois les dangers écartés, sous peine d'être changé en pierre. Le serviteur (frère) réussit à écarter les dangers. — III. Mais cette action elle-même le fait considérer comme un ennemi du prince ; il ne peut se justifier qu'en racontant ce que les oiseaux lui ont dit : à peine son récit achevé, il est transformé en pierre. Il ne peut être soustrait à cet enchantement que par un moyen terrible[2] : le prince tue ses enfants (son enfant) et verse le sang sur la pierre : le serviteur reprend sa forme humaine. Les enfants sont ensuite rendus à la vie.

Le conte se compose évidemment de trois parties, que nous avons distinguées par des chiffres romains ; il y a une analogie évidente entre la dernière partie du conte — les enfants égorgés pour désensorceler le serviteur pétrifié — et la partie finale d'*Ami et Amile* : Amile égorgeant ses enfants pour sauver Ami, atteint de la lèpre. Il faut ajouter que, dans le conte populaire, comme dans le récit médiéval, l'acte effroyable que commet le père pour sauver un serviteur (un ami) est en quelque sorte la conséquence obligatoire d'un service exceptionnel que le serviteur (l'ami) a rendu au héros du récit.

Le conte a été également noté en France ; j'en connais *cinq* versions[3] : à première vue, et une fois qu'on a écarté

1. Le navire fait défaut dans les versions indiennes que nous indiquerons plus tard et dans certaines versions occidentales.

2. Les contes diffèrent beaucoup entre eux en ce qui concerne la façon dont le prince apprend comment il peut effectuer le désenchantement ; il en est de même pour le retour des enfants (ou de l'enfant) à la vie.

3. A savoir (comp. Bolte et Polívka, *o. c.*, I, 47) : 1. E.-H. Carnoy, *Contes français*, Paris, 1885, p. 115 et suiv. (version lorraine) ; 2. *Revue des traditions populaires*, XXIII (1908), 27 et suiv. (version nivernaise) ; 3. P. Sébillot, *Contes popul. de la Haute-Bretagne*, Paris.

l'idée (qui pourrait bien être un préjugé) d'après laquelle les contes populaires auraient été introduits en Occident à une date récente, on ne distingue pas les raisons qui s'opposent à l'hypothèse que le conte (qui ne contient que des données d'un merveilleux tout élémentaire) aurait été connu en France au xi[e] siècle ; d'autant plus que nous sommes certains de l'antiquité d'une partie au moins du récit. Le recueil déjà cité de Somadeva contient le conte que voici :

Le fils [1] du roi Gudhasena a pour ami intime le fils d'un marchand, Brahmadatta. Un jour, le prince part pour se marier, amenant son ami avec lui. Ils campent, à la nuit tombante, sur la rive d'un fleuve ; en festoyant, le prince commence à raconter une histoire, mais ne l'achève pas, étant un peu gris ; il s'endort. Le fils du marchand, lui, est resté éveillé et il entend comme des voix de femmes qui parlent : « Ce misérable s'est endormi sans avoir fini son récit ; c'est pourquoi je le maudis : il verra demain un collier ; s'il le prend [et le met autour de son cou], le collier l'étranglera. » — Une seconde voix dit : « S'il échappe

1881, II, 110 ; 4 et 5. F.-M. Luzel, *Contes popul. de la Basse-Bretagne*, Paris, 1887, I, 367 et 386. — Les *dangers* sont révélés, dans 1 par des cigognes, qui sont des fées transformées, dans 2 par des « voix », dans 3 par « des vents qui parlent », dans 4 par des personnages fantastiques, qualifiés de « démons », dans 5 par des personnages qualifiés de « brigands ». Dans 1, 3, 4 et 5, les êtres ou personnages qui ont révélé les dangers révèlent plus tard le moyen de désensorceler le serviteur ; dans 2, cette révélation est faite par une « vieille », qui est une fée transformée. Dans 1, 3 et 4, ces êtres ou personnages révèlent également le moyen de rappeler les enfants à la vie ; dans 2, c'est « la vieille » qui fait cette révélation (dans 5, les enfants sont retrouvés vivants, sans qu'on dise comment ils sont revenus à la vie). Les cinq versions ont conservé fidèlement la transformation du serviteur en pierre et l'égorgement des enfants (dans 2, 3, 4, 5 : un seul enfant) dont le sang rend au serviteur la forme humaine ; ceci mérite d'être noté, cette dernière partie du conte étant modifiée ou adoucie dans certaines versions étrangères. — Le conte lorrain présente des analogies avec les contes allemands du recueil des frères Grimm (n° 6), mais, pour des raisons que nous ne pouvons développer ici, il est certain qu'il n'en est pas une reproduction.

1. Traduction de Tawney, I, 253 ; traduction quelque peu abrégée de Brockhaus dans *Berichte über die Verhandlungen der königl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften, philol.-hist. classe*, XII (1860), 118, 119.

à ce péril, il verra un manguier : s'il en mange un fruit, il mourra. » — Une troisième voix dit : « S'il échappe à ce péril et s'il entre dans une maison pour se marier, la maison s'écroulera sur lui et le tuera. » — Une quatrième voix dit : « S'il échappe à ce péril, s'il entre dans la nuit dans ses appartements privés, il éternuera cent fois ; et si quelqu'un ne dit pas cent fois « Bonne santé »[1], il mourra. Et si une personne qui a entendu ceci, lui en parle pour sauver sa vie, cette personne aussi mourra[2]. » — Le fils du marchand comprend que c'étaient des divinités qui parlaient et ne dit rien ; mais, accompagnant toujours le prince, il trouve moyen de détourner les deux premiers dangers ; le prince veut entrer dans la maison où le mariage doit se célébrer : l'ami le persuade de ne pas le faire et à peine a-t-il fini de parler que la maison s'écroule. Pendant la nuit, il s'introduit dans la chambre à coucher du prince (dans une autre maison), se cache sous le lit et dit « Bonne santé », chaque fois que le prince éternue — jusqu'à cent fois. Ensuite, il trouve moyen de sortir de la chambre, mais à ce moment, le prince le remarque, le fait arrêter dans un accès de jalousie et ordonne qu'il sera mis à mort le lendemain matin. Mais le jeune homme obtient des gardes qu'avant l'exécution, ils le conduisent devant le prince. Il explique sa conduite en racontant ce qui est arrivé : le fait de la maison qui s'est écroulée prouve au prince que son ami dit la vérité et il se réconcilie avec lui.

Il est évident que ce récit correspond à la partie centrale (II) du *Fidèle Serviteur*, mais, au moins à première vue, il forme un tout complet, qui se suffit à lui-même. Un spécialiste de la littérature des contes, Reinhold Köhler, a soutenu, ainsi qu'on le verra à l'instant, que le récit conservé par Somadeva est le noyau primitif du *Fidèle Serviteur*[3] ; la seconde et la troisième partie auraient été ajoutées plus tard. Une étude attentive nous a amenés à une autre opinion : nous voyons dans la nouvelle indienne un récit détaché

1. Je suis la traduction de Brockhaus (« *Zur Gesundheit* ») ; Tawney traduit plus librement « *God bless you.* »

2. Les deux traducteurs sont d'accord sur le sens de ce passage important. Sur la forme qu'il a dans l'autre rédaction indienne du conte, celle de Kshemendra, voir à la fin de cet article, *Remarques complémentaires*, II.

3. C'était également l'opinion, semble-t-il, de Th. Benfey ; pour lui, le récit de Somadeva était « la base » *(die Grundlage)* des autres récits ; voir la revue *Orient und Occident*, I (1862), 374.

d'un plus vaste ensemble et habilement modifié. On ne peut se défendre de l'impression, en lisant le récit, que la menace de mort, qui est proférée par les êtres surnaturels et qui, dans la rédaction de Somadeva, n'aboutit pas, devait avoir une suite, en d'autres termes que l'auteur avait présente à l'esprit une partie finale, où la menace s'accomplissait, comme dans la troisième partie du *Fidèle Serviteur* [1] (nous verrons, du reste, que des versions orales de ce récit, *contenant cette partie finale*, ont été notées dans l'Inde et qu'on la retrouve dans un roman tamoul du XVII[e] siècle) [2].

Cette façon de comprendre le texte indien du XI[e] siècle ne s'est pas présentée à l'esprit de R. Köhler, qui, ainsi que nous l'avons dit, s'est occupé de cette question, dans un article paru en 1865 [3]. Admettant comme chose absolument certaine que le récit de Somadeva était le noyau primitif du conte, Köhler supposait que, dans l'Inde, on aurait ajouté une première partie, *l'enlèvement*. La troisième partie du conte, la pétrification du Serviteur fidèle, suivie du sacrifice des enfants, aurait été ajoutée « probablement » en Occident, et serait un emprunt à la légende d'*Ami et Amile*. Le détail de la fidélité *mutuelle* serait donc occidental : nous aurions ici

1. Cette difficulté a également frappé MM. Bolte et Polívka : ils sont d'avis que sur ce point (la menace de mort) il y a dans le récit de Somadeva une altération (*Entstellung* : voir *ouvrage cité*, I, 55).

2. Il ne faut pas perdre de vue que Somadeva (ou plutôt le compilateur de la « *Brihatkathâ* cachemirienne », qu'il reproduisait) n'était pas un folkloriste moderne, exact par système, mais un littérateur qui, dans certains cas, donnait les contes tels qu'il les avait trouvés, mais, dans d'autres cas, les modifiait, suivant ses convenances. Il faut en outre remarquer que notre récit est placé dans un cadre : il est raconté pour prouver qu'il est difficile d'être l'ami d'un enfant de roi, ces personnages étant prompts à se fâcher. La dernière partie du *Fidèle Serviteur*, dans laquelle le prince répare sa faute et fait, à son tour, preuve de dévouement, répondait mal aux intentions du compilateur indien : il a pu la laisser de côté et modifier le récit en conséquence. — D'autres arguments, qu'on pourrait faire valoir, seraient plutôt à leur place dans une étude d'ensemble sur le conte du *Serviteur*.

3. Reproduit dans R. Köhler, *Aufsätze*, p. 33-35.

l'un des cas où les narrateurs occidentaux, loin d'altérer les contes primitifs (indiens), les auraient améliorés.

On voit que le savant allemand ne niait pas le rapport entre *Ami et Amile* et le conte : il le renversait ; la troisième partie du conte populaire serait un emprunt à la légende médiévale, non le modèle de celle-ci.

R. Köhler était un partisan enthousiaste des idées de Th. Benfey sur l'origine indienne de presque tous les contes européens ; on peut se demander pourquoi il s'est écarté sur ce point spécial des idées du maître, et cela dans une étude, destinée à exposer et à recommander au public les idées de l'orientaliste de Gœttingue ? — Celui-ci, en effet, avait soutenu que le conte entier du *Fidèle Serviteur*, la troisième partie comprise, était d'origine orientale (indienne) [1] ; il supposait que le conte avait été transporté en Occident par les Mongols [2]. Je crois que c'est justement notre légende d'*Ami et Amile* qui fut cause de cette attitude surprenante du disciple. Benfey avait oublié d'en parler ; mais R. Köhler la connaissait bien ; sans être spécialiste dans la littérature française du moyen-âge, il en savait assez pour s'assurer qu'*Ami et Amile* était bien antérieur aux invasions mongoles du XIIIe siècle. — Mais l'objection qui a probablement amené R. Köhler à développer son hypothèse sur ce point spécial, n'a pas besoin de nous arrêter, nous : de tout le système de Benfey, l'hypothèse mongole est la partie qui est aujourd'hui le plus complètement en ruines [3]. — En ce qui concerne spécialement le conte du *Serviteur*, on peut opposer à la théorie de R. Köhler plusieurs objections.

Remarquons d'abord que son article est de 1865 : à cette date, on ne connaissait que deux récits indiens : la version

1. Benfey, *Pantschatantra*, I, 418.
2. *Ibid.*, p. 417.
3. Voir E. Cosquin, *Les Mongols et leur prétendu rôle dans la transmission des contes indiens...* Niort, 1913, in-8° (Extrait de la *Revue des traditions populaires*, année 1912.)

de Somadeva et celle qui se trouve dans un roman tamoul, *les Quatre Ministres*[1] ; toutes les deux n'ont que la partie centrale du conte. Mais actuellement on connaît *trois* versions orales du conte complet, notées dans l'Inde et dans un pays voisin, le Beloutchistan[2] ; en outre, un autre roman tamoul, composé au XVIIe siècle[3], contient l'épisode des dangers et l'épisode final, le tout singulièrement modifié par le rédacteur, mais de telle façon que le vrai fond du récit demeure aisément reconnaissable.

La question, en ce qui concerne les versions indiennes, a donc changé de face depuis 1865 ; un savant, qui voudrait soutenir de nos jours l'opinion de R. Köhler, serait obligé de supposer que le conte du *Serviteur*, né dans l'Inde et comprenant les deux premières parties du conte actuel, aurait été transporté anciennement en Europe, où il se serait enrichi d'une partie finale, empruntée à *Ami et Amile*, et qu'il aurait été ensuite retransporté dans l'Inde, dans l'intervalle

1. *Alakesa kathā*. Benfey connaissait ce roman par une traduction allemande ; traduction anglaise dans Clouston, *A Group of Eastern romances and Stories*, s. l., 1889, in-8°, p. 193 et suiv. — Même traduction, sans les notes, dans Mrs. Howard Kingscote, *Tales of the Sun*, London, 1890, p. 140 et suiv. Ce roman est du XVIe siècle (Clouston, *ouvr. cité*, p. XXXII).

2. Conte de l'Inde Méridionale, chez Miss Frere, *Old Deccan Days*, London, 1868, p. 81 ; conte du Bengale, analysé chez Bolte et Polívka, *ouvr. cité*, I, p. 54 ; conte du Beloutchistan dans la revue *Folk-Lore* (1893), IV, 293-294.

3. *The Dravidian Nights Entertainments : being a translation of the Madana kāma rāja kadai, by Pandit S. M. Natesa Sāstrī*. Madras, 1886, in-8°. Je n'ai pu me procurer l'ouvrage lui-même, introuvable à Paris ; mais une analyse très détaillée de la partie qui nous intéresse se trouve dans W. A. Clouston, *Popular Tales and Fictions*, Edinburgh, 1887, I, 244 et suiv. Voir aussi sur ce roman, E. Cosquin dans *Revue des Traditions populaires*, XXXII (1917), 172. — Dans la version du roman, le récit se trouve profondément modifié par l'introduction des deux types chers aux conteurs indiens : la femme immorale et criminelle et la femme vertueuse ; mais il est évident que l'auteur a utilisé les parties II et III du conte du *Serviteur* tel qu'il circule dans la tradition orale de l'Inde.

entre le XI[e] siècle et le XVII[e] [1]. — Rien de tout cela n'est matériellement impossible, mais c'est bien compliqué [2].

Seconde objection. Quand un conte se retrouve en versions très nombreuses dans la tradition populaire de pays très divers et très éloignés les uns des autres, — et il en est ainsi du conte du *Serviteur* qu'on a noté (*en y comprenant la troisième partie*) du Portugal au Bengale, de la Bretagne à la Sibérie [3] et de l'extrême nord de la Russie à l'Abyssinie [4] — nous avons de bonnes raisons de croire que ce conte est très ancien : les contes empruntés pendant le moyen-âge par le peuple à la tradition littéraire — par exemple les contes qui reproduisent la *Griseldis* de Boccace — ne se présentent que dans des versions relativement rares et qui ont quelque chose de sporadique [5] ; on ne les rencontre pas dans un domaine géographique aussi étendu.

Troisième objection et la plus grave de toutes. Certes, *a priori* il n'est nullement impossible que l'épisode final d'*Ami et Amile* — le sacrifice des enfants — ait pénétré dans la tradition populaire et se soit joint à un conte plus ancien : l'histoire des deux amis avait fini par faire partie du réper-

1. Cette date résulte de l'époque du roman tamoul, mentionné plus haut. — En Europe, la plus ancienne version, très complète, du conte est celle du Napolitain Basile, publiée en 1635. (*Lo Cunto de li cunti*, *IV*, 9). Basile étant mort en 1632, c'est une publication posthume.

2. On comprend que R. Köhler ait émis sa théorie en 1865 ; ce qu'on comprend moins c'est que MM. Bolte et Polívka l'aient admise en 1913 comme vraisemblable dans leur ouvrage cité, I, 54. Le livre de ces deux savants est un répertoire indispensable pour tous ceux qui s'occupent de folk-lore et de littérature comparée ; mais les auteurs ne sont pas toujours aussi heureux dans leurs raisonnements sur les contes que dans leur travail de collectionneurs.

3. Radlof, *Proben der Volkslitteratur*... II (Saint-Petersbourg, 1868), p. 200-221 (chant des Sazaï du fleuve Is).

4. Leo Reinisch, *Die Bilin-Sprache*, Leipzig, 1883, I, 104 (n° 19). — Les Bilèn on Bogos sont une peuplade de l'Abyssinie septentrionale ; ils parlent une langue non-sémitique.

5. Voir *Revue de l'histoire des religions*, année 1916, p. 15.

toire des *exempla* que racontaient les prédicateurs [1], elle était devenue le récit final de l'*Historia Septem Sapientum*, qui fut traduite en tant de langues ; détachée de l'ensemble, l'histoire des enfants égorgés figure dans le roman d'*Olivier de Castille*, qui eut un grand succès à la fin du moyen-âge, etc. — Mais, dans cette hypothèse, il est singulier que, dans aucune version du conte du *Fidèle Serviteur*, il ne soit question de la *lèpre*, le mal effroyable qui cause les souffrances d'Ami dans le récit médiéval. Dans la très grande majorité des versions, recueillies de la Bretagne jusque dans l'Inde, le serviteur est pétrifié ; quelques rares versions le représentent frappé d'un autre malheur [2] ; mais *jamais* il n'est question de la lèpre ou même d'une maladie quelconque. Si la lèpre était la donnée primitive, on comprend mal qu'elle ait disparu si complètement de la tradition. — Au contraire, il est très compréhensible que le poète du XIe siècle qui a adapté la dernière partie du conte du *Serviteur* pour en faire un épisode de chanson de geste, ait remplacé la transformation en pierre — donnée certainement très ancienne et qui se trouve dans les récits de bien des peuples [3] — par la lèpre. La terrible maladie hantait l'imagination des hommes du moyen-âge ; il était d'autant plus naturel de l'introduire dans l'épisode des enfants sacrifiés qu'il était question du sang d'enfants comme remède contre la lèpre dans une des

1. On la trouve notamment dans la *Scala Celi* du dominicain Jean Gobi, au mot *amicitia*.

2. C'est ainsi que, dans le conte des Bilen d'Abyssinie, cité plus haut, le fidèle ami est englouti, disparaît dans la terre, d'abord à mi-corps, puis entièrement.

3. On se rappelle le mythe de Niobé, transformée en pierre. — Ceux qui voudraient, avec Benfey, attribuer au conte du *Serviteur* une origine indienne peuvent se rappeler la transformation des nymphes (*apsaras*) célestes en statues de pierre dans le récit qui sert de cadre aux *Trente-deux contes du trône ;* voir A. Weber, *Indische Studien*, XV, 442 et suiv. Cet exemple est plus probant que l'*Histoire du jeune roi des Iles Noires* (citée par Benfey, *l. c.*) dont l'origine indienne n'est pas certaine.

légendes les plus connues du moyen-âge, celle de la conversion de Constantin le Grand par saint Silvestre [1].

Il y a, du reste, un autre exemple de la lèpre introduite dans une version médiévale d'un vieux conte international : un des récits des *Gesta Romanorum* [2] reproduit un conte très répandu et certainement ancien [3] : la lèpre y a remplacé la donnée primitive du récit.

Ce résultat — à savoir que la dernière partie d'*Ami et Amile* est l'adaptation d'une partie du conte du *Fidèle Serviteur* — une fois acquis, nous pouvons revenir à l'histoire de Vīravara, résumée plus haut et dont le rapport avec *Ami et Amile* paraissait douteux. Si ce récit présente des points de contact évidents avec la légende médiévale, il a également une grande analogie avec la troisième partie du conte du *Fidèle Serviteur*. Luzel, l'excellent folkloriste breton, voyait dans le conte un dérivé lointain du récit indien [4]. Cette hypothèse ne paraît pas probable : la dernière partie du conte a un aspect plus simple, plus primitif que le récit indien, avec son accumulation de morts et de suicides. A notre avis, s'il y a un rapport historique entre les deux récits — et ce rapport nous paraît indéniable — l'histoire de Vīravara est une

1. R. Köhler, qui cite naturellement cette légende (*Aufsätze*, p. 34), cite également l'histoire mise en œuvre par Hartmann d'Aue (fin du XIIe siècle) dans son gracieux poème *Der arme Heinrich* : cette histoire n'est au fond qu'une adaptation ingénieuse et touchante de la légende de Constantin. — Cette donnée du sang humain comme remède contre la lèpre est certainement très ancienne (voir H. L. Strach, *Der Blutaberglauben*, Berlin, 1891, in-8°), mais celle de la pétrification est au moins aussi primitive, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut.

2. Edition Oesterley, Berlin, 1872, cap. 120, p. 466 et suiv. (p. 468 : *factus est leprosus*).

3. Ce conte a été étudié par A. Aarne, *Vergleichende Märchenforschungen*, Helsingfors, 1908 (il mentionne le récit des *Gesta*, p. 132). Ce récit se retrouve, avec la donnée primitive quelque peu modifiée, mais reconnaissable, dans un récit bouddhique, conservé dans une traduction tibétaine ; voir Schiefner, dans *Mélanges asiatiques... de l'Académie de S. Pétersbourg*, VII, 748.

4. Luzel, *Contes popul. de la Basse-Bretagne*, I, 402.

adaptation littéraire, très ingénieuse, de la dernière partie du *Fidèle Serviteur* : l'auteur des *Contes du Vetāla* a exploité ce conte littérairement dans l'Inde[1], de même que, quelques siècles plus tard, l'auteur de la chanson-archétype sur *Ami et Amile* devait l'exploiter littérairement en France. De là la ressemblance entre les deux œuvres.

Cette explication d'une œuvre littéraire aussi ancienne par un conte au sujet duquel nous n'avons aucun témoignage direct antérieur au XVIIe siècle, paraîtra peut-être téméraire à bien des gens ; nous croyons cependant que notre supposition est la seule qui puisse rendre compte des faits. Qui plus est, un autre récit du cycle des *Vingt-cinq contes du Vetāla* — le premier — n'est, à notre avis, qu'une habile transformation littéraire de la *première* partie du même conte du *Fidèle Serviteur*. Mais le développement de cette hypothèse dépasserait le cadre du présent travail.

Revenons à *Ami et Amile :* nous croyons avoir réussi à démontrer que l'histoire des deux fidèles amis n'est, au fond, ainsi que nous l'avons annoncé au début, que la mise en œuvre de données empruntées à deux contes populaires, les *Deux Frères* et le *Fidèle Serviteur*. Cette idée n'est pas nouvelle ; elle remonte à près de cent ans : dans les *Remarques*[2] sur les contes des frères Grimm, publiées en 1822, on trouve des rapprochements avec *Ami et Amile* à propos des contes n° 6 (le *Serviteur*) et n° 60 (les *Deux Frères*). Plus tard, cette vue fut reprise sous une forme plus positive par

1. La nouvelle indienne est au fond une « contamination ». Déjà Benfey (*Pantschatantra*, I, 414-415) a vu que le point de départ de *Vīravara* — l'histoire d'un guerrier qui se présente à un roi pour entrer à son service, et demande une solde qui paraît d'abord excessive, — est emprunté à un *jātaka* bouddhique ; voir *The Jātaka*, trad. Cowell, II, 60 (n° 181, *Asadisa-jātaka*). L'auteur indien a rattaché à ce thème une version modifiée du *Fidèle Serviteur*.

2. *Kinder und Hausmärchen*, 2e édition, Berlin, 1822, III, 19 et 110. Ce volume III, contenant les remarques, est plus spécialement l'œuvre de Wilhelm Grimm.

M. K. Nyrop[1] et M. Voretzsch[2]. On peut se demander pourquoi une hypothèse relativement aussi ancienne n'a pas eu un succès plus général[3]. On jugeait peut-être qu'elle accordait à l'auteur de la chanson-archétype, sinon plus d'originalité, du moins plus d'esprit de combinaison que nous n'avons le droit de lui attribuer. Mais le *Pélerinage de Charlemagne*, la chanson primitive sur la *Reine de France calomniée* (celle que nous connaissons par le *rifacimento* franco-italien publié sous le titre de *Macaire*), la chanson primitive sur le *Chevalier au Cygne* nous montrent également des combinaisons ingénieuses d'éléments hétérogènes : ce que les auteurs de ces chansons ont su faire, pourquoi l'auteur de la chanson-archétype sur *Ami et Amile* ne l'aurait-il pu faire de son côté ?

La combinaison des deux récits était d'autant plus naturelle que, dans tous les deux, il s'agissait de deux héros se

1. K. Nyrop, *Den oldfranske Helledigtning*, Kobenhavn, 1883, in-8°, p. 203-204 = *Storia dell' epopea francese ... traduzione di Egidio Gorra*, Firenze, 1886, in-8°, p. 195.

2. *Einführung in das Studium der altfranzösischen Literatur*, Halle, 1905, p. 250. — Je n'ai pas réussi à mettre la main sur le mémoire de P. Schwieger, *Die Sage von Amis und Amiles*, Berlin, 1885, in-4°. Du reste, d'après le compte-rendu sommaire de G. Paris, *Romania*, XIV (1885), 317, c'est un travail manqué.

3. Je me rappelle une discussion sur *Ami et Amile*, au cours du dimanche de G. Paris, en 1885, à propos du mémoire de Schwieger ; il y fut question du *Fidèle Serviteur*. G. Paris se montra, ce jour-là, bien plus frappé des différences que des ressemblances qui existent entre le conte et la légende épique. L'hypothèse personnelle de G. Paris était, comme on sait, toute autre que celle qui a été développée ici (voir le compte-rendu de la *Romania*, cité dans la note précédente) : il admettait, comme source de la légende (en dehors de ce qui se rapportait aux tombes), « un conte d'origine orientale, venu en Occident par un intermédiaire byzantin et par transmission littéraire » ; mais il était bien obligé de constater « le manque de parallèles orientaux ». — D'autres savants ont pu se laisser influencer par l'idée de Benfey et de son école, d'après laquelle les contes populaires n'auraient été introduits en Occident qu'à une époque assez récente, à partir des « invasions mongoles », donc après 1250 environ.

dévouant l'un pour l'autre : un homme qui connaissait par hasard les deux contes devait être amené à les rapprocher[1]. — Les données supplémentaires du merveilleux chrétien [2], de la lèpre (dont nous avons déjà parlé), du compagnonnage et du duel judiciaire étaient fournies par les croyances et la vie sociale et juridique du temps.

L'utilisation de données traditionnelles étant admise par tous et en premier lieu par M. Bédier, nous croyons que l'hypothèse que nous avons développée ici et qui, on l'a vu, ne date pas d'hier, sera définitivement adoptée [3], une fois la difficulté écartée qui pouvait résulter du système de R. Köhler sur la formation de la troisième partie du conte du *Serviteur*.

1. Il faut remarquer que, malgré toute l'habileté de l'auteur de la chanson archétype, son œuvre est cependant sur un point inférieure au vieux conte du *Serviteur* : quelque grand que soit le service rendu à Amile par Ami, en prenant sa place dans le combat judiciaire, le service rendu par le Serviteur au prince est encore plus signalé, plus extraordinaire ; en outre, le malheur qui frappe le Serviteur (la pétrification) est causé par la conduite inconsidérée du prince ; la terrible résolution de celui-ci, de sacrifier ses enfants au salut du héros, paraît donc mieux justifiée dans le conte que dans l'épisode correspondant du récit médiéval.

2. Ce merveilleux est très sobre (il manque complètement chez Raoul le Tourtier, voir plus haut, p. 171, note 2) ; on peut se demander si l'apparition de *l'ange* figurait dans le poème primitif ; le poème anglo-normand parle seulement d'une « voix » (v. 1077, éd. Kölbing) ; il en est de même dans d'autres versions.

3. On peut encore observer que l'utilisation d'un premier conte (celui des *Deux Frères*) étant plus que vraisemblable, à cause du détail de la merveilleuse ressemblance entre les deux amis, inexpliquée dans la légende épique, l'utilisation d'un deuxième conte devient toute naturelle.

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

I. *Le nom d'Amile.* — Tandis que le nom d' « Ami » — latin *Amicus* — ne donne lieu à aucune difficulté, celui d' « Amile » a, au premier abord, quelque chose de singulier. La forme latine constante est *Amelius* ; il est vrai que Godefroy de Viterbe écrit *Amilius* (cité par M. Bédier, *ouvr. cité*, II, 172), mais c'est très probablement sous l'influence du français *Amile ;* de même, il n'écrit pas *Amicus* mais *Amis* (« Amis et Amilius parili sunt Marte necati »).

Ce nom d'*Amelius*, auquel les auteurs du *Thesaurus linguæ latinæ* qui se publie en Allemagne, attribuent une origine grecque (Ἀμέλιος), est relativement ancien : on le rencontre assez souvent à l'époque mérovingienne en Gaule, et aussi en Espagne (voir le même *Thesaurus*, au mot *Amelius*).

M. M. Prinet m'apprend qu'on le retrouve aux ixᵉ-xiᵉ siècles, et encore plus tard au xiiiᵉ et au xivᵉ siècles, mais surtout *au sud de la Loire ;* il a survécu dans la langue parlée sous différentes formes et est même resté comme nom de famille (*Amel*, *Ameil*, *Amiel*).

Le nom en lui-même n'a par conséquent rien d'extraordinaire ; ce qui reste singulier, c'est la forme employée en français pour désigner le héros épique, *Amile,* constamment écrit avec *i* et en trois syllabes. M. Ant. Thomas, que j'ai consulté à ce sujet, voit dans *Amile* une forme savante ou demi-savante, et explique l'*i* par l'action de l'*i* post-tonique d'*Amelius*, qui aurait influencé l'*e* précédent.

II. *Le récit de Somadeva et celui de Kshemendra.* — En traitant plus haut des formes indiennes du conte du *Fidèle Serviteur*, j'ai été obligé, pour ne pas compliquer davantage un exposé déjà suffisamment complexe, de me borner au récit de Somadeva, en laissant de côté celui de Kshemendra, auteur d'un recueil qui correspond exactement à celui de Somadeva, étant, comme celui-ci, une reproduction de la « *Brihatkathā* cachemirienne », non encore retrouvée. Comme l'œuvre de Kshemendra n'a pas encore été traduite en entier, je me suis adressé à M. Sylvain Lévi, l'éminent indianiste, qui a bien voulu faire la vérification avec son obligeance accoutumée. Il m'écrit :

« Le récit se retrouve en effet chez Kshemendra, VII, 143-167. Il est exactement identique au récit de Somadeva, VI, 2, 113-152 ; même les noms de Pushkarāvati et du prince Gūdhasena se retrouvent de part et d'autre. L'analyse de Kshemendra serait superflue, tant les deux contes sont pareils.

« La menace [finale] des divinités s'exprime ainsi chez Kshemendra : « Si, dans le cas où il éternuerait cent fois, il n'y a pas quelqu'un pour lui repondre cent fois : *Jiva* (« Vis ! »), ce sera assez pour le faire périr. Et celui qui mettrait obstacle à la malédiction lancée contre cet imbécile, celui-là aussi tombera dans l'embarras et mourra dans la gène. »

« Le détail des cent éternuements est conté ainsi : « Le fils du marchand se tint caché pour monter la garde. Pendant la nuit, évitant le sommeil, il entendit cent fois éternuer, et cent fois il prononça aussitôt le mot : *Jiva* (« Vis ! »). »

On remarquera que, dans la version de Kshemendra, la menace finale de mort, proférée par les divinités, est plus vague que chez Somadeva [1]. Chez celui-ci, il s'agit évidemment d'une mort *immédiate*, autrement la menace n'a guère de sens. On dirait que Kshemendra n'a pas compris cela ; son texte n'en est pas moins précieux : il prouve que la menace de mort se trouvait dans le récit original et n'a pas été ajoutée arbitrairement par Somadeva.

G. HUET.

1. Voir plus haut, p. 175. Tawney traduit ainsi le passage de Somadeva : « And if the person, who has heard all this, shall inform him of it in order to save his life, he also shall die » — Brockhaus : « Sollte irgend jemand unsere Verwünschung gehört haben und sie ihm zur Warnung wiedersagen, so soll auch dieser der Macht des Todes verfallen sein ».

COMPTES RENDUS

Godefroid Kurth. — **Etudes franques.** — Paris, H. Champion, et Bruxelles, A. Dewit, 1919, 2 vol. in-8° de 356 et 347 pages.

On sait que la plus grande partie de la laborieuse et féconde carrière de Godefroid Kurth a été consacrée à l'histoire de la période mérovingienne. Tous les médiévistes connaissent son *Clovis* (1895), et son *Histoire poétique des Mérovingiens* (1893). Mais autour de ces deux œuvres principales se groupe une imposante collection de mémoires spéciaux relatifs soit à la critique des sources, soit à l'examen de plusieurs des problèmes si difficiles que soulèvent en quantité les premiers siècles de l'histoire des Francs. Lorsque la guerre éclata, l'auteur venait de former le projet de réunir sous un titre commun les plus importants de ces mémoires dispersés dans les revues et les recueils académiques qu'il honorait de sa collaboration, et de leur adjoindre un certain nombre de dissertations encore inédites. Ceux qui ont connu les angoisses de son patriotisme et l'ardeur avec laquelle il travaillait, retiré dans sa maison de campagne d'Assche, à décrire le martyre de la Belgique envahie, admireront qu'il ait trouvé du temps et des forces de reste pour réaliser ce dessein. Il ne lui a pas été donné de l'accomplir. Au mois de janvier 1916, une mort inopinée terrassait, au milieu de ses travaux interrompus, ce grand savant qui fut en même temps un grand cœur, et c'est à des mains pieuses que nous devons l'apparition de ces *Etudes franques*.

Des dix-huit mémoires qu'elles renferment, et dont la plupart ont été profondément remaniés, six sont inédits. Ce sont ceux qui portent pour titres : *Les nationalités en Touraine au VIe siècle, Les*

Sénateurs en Gaule au VIe siècle, De l'autorité de Grégoire de Tours, Le baptême de Clovis, Les traditions du VIe siècle sur l'apostolicité de saint Denis de Paris, Le Vita Sancti Lamberti et M. Krusch. On sera heureux de relire à côté d'eux les dissertations bien connues sur Grégoire de Tours et les études classiques au VIe siècle, sur le *Liber historiæ Francorum*, sur *Francia* et *Francus,* sur le pseudo-Aravatius, sur le concile de Mâcon et l'âme des femmes, sur la nationalité des comtes francs au VIe siècle, sur les ducs et les comtes d'Auvergne au VIe siècle, sur les comtes et les ducs de Tours au VIe siècle, sur les nationalités en Auvergne au VIe siècle, sur la reine Brunehaut et enfin sur la vie de sainte Geneviève.

Tous les caractères propres à la critique de Godefroid Kurth, finesse d'analyse, tact littéraire, ingéniosité, et çà et là peut-être aussi, subtilité dans l'interprétation des sources, se rencontrent à un degré éminent dans les nouvelles études dont il vient d'enrichir un domaine historique qui lui devait déjà tant. Les trois dernières d'entre elles, et particulièrement celle qui est consacrée au *Vita Sancti Lamberti*, se distinguent par une allure polémique dans laquelle je ne puis m'empêcher de voir l'influence de la guerre sur l'esprit de l'auteur. Il y prend à partie, en effet, avec une énergie singulière, plusieurs des travaux de B. Krusch, l'éditeur des *Scriptores rerum Merovingicarum* dans les *Monumenta Germaniæ Historica*. Ce n'est pas que la discussion cesse un instant d'être strictement scientifique et qu'on y puisse rien découvrir des sentiments qui, au moment où il écrivit, animaient leur auteur à l'égard de l'Allemagne. Mais on le sent heureux d'avoir l'occasion de faire justice des exagérations, du manque de souplesse aussi bien que du manque de courtoisie et de l'outrecuidance d'un érudit qui peut passer pour la personnification de ce que la méthode allemande révéla de plus en plus, au cours du dernier quart de siècle, de défauts que sa longue réputation empêchait encore de paraître à tous les yeux. Il n'est que trop vrai que « l'exactitude scientifique et le bon ton commençaient à baisser dans la collection des *Monumenta Germaniæ* » — comme ailleurs encore, — et les pages que Kurth a consacrées à réfuter son adversaire en donnent des exemples dont la portée dépasse de beaucoup celle d'une simple querelle entre spécialistes. Je ne crois pas que personne lise ce qu'il a écrit sur le baptême de Clovis

et sur le *Vita Lamberti* non seulement sans être convaincu de tous points, mais aussi sans admirer la vigueur avec laquelle il fait ressortir les vices d'une méthode infectée, si l'on peut ainsi dire, de cette même admiration de soi-même et de ce même mépris du prochain qui ont finalement conduit à la catastrophe finale les armées et la politique de l'Allemagne.

Ces études franques ne seront pas, il faut l'espérer, le dernier titre de Godefroid Kurth à la reconnaissance des érudits. Depuis de longues années, il travaillait à un grand ouvrage sur la civilisation du VIe siècle en Gaule, qui devait comprendre une trentaine de chapitres. On se réjouira d'apprendre par une note de l'avertissement des *Etudes*, que quelques-uns de ces chapitres sont rédigés et pourront sans doute voir le jour.

H. Pirenne.

Max Gmür. — **Schweizerische Bauermarken und Holzurkunden.** — Bern, Stämpfli et Cie, 1917, gr. in-8°, 160 p. et 33 pl. (Forme le 77e fasc. des *Abhandlungen zum schweizerischen Recht,* dirigés par le Dr Max Gmür).

L'auteur, qui est professeur de droit à l'Université de Berne, s'est attaché à réunir une collection de « tailles » d'espèces diverses, dans l'intention de les étudier au point de vue du droit.

Un livre de Homeyer, paru en 1870, avait déjà été consacré aux marques de maisons et de fermes de la Suisse, alors à peu près inconnues ; mais cet auteur paraît avoir été imparfaitement documenté. Depuis lors, ces marques ont cessé d'être en usage dans beaucoup de régions. On peut encore citer, sur cette matière, quelques travaux utiles de M. F. G. Stebler, pour la région des Alpes suisses, et de M. C. Meyer sur le développement historique des marques de commerce en Suisse.

M. Gmür, qui traite la question dans son ensemble et méthodiquement, reconnaît des marques domestiques, des marques de bétail, des marques de métiers (signes lapidaires et signes notariaux), des marques de livres et de commerce, des contremarques. Il considère comme le plus ancien et le plus intéressant le

groupe des marques de famille ou marques domestiques et y consacre particulièrement ses recherches. Il rappelle que des signes de ce genre existent encore en Russie, chez les Lapons, les Kalmouks et les Mongols, pour marquer les objets et les troupeaux. C'est une coutume ancienne et l'auteur rappelle les passages de la loi des Alamans (xxii, 2, et xxvii, *1*) et de celle des Burgondes (43 et 99), qui se rapportent vraisemblablement à des marques analogues. On peut remonter bien plus haut et pour s'en tenir à l'antiquité classique, je citerai seulement les marques de chevaux, connues par divers textes et monuments et je rappellerai le vers 263 du premier livre des Géorgiques :

Aut pecori signum, aut numeros impressit acervis.

Les marques de chevaux ont été tellement employées pendant tout le moyen âge qu'on leur a consacré de nombreux ouvrages depuis le xvie siècle. Les Arabes conservent la tradition.

L'inconvénient des marques semblables à celles qu'étudie M. Gmür, c'est qu'elles ne sont pas datées ou portent, peu souvent d'ailleurs, des dates assez récentes. Je ne citerai donc pas les recherches assez minutieuses, faites canton par canton, mais seulement des rapprochements utiles de ces marques avec les armoiries de famille, en rappelant que, dans ce champ d'investigation, les sceaux et jetons du moyen âge pourraient fournir d'autres comparaisons intéressantes.

J'ai à peine besoin de citer les tailles de pain qu'on peut encore trouver dans certaines de nos campagnes françaises, comme on trouve d'ailleurs aussi des marques de bestiaux dans nos foires.

Je mentionnerai encore une série de signes numéraux, employés par les paysans de certaines parties de la Suisse, pour leurs comptes ; le système est basé surtout sur des combinaisons de lignes droites, éléments aisés à tracer en toutes circonstances.

M. Gmür parle assez longuement du bois employé comme matière à écrire et qui a servi spécialement pour des tessères variées représentant des droits ou des servitudes.

Ces marques ne jouent plus un grand rôle au point de vue juridique. M. Gmür le reconnaît et avoue qu'il a été amené à constituer un recueil de faits plutôt qu'à rédiger une étude historique. Il s'est

bien acquitté de cette tâche et son livre rendra des services pour des études de comparaison.

ADRIEN BLANCHET.

Histoire de l'abbaye royale de Saint-Euverte d'Orléans, par M. l'abbé BERNOIS. — Orléans, chez l'auteur, et imprimerie Gout et Cie ; 1918 ; in-8° de XII-380 p., planches.

Une abbaye riche et bien dotée, ayant sous sa dépendance un certain nombre de prieurés importants ; dans la longue liste des abbés, quelques personnages tout à fait marquants ; une vaste et belle église, passablement défigurée, il est vrai, par des reconstructions successives, mais ayant conservé bien des parties anciennes, et un peu négligée, semble-t-il, des archéologues ; enfin, comme base de recherches, un fonds d'archives encore considérable, malgré d'irréparables lacunes, et relativement peu exploré : il y avait là la matière d'une intéressante monographie. M. l'abbé Bernois, auteur de plusieurs ouvrages se rapportant à l'histoire de l'Orléanais, a été tenté par le sujet. Il l'a traité avec une certaine habileté de mise en œuvre ; les recherches auxquelles il s'est livré, tant à la Bibliothèque nationale que dans les dépôts d'archives ou de manuscrits d'Orléans, sont loin d'être restées infructueuses ; mais les qualités d'exposition et de clarté que l'on rencontre dans son livre, ne l'empêchent pas de laisser beaucoup à désirer sur certains points.

L'ouvrage est divisé, d'une manière assez rationnelle, en trois grandes parties, comportant chacune d'assez nombreuses subdivisions, chapitres et sous-chapitres, qui en facilitent la lecture. La première partie s'étend de l'époque des origines au régime de la commende ; la seconde embrasse les trois derniers siècles de l'histoire de l'abbaye, jusqu'à la Révolution française ; enfin, la troisième partie, qui n'est pas la moins intéressante, est presque entièrement consacrée à « la seigneurie temporelle de Saint-Euverte ». Les derniers chapitres me paraissent être les plus neufs, et ceux qui seront consultés avec le plus de profit. On y trouvera,

notamment sur la topographie de l'ancienne paroisse de Saint-Euverte, et sur les prieurés de la dépendance de l'abbaye, prieurés-cures situés soit dans la ville même d'Orléans, soit en dehors de la ville, et prieurés simples, d'abondants renseignements, puisés, pour une bonne part, dans les archives du Loiret et dans les archives municipales. Pour chacun de ces prieurés, a été dressée une liste plus ou moins complète des prieurs, mais sans qu'on nous dise d'après quelles sources.

En revanche, la partie archéologique du sujet a été délibérément sacrifiée. Cette histoire de l'église, qu'on attendrait, M. l'abbé Bernois nous avertit qu'il n'a pas eu l'intention de l'écrire. Les trois pages dans lesquelles il en décrit l'extérieur et l'intérieur, auxquelles il faut joindre quelques données éparses dans le volume, ajoutent, en somme, assez peu à ce que nous apprenait la notice sur Saint-Euverte, vieille de soixante-dix ans, que M. de Buzonnière imprimait dans son *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*.

On ne regrettera pas moins l'absence, en tête de l'ouvrage, d'une étude critique et bibliographique des sources, soit manuscrites, soit imprimées, du sujet. Ce qui est dit, dans la *Préface* (p. x-xi), des anciens historiens de l'Orléanais, des extraits de Dom Verninac et des registres de l'abbaye conservés à la Bibliothèque nationale, est tout à fait insuffisant. Il y a là une fâcheuse lacune. Au reste, qui prendra la peine de parcourir les notes imprimées au bas des pages, aura vite fait de se rendre compte du peu de souci que prend M. l'abbé Bernois, de renseigner avec précision et exactitude le lecteur. Quantité de références sont vagues, incomplètes ou erronées. A maintes reprises, nous lisons *Archives nationales* pour *Bibliothèque nationale*. Le *Journal* de Dom Pierre Pothier, prieur de l'abbaye (1562-1596), est toujours cité d'après le manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans, comme si l'auteur ignorait la publication qu'en a faite M. Ch. Cuissard dans le t. XII des *Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais*. De même, c'est au manuscrit de l'*Histoire de Sennely*, du prieur Sauvageon, que nous renvoie une note de la p. 21, sans que rien nous avertisse que ce curieux et important écrit a été imprimé, par M. Émile Huet, dans le tome XXXII des *Mémoires* de cette même Société. A propos du prieuré de Franchart, nous trouvons mentionné en deux endroits (p. 106, n. 3 et p. 328) l'article de M. Estournet, inséré, en 1913,

dans le tome XXXI des *Annales de la Société historique du Gâtinais*, sans qu'une seule fois l'auteur en soit nommé[1]. On pourrait multiplier les exemples.

Presque dès le début du livre, nous trouvons, à l'occasion de la sépulture de saint Euverte, quelques pages assez malheureuses (p. 15-19), dans lesquelles l'auteur s'efforce de démontrer que le Tetradius qui figure dans la *Vita sancti Evurtii*, est un personnage purement légendaire, et qu'il faut voir là un nom commun, signifiant « champ carré ou cimetière ». Par un procédé d'interprétation tout pareil, le « Champ-Hagon » donné par Charles le Chauve à l'abbaye naissante, serait un « ancien cimetière transformé en arènes », « le champ du combat ou de l'agonie ».

Cette absence de méthode et de critique est sensible surtout dans l'*Appendice* qui termine le volume, *Appendice* comprenant le texte, l'analyse ou parfois la simple mention de cinquante à soixante pièces, du XIIe ou du XIIIe siècle pour la plupart, et dont la majeure partie étaient inédites. Les indications bibliographiques qui s'y rapportent, sont trop souvent incomplètes. Pour trois des documents dont il reproduit le texte, M. l'abbé Bernois a omis de signaler qu'ils avaient déjà été imprimés par M. Vidier, dans son très intéressant mémoire sur les *Ermitages orléanais au XIIe siècle*[2], mémoire que pourtant M. l'abbé Bernois doit bien connaître, puisqu'il le cite au moins une fois (p. 95)[3], et qu'il lui emprunte textuellement l'analyse de deux pièces[4].

La plupart des chartes et autres documents qui forment cet *Appendice*, sont tirés du manuscrit latin 10089 de la Bibliothèque nationale, copie moderne d'un cartulaire perdu de Saint-Euverte. Cette copie est assez défectueuse, et il faut rendre cette justice à

1. Bien avant M. Estournet, M. de Boislisle s'était occupé de l'*Ermitage de Franchard*, auquel il a consacré un court article dans le t. III (1876), p. 22-26, des *Bulletins de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. M. l'abbé Bernois ne semble pas avoir connu cette publication, vraisemblablement l'une des premières où ait été utilisé le cartulaire de Saint-Euverte.

2. *Le Moyen Age*, 2e série, t. X (1906), p. 57-96 et 134-156. — Tirage à part. — Les pièces XXIV, XXVII et LV (4) du livre de M. l'abbé Bernois sont respectivement les pièces XVII, XVIII et XXV de la publication de M. Vidier.

3. En l'attribuant, il est vrai, non à M. Vidier seul, mais à MM. Prou et Vidier ; il y a là confusion avec la publication du cartulaire de Saint-Benoît.

4. Pièces XXIV et XXVII.

M. l'abbé Bernois, qu'en maint endroit, il l'a amendée. Mais à côté de ces rectifications, combien de fautes de transcription ! Quelques pièces ont été particulièrement maltraitées. Dans la pièce LV, l'éditeur a pratiqué, *sub silentio,* des coupures aussi arbitraires qu'injustifiées ; la fin de la pièce XIII a été brouillée au point d'en être méconnaissable.

Enfin, un index alphabétique des noms de lieux et de personnes aurait été le complément bien nécessaire d'un livre de la nature de celui-ci.

En résumé, ouvrage assez bien conçu dans son ensemble, et que devra consulter quiconque s'occupera de la géographie historique de l'Orléanais[1], mais inégal, et que dépare un grave défaut de méthode.

L. Auvray.

H. du Ranquet. — **La cathédrale de Clermont-Ferrand.** — Paris, H. Laurens [1913], in-16, 116 p., 40 fig., 1 plan. (Petites monographies des grands édifices de la France, publiées sous la direction de M. E. Lefèvre-Pontalis.)

Pendant qu'il préparait cet ouvrage, M. du Ranquet a publié quelques articles où il étudiait en détail certains points de son sujet. Il faut citer, parce que l'ouvrage en question n'en est pour une partie importante que le résumé : *les Architectes de la cathédrale de Clermont,* dans le *Bulletin monumental,* t. LXXVI, 1912, p. 70-124.

L'histoire des édifices qui ont précédé celui d'aujourd'hui n'est pas très bien connue. Une crypte, des parties de soubassement, divers fragments ont été découverts ; deux tours romanes furent démolies au XIXe siècle.

On était près du milieu du XIIIe siècle quand la construction de l'édifice d'aujourd'hui, de style gothique, fut entreprise. D'après une inscription commémorative se rapportant au tombeau du premier maître d'œuvre de l'édifice, mais gravée en 1400, ce

1. Les noms de lieux sont en général exactement identifiés, mais dans les notes et ces identifications ne sont pas toujours faciles à retrouver.

maître d'œuvre se nommait *Johannes de Campis* (qu'on traduit en français par Jean des Champs) et les travaux furent commencés en 1248. Ils le furent par le chevet. On les mena avec activité durant le reste du XIIIe siècle et une partie du XIVe. Quatre mentions de deux autres maîtres d'œuvre ont été découvertes : Pierre de Cébazat dirigeait les travaux en 1344, 1345 et 1346 ; dans un acte du 3 août 1357 est cité *Petrus de Campis, quondam magister edificii Claromontensis*. Puis les travaux se ralentirent. Le XVe et le XVIe siècle virent embellir et compléter certaines parties ; un projet d'achèvement (1496) ne fut pas exécuté. Les dernières travées et la façade occidentale furent construites seulement au XIXe siècle, d'après les plans de Viollet-le-Duc.

En écrivant l'histoire du monument, il est arrivé parfois à M. du Ranquet de faire dire aux textes davantage qu'ils ne disaient en réalité. Il distingue quatre campagnes aux XIIIe et XIVe siècles, d'après le style plus ou moins avancé des différentes parties de l'édifice ; puis il cherche à attribuer ces quatre campagnes à quatre maîtres d'œuvre successifs : Jean des Champs, dont il veut à tout prix faire un auvergnat (de 1248 à 1287), Pierre des Champs, dont il veut faire le fils du précédent (de 1287 à 1325 environ), un anonyme (vers 1325-vers 1340), et Pierre de Cébazat (vers 1340 à 1359). Tout cela n'est qu'une série d'hypothèses, que les rares mentions que nous avons de maîtres d'œuvre de la cathédrale de Clermont aux XIIIe et XIVe siècles ne permettent d'accepter qu'avec de grandes réserves.

M. du Ranquet, archéologue averti et qui a longtemps étudié la cathédrale de Clermont, la connaît dans le détail. Aussi la description des parties de la construction ainsi que des peintures, vitraux, tombes et mobilier est faite avec soin et compétence. S'il y a dans la partie historique de son livre des choses contestables, la partie descriptive sera un excellent guide pour le visiteur de la cathédrale.

PIERRE-FRANÇOIS FOURNIER.

L'Achilléide byzantine, publiée avec une introduction, des observations et un index par D. C. HESSELING. — Amsterdam, J. MULLER, septembre 1919, 150 p. in-4°. (Extrait des *Verhandelingen* de l'Académie Royale des Sciences d'Amsterdam, n. 3, t. XIX).

Strictement, ce nouvel ouvrage du savant helléniste de Leide n'est pas de notre compétence ; nous nous permettons cependant de le signaler à ceux qui s'intéressent à l'histoire de la légende troyenne au moyen âge.

Le poème n'est pas inédit ; il a été publié par Sathas et W. Wagner, mais M. Hesseling donne une édition critique des deux versions, l'une plus développée, l'autre plus courte. L'œuvre aurait été composée, d'après l'éditeur, au commencement du xve siècle (p. 15). Ce qui est curieux, c'est que l'auteur ne semble connaître de la légende d'Achille que le nom du héros, celui de Patrocle, et celui des Myrmidons ; du moins, il fait abstraction du reste. Il est vrai qu'à la fin de la version développée il y a un passage (p. 88-90, v. 1759-1820) où le versificateur raconte brièvement la guerre de Troie et la mort d'Achille, tué en trahison par Pâris et Déiphobe, conformément à la version du Pseudo-Dictys, qu'on retrouve chez les auteurs du moyen âge byzantin (la source directe serait Constantin Manasse) ; mais M. Hesseling croit ce passage interpolé. Le modèle que l'auteur a en vue n'est pas l'Achille classique, c'est le Digénis Akritas de l'épopée byzantine ; en outre, il a connu des chants populaires et les romans grecs de l'époque impériale, ou plutôt les imitations byzantines de ces romans. Le tout forme un ensemble singulier, que M. Hesseling analyse soigneusement. Inutile de dire que la langue est étudiée également par l'éditeur, avec sa précision habituelle.

G. HUET.

Le Gérant : É. CHAMPION.

Abbeville. — Imprimerie F. PAILLART.

HILDEBRAND

(*Suite et fin*)[1]

VI

Nicolas II est mort le 27 juillet 1061. Le 1er octobre, Anselme de Lucques est revêtu de la tiare sous le nom d'Alexandre II[2]. L'élection fut conforme au décret de 1059[3], mais plutôt pénible. Il est d'ailleurs assez difficile, par suite de la divergence des chroniques, de reconstituer exactement comment les choses se sont passées.

Bonizon de Sutri se contente de signaler que, après la mort de Nicolas II, « le clergé et le peuple romain élurent Anselme de Lucques[4]. » Aucun rôle particulier n'est assigné à Hildebrand qui, au contraire, tient la première place dans la version de Léon d'Ostie. Ici, pour en finir avec les troubles très graves qui avaient suivi la mort du pontife défunt, Hildebrand s'entend avec les cardinaux et les nobles pour le choix d'Anselme, mais c'est au bout de trois mois qu'une

1. Cf. précédents articles, *Le Moyen Age*, 2e série, t. XXI, année 1919, pp. 76 et 149.

2. La date, *Kalendas octobris*, est donnée par Pierre Damien, *Disceptatio synodalis* (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLV, col. 79).

3. Pierre Damien, *op. cit.*, dit, en parlant d'Alexandre II : « ille, quem cardinales episcopi unanimiter vocaverunt, quem clerus elegit, quem populus expetivit. » (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLV, col. 84).

4. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI : « Post cujus obitum, secundum majorum decreta clerus et populus Romanus elegit sibi Anselmum, Lucensem episcopum. » (*Libelli de lite*, t. I, p. 594).

solution intervient[1]. Le même chroniqueur signale la présence à Rome, à cette occasion, de Didier du Mont-Cassin et de Richard d'Aversa[2] et il est confirmé sur ce point par Bernold de Constance qui, lui aussi, fait participer les Normands à l'élection[3]. La concordance des sources italiennes et germaniques autorise à penser que les choses se sont passées de la sorte et que l'émeute a rendu l'intervention normande nécessaire. Est-ce Hildebrand qui l'a sollicitée? Léon d'Ostie ne le dit pas et il semblerait plutôt résulter de sa narration que c'est Didier du Mont-Cassin qui a conduit Richard à Rome, ce qui n'a pas lieu de surprendre.

En tous cas la version du Mont-Cassin est beaucoup plus plausible que celle des *Annales Romani*. Celles-ci racontent qu'après la mort de Nicolas II les Romains décidèrent d'envoyer une ambassade au jeune roi Henri pour demander un pape, mais qu'Hildebrand, à cette nouvelle, s'en alla à Milan chercher Anselme, «archevêque de cette ville[4].» Or Anselme n'a jamais été archevêque de Milan et il y a déjà là une raison de suspecter les *Annales Romani*. Ce n'est pas la

1. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. III, c. 19 : « Cum maxima inter Romanos seditio cœpisset de ordinando pontifice exoriri, Hildebrandus archidiaconus, cum cardinalibus nobilibusque Romanis consilio habito, ne dissensio convalesceret, Anselmum tandem, Lucensem episcopum, post tres circiter menses in Romanum pontificem eligunt. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 711).

2. Léon d'Ostie. *Chronica monasterii Casinensis, loc. cit.* : « nostro Desiderio simul cum principe Romam proficiscente. »

3. Bernold de Constance, a. 1061 : « Set vicesima die ante ejus promotionem, Lucensis episcopus, nomine Anshelmus, a Nordmannis et quibusdam Romanis papa 158us ordinatus. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V. p. 428). Suivant Benzon d'Albe (*ibid*., t. XI. p. 762), le prince Richard aurait réussi à installer Alexandre II pendant la nuit, après une lutte sanglante.

4. *Annales Romani* : « Post mortem vero Nykolay miserunt Romani legatos ad Heinricum regem, qui tunc puer erat, ut pium rectorem sancte Romane ecclesie tribueret. Hoc audito, Hildibrandus, qui tunc archidiaconus erat, ilico perrexit Mediolanum et duxit Anselmum, qui tunc archiepiscopus erat dictæ civitatis. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 472).

seule, car cette erreur est accompagnée d'une autre : le départ des délégués romains pour la Germanie a eu lieu non pas avant, mais après l'élection d'Alexandre II.

Nous n'avons pas à retenir ici les circonstances dans lesquelles Cadalus de Parme fut proposé comme antipape. Il semble bien qu'il ait été mis en avant par le parti de Gérard de Galéria et par les évêques lombards[1], au lendemain de l'élection d'Alexandre II que l'on feignit d'ignorer[2]. Il fut officiellement désigné, un mois plus tard, au concile tenu à Bâle, le 28 octobre[3]. Quelques évêques opposèrent une vive résistance, qui s'explique facilement[4]. Le choix d'Anselme de Lucques n'était nullement inspiré par le désir de blesser la cour impériale. Pierre Damien affirme, dans sa *Disceptatio synodalis*, qu'Anselme était un familier du roi[5]. Au reste, ce n'était pas à la personne d'Alexandre II, mais au mode suivant lequel il avait été élu que la cour témoignait de l'hostilité. Elle n'avait pas reconnu le décret de 1059 et le cardinal Étienne, chargé de le notifier, avait été éconduit par l'entourage de Henri IV[6]. De là seulement l'origine du succès de Cadalus.

Aussitôt nommé, Cadalus vint en Lombardie, mais fut longtemps empêché par Godefroy de Lorraine d'entrer à

1. Pierre Damien, *Disceptatio synodalis* (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLV, col. 85).

2. *Annales Altahenses* : « Episcopus autem Parmensis, Kadalo nomine, audita unius (Nicolai) morte, alterius autem electionem simulans se nescire. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XX, p. 810).

3. Cf. *Annales Altahenses, loc. cit.* — Berthold de Reichenau, a. 1061 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 271).

4. *Annales Augustani* : « Parmensis autem episcopus a quibusdam papa constituitur, archiepiscopis et ceteris episcopis non consentientibus. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. III, p. 137). Les *Annales Augustani*, très favorables à l'empire, ne sauraient être soupçonnées ici.

5. Pierre Damien, *Disceptatio synodalis* (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLV, col. 80).

6. Pierre Damien, *Disceptatio synodalis* (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLV, col. 85).

Rome[1]. Pourtant, en 1062, il put approcher de la ville, battit les troupes pontificales au *campus Leonis* (14 avril 1062) et força un instant l'accès de la cité léonine[2]. Godefroy intervint alors et pria les deux compétiteurs de se retirer dans leurs diocèses respectifs. Alexandre témoigna d'une extraordinaire docilité envers le pouvoir temporel, ce qui prouve que les idées d'Humbert n'avaient plus cours[3] : il retourna à Lucques où il séjourna d'août 1062 au printemps de 1063[4], attendant en somme la décision de la Germanie. Quelques semaines plus tard Cadalus, cédant à la force, regagna Parme[5].

L'attitude d'Alexandre II, plutôt humiliante pour le Saint-Siège, s'explique par l'arrivée au pouvoir, en Allemagne, à la suite d'une révolution de palais, d'Annon, archevêque de Cologne[6]. Celui-ci réunit à Ausbourg, le 27 octobre 1062, un concile à l'occasion duquel Pierre Damien composa la *Disceptatio synodalis* et où fut décidé l'envoi en Italie de Burchard, évêque d'Halberstadt, neveu d'Annon[7]. Le but de cette mission était de réconcilier la cour avec Alexandre II, et elle fut couronnée d'un plein succès. Tandis que, dans une bulle du 13 janvier 1063, Alexandre félicite Burchard de son zèle

1. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI (*Libelli de lite*, t. I, p. 595) ; Benzon d'Albe, *Ad Heinricum*, l. II, c. 1 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XI, p. 612).

2. Cf. Bonizon de Sutri, Benzon d'Albe, *Annales Romani*, *loc. cit.*

3. Le cardinal Humbert était mort un peu avant Nicolas II, le 5 mai 1061. Cf. nos *Prégrégoriens*, p. 196.

4. Jaffé-Lœwenfeld, n°s 4486-4497.

5. On peut, puisque les bulles signalent la présence d'Alexandre II à Lucques, adopter ici le récit de Benzon d'Albe, *loc. cit.*, qui d'ailleurs a été personnellement mêlé aux événements de ces deux années.

6. Lambert de Hersfeld, a. 1062 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 162).

7. Pierre Damien, *Disceptatio synodalis* (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLV, col. 67). — Lambert de Hersfeld, *loc. cit.* — Benzon d'Albe, *Ad Heinricum*, l. III, c. 26 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XI, p. 631). — *Annales Altahenses* (*Ibid.*, t. XX, p. 810).

pour rétablir la paix de l'Église [1], Cadalus, abandonné de tous, témoigne sa colère en faisant une tentative infructueuse sur Rome, en mai 1063. Bref, à la fin de 1063, Alexandre II triomphe [2].

Quel a été le rôle d'Hildebrand dans cette controverse? Benzon d'Albe le place à tout moment aux côtés du pape qui s'efface en quelque sorte devant lui; Bonizon de Sutri ne prononce pas son nom. Sans doute entre ces deux versions, également sujettes à caution, il est difficile de choisir. La vérité paraît pourtant être plutôt du côté de Benzon. En effet Bonizon n'a cessé de dépeindre Hildebrand comme un adversaire acharné du pouvoir laïque et de la Germanie; comment dès lors eût-il accepté l'arbitrage d'Annon de Cologne et admis que le successeur de Pierre pouvait tenir son pouvoir d'une autorité temporelle? L'attitude d'Hildebrand serait donc en contradiction avec celle que lui a faussement prêtée Bonizon; mieux valait donc garder un sage silence à son sujet. Or, si l'on en juge par ce qui s'est passé après 1063, il paraît impossible qu'Hildebrand n'ait pas participé dès le début aux combinaisons diplomatiques d'Alexandre II.

La solution intervenue à Augsbourg faillit en effet être compromise par Pierre Damien. De France, où il s'acquittait d'une légation, Damien, sans doute mal informé des résultats de la mission de Burchard, écrivit à l'archevêque de Cologne, pour le supplier de compléter l'œuvre, ébauchée à Augsbourg, en réunissant le plus promptement possible un concile général, « afin que le monde fût enfin délivré des épines qui le déchiraient [3]. » C'était admettre qu'Alexandre II n'était pas encore reconnu de tous et vrai-

1. Jaffé-Lœwenfeld, n° 4498.

2. *Annales Altahenses*, a. 1063 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XX, p. 812); — Benzon d'Albe, *Ad Heinricum*, l. II, c. 15-17 (*Ibid.*, t. XI, p. 618-621).

3. Pierre Damien, *ep.* III, 6 (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLIV, col. 293).

ment la démarche n'était pas heureuse. Elle fut critiquée en termes plutôt rudes par Hildebrand, dont la lettre ne nous est pas parvenue, mais la réponse de Pierre Damien nous permet de conjecturer ce qu'elle devait être. « Je demande humblement à mon saint Satan (Hildebrand), écrivit l'évêque d'Ostie, de ne pas sévir si durement contre moi, de ne pas se montrer impitoyable à mon égard, mais de faire preuve de quelque bienveillance vis-à-vis de son humble serviteur. Mes épaules, déjà livides, sont à bout de force ; mon dos, brisé de coups, est couvert de boursouflures, mais qu'importe ? J'arrête là mes plaintes, je mets mon doigt sur mes lèvres et je demande grâce [1].... »

Il résulte de cette lettre qu'Alexandre II et Hildebrand, auxquels elle est simultanément adressée, n'avaient cessé d'agir en commun. Il n'y a d'ailleurs rien de surprenant à ce que le pape se soit associé son ancien compagnon de lutte qui avait contribué pour une large part à son élection. De plus, comment expliquerait-on le désappointement si vif d'Hildebrand, si la politique suivie depuis 1061 n'était pas son œuvre ?

On resta fidèle à cette politique conciliante et Alexandre II jugea plus prudent de se rendre à l'invitation d'Annon qui réunit, à Mantoue, en 1064, au moment de la Pentecôte [2], un concile où le pape fut à nouveau reconnu [3]. Hildebrand ne semble pas y avoir assisté et il serait resté à Rome [4].

Par la suite, Hildebrand a eu un rôle plus actif et une influence plus immédiate que sous les précédents pontificats.

1. Pierre Damien, *ep.* I, 16 (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLIV, col. 233).

2. Au sujet de la date de ce concile, nous nous rallions pleinement aux conclusions de Hefele-Leclercq, *op. cit.*, t. IV, 2e partie, p. 1234 et suiv.

3. Cf. le récit très complet d'Hefele-Leclercq, *loc. cit.*, où l'on trouvera tous les textes.

4. Benzon d'Albe, *Ad Heinricum*, l. III, c. 27 : « Prandellus denique, de certis semper incertus, domi resedit. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XI, p. 632).

C'est à tort que certains historiens veulent qu'il ait été sur plus d'un point en désaccord avec le pape[1]. Rien ne le laisse supposer, tandis qu'à bien des indices il paraît évident que les idées d'Hildebrand et d'Alexandre II sur le gouvernement de l'Église étaient rigoureusement identiques.

Le pontificat d'Alexandre II revêt, par rapport à ceux qui l'ont précédé, une physionomie assez particulière. Il est caractérisé par un vigoureux effort pour faire sentir partout l'action réformatrice du Saint-Siège, pour lui subordonner étroitement toutes les églises et même la société laïque. Il suffit de parcourir les bulles pontificales pour s'en convaincre. Témoin par exemple la lettre au duc Dominique où le pape affirme, sur un ton tranchant, que le jugement du pontife romain ne peut être annulé ni modifié par personne[2] ou celle adressée au roi de France, Philippe Ier, qui rappelle sèchement le respect dû aux canons de l'église romaine[3]. Partout les interventions se multiplient et, plus que jamais, elles s'exercent en faveur de la réforme des mœurs cléricales[4].

Cette allure donnée au gouvernement de l'Église ne saurait étonner, si l'on se rappelle ce qu'a été la vie d'Anselme de Lucques avant son élévation au siège apostolique : elle a été exclusivement consacrée, en Lombardie, à servir la cause réformatrice dont le Saint-Siège devait assurer le triomphe. Mais il faut noter que ces idées étaient aussi celles de Pierre Damien et d'Hildebrand qui paraissent avoir été pour

1. Telle est l'opinion notamment de Martens, *op. cit.*, t. I, p. 32. Il s'appuie sur deux lettres de Grégoire VII (*Reg.*, l. VII, ep. 24 et l. VIII, ep. 42) qui annulent des décisions prises par Alexandre II. Or il s'agit de questions de détail, de privilèges indûment obtenus par des abbayes à la suite d'une erreur matérielle ; c'est la chancellerie qui est en cause et non la politique pontificale dont les idées directrices ne sont nullement contestées.

2. Jaffé-Lœwenfeld, n° 4509.

3. Jaffé Lœwenfeld, n° 4525.

4. Cf. nos *Prégrégoriens*, p. 248 et suiv.

Alexandre II ce que furent Humbert et Boniface d'Albano pour Nicolas II[1]. Hildebrand, en particulier, était convaincu que seul le Saint-Siège aurait une autorité suffisante pour contraindre le clergé à revenir à l'antique discipline. Nous savons, par un traité de Pierre Damien, que dès 1059 il se préoccupait de réunir des textes canoniques qui auraient justifié sa volonté de resserrer les liens, alors trop distendus, qui unissaient l'épiscopat, le clergé et les fidèles au siège apostolique[2]. Son programme était donc identique à celui que reflètent les bulles d'Alexandre II. Dans quelle mesure est-ce lui qui a suggéré au pape une attitude plus catégorique, il est difficile de le déterminer avec précision. Toutefois les textes s'accordent à faire de lui le principal ministre d'Alexandre II[3] et, dans quelques affaires, on peut saisir son intervention personnelle.

Alexandre II, ancien évêque de Lucques, n'a jamais perdu de vue la crise religieuse qui désolait la Lombardie. Elle était particulièrement aiguë depuis 1066. L'archevêque Guy tenait toujours pour Cadalus et les Patares, dirigés par un

1. Sur les idées de Pierre Damien à ce sujet, cf. nos *Prégrégoriens*, p. 92 et suiv.

2. Pierre Damien, *op.* V, *De privilegiis Romanæ ecclesiæ ad Hildebrandum* (Migne, *Patr. Lat.*, t. CXLV, col. 80). M. Paul Fournier, dans le compte-rendu qu'il a bien voulu consacrer à nos *Prégrégoriens* (*Bibliothèque de l'École des Charles*, 1918, p. 332-336) a beaucoup insisté sur cette conception d'Hildebrand. Nous sommes pleinement d'accord avec lui ; nous remarquerons seulement que Pierre Damien a vu lui aussi que la réforme ne pourrait se faire que sous l'impulsion du Saint-Siège. Cela prouve une fois de plus qu'avant 1073, les idées d'Hildebrand ressemblaient plus à celles de l'évêque d'Ostie qu'à celles du cardinal Humbert.

3. Bernold de Constance, après avoir signalé une constitution d'Alexandre II interdisant le mariage sacerdotal, conclut : « Hujus autem constitutionis maxime fuit auctor Hildebrandus, tunc Romanæ ecclesiæ archidiaconus, hereticis maxime infestus. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. V, p. 428). Cf. aussi Benzon d'Albe, *Ad Heinricum*, l. VII, c. 2 (*ibid.*, t. XI, p. 672) et Landulf, *Historia Mediolanensis*, l. III, c. 15 : « Oldeprandus qui, residens in palatio, militiam Romanam quasi imperator regebat. » (*Ibid.*, t. VIII, p. 83).

homme très entreprenant, Erlembaud, lui suscitaient une opposition des plus violentes. Bref, en 1067, il fallut envoyer de nouveaux légats[1]. On sait par Arnulf qu'Hildebrand leur conseilla d'obtenir avant tout la démission de Guy, cause de tout le mal[2], et, si l'on en croit Bonizon de Sutri, son avis aurait prévalu, car l'archevêque se retira, mais, pour jouer un mauvais tour à la papauté, il envoya sa croix et son anneau au roi de Germanie[3]. Une nouvelle agitation s'ensuivit : les partisans de Guy proposèrent, pour le remplacer, un certain Godefroy qui se faisait fort d'en finir avec les Patares. Ceux-ci de leur côté, sur le conseil d'Hildebrand — c'est du moins Bonizon qui l'affirme — élurent, le 6 janvier 1072, un clerc nommé Atton[4]. Entre Godefroy et Atton la lutte fut très âpre et la question milanaise n'était pas réglée au moment où Hildebrand devint le pape Grégoire VII.

Hildebrand s'est occupé aussi des affaires normandes. L'alliance conclue par la papauté avec les princes de l'Italie du Sud reposait sur une base fragile et, à peine ébauchée, elle faillit être rompue. Le comte d'Aversa, Richard, qui avait aidé Alexandre II à reprendre possession de la capitale de la chrétienté, étendit, pendant les premières années du pontificat, son autorité sur Capoue[5]. Cette poussée vers le nord

1. Sur les affaires de Milan, cf. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI (*Libelli de lite*, t. I, p. 599). — Arnulf, *Gesta archiepiscoporum Mediolanensium*, l. III, c. 16 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VIII, p. 21). — Landulf, *Historia Mediolanensis*, l. III, c. 29 (*Ibid.*, t. VIII, p. 95).

2. Arnulf, *loc. cit.* : « Archidiaconus ille Hildeprandus... palam fatebatur haud secus sedari posse Mediolanense discidium quam canonicum habendo pastorem ad quem eligendum necessarium dicebat Romanum fore consensum. »

3. Cf. Bonizon de Sutri et Arnulf, *loc. cit.*

4. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI (*Libelli de lite*, t. I, p. 600). — Arnulf, *Gesta archiepiscoporum Mediolanensium*, l. III, c. 25 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VIII, p. 25).

5. Cf. Chalandon, *op. cit.*

était inquiétante pour la papauté : Richard avait de vastes ambitions qui se traduisirent, en 1066, par une marche sur Rome où, suivant Léon d'Ostie, il eût voulu revêtir le patriciat[1]. Cette nouvelle provoqua une vive émotion non seulement dans l'entourage du pape, mais en Germanie. Henri IV fit des préparatifs pour une expédition, à la suite de laquelle il comptait être couronné empereur[2], mais il fut devancé par Godefroy de Lorraine auquel Hildebrand s'était directement adressé[3]. Godefroy, dont Bonizon célèbre les imaginaires succès, échoua devant Aquino et conclut avec Richard une paix dont nous ne connaissons pas les conditions[4]. L'année suivante, Alexandre II, accompagné d'Hildebrand, se rendit à Melfi, puis à Salerne[5]. Le danger était donc conjuré et la papauté sauvée, grâce à la maison de Lorraine-Toscane qui devait être désormais son meilleur

1. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. III, c. 23 : « Interea cum supradictus princeps Richardus, victoriis ac prosperitatibus multis elatus, subjugata Campania, ad Romæ jam se viciniam perrexisset, ipsiusque jam urbis patriciatum omnibus modis ambiret. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 714). — Lupus Protospatarius, a. 1066 : « Et hoc anno princeps Richardus intravit terram Campaniæ obseditque Ciperanum et comprehendit eam et devastando Romam pervenit. » (*Ibid.*, t. V, p. 59).

2. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. III, c. 23 : « Qui (Heinricus IV), ut bona sancti Petri de manibus Normannorum eriperet et imperii coronam de apostolica manu reciperet, magna cum expeditione pervenit Augustam ; ibique præstolans Gotefridum, Tusciæ ducem et marchionem, qui regem quoties Italiam intrare deberet cum sua solitus erat præire militia. » (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 714).

3. Bonizon de Sutri, *Liber ad amicum*, l. VI : « Eodem quoque tempore Normanni Campaniam invadunt. Quod cernens, Deo amabilis Hildebrandus continuo magnificum ducem Gotefridum in auxilium sancti Petri evocat. » (*Libelli de lite*, t. I, p. 599).

4. Léon d'Ostie, *Chronica monasterii Casinensis*, l. III, c. 23 (*Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. VII, p. 714). — *Annales Augustani*, a. 1067 : « Gotefridus dux, contra Normannos missus, nullo effectu, paucis etiam amissis, rediit. » (*Ibid.*, t. V, p. 128).

5. Jaffé-Lœwenfeld, n° 4635.

appui en Italie. Et ainsi, dès l'époque d'Alexandre II, Hildebrand esquisse la politique qu'il suivra pendant son pontificat.

Tandis qu'il combattait les Normands de l'Italie du Sud, Hildebrand encourageait la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant. Plus tard, devenu le pape Grégoire VII, il a rappelé, dans une lettre du 24 avril 1080, qu'il avait favorisé l'entreprise malgré l'opposition de certaines personnes de son entourage et il se félicitait alors des résultats obtenus[1]. Il était en droit de le faire : le nouveau royaume a compté parmi les états les plus déférents envers le siège apostolique et a été un des plus sûrs points d'appui de la politique pontificale.

Telles sont les principales manifestations du rôle personnel d'Hildebrand[2]. Il a été beaucoup plus important que sous les précédents pontificats. Cela ne veut pas dire qu'il faille adopter, pour cette période, les légendes colportées par Bonizon de Sutri et dictées par les mêmes tendances[3]. Il n'en reste pas moins établi qu'au moment de la mort du pape

1. *Greg. VII, reg.*, l. VII, ep. 33 (*Monumenta Gregoriana*, p. 414).

2. Encore plusieurs interventions d'Hildebrand nous échappent-elles. Ainsi dans une de ses bulles (*Reg.*, l. IV, ep. 1) il fait allusion aux avertissements paternels qu'il aurait transmis à Henri IV quand il était diacre. Cela semble bien indiquer qu'il a joué un rôle dans les démêlés d'Alexandre II avec le jeune roi.

3. Hildebrand aurait notamment appuyé la candidature au siège de Ravenne, alors vacant par la mort de l'évêque Henri, de Guibert qui avait été chancelier d'Italie sous la régence d'Agnès et que l'arrivée d'Annon aux affaires avait ensuite écarté. Annon lui avait même refusé l'évêché de Parme. Henri IV lui donna celui de Ravenne et, au concile tenu à Rome pendant le carême de 1073, Hildebrand aurait fait ratifier ce choix par Alexandre II qui aurait opposé une vive résistance. Ce même concile aurait, toujours sur l'initiative d'Hildebrand, absous Hugues Candide, accusé de simonie. Il n'y a pas lieu d'accueillir ces faits légendaires. Bonizon a voulu noircir Guibert et Hugues qui, s'il en était ainsi, auraient dû être attachés à Grégoire VII par les liens de la plus vive reconnaissance et qui se signalèrent au contraire par une défection retentissante.

(21 avril 1073), Hildebrand était le personnage le plus en vue de l'Église romaine. On ne pourrait autrement s'expliquer pourquoi il prit, de sa propre autorité, pour l'élection du successeur, des dispositions que les événements se chargèrent de déjouer. Il avait ordonné de jeûner et de prier pendant trois jours. Or le lendemain de la mort d'Alexandre II et pendant la cérémonie de ses funérailles, l'enthousiasme populaire, triomphant des règles canoniques, élevait sur le siège de Pierre l'archidiacre Hildebrand, désormais le pape Grégoire VII[1].

VII

De l'étude qui vient d'être faite se dégagent deux conclusions essentielles :

1° On a été beaucoup trop porté à ramener à Hildebrand toute l'histoire de la papauté de 1048 à 1073. L'examen critique des textes a dénoncé bien des légendes dues, pour la plupart, à l'imagination partiale de Bonizon de Sutri ou de l'auteur des *Annales Romani*. Jusqu'à l'avènement d'Alexandre II, la biographie d'Hildebrand se réduit à deux faits : sa légation en Gaule sous Léon IX, interrompue par la mort du pape et reprise sur l'ordre de Victor II, — puis, en 1057-1058, sa mission en Germanie, dont le but était de faire agréer par la cour impériale l'élection assez anormale de Frédéric de Lorraine et au cours de laquelle il se transforma, après la mort prématurée d'Étienne IX, de légat pontifical en mandataire de l'impératrice Agnès, chargé de notifier aux cardinaux et aux Romains la désignation comme pape de Gérard de Florence. Telles sont, jusqu'en 1061, les deux seules manifestations de l'activité d'Hilde-

1. Cf. *Greg. VII, Reg.*, l. I, ep. 1, 2, 3, 4 (*Monumenta Gregoriana*, p. 10-13).

brand et il faut renoncer à apercevoir en lui le mentor de Léon IX, le destructeur du patriciat, l'inspirateur du décret de 1059, l'auteur du rapprochement de la papauté avec les Normands. La fortune d'Hildebrand date en somme de l'élection d'Anselme de Lucques qui s'inspira en toutes circonstances de ses avis et lui laissa une très large part dans le gouvernement de l'Église.

2° Il résulte également de notre analyse des textes qu'il faut aussi en revenir des conceptions politico religieuses que l'on a jusqu'ici prêtées à Hildebrand. Les polémistes, grégoriens ou antigrégoriens, qui font de lui le champion des idées intransigeantes, ont répandu sur son compte une série de légendes que la plupart des historiens modernes ont conservées et qui pourtant sombrent devant la plus élémentaire critique. D'après les documents vraiment historiques, Hildebrand est avant tout une âme ardente, très éprise d'idéal chrétien, partant très désireuse de restaurer la discipline, de remettre en honneur la vieille loi du célibat ecclésiastique, d'en finir avec le scandaleux trafic des évêchés. Pour réaliser ce programme, Hildebrand veut raffermir l'autorité du Saint-Siège, pierre angulaire de la chrétienté, mais rien dans ses actes ne prouve qu'il ait jugé nécessaire, pour parvenir à cette fin, de partir en guerre contre l'empereur et les autres pouvoirs laïques. Seul, Bonizon de Sutri lui a prêté cette attitude que les faits se chargent de démentir. Hildebrand n'a-t-il pas été solliciter pour Frédéric de Lorraine la confirmation impériale? N'a-t-il pas négocié avec l'impératrice Agnès le choix de Nicolas II et surtout n'a-t-il pas docilement accepté l'arbitrage de Godefroy de Lorraine, d'Annon de Cologne et de la Germanie lors du schisme de Cadalus? Tout cela est historique, tandis que ses entretiens avec Léon IX ou avec Henri III ne sont que pures légendes. Dès lors ne faut-il pas conclure que, tout en étant décidé à ne rien sacrifier des prérogatives du Saint-Siège, Hildebrand a dans la pratique adouci les exigences

de la théorie canonique, qu'en politique il n'est pas un intransigeant comme le cardinal Humbert, mais un modéré comme saint Pierre Damien? D'ailleurs ses premiers actes comme pape, aussi bien que ses premières bulles où il revendique hautement les droits du pontife romain, laissent percer son invincible désir d'unir les deux puissances spirituelle et temporelle pour réformer l'Église. Il fera au jeune Henri IV, dont il a pourtant appris à connaître au cours du pontificat d'Alexandre II la perfidie et les vices, toutes les avances compatibles avec la dignité du siège apostolique et c'est seulement le jour où il sera convaincu que le roi, loin de prêter son concours à la réforme de l'Église, constitue le plus sérieux obstacle à sa réalisation, qu'il rompra avec lui. L'implacable logique des événements, que nous avons eu l'occasion de retracer ailleurs[1], l'orientera peu à peu vers les doctrines radicales professées dès le temps d'Étienne IX par le cardinal Humbert, mais, lorsqu'en 1073 Hildebrand devient le pape Grégoire VII, rien ne peut faire prévoir cette évolution que le roi de Germanie rendra inévitable et sans laquelle la réforme de l'Église, but final de la papauté, était condamnée à l'échec.

Augustin FLICHE.

1. Cf. nos *Prégrégoriens*, p. 279 et suiv.

UN

DIPLOME DE CHARLES LE CHAUVE

POUR SUNIAIRE

COMTE D'AMPURIAS-ROUSSILLON

La Bibliothèque de Catalogne (dans l'« Institut d'Estudis Catalans ») vient d'augmenter son département des manuscrits par l'acquisition de onze volumes d'un intéressant recueil contenant diverses notes et dissertations historiques et liturgiques et de nombreuses copies de documents (dont plusieurs sont inédits et en partie disparus), formé jadis, sous le titre de *Sacrae Cathaloniae antiquitatis Monumenta*, par le Père Jacques Pasqual.

Ce savant religieux, « antiquitatis et rei diplomaticae cultor eximius — Gotholauniae idiomatis vindex acerrimus — morum comitate conspicuus » (comme il était qualifié dans l'inscription de son tombeau)[1], fit beaucoup de recherches dans plusieurs archives de Catalogne pendant le dernier tiers du XVIIIe siècle.

Les archives de la maison ducale de Cardona furent du nombre de celles dont le P. Pasqual tira grand profit : elles étaient alors conservées à Barcelone, mais au XIXe siècle, MM. les ducs de Medinaceli, leurs propriétaires, les ont fait transférer à Madrid. Ces archives comprennent différents fonds, correspondant aux diverses anciennes grandes familles catalanes successivement incorporées à la maison de Cardona;

1. Torres Amat, *Diccionario de escritores catalanes*, p. 470.

de ces fonds le plus riche en documentation est celui du comté d'Ampurias[1].

Parmi plusieurs transcriptions diplomatiques faites par le P. Pasqual aux archives de la maison ducale de Cardona, il y en a une[2] qui offre beaucoup d'intérêt, car elle nous fait connaître un diplôme inédit de Charles le Chauve en faveur du comte Suniaire Ier d'Ampurias-Roussillon. Cette transcription, faite en 1785, est tirée non pas de l'original, mais d'une copie datée du 3 août 1168 (an XXXI de Louis le Jeune); et malheureusement elle nous donne le texte avec de nombreuses lacunes, dues certainement au mauvais état de la copie ancienne, et avec quelques leçons incorrectes qu'il faut sans doute attribuer plutôt au copiste du XIIe siècle qu'à l'érudit transcripteur du XVIIIe.

Voici, avec quelques restitutions, la teneur de ce document[3] :

In nomine sancte et individue Trinitatis. [Karolus, gratia Dei rex. Regalis] celsitudinis mos est fideles regni sui donis multiplicibus et honoribus ingentibus [honor]are a[tque sublimare]. Proinde ergo noverit omnium sancte Dei Ecclesie fidelium et nostrorum, presentium scilicet et futurorum, industria [quod libuit ex]cellentie nostre quendam fidelem nostrum, nomine Suniarium, comitem fidelem nostrum (a) [de quibusdam rebus nostre proprietatis hono]rare (b) sublimemque efficere. Siquidem ipse res que nobis cesserunt in pago Barchinonense, id est vill.... .... Bitamenia, nunc autem appellatur Palatium, super fluvium...... qua dederimus de jure b[eneficiario].....tur. Unde hoc magnitudinis ac celsitudinis nostre [preceptum] fideli nostro Su[niario fieri illique dari] jussimus [per quod] prememoratas res omnes cum omni earum suma integritate, idem cum terris, vineis, cul[tis et incultis], pratis, pascuis, aquis, aquarum decursibus,

1. *Serie de los más importantes documentos del Archivo y Biblioteca del Excmo. S. Duque de Medinaceli, por* A. Paz y Melia. (Madrid, 1915).
2. *Sacræ Cathaloniæ antiquitatis monumenta*, t. IV, fol. 98.
3. Dans les variantes je désigne par *P* la copie de Pasqual.

(*a*) Suniario comiti fideli nostro, *P*. — (*b*) *P. donne*..... rorare.

molendinis, exitibus et regressibus seu et ipsas par[rochias]... ecclesias pertinencie cum decimis et primiciis, id est ad sancta Maria et ad sancto Stephano et ad alio sancto Stephano............ [in Monte] signo, in roches et in pedres vel rocas et in omnibus quicquid dici vel nominari potest, cum om......... termines, id est de collo Frumici usque in ipsa pelanca et de rio Arbuties usque in Truliars vel in ipso alode.............. et usque ad ipso collo que dicitur inter duos signos seu et in ipso collo de Sabadel et usque in summo Monte sign[o]........ mis ex terminacionibus in integro, sicut prephatus [Suniarius] ad suum beneficium visus eas fuit abere, sicut in scripto quando ad fiscum nostrum redacte sunt legitime vel scriptum esse dinoscitur, exceptis his que Frodinus, venerabilis episcopus, preceptum nostre auctoritatis largiti sumus et exceptis his hispanis vel servis...... de heremo traxerunt, perpetualiter de jure proprietario (*a*) concedimus habendas hoc nemine inquietante...... [sub tali] videlicet pacto ut quidquid ex predictis rebus deinceps pro sua oportunitate ac comoditate (*b*) libitum fuerit decrevimus (*c*), liberrimo in omnibus pociatur (*d*) arbitrio faciendi sicut ex reliquis (*e*) rebus sue proprietatis. Et ut hec nostre largitionis auctoritas (*f*) majorem in Dei nomine...... tempora obtineat (*g*) vigorem, manu propria subter eam firmavimus et anuli nostri (*h*) inpressione insignivimus (*i*)..... signum.

Signum (*monogramme*) Karoli (*j*) gloriosissimi regis.

Data XIIII kalendas septembris, indictione VII, anno XXIII regnante Karolo, gloriosissimo rege. Actum per manus (*sic*)........ [In Dei] nomine feliciter. Amen.

Le protocole de ce diplôme ne permet pas de douter qu'il soit émané de la chancellerie de Charles le Chauve, et non de celle de Charles le Simple. La copie ne nous a pas conservé la souscription, mais la formule de date nous a été transmise ; or, dans un diplôme de Charles le Simple, celle-ci eût compris, outre la vingt-troisième année du règne en France, l'année de la restauration (*redintegrante*)

(*a*) perpetuo, *P.* — (*b*) sue oportunitatis accomodatis, *P.* — (*c*) *Corrigez probablement* comoditate facere decreverit. — (*d*) faciat, *P.* — (*e*) et reliquid, *P.* — (*f*) auctoritatis, *P.* — (*g*) obtineant, *P.* — (*h*) annullo nostro, *P.* — (*i*) *Au lieu* d'insignivimus *lisez* insigniri jussimus. — (*j*) Karolus, *P.*

et celle du règne en Lorraine (*largiore vero hereditate indepta*).

Il faut remarquer, cependant, que les éléments de la date ne sont pas concordants ; le 19 août de la vingt-troisième année du règne de Charles le Chauve correspond au 19 août 862 ; l'indiction devrait être x.

L'attribution de ce document à Charles le Chauve se justifie aussi par des raisons historiques que je vais indiquer, en même temps que je dirai pourquoi j'ai identifié le Suniaire du diplôme en question avec le premier comte d'Ampurias du même nom. Par cet acte, le roi confère la propriété de certains biens à son fidèle le comte Suniaire ; or les mêmes biens furent achetés en 908 par le comte de Barcelone, Wifred II, à un certain Trasovadus, auquel ils avaient été vendus auparavant par le comte Suniaire II d'Ampurias-Roussillon, qui les avait hérités [1].

D'ailleurs, dans ce diplôme il est fait allusion à un autre précepte qui aurait été accordé par le même roi à l'évêque de Barcelone, Frodoinus, lequel était décédé avant 904 [2]. Quant à ce prélat, le diplôme de Charles le Chauve pour Suniaire nous donne une date plus reculée pour le commencement de son épiscopat que celle qu'on soupçonnait jusqu'à présent : de son prédécesseur, Adaulphe [3], on savait qu'il assista au deuxième concile de Toul, en 860 [4] ; mais on ne savait rien des évêques de Barcelone entre cette date et l'année 874, où Frodoinus apparaît déjà comme évêque barcelonais. C'est à cet évêque Frodoinus que Charles le Chauve, devenu empereur, adressa en 876 une intéressante

1. Valls-Taberner, *Figures de l'època comtal catalana* (Anuari de la Societat Catalana d'Heràldica, MCMXVI, p. 113).

2. Aymerich, *Nomina et acta episcoporum Barchinonensium*, p. 269.

3. C'est à tort que Florez (*España Sagrada*, t. XXIX) veut mettre entre Adaulphe et Frodoinus l'évêque Jean, qui fut en réalité antérieur au premier.

4. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, vol. XV, p. 561.

lettre close, dont l'exemplaire original est conservé encore aujourd'hui aux archives du Chapitre de Barcelone [1].

Le diplôme de Charles le Chauve pour Suniaire fournit aussi des données nouvelles concernant les comtes ampuritans du IXe siècle. D'après Mabille [2] le successeur de Gaucelme dans les comtés d'Ampurias et de Roussillon, en 834, aurait été Suniaire, lequel vers 843 aurait été remplacé par Alaric dans le premier comté, mais il serait resté comte de Roussillon. Alaric mourut en 844, et on ne connait pas avec certitude son successeur immédiat, car Auriole, son fils, ne paraît pas lui avoir succédé [3], et Isembert, signalé par Mabille comme comte d'Ampurias, en 849, ne l'était pas probablement, d'après Botet [4].

Selon un document de date incertaine, mais attribué par Baluze [5] aux environs de 850, le comte Suniaire Ier de Roussillon vivait encore à cette époque [6]. Voici que le diplôme transcrit plus haut nous montre ce comte vivant encore en 862 ; et tout fait facilement supposer qu'il possédait alors, pour la deuxième fois, le comté d'Ampurias, à moins qu'il ne s'agisse de deux Suniaire distincts ayant possédé les mêmes comtés à des époques très rapprochées.

Nous ne connaissons pour le comté d'Ampurias d'autre successeur direct de Suniaire Ier que Suniaire II, peut-être son fils, lequel posséda aussi celui de Roussillon, après le

1. Calmette, *Une lettre close originale de Charles le Chauve* (Mélanges d'histoire et d'archéologie de l'Ecole française de Rome, t. XXII, p. 135).

2. *Histoire générale de Languedoc* (éd. Privat), t. II, notes, p. 320 et 322.

3. Il était tout simplement un *fidelis* de Charles le Chauve, qui en 859 lui concéda certaines propriétés dans l'Ampurdan. Voir Prou, *Un diplôme de Charles le Chauve des Archives de M. le Duc de Medinaceli (Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 1917).*

4. Botet y Sisò, *Condado de Gerona. Los condes beneficiarios*, p. 29.

5. *Marca Hispanica*, appendix XXII, col. 784.

6. Monsalvatge (*Los condes de Ampurias vindicados*, Olot, 1917, p. 30) a voulu supposer, mais à tort, que c'était déjà Suniaire II qui était comte d'Ampurias vers 850 ; il faut avouer, d'ailleurs, que son ouvrage, quoique récent, n'a pas une grande valeur.

comte Bernard, fils de Blichilde [1]. Suniaire II apparaît déjà en 879 dans un plaid au sujet de biens sis en territoire ampuritan [2] : il était marié avec Ermengarde et vécut jusqu'en 915 [3]. Il avait hérité, comme il a été dit plus haut, les biens sis à côté du Montseny (dans la vallée Tordera), dont la propriété avait été conférée à Suniaire Ier par Charles le Chauve, et il en fit vente à Trasovadus, qui à son tour les vendit en 908 au comte de Barcelone Wifred II (appelé aussi Borrell) et à sa femme Garsendis.

Ces biens passèrent, plus tard, au monastère de Saint Cugat del Vallès, près de Barcelone ; ils sont mentionnés parmi les propriétés énumérées dans un diplôme de Lothaire, vers 986, confirmant les privilèges et possessions du dit monastère [4]. Mais voici que dans ce diplôme il y a en même temps une indication intéressante et qui soulève d'ailleurs un problème : les biens dont nous parlons ici avaient été concédés au monastère de Saint Cugat par le comte Gotfred pour le salut éternel de son frère Suniaire, clerc, qui l'avait ordonné ainsi dans son testament. M. Calmette n'avait pas hésité à identifier ce Gotfred avec Wifred le Velu, comte de Barcelone, et il voulait déduire encore qu'un des frères de Wifred le Velu, qui était peut-être clerc,

1. Calmette, *Les marquis de Gothie sous Charles le Chauve* (*Annales du Midi*, t. XIV).

2. Botet y Sisò, *Condado de Gerona. Los condes beneficiarios*, p. 77.

3. Mabille, *loc. cit.* ; Tastu, *Note sur l'origine des comtes héréditaires de Barcelona et d'Emporias-Roussillon.*

4. Halphen et Lot, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, p. 122 : «... villam Vildameniam que vocant Palatium in valle Dordaria (*lisez* : Tordaria) et villam Ricobert et ipsum pugium totum et integrum et villam Pinello cum suis terminis ; ecclesiam sancte Marie et sancti Stephani cum decimis et primiciis absque tributo, sicut Gotfredus comes ibi concessit per scripturam donationis pro anima fratris sui Suniarii clerici, sicut ei ipse precepit per suum testamentum ». La vraie date de ce diplôme (comme le prouve mon ami R. d'Abadal, dans le recueil des diplômes carolingiens pour la Catalogne, qu'il prépare maintenant) est celle qui lui avait été attribuée par Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 163.

s'appelait Suniaire et non Sunifred [1]. D'après tout ce que je viens d'exposer, la thèse de M. Calmette ne peut être plus soutenue, car les biens en question n'avaient pas été possédés par Wifred le Velu († 898), son fils et immédiat successeur, Wifred II, les ayant acquis en 908. Mais le comte Gotfred, mentionné dans le diplôme de Lothaire ne peut être non plus identifié avec Wifred II, de Barcelone, car celui-ci mourut avant son frère et successeur Suniaire qui, d'ailleurs, n'était pas clerc. Il faut remarquer, en passant, que M. Calmette avait tort de supposer que le frère de Wifred le Velu devait s'appeler Suniaire et non Sunifred : car il ne s'agit pas ici de l'erreur commise par les érudits d'autrefois qui ont fréquemment confondu, il est vrai, les deux noms, mais qui ne les ont pas, si souvent, lus l'un pour l'autre quand ils transcrivaient les anciens diplômes, et il n'y a pas un seul document où il soit fait mention d'un frère de Wifred le Velu appelé Suniaire, tandis que dans toutes les éditions de l'acte de la donation de Prades faite par Wifred et ses frères en faveur du monastère de La Grasse [2] figure Sunifred.

Je ne vois d'autre identification possible pour le comte Gotfred mentionné dans le diplôme de Lothaire en faveur de Saint Cugat, qu'avec le comte Gauzfred d'Ampurias-Roussillon, celui qui est aussi nommé Gotfred dans un diplôme de Louis d'Outremer pour le monastère de Saint-Pierre de Rodas (948) [3] et qui, d'ailleurs, est appelé duc de Roussillon dans un diplôme de Lothaire lui concédant certaines terres (981) ; il aurait bien pu avoir un frère dit Suniaire, nom qui

1. Calmette, *Un jugement original de Wifred le Velu pour l'Abbaye d'Amer* (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. CXVII).

2. Vic et Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, t. I, col. 126 ; *Histoire générale de Languedoc* (éd. Privat), t. II, preuves ; Mahul, *Cartulaire et archives de Carcassonne*, t. II, p. 216.

3. Lauer, *Recueil des actes de Louis IV, roi de France*, p. 72. Justement ce diplôme de 948 mentionne, comme distincts, le comte Godfred (d'Ampurias) et le comte Wifred (de Besalú).

avait été assez fréquent parmi leurs ancêtres. Cela fait présupposer une réacquisition des biens de la vallée Tordera par la famille comtale d'Ampurias-Roussillon, après 908 et plus probablement après 914, date de la mort de Wifred II de Barcelone ; on inclinerait volontiers à croire que la maison comtale d'Ampurias-Roussillon a hérité ces biens dans la seconde moitié du xe siècle, de la veuve de Wifred II, la comtesse Garsendis, qui n'avait pas laissé d'enfants mâles. Tout fait supposer (et cela s'accorde avec des indices notés par Bofarull [1]) que Garsendis était issue de cette famille-là ; et nous savons [2] qu'elle vivait encore en 930 [3].

F. VALLS-TABERNER.

1. Bofarull, *Los condes de Barcelona vindicados*, t. I, p. 48, n. 1.

2. Bofarull, *ibid.*, p. 63.

3. Je remercie infiniment M. Maurice Prou, à qui je dois, outre la revision générale de cet article, la plupart des restitutions et corrections faites dans le texte du diplôme transcrit plus haut et tout le raisonnement d'ordre diplomatique autorisant son attribution à Charles le Chauve.

LA SCULPTURE ROMANE

EN LOMBARDIE

D'après l'ouvrage récent de M. Arthur Kingsley Porter

LOMBARD ARCHITECTURE [1]

Dans quelle région de l'Europe occidentale la renaissance de la sculpture et plus particulièrement de la statuaire romane s'élabora-t-elle, quelle fut l'école qui se forma la première, et jusqu'à quel degré exerça-t-elle son influence sur d'autres pays ; combien faudrait-il distinguer d'écoles bien caractérisées de sculpture romane ? Autant de sujets difficiles pour lesquels plusieurs hypothèses ont été déjà formulées qui, sans donner encore une réponse définitive à toutes les questions soulevées, ont permis cependant d'établir certaines conclusions.

Il reste encore beaucoup de recherches à faire sur les origines de la sculpture romane dans nos pays. Il faudrait pour cela consacrer à chaque monument important une étude plus critique que la plupart de celles qui ont été jusqu'ici publiées, grouper ces monographies par régions,

1. *Lombard Architecture*, by Arthur Kingsley Porter. New Haven, Yale University Press ; London, Humphrey Milford, 1917, 3 vol. gr. in 4°, et un Atlas grand format de 244 planches photographiques et plans.

Voir aussi : Em. Mâle, *L'architecture et la sculpture en Lombardie à l'époque romane, à propos d'un livre récent*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, janvier-mars 1918. — A. Kingsley Porter : *Les débuts de la sculpture romane*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, janvier-mars 1919. — Cf. aussi un article du même auteur, dans *Archæological Institute of America. American Journal of Archæology*. New York, 2[d] series, vol. XXII, 1918, n° 4.

et déterminer ainsi les caractères d'une école, pour pouvoir reconnaître ensuite les rapports des différentes écoles.

Un auteur vient de tenter l'étude complète de l'école romane d'architecture et de sculpture lombardes à laquelle avant lui s'étaient déjà appliqués Félix de Dartein et M. Rivoira. S'il est très vraisemblable que certaines de ses conclusions seront combattues, l'ouvrage considérable qu'il a publié restera néanmoins un instrument de travail de premier ordre qui fera, nous n'en doutons pas, faire de grands progrès à cette partie de l'archéologie médiévale.

Avant d'en venir aux chapitres consacrés à la sculpture romane, nous croyons utile d'indiquer le plan général de l'ouvrage de M. Kingsley Porter. Le 1er volume se divise en trois parties : l'architecture, la sculpture, l'iconographie des portails du XIIe siècle en Lombardie et en Émilie, des études d'ensemble sur ces trois sujets avec renvois aux 2e et 3e volumes. Ceux-ci contiennent une étude de chacun des nombreux monuments, basiliques de grandes villes ou modestes églises rurales, visités par l'auteur, rangés suivant l'ordre alphabétique. Chacune de ces monographies est divisée en paragraphes : 1° Analyse bibliographique des travaux d'érudition consacrés au monument. 2° Histoire du monument avec renvois aux sources et souvent publication de documents. 3° Description architecturale. 4° Étude de la décoration, transcription des inscriptions. Un 5e paragraphe très court contient un résumé chronologique de l'histoire du monument d'après les textes cités au 2e paragraphe et d'après les conclusions obtenues par la critique archéologique. Enfin M. Kingsley Porter a rapporté de ses voyages une ample moisson de photographies qu'il a publiées au nombre de 600 environ dans un atlas de grand format.

* * *

Les lecteurs des chapitres du 1er volume consacrés à l'architecture romane lombarde ne seront pas peu surpris

d'apprendre, à l'encontre des théories soutenues par les archéologues français, que les premières voûtes sur croisée d'ogives furent construites en Lombardie et cela dès le XIe siècle. C'était déjà la thèse soutenue par M. Rivoira. Ainsi tandis qu'en Ile-de France on essayait encore timidement à la fin du Ier quart du XIIe siècle, l'établissement d'ogives grossières pour soutenir de petites voûtes sur une étroite surface, quatre-vingts ans auparavant en Lombardie dans des églises rurales telles que Sannazaro Sezia, près de Novare, on avait déjà réalisé (en 1040) le problème de la voûte sur croisée d'ogives. On ne lira pas avec moins d'étonnement que les architectes lombards ayant eu des déboires avec leurs ogives mal construites, et un certain nombre de voûtes s'étant effondrées, ce procédé fut abandonné et les maîtres d'œuvre furent ramenés au début du XIIe siècle, surtout sous l'impulsion du grand architecte Lanfranc de Modène, à couvrir leurs nefs d'une charpente. Nous ne discuterons pas les conclusions de M. Kingsley Porter sur cette question. Nous remarquerons seulement que, malgré tous les documents réunis par l'auteur avec un zèle et une conscience qui font honneur à sa probité d'historien, pour démontrer que l'église de Sannazaro Sezia fut bien voûtée au milieu du XIe siècle, son argumentation nous paraît très fragile, car rien ne nous semble prouver que les amorces d'ogives qu'on voit encore aujourd'hui aux ruines de cette église, datent de cette époque. L'auteur cite ensuite quelques églises, San Benedetto de San Pietro di Civate, Lodi Vecchio, la sacristie de la cathédrale de Novare, Saint-Michel de Pavie, etc., qui, selon lui, auraient eu des ogives dès le XIe siècle, et il persiste à croire qu'il en fut ainsi à Saint-Ambroise de Milan, malgré la thèse contraire de M. Biscaro soutenue par l'opinion de M. R. de Lasteyrie.

En tout cas, M. Kingsley Porter ne dit en aucune façon que les architectes d'Ile-de-France ou de Normandie empruntèrent l'ogive aux Lombards. La pensée de M. Kingsley

Porter semble être simplement celle-ci : Les Lombards créèrent la voûte sur croisée d'ogives près d'un siècle avant qu'on y songeât en France, puis ils l'abandonnèrent complètement et c'est aux architectes français qu'au XIIe siècle leurs successeurs empruntèrent les principes de ce système de construction né pourtant sur leur sol.

*
* *

M. Kingsley Porter a émis également une théorie nouvelle sur la sculpture romane en Lombardie. D'après lui, l'école lombarde aurait joué dans l'art de représenter des figures humaines dans la pierre un rôle considérable. L'auteur a tâché de déterminer la part de certains sculpteurs, et s'aidant d'une chronologie des monuments établie d'une façon aussi précise que possible. il a apporté une série de preuves et de documents qui sont autant de pièces justificatives à l'appui d'une thèse exposée de la façon la plus séduisante. Ajoutons que nous avons remarqué à plusieurs reprises qu'il faisait preuve d'une véritable intuition en émettant certaines opinions dont nous avons pu contrôler la justesse à l'aide de textes ou de documents qui ne semblaient pas avoir été connus de lui. Cette intuition n'est en somme que le fruit de sa connaissance approfondie des monuments de l'Italie du Nord aussi bien que des monuments de l'art roman en France, et de tous les travaux d'érudition consacrés à l'étude de ces questions. Son œuvre aura donc une portée plus grande que l'étude des monuments d'une province, elle étendra son rayonnement sur toute l'histoire de la sculpture romane. Voyons donc quelle est dans ses grandes lignes la thèse de M. Kingsley Porter et ce qu'elle présente d'original:

Selon M. Kingsley Porter. on peut dire que, dès les toutes premières années du XIIe siècle, l'art de sculpter des figures humaines dans la pierre réapparut en Lombardie, art encore

fruste et primitif, mais témoignant pourtant d'un progrès considérable sur les ébauches informes que conservaient depuis le VIIe siècle de vagues bas-reliefs.

En 1099, à Modène, le grand architecte Lanfranc était chargé de travailler à l'œuvre de la cathédrale. M. Kingsley Porter croit qu'il éleva entre 1099 et 1106, d'une part, la crypte et le chœur, d'autre part, la façade. Une inscription placée en haut et à gauche du portail occidental, déclare que le sculpteur *Guillelmus* décora cette façade [1]. Et M. Kingsley Porter conclut que la décoration de cette façade serait antérieure à 1106; il estime que cette inscription est une véritable signature de ce sculpteur. Elle est gravée sur une plaque de marbre entre deux bas-reliefs représentant les prophètes Énoch et Élie. M. Kingsley Porter a retrouvé la manière du sculpteur *Guillelmus* sur d'autres bas-reliefs de la façade de la cathédrale de Modène : ceux qui sont placés à droite et à gauche du portail, et ceux qui sont disposés à la partie interne des piédroits du portail et représentent douze prophètes placés de chaque côté, les uns au-dessus des autres. Mais ce qui est extrêmement intéressant c'est qu'il a remarqué dans la sacristie de la cathédrale de Crémone les mêmes bas-reliefs d'Énoch et d'Élie tenant entre eux une plaque ornée d'une inscription [2]; le style de ce motif est absolument le même que celui de Modène et bien que cette fois le nom

1. *Dum Gemini Cancer cursum consendit ovantes*
Idibus in quintis junii sup tempore mensis.
Mille Dei carnis monos centum minus annis,
Ista domus clari fundatur Geminiani.
Inter scultores quanto sis dignus onore
Claret scultura nunc, Wiligelme, tua.

2. *Anno Dominicæ Incarnationis MCVII, indictione XV, presidente Domino Pascale in romana sede VII Kl. septembris, incepta est ædificari hæc major æcclesia Cremonensis quæ media videtur.*

La reproduction de la plaque de Modène seule se trouve dans l'Atlas du grand ouvrage de M. K. Porter, mais on trouvera les deux plaques de Modène et de la sacristie de Crémone reproduites dans son article de la *Gazette des Beaux-Arts*, 1919 (janvier-mars), p. 50 et 51.

de *Guillelmus* n'y soit pas mentionné, il n'est pas douteux qu'il ne soit de la même main.

Sur la façade de la cathédrale de Crémone, M. Kingsley Porter a attribué d'autres œuvres au même sculpteur qui fit ces bas-reliefs, notamment quatre prophètes placés aux piédroits du portail occidental, deux de chaque côté, l'un au-dessus de l'autre. Or, l'inscription nous apprend que la construction de la cathédrale de Crémone fut commencée en 1107. Malheureusement dix ans plus tard, en 1117, un grand tremblement de terre détruisait l'édifice ; peu de temps après on se remettait aux travaux ; la consécration solennelle de la cathédrale eut lieu en 1190. Cependant, d'après M. Kingsley Porter, certaines parties de l'édifice échappèrent au désastre de 1117 et les sculptures qui viennent d'être signalées seraient antérieures au tremblement de terre.

On aurait attribué à tort à ce *Guillaume* de Modène certaines sculptures de Saint-Zénon de Vérone[1] ; une inscription placée à gauche du portail principal de cette église donne en effet le nom d'un *Guillelmus*, mais ce sculpteur homonyme serait un élève du sculpteur Nicolas et aurait travaillé avec lui à la façade de Saint-Zénon de Vérone vers 1138. Il faudrait donc désormais distinguer deux *Guillelmus* : *Guillelmus* de Modène et de Crémone et *Guillelmus* de Saint-Zénon de Vérone.

Ainsi, nous trouverions dans deux grands édifices lombards d'importants vestiges de l'œuvre du sculpteur *Guillelmus* qui, du temps de l'architecte Lanfranc, aurait travaillé à la décoration de la façade de la cathédrale de Modène entre 1099 et 1106, puis serait allé orner celle de Crémone entre 1107 et 1117. Ce sculpteur aurait inauguré au portail de la cathédrale de Crémone le motif des statues-colonnes (*the motive of jamb sculptures*, c'est-à-dire des sculptures *des jambages*), qui devait inspirer aux sculpteurs du

1. Venturi, *Storia dell'arte*, III, p. 186, p. 322. — E. Bertaux, dans *Histoire de l'Art*, publ. par André Michel, I, 2, p. 696.

nord un de leurs systèmes de décoration architecturale appliqué aux portails des cathédrales de Chartres, d'Amiens et de tant d'autres églises.

Le maître artiste aurait en outre créé une école et formé des élèves parmi les œuvres desquels on retrouve les traces de son influence et dont le plus célèbre fut maître Nicolas.

*
* *

L'œuvre du sculpteur Nicolas fut considérable. On trouve sa signature ou tout au moins son nom à la Porte du Zodiaque de Sagra di San Michele en Piémont (1120), à la cathédrale de Ferrare (1135), à l'église Saint-Zénon de Vérone (1138), et à la cathédrale de la même ville (1139). Enfin M. Kingsley Porter lui attribue sans hésitation les sculptures de deux portails de la façade occidentale de la cathédrale de Plaisance (1122-1132).

Nicolas est bien l'émule de *Guillelmus* : ce sont les mêmes figures, courtes et trapues, les larges proportions, les mêmes procédés de dessin des draperies. Mais il se distingue de son maître par cela que l'ordonnance de ses sculptures est plus architecturale, en ce sens que du temps de *Guillelmus* l'œuvre du sculpteur demeurait indépendante et n'était pas encore en fonction de celle de l'architecte, tandis que plus tard le sculpteur comprit qu'il devait adapter sa décoration à la composition architecturale. On remarque aussi que, bien plus que *Guillelmus*, Nicolas a subi l'influence des modèles du sud de la France et qu'il était en contact immédiat avec l'école de Languedoc.

Parmi les caractéristiques de l'œuvre de Nicolas on constatera que les porches des cathédrales de Plaisance, de Vérone, de Ferrare, et de l'église Saint-Zénon de Vérone ont la même décoration : l'archivolte est ornée d'une série de médaillons, et les écoinçons sont occupés par les figures de saint Jean-Baptiste et de saint Jean l'Evangéliste.

*
* *

D'autres sculpteurs travaillèrent avec *Guillelmus* ou subirent son influence qu'on retrouve à la Porta della Pescheria et à la Porta de Principi à la cathédrale de Modène, au tympan de Torre dei Piccenardi aujourd'hui au Musée archéologique de Milan, où l'influence languedocienne se fait également largement sentir, à l'ambon de Quarantoli (1114), à Bellagio, à Nonantola, à Sasso (vers 1125), à Cavena (vers 1130), etc. Le *Guillelmus* de Saint-Zénon de Vérone est l'élève de Nicolas ; toutefois c'est en Provence qu'il est allé chercher ses sources d'inspiration plutôt que comme Nicolas dans le pays de Languedoc.

« L'influence de *Guillelmus* de Modène au delà des limites de la Lombardie fut très grande, dit M. Kingsley Porter. Nous avons déjà vu que les artistes de l'Ile-de-France n'ont pas hésité à lui emprunter un de leurs principaux motifs, celui des *jamb sculptures* ; certain chapiteau sculpté de l'Ile-Bouchard pourrait être pris par erreur pour une œuvre de la main du maître lui-même. Quand l'art roman du sud de la France sera étudié plus à fond, nous trouverons, sans aucun doute, que *Guillelmus* était connu et copié en Provence et en Languedoc. Lui et spécialement son élève Nicolas exercèrent une influence profonde sur l'art roman d'Espagne et particulièrement sur les églises de pélérinages sur la route de Compostelle. Jusqu'en Angleterre, les fonts baptismaux de Winchester semblent montrer des traces de l'influence de son école. Dans l'Italie centrale et du sud, cette influence s'est également fait sentir. »

*
* *

Avec Benedetto Antelami, dans le dernier quart du XII[e] siècle, l'art lombard franchit une nouvelle étape. On reconnaît dans les œuvres de cet admirable sculpteur l'influence des écoles de Provence et de l'Ile-de-France. C'est lui

qui introduisit en Lombardie sur les tympans la scène du Jugement dernier jusqu'alors inconnue dans cette région et depuis longtemps traitée aux portails des églises de France. En 1178, Benedetto signait la Déposition de croix de l'ambon de la cathédrale de Parme ; en 1196 il travaillait aux portails du baptistère de Parme, ainsi que nous l'apprend une inscription. Il faut aussi lui attribuer les bas-reliefs du portail de la cathédrale de Parme, les magnifiques sculptures de la façade occidentale de Borgo San Donnino et certaines sculptures à Milan et à Verceil.

***

Il faut maintenant revenir en arrière et se demander à quelles conséquences on serait entraîné si l'on acceptait sans réserve toutes les conclusions de M. Kingsley Porter.

On admettait jusqu'ici, sans avoir toutefois approfondi la question, que les plus anciens bas-reliefs représentant des figures humaines d'une certaine dimension et témoignant, dans le dessin et dans la technique, d'un certain art, étaient l'effigie de l'abbé Durand et les douze figures d'apôtres du cloître de Moissac datant peut-être de l'an 1100, en tout cas d'avant 1115. On s'accordait à dire que les belles figures du portail de la même abbaye, postérieures d'une vingtaine d'années tout au plus, avaient fait école, et que vers le même temps à Saint-Sernin et à la cathédrale de Toulouse avaient été sculptées des figures en haut-relief qui témoignaient elles aussi des progrès réalisés rapidement en cette région toulousaine dans l'art de sculpter la pierre. Moissac, Souillac, Toulouse, devenaient un centre artistique qui étendait son influence dans tout le sud-ouest, puis au delà des Pyrénées, puis au-delà de la Loire où elle apparaissait aux portails de la basilique de Saint-Denis, des cathédrales de Chartres, du Mans et de Bourges.

Mais voici qu'un auteur vient nous dire que tout à côté de l'École toulousaine une autre école aussi importante s'est

formée qui peut revendiquer à peu près les mêmes titres d'ancienneté. M. Kingsley Porter, nous le reconnaissons, n'a pas dit que l'École lombarde était plus ancienne que l'École de Toulouse. Il n'a nullement cherché à diminuer le mérite artistique de cette école, il a même remarqué que les apôtres de Moissac devaient être une œuvre antérieure aux créations de *Guillelmus* de Modène, et il a à maintes reprises souligné l'importance du rôle qu'avaient joué les artistes toulousains dans la renaissance de la statuaire.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'il a voulu faire de l'Ecole lombarde une contemporaine de l'Ecole de Languedoc, une égale qui avait elle aussi porté son influence au loin, et même jusqu'en Ile-de-France.

M. Mâle le lui a reproché vigoureusement dans un article paru dans la *Gazette des Beaux-Arts*, et M. Porter lui a répondu à son tour dans la même revue. Les arguments présentés de part et d'autre sont fort curieux et cette discussion amène souvent les auteurs à dépasser leur sujet immédiat et à présenter des considérations générales sur l'art du moyen âge extrêmement intéressantes.

Nous nous demandons si l'un et l'autre n'ont pas été un peu trop loin pour étayer leur thèse et si les arguments auxquels ils ont eu recours ont toujours la force qu'ils leur ont attribuée. Nous voudrions ici essayer de concilier deux théories qui semblent absolument opposées. Les recherches futures prouveront peut-être que nous n'avons pas eu tort.

M. Mâle avait, il y a quelques années, publié une série d'articles[1] dans lesquels il montrait, en un remarquable exposé, les zones successives d'influence de l'art toulousain — qui fut, d'après lui, le foyer de la renaissance du XIIe siècle — s'étendant peu à peu vers le nord : les œuvres de Moissac et de Toulouse imitées à Beaulieu, celle de Beau-

1. *La part de Suger dans la création de l'iconographie du moyen âge*, dans *Revue de l'Art ancien et moderne*, février, mars, avril, mai 1914.

lieu imitée à Saint-Denis ; dans cette basilique, Suger faisant venir auprès de lui des artistes du pays de Languedoc pour travailler à sa décoration ; enfin, grâce aux dessins de Montfaucon, seul souvenir des superbes statues du portail de Saint-Denis, la preuve établie des traditions toulousaines apportées au nord de la Loire, la marque, reconnue à Saint-Denis même, de l'atelier de Saint-Etienne de Toulouse. Puis après que Suger eût révélé au monde chrétien le chef-d'œuvre réalisé après tant d'efforts dans sa basilique, l'atelier de Saint-Denis se serait dispersé dans les provinces environnantes et à l'étranger, formant des élèves devenus bientôt eux aussi des maîtres. Ceux-ci, tout en gardant le souvenir des merveilles d'art de la basilique de Saint-Denis-en-France, copiant, imitant, reproduisant, mais improvisant aussi, créant de nouveaux chefs-d'œuvre, allaient dans toute la chrétienté faire s'épanouir l'art français qui devait conserver pendant plus de cent années les mêmes procédés d'architecture, les mêmes principes de décoration, en un mot les mêmes traditions artistiques.

Est-ce à dire que Saint-Denis doive tout à Toulouse, et que la France doive tout à Saint Denis ? Nous ne le croyons pas pour notre part. Saint-Denis fit aussi des emprunts à la Bourgogne, et au Poitou, où s'organisaient deux grandes écoles d'art roman qui jouèrent leur rôle artistique, indépendant, à côté de la grande école de Toulouse.

La réponse de M. Mâle à la thèse de M. Porter a été la suivante : « Les œuvres de *Guillelmus* sont postérieures à 1140, c'est-à-dire à l'achèvement de Saint-Denis ». — « L'idée de décorer de figures superposées les deux côtés d'un portail n'est pas née à Crémone mais à Toulouse. C'est sous cet aspect que se présentait jadis le portail du cloître de Saint-Etienne de Toulouse........ Le maître de Crémone, sculpteur de second ordre, n'est qu'un médiocre élève des merveilleux artistes de Moissac. » — « Les influences françaises ne sont pas moins visibles dans l'œuvre de maître Nicolas...... Ce

n'est guère avant 1150 que maître Nicolas a pu sculpter les portails des cathédrales de Ferrare et de Vérone. A Ferrare, les Prophètes qu'il a disposés le long des montants du portail ou entre ses colonnes viennent en droite ligne de Toulouse. .... Maître Nicolas ne connaissait pas seulement Toulouse, il connaissait aussi Saint-Denis. » — « Les premiers sculpteurs qui apparaissent en Italie, Guillelmus et Nicolas, avaient fait leur éducation artistique en France. Nous ne savons même pas s'ils étaient Italiens. Ce n'est pas en 1099 que Guillelmus commence à travailler, mais aux approches de 1150. Nicolas est son contemporain. Il est évident que la sculpture lombarde est née et s'est développée sous l'influence de la France. »

Ainsi M. Mâle reporte toutes les œuvres de sculpture lombarde après 1140, après l'achèvement de Saint-Denis[1]

1. L'atelier de Saint-Denis a une telle importance aux yeux de M. Mâle qu'il rejetterait volontiers après 1140 la date de tout portail composé de la même façon que celui de Saint-Denis. Le portail de Saint-Denis serait le prototype de tous les portails ornés de statues en avant des colonnes. C'est là que serait né ce motif adopté pendant toute la période gothique sur la façade des grandes églises. Les plus anciens portails ornés de statues de cette sorte à Chartres, au Mans, à Provins, à Etampes, à Corbeil, à Châteaudun, à Angers, à Saint-Germain-des-Prés de Paris, à Saint-Loup de Naud, à Bourges, à Vermenton, à Avallon, etc., seraient des répliques du portail de Saint-Denis. On ne voit pas bien pour quelle raison M. Mâle veut que ce motif ait été inventé à Saint-Denis. Un auteur s'est élevé récemment contre la théorie « qui consiste à faire tout naître à Saint-Denis et à Chartres par le miracle d'une génération spontanée. » Nous ne serions pas surpris que certains des portails que nous venons d'énumérer, de dimensions beaucoup moins importantes, et d'un art moins achevé que celui de Saint-Denis, lui fussent antérieurs.

La basilique de Saint-Denis a été le lieu où un homme de génie a su réunir en un ensemble admirable, des éléments de décoration variés et empruntés à différentes régions. Il y a donc eu avant la réalisation de ce chef-d'œuvre de nombreux essais dont les artistes travaillant sous la direction de Suger ont certainement profité. Il n'est pas douteux que dans la suite la basilique ait servi de modèle à la plupart des artistes de la seconde moitié du XIIe siècle.

et il semble difficile de nier plus formellement l'existence d'une école lombarde indépendante.

Les cathédrales de Plaisance, de Ferrare, et les deux églises de Vérone forment cependant un ensemble de monuments contemporains, bien datés, présentant quant à la décoration sculpturale des caractères identiques, qu'on pourrait mieux déterminer peut-être encore que ne l'a fait M. Kingsley Porter, lesquels constituent un type à part, le type lombard, où l'on trouve des traces incontestables d'imitation des monuments de France. mais qui a néanmoins sa marque particulière et son originalité.

Guillelmus travailla-t-il tout au début du XII[e] siècle à Modène et à Crémone, comme l'assure M. Kingsley Porter, doit-on lui attribuer toutes les œuvres que lui reconnaît cet archéologue, forma-t-il des élèves aussi nombreux que le croit celui-ci, qui conservèrent jusqu'à la fin du XII[e] siècle son enseignement dont aurait profité Benedetto Antelami lui-même, tout cela nous semble bien douteux.

M. Kingsley Porter croit que lorsque Lanfranc en 1106 demanda la translation des reliques de Saint Géminien dans la cathédrale de Modène, le chœur et la façade du nouvel édifice étaient construits ; on a en effet quelques exemples d'églises commencées en même temps par les deux extrémités ; M. Kingsley Porter s'appuie sur un passage du récit de cette translation[1] : *marmora sculpuntur*, pour déclarer

1. *Translatio Corporis sancti Geminiani* (Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, VI, 90-91) : Anno itaque MXCIX ab incolis præfatæ Urbis quæsitum est, ubi tanti operis designator, ubi talis structuræ ædificator inveniri possit : et tandem, Dei gratia, inveptus est vir quidam nomine Lanfranchus, mirabilis ædificator, cujus consilio inchoatum est a Populo Mutinensi ejus Basilicæ fundamentum......

Erigitur itaque diversi operis machina : effodiuntur marmora insignia ; sculpuntur [ac puliuntur] arte mirifica : sublevantur et construuntur magno cum labore et artificum industria. Crescunt ergo parietes, crescit ædificium. Et jam divina favente clementia ad hoc perlatum est opus. Artificis studio et vigilantia, ut idem proponat, se

qu'il ne peut s'agir que des sculptures de la façade ; cela n'est pas aussi évident, il peut s'agir de transennæ, d'un ciborium, ayant pour but d'orner le chœur.

M. Mâle a bien raison quand il dit que les bas-reliefs qui se trouvent le long des murs à droite et à gauche du portail ne peuvent appartenir à une époque aussi ancienne, mais la chose est moins sûre pour les jambages ornés de rinceaux du portail et pour les douze prophètes superposés, six à la partie interne de chaque jambage, timide essai de très petite dimension d'un sculpteur encore mal assuré dans son art.

Il ne nous paraît pas douteux que les prophètes de Crémone ont été sculptés bien avant 1150. Il sont lourds, trapus, plus archaïques que les vieillards de l'Apocalypse de Moissac qui durent être mis en place vers 1135. Vraiment le copiste qui au milieu du XIIe siècle eût imité de la sorte des œuvres de France eût été trop maladroit ! Mais ces prophètes font-ils partie des restes de l'édifice ayant pu échapper au tremblement de terre de 1117, comme l'assure M. Kingsley Porter ? La chose n'est pas absolument démontrée.

Le rapprochement que l'auteur a fait, pour la première fois, croyons-nous, entre la plaque de Modène donnant le nom de Guillelmus et celle de Crémone, mérite d'être retenu.

Nous avons dit que les portails des cathédrales de Plaisance, Ferrare, Vérone et de l'église Saint-Zénon de Vérone avaient tous les quatre des caractères de décoration sculpturale qui les distinguaient des autres monuments de la même époque ; nous avons déjà signalé la ressemblance des porches : d'autres observations pourraient être faites. Remarquons seulement ici les torsades aux colonnettes où un léger rinceau court le long des volutes sans qu'un même

nihil amplius facturum, nisi prius Sanctissimi Patris nostri Geminiani corpus de loco, in quo tunc aderat, transferretur... Anno igitur Dominicæ Incarnationis millesimo centesimo sexto... datur hujus Translationis certissimus calendarum Majarum terminus...,

ornement habille toute la colonnette comme en France, et les petits personnages accolés aux colonnes. Si l'on doit rapprocher un portail de ceux que nous venons d'énumérer, ce n'est pas en France qu'il faut aller le chercher, mais en Espagne : la *Puerta de Platerias* à Saint-Jacques de Compostelle a comme à Ferrare de petits personnages superposés et comme accrochés le long d'une colonnette, et l'ornementation assez sobre des autres colonnettes qui n'ont pas de personnages, ces enroulements, ces torsades sont un peu semblables. Certes, plus encore qu'aux portails lombards, on retrouve à cette porte sud du transept des reproductions frappantes des modèles de Toulouse, mais si l'on regarde l'ensemble du monument, le rapprochement avec les portails lombards semble évident. Ce sont bien là des monuments absolument contemporains. Or, nous savons incontestablement que la *Puerta de Platerias* était montée et ses sculptures mises en place avant 1139. Nous savons également que la construction de Saint-Jacques fut entreprise en 1078. C'est entre ces deux dates que les sculptures de ce portail furent composées, à une époque plus proche évidemment de la seconde date. Mais rien ne permet de dire que ces figures datent plutôt de 1139 que de 1130 ou même 1125.

Dans ces conditions, pourquoi refuser aux portails lombards l'ancienneté que l'on reconnaît à celui de Compostelle ? Pourquoi reporter après 1140 ou même 1150 la date de ces sculptures, quand on est obligé de reconnaître que le portail de Saint-Jacques est antérieur à 1139 ?

Nous avons en Lombardie une série de monuments assez bien datés par de nombreuses inscriptions et les autres dates proposées par M. Kingsley Porter sont peut-être à retenir. Nous savons qu'à la cathédrale de Plaisance la construction de l'édifice fut reprise en 1122 et M. Kingsley Porter fournit des arguments pour faire admettre que les sculptures du portail étaient prêtes en 1132.

A la cathédrale de Ferrare, M. Porter soutient que la construction était achevée en 1135 et non pas qu'elle fut commencée à cette date comme on l'a cru. Les sculptures seraient antérieures à cette date ; en 1141 un acte est daté *sub porticu ecclesiæ Sancti Georgii*, ce qui démontre bien l'existence du porche et du portail à cette époque. L'auteur attribue les sculptures de Saint-Zénon de Vérone antérieurement à 1138 et l'œuvre de Nicolas à la cathédrale de Vérone se placerait entre 1139 et 1153. Enfin le plus ancien essai du même sculpteur semblerait devoir être placé à Sagra di San Michele où il aurait travaillé avant de se rendre à Plaisance.

Si l'on reconnaissait en Lombardie une influence prépondérante de l'Ile-de-France, il faudrait admettre que tous ces portails ne peuvent dater au plus tôt que du milieu du XIIe siècle, mais si l'on n'admet que l'empreinte languedocienne, les dates proposées par M. Kingsley Porter, sauf peut-être en ce qui concerne Modène et Crémone, sont acceptables. Or, nous ne voyons pas bien quel rapport on peut trouver entre les statues du portail de la cathédrale de Vérone par exemple et celles de Saint-Denis ou de Chartres. Au portail lombard ce sont de petites statuettes courtes et trapues de proportions, accrochées aux longues colonnettes dont elles n'occupent pas le sixième de la hauteur. Il n'y en a qu'une il est vrai sur chaque colonnette ; mais on aurait eu la place pour en superposer deux ou davantage comme on l'a fait à Ferrare, à une fenêtre de la cathédrale de Plaisance, et à Compostelle. Sur les portails d'Ile-de-France au contraire ce sont de grandes statues qui occupent plus de la moitié de la hauteur de la colonne, le long de laquelle elles se dressent majestueuses et démesurément allongées, et le fût de la colonne qu'on aperçoit sous leurs pieds semble n'être pour elles qu'un petit piédestal.

* * *

M. Kingsley Porter a voulu être trop précis : il n'a pas consenti à laisser de place à tant de doutes qui obscurcissent encore les origines de l'art roman. Pour ce XIIe siècle si mal connu et qui nous a conservé si peu de vestiges des splendeurs qu'il a dû produire, M. Porter a voulu apporter une précision et des renseignements aussi abondants que pourrait le faire un critique de peinture du Quattrocento. Pour un peu, il nous donnerait de l'œuvre du vague *Guillelmus* uniquement connu par l'inscription de Modène une étude aussi documentée qu'on le ferait des travaux d'un artiste contemporain. Mais après avoir signalé ces exagérations, on reconnaîtra qu'il a mis en meilleure valeur et à une place plus honorable l'Ecole lombarde un peu trop dédaignée des archéologues français.

On pourrait peut-être clore cette controverse de la manière suivante :

Dans la première moitié du XIIe siècle, en même temps que se formaient en France plusieurs grandes écoles de sculpture romane, il s'établit en Lombardie une autre école, indépendante de celles-ci, ayant ses caractères propres. Les premières manifestations peuvent remonter au premier quart du XIIe siècle ; avant 1140 cette école était constituée. Elle fit des emprunts à l'Ecole de Toulouse et de Moissac, mais non pas à l'Ecole de l'Ile-de-France. Des noms de sculpteurs sont à retenir, un *Guillelmus* à Modène et probablement à Crémone, un autre *Guillelmus* à Saint-Zénon de Vérone, Nicolas qui signa plusieurs portails.

L'Ecole lombarde jeta un dernier éclat pendant le dernier quart du XIIe siècle, au temps de Benedetto Antelami qui joignit à sa part d'invention les inspirations qu'il était allé chercher dans les monuments d'Ile-de-France et de Provence.

Paul Deschamps.

COMPTES RENDUS

Dissertationi della pontificia Accademia romana di archeologia. Série II, tome XIII. — Rome, Typographie Polyglotte Vaticane, 1918. In-4°, xvi-312 pages, XLVII planches.

Ce volume débute par une importante dissertation du rev. Paolo Styger sur le monument apostolique de la via Appia [1] où l'auteur donne les résultats des fouilles entreprises à la basilique de Saint-Sébastien par la commission pontificale d'archéologie. Ces travaux ont mis à jour les pavements du xvie et du xve siècle, les murs de la schola et plus de 150 tombes dont quelques-unes renferment jusqu'à quatre corps. Parmi ces tombes, les unes sont formées de plaques de marbre, d'autres contiennent des sarcophages ; le style de ceux-ci, les procédés de sépulture, les caractères des inscriptions, les marques des tuiles indiquent que ces tombes sont du ive siècle et elles sont postérieures à la construction de la basilique dont on a entaillié les murs pour les placer. Dans une de ces tombes on a retrouvé une curieuse lampe de verre destinée à être suspendue. L'auteur passe ensuite à ce qu'il appelle la *Memoria aspostolorum*, nom qu'il donne au monument découvert sous la basilique, à cause des innombrables graffites qui en garnissent les murs et se rapportent aux apôtres Pierre et Paul. Ce monument se compose d'une pièce trapézoïdale dite *Triclia* et d'une cour limitée par un columbarium et par les chambres d'une villa. Les murs de la *Triclia* auxquels s'appuyent quelques sièges et tablettes destinées à recevoir les offrandes, sont recouverts de peintures sur lesquelles on a tracé de nombreux graffites en grec ou latin et le plus souvent de la forme

1. *Il monumento apostolico della via Appia,* 115 pages, 26 planches, 60 figures.

suivante : « *Petre et Paule petite pro Victore* ». On ne voit figurer dans ces graffites ni le monogramme constantinien, ni l'α et l'ω. Cette salle, à laquelle on accède par un escalier qui s'enfonce profondément sous terre au-dessous d'elle, fut détruite à l'époque de la construction de la basilique qui existait déjà en 357. L'auteur examine ensuite les monuments antiques parmi lesquels une chambre décorée de peintures au IIIe siècle et dont les murs furent respectés lors de la construction de la basilique et englobés dans celle-ci. Cette constatation amène l'auteur à penser que cette salle avait quelque rapport avec les apôtres dont nous savons que l'on célébrait le *dies natalis* dès 258 *ad catacumbas* sur la via Appia et lui fait croire que l'église était déjà propriétaire de ce lieu sacré. Les fouilles récentes sont donc venues confirmer la tradition du transfert en ce lieu des corps des apôtres après une première sépulture au Vatican et sur la via Ostiense.

M. Muñoz, l'architecte si connu par ses savantes restaurations d'églises à Rome rend compte de ses travaux à Sainte-Sabine et à Sainte-Praxède [1]. Dans la première de ces églises que l'on vient de rouvrir au public après l'achèvement des travaux, l'auteur a retrouvé le niveau de l'ancienne abside, les bases de l'iconostase, des ambons, de la *schola* (seule celle-ci a été reconstituée). Il a remis à jour l'étroite enceinte où Eugène II avait déposé les reliques qu'il avait apportées en cette église, reconnu que les bas-côtés ne comportaient pas d'absidioles, constaté l'existence de restes de mosaïques à la voûte de l'abside, mais surtout il a rouvert les grandes fenêtres en plein cintre qui au nombre de trente-quatre ajouraient les murs de la façade, de la nef et de l'abside et qui étaient garnies de transennes découpées dont les vides sont remplis de plaques transparentes de sélénite. Ces fenêtres rétablies dans leur état primitif laissent pénétrer dans l'église des flots de lumière et lui donnent ainsi un aspect que ne connaît aucune des autres basiliques romaines.

A Sainte-Praxède M. Muñoz a retrouvé les colonnes noyées dans les pilastres qui supportent les arcs traversant la nef et a pu constater que ces constructions avaient été établies entre le XIe et le XIIIe siècle et renforcées au XVIe.

1. *Studii sulle basiliche di S. Sabina e di S. Prassede.* 12 pages, 2 planches et 5 figures.

M. Monaci nous entretient d'une enseigne légionnaire sculptée sur l'arc de Constantin et représentant une victoire. M. Marucchi décrit une stèle égyptienne du musée du Vatican contenant un important texte funéraire tiré d'un livre sacré égyptien appelé le livre de la traversée de l'éternité [1].

Le P. Grossi Gondi [2] recherche les caractères paléographiques de l'épigraphie du IXe siècle ; il établit d'abord une liste des inscriptions de cette époque (56 datées, 27 attribuées et 7 reconnues fausses), où nous remarquons l'épitaphe d'Adrien Ier gravée en France sous Charlemagne, et, de l'examen de ces inscriptions, conclut qu'on a continué à employer durant ce siècle des caractéristiques connues à des époques antérieures.

M. Rivoira [3] donne une étude sur l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Eusèbe nous parle de deux édifices, l'église de la Résurrection ou Anastasis et le Martyrium, tous deux accompagnés de portiques. La mosaïque de Mádaba nous renseigne sur l'aspect de l'Anastasis qui devait être assez semblable à celui de Sainte-Constance près de Rome mais avec une toiture de bois. Dans la description du Martyrium par Eusèbe l'auteur relève de nombreuses influences romaines, il critique le plan donné par Vogüé [4] qui réunit en un seul les deux monuments et enfin se refuse à reconnaître les édifices de Jérusalem dans la mosaïque de l'abside de Sainte-Pudentienne. L'auteur passe ensuite à l'incendie de 614 et à la reconstruction qui suivit ; les deux édifices situés dans le même axe restent séparés, l'Anastasis conserve sa forme circulaire avec, au centre, le Saint-Sépulcre qu'entourait une double colonnade à deux étages.

Les églises furent de nouveau détruites en 1010 et restaurées immédiatement. Un atrium bordé de galeries et flanqué de chapelles et d'oratoires donnait accès dans l'église de la Résurrection, construction circulaire appuyée sur douze colonnes et six pilastres, munie de tribunes et dont la toiture était ajourée d'une grande ouverture circulaire. Entre 1040 et 1049 les croisés procédèrent

1. *Di una rara insegna legionara scolpita sull' arco di Costantino.* 9 pages, 1 planche. — *Di una stela del Museo egizio Vaticano.* 8 pages, 1 planche.

2. *Excursus sulla paleografia medievale epigrafica del sec. IX.* 33 pages, 4 planches.

3. *La chiesa del Santo Sepolcro in Gerusalemme.* 11 pages, 6 planches.

4. Vogüé. *Les églises de Terre Sainte. Jerusalem,* pl. VI.

à de nouveaux remaniements et conservèrent une partie de la rotonde de l'Anastasis. L'auteur signale enfin un clocher du XIIe siècle détruit en 1187 et qui était le plus ancien type de ce genre en Palestine.

M. Santi Pesarini [1] ayant remarqué qu'avant l'incendie de 1823 les colonnes de la basilique de Saint-Paul étaient de deux marbres différents et que ces colonnes n'étaient point groupées symétriquement cherche la raison de cette anomalie et la trouve dans les travaux de restauration exécutés dans la basilique après le tremblement de terre de 443.

M. O. Marucchi [2] retrouve sur la façade du monument antique servant de cathédrale à Preneste un cadran solaire du Ve siècle de Rome. Cet édifice, lieu de réunion publique à proximité du forum fut transformé en temple lorsque le forum fut porté plus loin par suite de l'agrandissement de la ville. Les invasions barbares ayant ramené les habitants sur la montagne, le temple fut transformé en cathédrale et au XIIe siècle pour l'agrandir on construisit une crypte à l'ouest sur laquelle on établit le chœur.

Mgr Biasiotti [3] examine d'anciens dessins conservés au musée des Offices à Florence et relatifs aux basiliques de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Martin-des-Monts. Un de ces dessins nous montre le porche qui précédait au XIIe siècle la première de ces églises, un autre nous fait connaître la disposition du presbyterium élevé de quelques marches et précédé d'une iconostase formée d'une poutre reposant sur quatre colonnes. L'auteur étudie également deux anciens autels à ciborium placés à l'entrée du chœur : l'un était l'œuvre des marbriers romains avec quelques adjonctions de la Renaissance, l'autre était décoré d'une mosaïque du XIIIe siècle représentant le donateur que l'auteur a retrouvée formant le devant d'un autel à Vico dans le Latium ; le reste du ciborium est passé par la suite en Angleterre. Pour ce qui concerne Saint-Martin-des-Monts, un croquis nous renseigne sur la dispo-

1. *Una pagina nuova nella storia della basilica di San Paolo sulla via Ostiense*, 33 pages, 1 planche.

2. *Dell' antichissimo edificio Prenestino transformato in cattedrale e di una sua iscrizione recemente ocoperta*. 18 pages, 2 planches.

3. *Le basiliche romane di S. Maria Maggiore e S. Martino di Monti nei dissegni degli Ufflizi di Fireuze*, 15 pages, 3 planches.

sition du *presbyterium* précédé d'une iconostase qui se repliait à angles droits.

M. O. Marucchi [1] reprenant la question de la *Memoria apostolorum* à Saint-Sébastien, fait résider le souvenir des apôtres dans une salle souterraine placée derrière l'abside contenant un double cénotaphe élevé au IVe siècle pour commémorer la *Platonia ubi jacuerunt corpora apostolorum.*

Charles MARCHESNÉ.

CHARLES BÉMONT. — **Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIe siècle** (*Recogniciones feodorum in Aquitania*). — Paris, Imprimerie Nationale, 1914 ; in-4°, LXXV-475 p. (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France).

Autrefois examiné et publié en partie par les frères Martial et Jules Delpit, le manuscrit des *Recognitiones* attendait depuis longtemps l'édition intégrale et tout particulièrement scrupuleuse que nous possédons aujourd'hui, grâce à M. Bémont. Il est heureux que cette tâche difficile ait été confiée à l'homme qui se trouvait le mieux préparé par ses travaux antérieurs à l'entreprendre. Bien que l'ouvrage de M. Bémont ait paru avant la guerre, peut-être n'est-il pas trop tard pour rendre hommage au savant éditeur en montrant brièvement non seulement l'intérêt des documents qu'il nous donne, mais aussi la valeur des éclaircissements dont il a su les entourer.

Le manuscrit des *Recogniciones feodorum in Aquitania*, passé on ne sait trop comment dès le début du XVIIe siècle dans la bibliothèque des ducs de Brunswick à Wolfenbüttel, est le seul qui se soit conservé des huit registres de reconnaissances féodales du XIIIe et du XIVe siècles qui se trouvaient sous l'ancien régime aux Archives de la Connétablie de Bordeaux, au château royal de l'Ombrière. Il contient les reconnaissances féodales consenties en 1273, 1274 et 1275 par les tenanciers (nobles, villes et hommes

1. *Alcune osservazioni sui recenti scavi nella basilica di S. Sebastiano sulla via Appia*, 7 pages.

francs) de biens placés dans la mouvance du roi d'Angleterre en qualité de duc d'Aquitaine. De plus, il a été employé, accessoirement il est vrai, comme cartulaire administratif, car on y trouve d'assez nombreux documents d'histoire municipale et économique. C'est un recueil de première importance sur les prérogatives de l'autorité royale dans la Guyenne anglaise du XIII[e] siècle ; c'est aussi une mine très riche de renseignements sur la condition des personnes et des biens, sur le développement des villes, et à ce titre il sera d'une consultation courante pour tous ceux qui s'occupent du passé aquitain et gascon.

L'aire géographique embrassée par ces documents est en effet assez vaste, car les fiefs relevant du duc d'Aquitaine, alors le roi d'Angleterre Édouard I[er], étaient disséminés sur une grande partie du sud-ouest de la France. Ils étaient surtout nombreux dans la prévôté de Saint-Sever, la Chalosse, le Gabardan et le Tursan, les landes bazadaises, du côté de La Réole et de Langon, de Libourne et de Bourg, de Bordeaux, Barsac et Beychac, enfin sur le littoral landais (pays de Buch et de Born, Maremne, Marensin et Labourd). Il s'ensuit qu'au point de vue de l'histoire des institutions municipales, ce sont les villes de Bordeaux, de Bayonne et de Dax qui se trouvent le plus largement représentées dans le recueil.

L'établissement des textes, copiés par des scribes étrangers au pays et assez négligents, n'a pas été la moindre des difficultés rencontrées par l'éditeur. A cet égard le travail de M. Bémont peut être cité comme un modèle de méthode scientifique et de conscience professionnelle. Il n'a rien négligé pour redresser les erreurs des copistes ignorants et pour donner aux travailleurs le moyen de consulter avec fruit son ouvrage. Au début du volume, une copieuse introduction fournit sur l'histoire du manuscrit, sur les particularités paléographiques et autres qui le distinguent, les renseignements les plus circonstanciés, en même temps qu'elle dégage de l'amas, au premier abord un peu confus, des textes toutes les données utiles à l'histoire d'Édouard I[er] et de la Guyenne anglaise. L'introduction est suivie d'une table chronologique qui rétablit l'ordre des documents, classés par les scribes dans un ordre dont la raison nous échappe. A la fin du volume, un glossaire commente nombre de mots rares appartenant à la termino-

logie féodale ou juridique et en éclaire le sens par d'heureux rapprochements avec d'autres textes. Enfin, l'index onomastique et géographique, qui ne comprend pas moins de 524 colonnes, constitue un répertoire infiniment précieux. Il ne sera pas moins consulté et ne rendra pas moins de services que celui des *Rôles gascons*.

C'est dans cet index que M. Bémont a procédé à l'identification des noms de personnes et de lieux, besogne tout spécialement délicate dont il s'est acquitté le plus souvent avec un rare bonheur. Il est impossible toutefois qu'en pareille matière on puisse se flatter de n'avoir commis aucune confusion, aucune erreur. Pour ne parler que de la topographie, de nombreux lieux, habités au XIIIe siècle, ne le sont plus aujourd'hui ; c'est ainsi qu'il ne reste peut-être pas une sur dix des églises ou chapelles qui étaient alors disséminées dans les campagnes. Ajoutons que, dans le cas présent, beaucoup de noms sont défigurés par des graphies fantaisistes et rendus à peu près méconnaissables, pour ceux tout au moins que ne sert pas une science approfondie de la géographie féodale, si compliquée comme on sait dans ces régions, et une longue pratique de toutes les sources et de toutes les traditions locales.

Voici donc quelques menues inexactitudes, telles que d'autres en pourront découvrir pour les régions qui leur sont plus familières. Nous ne les avons remarquées qu'après un examen très attentif des documents qui concernaient plus particulièrement les territoires aujourd'hui compris dans les limites du département du Gers, et nous devons ajouter que dans la plupart des cas où M. Bémont a dû renoncer à proposer des identifications certaines ou seulement vraisemblables, il nous a été également impossible d'en suggérer de nouvelles.

— N° 70. *Affarium Sancti Germani et de Sentaralha*. Cette dernière localité est identifiée d'une part (au mot *Sentaralh*) avec Sainte-Eulalie-Sainte-Araille, Landes, commune de Saint-Sever, ce qui est exact, de l'autre (au mot *Saint-Arailles*), et par inadvertance, avec Saint-Arailles, Gers, arrondissement d'Auch, canton de Vic-Fezensac.

— N° 72. La forme intéressante *Lodesa* pour la rivière Douze n'est mentionnée à la table ni au mot *Lodesa*, ni au mot Douze.

— N° 100. *Sancti Christofori in Fezensaco* est identifié avec

Saint-Christaud (Gers, canton de Montesquiou). Il s'agit d'un Saint-Christaud qui se trouve dans la commune de Cazaubon.

— N° 340. *Rembers* est identifié avec Rimbès (Gers, canton de Nogaro). Il s'agit de *Rimbez* (Landes, commune de Gabarret), ainsi que M. Bémont le propose d'ailleurs très justement à l'article *Rimbez*.

— N° 473 (pièce concernant la localité de Tournecoupe). *Bilmont*, plus loin *Culmont*, doit être lu *Vicmont* ou, à la gasconne, *Bicmont*. Le personnage appelé Estoban de Vicmont n'était donc pas, comme le pense M. Bémont, originaire de Beaumont-de-Lomagne. Il appartenait à la famille de Vicmont, dont la généalogie est donnée en particulier par La Plagne-Barris dans les *Sceaux gascons* (p. 524). Les Vicmont ont été précisément seigneurs de Tournecoupe du XIIIe siècle au XVIe au moins.

CH. SAMARAN.

LOUIS DUBREUIL-CHAMBARDEL. — **Etudes sur la médecine en France du Xe au XIIe siècle. Les médecins dans l'Ouest de la France aux XIe et XIIe siècles.** Préface par M. le professeur J. RENAUT. *(Publications de la société française d'histoire de la médecine. II).* — Paris, chez le Secrétaire général de la société, 1914, in-8, XVI-292 p.

Par l'expression « Ouest de la France » M. Dubreuil-Chambardel entend désigner les comtés d'Anjou et du Maine, de Poitiers, de Blois et le duché de Normandie. Dans ces limites sont étudiés l'enseignement et la pratique de la médecine, au XIe et au XIIe siècle, en laissant de côté systématiquement les méthodes thérapeutiques et les doctrines médicales, l'hygiène publique et « l'assistance donnée aux malades », réservées « pour un travail ultérieur ».

La médecine fait alors partie de l'enseignement normalement donné dans les écoles des monastères et des églises cathédrales : Chartres, Marmoutier, Tours, Noyers, etc. « Cet enseignement n'est pas encore spécialisé » (p. 173) ; il n'est qu'une partie du cours complet des études. Aussi tous les hommes cultivés de ce temps en ont une plus ou moins grande connaissance. Outre des faits généralement connus, comme les études médicales de Richer,

M. Dubreuil-Chambardel a mis en bonne lumière d'autres faits moins remarqués : Fulbert de Chartres (p. 78), Pierre de Blois (p. 43, 267), saint Anselme (p. 95-100) s'intéressaient aux études de médecine et faisaient copier des manuscrits s'y rapportant, voire pratiquaient et donnaient des consultations. Le livre s'arrête au moment où les universités vont se constituer et où, l'enseignement se spécialisant, la médecine va faire l'objet d'études distinctes.

C'est aussi par les ecclésiastiques que la médecine est pratiquée. Les réguliers exercent leur art au profit de leurs communautés et sur les ordres de leurs supérieurs. C'est ainsi qu'un malade désirant la visite d'un médecin adresse sa demande à un abbé, qui envoie le médecin de son monastère ; les soins sont récompensés par une concession en faveur du monastère (p. 60-63, 103, 130-135, 180-182).

A visiter ainsi des malades le médecin délaissait les pratiques de la vie monastique. Son métier l'entraînait à trop aimer « les richesses périssables de la terre » et les soins aux personnes du sexe n'allaient pas sans l'exposer à la tentation. Déjà, aux environs de 1120, « saint Bernard reçut à Clervaux un moine qui n'avoit quitté son monastère que parce que son abbé le contraignoit de faire la médecine pour les personnes séculières, ce qui ne se pouvoit faire sans un péril évident de son salut, que des personnes sages lui avoient conseillé d'éviter[1] ». Ces dangers attirèrent l'attention des autorités religieuses. Les conciles, à partir de 1130, interdirent souvent aux moines et chanoines réguliers de soigner les laïques. La répétition de cette défense montre toutefois qu'on l'observait assez mal.

On est moins bien renseigné sur les médecins laïcs. Aucun de ceux que cite M. Dubreuil-Chambardel n'est antérieur au XIIe siècle.

On trouvera dans ce livre des notes biographiques sur quatre médecins : Jean surnommé le Sourd (XIe s.), Raoul dit le Clerc ou

1. Thomassin, *Anc. et nouv. discipline* [et non *lois*, comme imprime M. D.-C.] *de l'église*, nouv. éd., t. III (1725) col. 1173 ; saint Bernard, *Lettres*, n° 67. On ne voit pas pour quelle raison M. Dubreuil-Chambardel n'accorde à ce fait, si intéressant pour son sujet, qu'une mention en passant (p. 183). Il aurait trouvé la date de la lettre dans la *Vie de saint Bernard* de l'abbé Vacandard (I, 137, II, 565) : après la fondation de Clairvaux et « avant 1123 ».

Malecouronne (mort en 1068), Tetbert, moine de Marmoutier (xi[e] s.), saint Guillaume Firmat (xi[e] s. ?) et Jean, abbé de Saint-Nicolas d'Angers (mort en 1140). En groupant ces notes, peut-être qu'il eût convenu d'être plus prudent. Il faut se défier du piège des homonymies.

L'auteur utilise des documents déjà connus pour la plus grande partie. Mais en les classant d'une manière nouvelle, par rapport à son sujet, il arrive à des résultats très intéressants. Certains chapitres sont cependant traités superficiellement : par exemple, celui où sont étudiés les noms ayant servi à désigner les médecins. Plus de quatre pages (p. 200-205) sont consacrées à essayer de démontrer que le mot *mire* a été réservé à une certaine catégorie de médecins. C'est une erreur manifeste. *Mire* n'est que le nom du médecin en langue vulgaire. On le voit d'ailleurs fort bien dans les textes cités p. 202.

M. Dubreuil-Chambardel ne s'est-il pas laissé entraîner parfois par le désir de grossir ses listes de médecins ? Quand on trouve dans un acte *Girardus medicus*, il se peut que ce Girard soit médecin, mais aussi que *medicus* soit son surnom. Bien des gens s'appellent aujourd'hui Mège ou Lemire. Exemples : *G. medico* (p. 176), *Johannes medicus, clericus* (p. 194), Guillaume le mire (p. 204), Raoul le mire (p. 205). Quant à *Giraldus magnus physicus et canonicus* (p. 82), que M. Dubreuil-Chambardel traduit par « Girald... médecin de haute réputation », ne serait-ce pas de préférence Giraud Grand ou Legrand, médecin ?

Les renvois sont souvent exacts, bien que trop abrégés et surtout abrégés au hasard, sans système, et peu clairs par conséquent. Il s'en trouve cependant un nombre trop grand d'inexacts ou d'incomplets. Exemples : p. 14, n. 2 : « Giraud du Barri, *de instructione principis*[1]. » Corr. : Giraud le Cambrien ou de Barri, *de principis instr.*, éd. Warner, p. 132 (*Rerum britann. medii ævi script.*). — P. 14, obit de Pierre Lombard : un mot est omis (*subdiaconus*, après *canonicus*). De plus l'obit est cité d'après l'éd. Lépinois et Merlet ; un texte plus correct est dans Molinier, *Obit. de la prov. de Sens*, t. II, *dioc. de Chartres*, p. 35. — Robert et Raoul de Grandménil (p. 123, 125, 127 et table) ne sont qu'une même

1. Presque jamais il n'est précisé quelle édition a été utilisée et citée.

personne : Robert de Grenteménil (Orderic Vital, éd. Delisle, table). — P. 166, n. 1 : « *Patrologie latine de Migne*, t. CLXXVI. » Ajouter : col. 709. — La collection Fonteneau est célèbre ; il n'est pourtant pas inutile de rappeler qu'elle est à la bibliothèque de Poitiers, ce qui n'est pas fait p. 218, n. 3, 4. De plus l'acte cité n. 3 a été publié : Richard, *Chartes et doc. pour servir à l'hist. de l'abbaye de Saint-Maixent*, p. 305 (*Arch. hist. du Poitou*, XVI). — P. 100, n. 3 : « Anselme, *Lettres*, livre I, lettre 5 ». Corr. : 51. Ajouter : et 35. — Le *Spicilège* de Dom Luc d'Achery est cité d'une manière trop abrégée et de plus tantôt d'après l'éd. in-fol. (p. 4, n. 1), tantôt d'après l'éd. in-4° (p. 42, n. 2), sans que cela soit précisé. — P. 225 : 3 renvois aux l. VI et VII de l'*Hist. des Francs* de Grégoire de Tours. Corriger : pour la n. 1, l. X (p. 436 de l'éd. Poupardin) ; pour la n. 3, l. V et VII (même éd., p. 165, 274) ; pour la n. 2, *Liber II. de virtut. s. Martini*, éd. Krusch, p. 609 (*Monum. Germ. hist.*). — P. 84, n. 2 : « Hauréau, *les Mélanges poétiques d'Hildebert de Lavardin*, p. 24 ». Corr. : 144. L'épigramme de l'Hermaphrodite (reproduite non sans fautes d'ailleurs) n'est qu'attribuée à Hildebert. — P. 88, n. 1 : « *Cartulaire du prieuré de Saint-Victeur du Mans* ». Ajouter : éd. Bertrand de Broussillon, ch. 36. Même page, Jean le Begouin cité d'après ce cartulaire est barbier et non médecin. — P. 227, n. 1 : « *In Bollandus* ». Corr. : *Acta Sanct. Bolland.*, sept. I, 714. (C'est un usage courant chez les médecins d'employer la préposition *in* dans des cas pareils. C'est un souvenir du temps heureux où beaucoup d'ouvrages scientifiques écrits en latin étaient compris dans tous les pays. Mais il ne faudrait pas oublier que *in* gouverne l'ablatif). — P. 204-205 : documents cités sans référence. — Table : « Trotula, 123 » ; corr. : 121. Goisbert de Chartres (n'est-ce pas le même que Goisbert, médecin, qui précède ? voir p. 101), Hugues, évêque de Lisieux, Hugues de Lyon, Raoul de Thorigny, y sont sans renvoi à aucune page. Aux noms suivants, sans renvoi à aucune page, ajouter les renvois : Honeïn, 207 ; Rainaud, prieur de Chemillé, 81 ; Robert le Couvreur, 82 ; Rutgaire, abbé de Fulda, 36.

42 pièces justificatives sont à la fin du livre, pour le plus grand nombre reproduites d'après des éditions antérieures. Celles que M. Dubreuil-Chambardel édite d'après des mss. ne le sont pas très correctement. Voir par exemple les n°s 2 et 3.

Ces négligences trop nombreuses sont regrettables. Il n'en reste pas moins que l'auteur a fait des recherches étendues et qu'il y a dans son livre des parties intéressantes.

Pierre-François Fournier.

Commentaires de la faculté de médecine de l'université de Paris (1395-1516), publiés avec une introduction et des notes par le Dr Ernest Wickersheimer. (*Documents inédits sur l'histoire de France.*) — Paris, Imprimerie Nationale, 1915, in-4°, xcvii-561 p. et 1 planche.

On conserve à la bibliothèque de la faculté de médecine de Paris une précieuse collection de 24 registres, connus sous le nom de *Commentaires*, contenant les rapports des doyens sur les actes de leurs décanats, depuis 1395 jusqu'à 1786.

L'édition en fut commencée en 1903, mais par le dernier volume (1777-1786). Le prétexte allégué par l'éditeur pour justifier cette marche à rebours était de « remonter du connu à l'inconnu » ; peut-être bien aussi que la considération des difficultés paléographiques de l'édition des plus anciens volumes n'y était pas étrangère. Quoiqu'il en soit, l'entreprise ne fut pas poursuivie. M. Wickersheimer a publié ces plus anciens volumes, à savoir le Ier, le IIe, le IIIe et une partie du IVe. Mais il donne à entendre que cette entreprise n'aura pas de suite. Il restera donc une grande lacune (1516-1777). Il est évident que dans les volumes récents le texte est trop développé pour se prêter à une édition intégrale. Cependant un inventaire, peut-être enrichi d'extraits, rendrait des services, et il est à souhaiter qu'il se trouve quelqu'un pour l'entreprendre.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt de tels documents. Ils sont essentiels pour l'histoire de la faculté, de l'enseignement qui s'y donnait, des épreuves et des grades qui en étaient la sanction, de l'administration et, d'une manière générale, de tous les actes de la faculté, laquelle, en plus de l'enseignement, exerçait le droit de surveiller la médecine et les médecins, ainsi que les chirur-

giens et barbiers et les apothicaires, dans Paris et les faubourgs, et parfois aussi était appelée à donner des avis en cas d'épidémie. Ces faits sont mis en lumière dans l'*Introduction*. On y trouvera aussi le catalogue des livres qui composaient la bibliothèque de la faculté entre 1395 et 1516. A signaler en outre la liste des doyens de la faculté depuis 1267 jusqu'à 1516, la reproduction du sceau de la faculté (1398) et le fac-similé de la première page du Ier vol. des *Commentaires*.

L'introduction se termine par un essai d'explication du mot *inguinagra*, qui « ne se trouve pas dans les dictionnaires [1] ». Il se rencontre deux fois dans le volume, aux années 1499 [2] et 1500 [3], où il désigne évidemment une maladie intéressant la région de l'aine et épidémique. Cela fait penser d'abord à la peste. Mais M. Wickersheimer ne veut pas que ce soit la peste ; pour lui c'est la syphilis. A vrai dire, il ne donne pas de raison bien convaincante à l'appui de son sentiment.

Or il est un nom de la peste qui se rapproche d'*inguinagra* : c'est *inguinaria* [4] (en français enguinaire, inguinaire), qui a été en usage durant tout le moyen-âge. Dans les dictionnaires de Du Cange, de Godefroy et de Forcellini, on en trouve des exemples tirés de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours [5], des *Etymologies* d'Isidore de Séville [6], de la *Légende dorée* de Jacques de Voragine [7] et de la chronique de Henri de Bernten, abbé de

1. M. Wickersheimer réédite ici un article qu'il a publié sur ce sujet dans le *Bull. de la soc. franç. d'hist. de la médec.*, t. XIII (1914), p. 21-30 : *Les maladies épidém. ou contag. (peste, lèpre, syphilis) et la fac. de médec. de Paris, de 1399 à 1516*.

2. *Diu egrotaverat morbo currenti, quem plurimi inguinagram vocant* (p. 407).

3. *Periculum imminebat ad termas adeundas propter inguinagram* (p. 424).

4. L'adjectif *inguinarius* n'a pas eu d'abord d'autre sens qu'*inguinalis*. Voir des exemples dans les dictionnaires de Freund, de J.-M. Gesner et de Forcellini. La forme française inguinaire a été employée aussi pour inguinal. Voir un exemple dans Godefroy. M. Wickersheimer n'a d'ailleurs pas ignoré ce mot (p. xcii, n. 4).

5. *Cum lues illa, quam inguinariam vocant, per diversas regiones desaeviret* (l. IV, ch. v ; éd. Poupardin, p. 111).

6. *Pestilentia est contagium... Ipsa et inguinaria ab inguinum percussione... vocata* (l. IV, ch. vi, par. 17-19 ; éd. Migne, *Patr. lat.*, LXXXII, 187). Le grammairien Papias (cité dans Du Cange, au mot *Inquinaria*) reproduit Isidore (Papias, *Vocabul.*, éd. de Milan, 1476, au mot *Pestilentia*).

7. *Plaga pessima, quam inguinariam vocant, secuta est, ita ut etiam corporali visu sagittae coelitus venire et singulos quosque percutere viderentur* (ch. XLVI, *de*

Marienrode, au diocèse d'Hildesheim, au XV[e] siècle [1]. Le sens de ces exemples est clair et précis : il y est question de la peste à bubons. Et jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas de raison d'admettre qu'*inguinagra* soit autre chose qu'*inguinaria*, défiguré par une simple substitution de suffixe, sous l'influence pédantesque de mots comme *podagra, chiragra, mentagra*.

Pierre-François FOURNIER.

BARON H. KERVYN DE LETTENHOVE. — **1914-1916. La guerre et les œuvres d'art en Belgique.** — Bruxelles et Paris, G. Van Œst et C[ie], 1917, gr. in-8, 185 p. et 123 fig.

Ce livre, écrit par l'un des plus éminents historiens de l'art de la Belgique, est un terrible réquisitoire contre les Allemands, contre ceux qui, avec un plan préconçu et un cynisme qui dépasse toute imagination, ont anéanti des merveilles d'architecture et de purs chefs-d'œuvre. L'auteur montre comment ces vandales, après s'être jetés sur la Belgique pour massacrer les populations, piller et incendier les villes et villages, détruire les monuments historiques les plus vénérables et les œuvres d'art les plus précieuses,

s. Gregorio ; éd. T. Graesse, 1890, p. 190). *Deus... pestem maximam in eos misit, quam inguinariam vocant, id est apostema sive inflaturam in inguine. Tam saeva autem illa pestis fuit ut homines in via, in mensa, in ludis, in colloquiis subito morerentur* (ch. LXX, *de letania maj. et min.* ; même éd. p., 313).

Version française : Les genz .. pristrent une maladie, laquele il apelent niguinaire [*sic* ; corr. : inguinaire], que tant solement dou veoir li uns la prenoit del autre (B. N., ms. fr. 20330, ancien Saint-Victor 12, f. 65 v°). Nostre Sires... tres grant pestilence mist en ans, laquele il apelent enguinaire, ce est apostume sanz [contresens résultant d'une faute de lecture] enfleüre en la enguinaille. Et fu ceste pestilence si cruelz que li home en la voie, en la table, as jeus, en parlemenz soudenement moroient (*Id.*, f. 119).

1. *Anno [1411]... quidam frater... incurrit subito pestem inguinariam, qua et post modicum obiit. Altera die sepulturae ejus, quidam novitius eadem peste ductus est ad infirmitorium et graviter insuper febre correptus, ita ut omnes de vita ejus desperarent, unde... sacro oleo inunctus est. Cumque ipsum fratres tanquam jam abiturum singillatim visitarent, unus ex eis eidem novitio suggessit ut se b. Barnwardo, episcopo, devotius commendaret. Quod cum fecisset ille, statim coepit melius habere et convalescere, in tantum ut post dies 8 professionem suam faceret solemnem in oratorio. Et apostema in eo totaliter defecit* (Leibniz, *Script. rer. Brunsvic.*, II, 446).

ont essayé d'imputer ces dévastations aux Belges eux-mêmes. N'ont-ils pas osé dire et voulu prouver que « c'est le Gouvernement belge qui doit être rendu responsable de ce qu'en Belgique des villes et villages ont été rasés. Les ruines ne sont pas une accusation contre l'Allemagne. Elles sont un signe ineffaçable de la honte dont s'est couvert le peuple belge. » Les pertes artistiques sont donc bien, d'après eux, uniquement dues aux Belges qui n'ont pris en faveur de l'art aucune des mesures de protection que la guerre imposait et qui ont détruit eux-mêmes une partie des monuments. Les Belges ont exagéré du reste, ajoutent-ils, l'importance de ces désastres qui en réalité se réduisent à peu de chose, et enfin, là où exceptionnellement les Allemands ont bombardé les villes — car les incendies allumés méthodiquement se transforment en bombardements pour les besoins de la cause — c'est la faute des francs-tireurs ou le résultat de la révolte de la population civile « luttant avec perfidie, pendant des jours et des jours dans les rues » contre les troupes de l'empereur Guillaume.

La réfutation de tous ces arguments n'est pas difficile à établir avec toutes les preuves accablantes que nous possédons maintenant. M. le baron Kervyn de Lettenhove l'a entreprise pour chacune des villes ou localités où des monuments et œuvres d'art ont été soit anéantis soit gravement endommagés. Il est à remarquer que toutes les villes de Belgique étaient ouvertes, sauf trois, Anvers, Namur et Liège. Or celles-ci ne furent justement pas parmi celles qui eurent le plus à souffrir de la guerre ; par contre, Visé, Andenne, Tamines, Dinant, Aerschot, Termonde, Lierre, Nieuport, Ypres, étaient des villes dépourvues de fortifications et furent cependant ruinées de fond en comble.

Nous ne suivrons pas M. le baron Kervyn de Lettenhove dans tous les développements qu'il nous donne sur les destructions systématiques opérées par les Allemands dans la malheureuse Belgique. Nous donnerons quelques exemples parmi les plus typiques. A Dinant, qui restera le monument éternel de la barbarie allemande, des soldats, pour arriver à détruire l'église, dont le clocher avait été déjà brûlé, pénétrèrent dans le sanctuaire et y formèrent trois grands bûchers auxquels ils mirent le feu. L'évêque de Namur évalue à plus de cinquante le nombre des

églises détruites volontairement dans son diocèse. Des soldats allemands dirent d'ailleurs à des femmes belges qui se lamentaient : « Vous avez tort de vous plaindre, car nous ne faisons pas le quart de ce qui nous a été ordonné ! » La belle église de Walcourt, célèbre par son architecture et les œuvres d'art qu'elle renfermait, entre autres un jubé donné par Charles-Quint, a été aussi incendiée. De même, Saint-Pierre de Louvain, dont la toiture et la tour ont été imbibées de pétrole et où le feu fut mis en outre à l'intérieur en vingt et un endroits différents, ce qui n'a pas empêché le trop célèbre professeur Clemen d'affirmer que le feu avait été communiqué à l'édifice par l'incendie des maisons voisines. On sait que l'université et la bibliothèque de Louvain ont été incendiées également de propos délibéré le 26 août et on raconte qu'un officier présidant à l'incendie, répondit à un Père Joséphite faisant observer que les bâtiments qu'on détruisait contenaient la célèbre bibliothèque : « Es ist Befehl » (C'est l'ordre). Le professeur Clemen, intellectuel déjà cité, écrira dans la suite que « sans la répression de Louvain, la sécurité des troupes allemandes isolées aurait subi des contre-coups et par tout le pays des bains de sang et des destructions plus considérables encore eussent été nécessaires ! » La cathédrale de Malines a elle aussi beaucoup souffert et cette fois par un bombardement méthodique. Ce sont, disent les Allemands, les batteries belges qui ont causé les dégâts, or les trous d'obus se remarquent sur les façades sud et est du monument, c'est-à-dire du côté où se trouvaient les canons de l'ennemi. La remarquable église de Lierre, grande comme une cathédrale, offre le plus lamentable tableau ; ses magnifiques vitraux ont été brisés et là encore, c'est l'incendie allumé par l'ennemi qui a détruit la ville. Termonde subit un sort analogue. Les Allemands employèrent, comme à Louvain, des pastilles incendiaires ou des appareils spéciaux projetant des liquides inflammables. Quant à Ypres, il est prouvé que l'anéantissement des halles et du beffroi fut une véritable fête pour l'ennemi. L'aveu s'en trouve dans le *Kriegszeitung der vierte Armee*, journal qui ne cache pas la joie que la pensée de tirer sur l'édifice causa au commandant et aux officiers d'une batterie de gros mortiers placée devant Ypres. « C'était pour eux une aubaine exceptionnelle. Aussi des ordres furent-ils rapidement donnés... » Ainsi fut

anéanti cet ensemble incomparable que formait la grande place d'Ypres, « objet d'art unique, irréprochable, a dit Michelet, aussi sacré et aussi intangible que la place Saint-Marc de Venise, la seigneurie de Florence ou la place du Dôme de Pise ».

Pour terminer, M. le baron Kervyn de Lettenhove nous montre les destructions opérées à Nieuport, Dixmude et Furnes. Des deux premières de ces villes, il ne reste rien, comme on sait, et il faut avant tout déplorer la perte irréparable du célèbre jubé de l'église Saint-Nicolas de Dixmude, le plus remarquable des monuments de ce genre en Belgique. Œuvre de Jean Bertet, qui l'acheva en 1539, c'était une dentelle de pierre d'une incroyable richesse[1].

Comme conclusion, l'auteur émet l'opinion que certaines au moins des ruines qui couvrent le sol de la Belgique doivent être religieusement conservées. Elles resteront debout pour montrer au monde entier toute la souffrance et le martyre d'un petit peuple qui a tout sacrifié à la cause de l'honneur, du droit et de la justice. « Elles sont en effet les témoins irrécusables qui dénoncent, crient l'opprobre, entraînent la juste et impitoyable condamnation et vouent les infâmes coupables à la malédiction et à l'exécration des siècles. » Si certaines ruines peuvent, pour des raisons diverses, subsister et être entretenues dans l'état où elles sont actuellement, il n'en est pas moins vrai que pour tous les édifices réparables le Gouvernement belge devra prendre toutes les mesures nécessaires de réfection. Laisser mourir les monuments et achever l'œuvre des vandales, ce serait une mauvaise action. On doit panser leurs blessures et leur redonner la vie.

A. Boinet.

1. A titre de renseignement, la librairie Van Œst a fait paraître aussi, de 1916 à 1918, une série de petits volumes bien illustrés, intitulés : *Villes meurtries de Belgique* (*Bruxelles et Louvain*, par L. Dumont-Wilden. *Anvers, Malines et Lierre*, par E. Verhaeren, *Les Villes Wallonnes*, par J. Destrée, *Les Villes de Flandre*, par P. Northomb) et *Villes meurtries de France* (*Villes du Nord*, par Léon Bocquet, *Arras*, par H. Potez).

CHRONIQUE

Une documentation abondante et telle qu'on pouvait l'attendre d'un vétéran de la recherche historique et généalogique, un récit un peu touffu, mais plein de faits et de dates, voilà, je crois, ce qui distingue les deux études biographiques récemment publiées par M. J. de Jaurgain sous le titre suivant : *Deux comtes de Comminges béarnais au XVe siècle. Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, et Odet d'Aydie, seigneur de Lescun* (Paris, Champion, 1919, 164 p. in-8° ; extr. du *Bull. de la Société archéologique du Gers*).

Tous ceux qui ont étudié de près cette attachante période de notre histoire qui va de la fin de la guerre de Cent Ans au début des guerres d'Italie ont rencontré à bien des carrefours Jean de Lescun et Odet d'Aydie. Le premier (1410-1473), fils naturel d'un Lescun et d'une fille d'Armagnac de branche cadette, fut capitaine de routiers, maréchal du Dauphin Louis, enfin maréchal de France et lieutenant-général de Louis XI en Guyenne. Le second (1426 ?-1491), soldat lui aussi, puis bailli de Cotentin, favori de François II, duc de Bretagne et de Charles de Guyenne, fut l'une des fortes têtes de l'« Opposition » sous Louis XI et sous Charles VIII. La vie, les aventures, l'action politique de ces deux personnages méritaient les notices développées que M. de Jaurgain leur a consacrées et qu'on ne lira pas sans profit.

Que ces notices soient absolument complètes, M. de Jaurgain connaît trop bien les difficultés inhérentes à de tels sujets pour le prétendre. Il ne semble pas non plus qu'elles soient en tout point au courant de la science. M. de Jaurgain a dû travailler sur des notes déjà anciennes. Non seulement en effet il se réfère souvent pour les chroniques (Jean de Roye, Commines, etc.) à des éditions qui furent méritoires en leur temps, mais qui depuis lors ont été avantageusement remplacées, mais encore on ne voit pas qu'il ait eu l'occasion de consulter des travaux comme ceux de MM. de Mandrot (*Jacques d'Armagnac, duc de Nemours*), La Borderie (*Histoire de Bretagne*), Breuils (*Comptes Consulaires de Montréal-du-Gers*), Calmette (*Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*). Faute d'avoir connu — pour citer un exemple précis — un ouvrage sur la *Maison d'Armagnac au XVe siècle*, qu'il aurait eu du reste l'occasion de rectifier et de compléter sur plus d'un point, il lui a échappé qu'avant de devenir

l'un des grands officiers du Dauphin Louis, fils de Charles VII. Jean de Lescun avait été, aux environs de 1450, maréchal de Savoie et bailli de Bresse. On le trouve en effet mentionné en cette qualité dans trois documents des 10 juin, 23 juillet et 10 octobre 1451 (Archives d'État de Turin, Archivi di Corte, 76, fol. 322; 89, fol. 45; Negoziazioni colla Francia, mazzo 1, n° 14). De plus, M. de Jaurgain aurait trouvé dans ce livre (p. 118, note 2) le texte d'une lettre écrite par Jean de Lescun au comte d'Armagnac Jean V (Valence, 9 février 1454 ou 1455), où il est parlé de la façon la plus claire des intrigues de ce dernier avec le futur Louis XI. De même, sur le rôle, très important, d'Odet d'Aydie en Normandie à l'époque où Charles de France, frère de Louis XI, était duc de cette province, il y aurait eu beaucoup plus à dire que ne l'a fait M. de Jaurgain.

Il ne l'en faut pas moins remercier de nous avoir donné sur deux personnages encore insuffisamment connus du xve siècle des notices où l'on trouvera en somme l'essentiel. Une table alphabétique eût complété heureusement ce travail méritoire.

Ch. S.

* * *

L'ouvrage de M. F. Pasquier, le savant archiviste départemental de la Haute-Garonne : *Un favori de Louis XI, Boffille de Juge, comte de Castres, vice-roi de Roussillon* (Albi, 1914, in-8° de xxxiv-252 pages, publication des Archives historiques de l'Albigeois) a paru depuis plusieurs années déjà. La guerre est cause qu'il n'a pu être mentionné ici en temps utile.

Les historiens du xve siècle connaissaient l'existence d'un « fonds » Boffille de Juge dans les belles archives du château de Léran (Ariège) par le tome II de l'*Inventaire* publié sous les auspices du duc de Lévis-Mirepoix. L'intérêt présenté par ces documents leur en faisait souhaiter la publication intégrale, vœu aujourd'hui comblé, grâce à M. Pasquier et à la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.

C'est une curieuse figure, et qui mériterait d'être mise en pleine lumière, que celle de ce gentilhomme napolitain dont la famille avait toujours été dévouée à la dynastie angevine et qui, dans les dernières années du règne de Charles VII, suivit en Provence Jean d'Anjou, fils du roi René, après sa tentative malheureuse pour conquérir le royaume de Naples.

Chargé par le roi René de diverses missions politiques et diplomatiques, Buonfiglio di Giudice entra vers 1471 au service de Louis XI qui avait distingué en lui des talents qui convenaient à ses vues. Quatre ans après, le subtil Italien était vice-roi de Roussillon et de Cerdagne.

Comblé de libéralités par son nouveau maître, Boffille recueillit en particulier le comté de Castres dans les dépouilles de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Il remplit diverses ambassades en Flandre, en

Angleterre, à Milan. Mais la mort de Louis XI arrêta sa fortune. Quand il mourut en 1502, au château de Roquecourbe (Tarn), il ne lui restait guère que le souvenir de ses succès et de ses grandeurs passés.

Les 216 documents analysés ou publiés *in extenso* par M. Pasquier éclairent bien des épisodes de cette courte mais brillante carrière. De plus, quiconque s'intéresse à l'histoire du Midi de la France dans la deuxième moitié du XVe siècle ne pourra se dispenser d'avoir recours à ce recueil, dont une table alphabétique facilite l'utilisation.

CH. S.

***

La question d'Andorre a fait l'objet de publications nombreuses, en particulier de la part de M. Brutails dont on connaît les magistrales études. Elle emprunte aux circonstances actuelles un regain de nouveauté. On sait que ce petit pays, oublié par le traité des Pyrénées, constitue une seigneurie indivise qui a conservé ses coutumes du moyen âge au milieu des institutions démocratiques de l'âge moderne. Placée sous l'autorité de deux co-princes, l'évêque d'Urgel d'une part, l'État français successeur des comtes de Foix de l'autre, elle est toujours régie en droit et, sur bien des points, en fait, par un acte de pariage (on dirait aujourd'hui un concordat) qui date du XIIIe siècle. Il est plus que probable que l'avenir brisera tôt ou tard ce « vieux meuble » et qu'un nouvel état de choses sortira pour les vallées andorranes d'un accord franco-espagnol.

En tout cas, la charte solennelle de 1278 confère à la France des droits certains dont il sera de son devoir de faire état dans les négociations futures. C'est pour en raviver le souvenir que M. Pasquier, après avoir exposé, en quelques pages très claires et très sobres, la question d'Andorre au XIIIe et au XXe siècles, vient de donner une nouvelle édition (avec traduction en roman) de la charte latine de 1278, qu'il a très judicieusement coupée en paragraphes numérotés (*La question d'Andorre au treizième et au vingtième siècle d'après l'acte constitutif de 1278*. Toulouse, 1919, in-8° de 31 pages : extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*).

CH. S.

***

La philologie néerlandaise vient de perdre un de ses maîtres les plus éminents dans la personne de M. J. Verdam, ancien professeur à l'université de Leyde. Il s'est fait connaître par d'excellentes éditions de textes moyen-néerlandais et par des travaux de détail sur l'histoire de la langue néerlandaise ; mais son œuvre capitale, l'œuvre de sa vie, peut-on dire, a été le grand Dictionnaire moyen-néerlandais, commencé en collaboration avec E. Verwijs (qui mourut au moment où la première

livraison allait paraître) continué et presque achevé par Verdam seul. C'est vraiment un dictionnaire modèle, dans lequel les monuments littéraires tiennent la première place, mais sans que les documents d'archives aient été négligés. (*Middelnederlandsch Woordenbock*, huit volumes parus complétement en plus, 12 livraisons du tome IX). M. Verdam avait en outre publié un *Glossaire* (*Handwoordenbock*) moyen-néerlandais, à l'usage des étudiants et du grand public. — G. H.

*
* *

Le 14e fascicule des *Studien zur Palaeographie und Papyruskunde* (Leipzig, 1914, in-fol.) contient un recueil des plus anciens papyrus latins et grecs conservés à Vienne, *Die ältesten lateinischen und griechischen Papyri Wiens*, accompagné de quatorze planches en phototypie. Les planches IV à VII reproduisent le plus ancien exemple connu de la capitale cursive romaine ; ce sont les feuillets d'un volume qui contenait la transcription de lettres reçues par un certain Macedo entre les années 17 et 14, environ, avant l'ère chrétienne. De la même écriture (pl. VIII) une liste de soldats de la IIIe légion Cyrenaica et de la XXIIe légion, du premier siècle, après J.-C. Daté de l'an 143 après J.-C. est un fragment de matricule de soldats, tracée en écriture capitale, reproduit à la pl. VIII. La planche IX donne un exemple de lettres capitales et onciales. Avec la planche X apparaît la cursive minuscule, du IIIe ou IVe siècle. La planche XI présente un fragment de cursive minuscule daté de l'an 398 après J.-C., et un exemple de cursive de la chancellerie impériale du VIIIe siècle. A la planche XII, deux lignes de cursive, dont la seconde donne la date par le post-consulat de Basilius, soit l'an 548. Sur la planche XIII est reproduit un fragment d'un acte de légitimation d'environ l'an 400. Et enfin la XIVe et dernière planche est la photographie d'un acte de vente de Ravenne, de l'an 504, dont le texte a été transcrit dans les *Papiri diplomatici* de Marini sous le n° CXIII.

M. P.

Le Gérant : É. CHAMPION.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

30e ANNÉE — 1919

I. — Mémoires.

II. — Comptes rendus.

III. — Chronique.

IV. — Bibliographie.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

1. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Compte-rendu des séances. Année 1918. II. — Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1918, in-8°, 34 p.

2. Aigrain (Abbé René). Sainte Radegonde (vers 520-587). — Paris, Gabalda, 1918, in-18, xi-181 p.

3. Alexander (P. F.). The discovery of America. — Edinbourg, Cambridge University Press, 1917, in-8°, 230 p., fig. et cartes.

4. Alfonso (Nicolo R. d'). Contributi nuovi alla filosofia della storia : prolusione a un corso libero di psicologia della storia. — Milan, s. tip., 1918, in-8°, 24 p.

5. Alighieri (Dante). Tutte le opere, novamente rivedute, con un copiosissimo indice del contenuto di esse. — Florence, Barbèra, 1919, in-16, vii-458-clvii p., 1 pl.

6. Almagià (Roberto). Cristoforo Colombo. — Rome, Formiggini, 1918, in-16, 78 p.

7. Almagià (Roberto). Sulle vecchie denominazioni e circoscrizioni geografico-amministrative del Lazio odierno. — Florence, tip. Ricci, 1919, in-8°, 7 p.

8. Ancient and historical monuments and constructions in Wales and Monmoutshire. Inventory of the ancient monuments in the county of Carmarthen. — Londres, 1917, in-8°.

9. Anglade (Joseph). Grammaire élémentaire de l'ancien français. — Paris, Armand Colin, 1918, in-16, viii-275 p.

10. Annuaire de l'Ecole pratique des hautes études. 1918-1919. Section des sciences historiques et philologiques. — Paris, Imprimerie nationale, 1918, in-8°, 97 p.

11. Annuaire de l'Ecole pratique des hautes études. 1918-1919. Section des sciences religieuses... — Paris, Imprimerie nationale, 1918, in-8°, 121 p.

12. Annuario del r. archivio di stato in Milano per l'anno 1918. — Pérouse, Unione tipogr. coop., 1918, in-8°, 73 p.

13. Art (L') liturgique. Annuaire de la Société des amis de l'art liturgique. — Paris, Librairie de l'art catholique, 1918, in-4°, p. 55 à 120, fig. et pl.

14. Aruch (Aldo). Il ricorso di Lorenzo Ghiberti contro la prima sentenza della Signoria fiorentina (17 aprile 1444). — Florence, Olschki, 1919, in-8°, 10 p.

15. Atti e memorie della r. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. Serie IV, vol. VIII (1918). — Bologne, Stabilimenti poligrafici riuniti, 1918, in-8°, xi-305 p.

16. Babelon (Ernest). Au pays de la Sarre. III. Sarrelouis et Sarrebrück. Description. Souvenirs historiques... — Paris, Ern. Leroux, in-8°, xxvii-339 p., grav., pl. et cartes.

17. Barbé (Louis A.). Margaret of Scotland and the Dauphin Louis : an historical study. — Glasgow, Blackie, 1917, in-8°, 204 p.

18. Bareilles (Bertrand). Constantinople. Ses cités franques et levantines (Péra. Galata. Banlieue). — Paris, Bossard, 1918, in-8°, 406 p., 1 pl., 32 fig. et 1 plan.

19. Barton. The religions of the world. — Edinbourg. Cambridge University Press, 1917, in-8°, 362 p.

20. Batiffol (Pierre). Etudes de liturgie et d'archéologie chrétienne. — Paris, Gabalda et Aug. Picard, 1919, in-16, vi-330 p.

21. Battaglia (Eliseo). L'eroe nazionale portoghese, beato Nonio Alvares Pereira, gran connestabile e laico carmelitano. — Rome. tip. Pontificia, 1918, in-16, xv-207 p., 1 pl.

22. Bazzarin (Giuseppe). La dissertazione nel secondo canto del Paradiso dantesco e un giudizio di Niccolo Tommaseo : saggio. — Padoue, tip. Seminario, 1918, in-8°, 40 p.

23. Beaumont (Cte Charles de). Panchien, commune de Luynes (Indre-et-Loire). Notes et documents. — Tours, Mame, 1918, in-8°, 77 p., et grav.

24. Beazley (C. Raymond). A notebook of mediaeval history, A. O. 323-1453. — Oxford, 1917, in-8°, 232 p.

25. Bécourt (Louis de). Histoire de Ceyssac (Haute-Loire). — Le Puy-en-Velay, impr. Peyrilles, Rouchon et Gamon, 1916, in-8° iv-183 p.

26. Beer (Luciano). Promenades (Terni, Todi, Agnone, Castellamare, Adriatico, Gaeta). — Terni, tip. l'Economico, 1919, in-8°, 23 p.

27. Belucci (Giuseppe). I chiodi nell' etnografia antica e contemporanea. — Pérouse, Unione tip. coop., 1919, in-16, 266 p.

28. Bénac (J. M.). Les Saints du calendrier diocésain d'Auch. 2e vol. Du 22 mai au 13 août. — Auch, impr. Cocharaux, 1918, in-16, vi-477 p., et grav.

29. Benelli (P. Giuseppe). S. Domenico negli affreschi dell'Angelico in San Marco di Firenze. — Florence, tip. Domenicana, 1918, in-8°, 24 p.

30. Berenson (Bernard). The study and criticism of italian art. 3d ser. — Londres, Bell, 1917, in-8°, 165 p., et fig.

31. Berenson (Bernard). Venetian painting in America : the fifteenth century. — Londres, Bell, 1917, in-8°, 298 p., et fig.

32. Bernardi (Italo de). L'arte dello smaltatore. — Milan, tip. del *Capitan Fracassa*, 1919, in-8°, 32 p., 4 pl.

33. Bertarelli (Luigi Vittorio). Guida d'Italia del Touring club italiano : Sardegna. — Milan, tip Capriolo, 1918, in-16, 283 p., 17 pl.

34. Beuve (Octave). Notre-Dame-de-l'Epine. Nouveau guide du touriste et de l'archéologue. — Châlons-sur-Marne, impr. du « Journal de la Marne », 1919, in-8°, 27 p.

35. Bevan (J. O.). The towns of roman Britain. — Londres, Chapman, 1917, in-8°, 74 p.

36. Bond (F. B.) et Lea (T. S.). A preliminary investigation of the Cabala contained in the coptic gnostic books. — Oxford, Blackwell, 1917, in-8°, 93 p.

37. Bonetti (Carlo). L'arca di s. Arealdo, opera di Giovanni Antonio Amadeo (10 dicembre 1482-1484) ; il palazzo Fodri (Guglielmo de Bocholis. — Io. Francesco de Raude. — Nicola de Porlegia, 1488-1490) ; il camposanto della cattedrale San Zavatoria (1439-1548). — Crémone, tip. Centrale, 1917, in-8°, 36 p.

38. Bonetti (Carlo). Gli ebrei a Cremona (1278-1630) : note ed appunti. — Crémone, tip. Centrale, 1918, in-8, 108 p.

39. Bonetti (Carlo) et Varani (Davide). Il camposanto della Cattedrale in Cremona : relazione storica artistica pei restauri. — Crémone, Lanzoni, 1918, in-8°, 43 p.

40. Bonfanti (Nicolina). Fonti virgiliane dell'oltretomba dantesco. Parte I. — Messine, tip. T. De Francesco, 1918, in-8°, 111 p.

41. Borgongini (Duca F.). Il profilo di s. Agostino e la genesi della dottrina agostiniana intorno al peccato originale : saggio critico su due scritti del prof. Ernesto Buonaiuti. — Rome, libr. Spithœver, 1919, in-8°, 15 p.

42. Bourbon (Pce Sixte de). La Syrie et la France. — Paris, Emile-Paul, 1919, in-16, 34 p., et carte.

43. Boutros Ghali (Wacyf). La tradition chevaleresque des Arabes. — Paris, Plon-Nourrit, 1919, in-16, 308 p.

44. Box (G. H.). The apocalypse of Ezra (Esdras, III-XIV). — 1917 in-8°, 115 p.

45. Briganti (Francesco). Un protocollo di Pietro Petrioli di Bettona, notaio di Andrea Bontempi, vescovo di Perugia, 1356-1359. Appunti di storia giuridica e politica. — Pérouse, Unione tipogr. coop., 1918, in-8°, 114 p., et fac-sim.

46. British School at Rome. Papers. Vol. 8. — Londres, Macmillan, 1917, in-8°, 183 p.

47. Bröndal (Viggo). Substrater og Laan i Romansk og Germansk

Studier i Lyd-og Ordhistorie. — Kjöbenhavn, Gad, 1917, in-8°, XVI-215 p.

48. Brunesco (C. J.). En marge de l'histoire. Les droits historiques de la Transylvanie. — Paris, 1918, in-8°, 30 p.

49. Buck (A. H.). The growth of medicine from the earliest times to about 1800. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 598 p., et fig.

50. Bulleid (Arthur) et Gray (Harold St. George). The Glastonbury lake village : a full description of the excavations and the relics discovered... — Glastonbury, Antiquarian Soc., 1917, 2 vol. in-8°, 353 et 724 p.

51. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. 67. — Limoges, Ducourtieux et Gout, 1919, in-8°, 282 p., et grav.

52. Buonaiuti (Ernesto). Plutarco e la letteratura cristiana antica : spiggolature. — Pavie, *Athenaeum*, 1918, in-8°, 13 p.

53. Burke (Sir Bernard and Aschworth P.). A genealogical and heraldic history of the peerage and baronetage, the Privy Council, knightage and companioniage. — Londres, Harrison, 1917, in-8°, 3142 p.

54. Calendar of Inquisitions. Miscellaneous : Chancery. Vol. 1. Henry III and Edward III. Vol. 2. Edward II-Edward III. — Londres, Wyman, 1916, 2 vol.

55. Calendar of Inquisitions, Post mortem, and other analogous documents. Vol. 9. Edward III, years 21-25. — Londres, Wyman, 1917, in-8°

56. Cambiè (Lt-Col Arturo). La cavalleria attraverso i secoli : cenni sommari. — Pignerol, tip. già Chiantore-Mascarelli, 1918, in-8°, 46 p.

57. Canchini (Marino). L'arbitrato pontificio. — Côme, scuola tip. casa Divina Provvidenza, 1918, in-8°, 399 p.

58. Carné-Trécesson (Mis de). La seigneurie de Coëtlogon en Bretagne. Ses seigneurs, châtelains et possesseurs.— Rennes, Plihon et Hommay, 1919, in-8°, 411 p., et fig.

59. Cassarini (Demetrio). L'ara di Kôssovo. — Bologne, tip. succ. A. Gargnani, 1918, in-8°, 23 p.

60. Catalogue des thèses et écrits académiques. 32e et 33e fasc., années 1915 et 1916. — Paris, Ern. Leroux, 1917, in-8° à 2 col., p. 146 à 251.

61. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. 68 : Halna Du Fretay-Hasse. — Paris, Imprimerie nationale, 1918, in-8° à 2 col., col. 1 à 1288.

62. Cenni sulla vita e culto di s. Adamo, abate di Fermo.— Fermo, tip. fr. Boni, 1918, in-16, 15 p., 1 pl.

63. Cervellini (Giovan Battista). Torquato Tasso. Parte I : la vita. — Messine, Principato, 1917, in-16, 111 p.

64. Cesareo (Giovanni Alfredo). Ancora della *Pictura Italiæ* attribuita al Petrarca e a Roberto d'Angiò. — Florence, tip. Ricci, 1918, in-8°, 16 p.

65. CESSI (Roberto). Le origini territoriali del ducato veneziano. — Milan, Alfieri et Lacroix, 1918, in-4°, 42 p., et fig.

66. CHALLINE (Charles). Recherches sur Chartres. — Chartres, Soc. archéol. d'Eure-et-Loir, in-8°, XIV-507 p., et grav.

67. CHARLES (Robert Henry). The Chronicle of John, Bishop of Nikiu. Tr. fr. Zotenberg's Ethiopic text. — Londres, Williams, 1917, in-8°.

68. CHARLES (Robert Henry). The Apocalypse, of Baruch (Translations of early documents)... — 1917, in-8°, 96 p.

69. CHARLES (Robert Henry). The Book of Enoch. — 1917, in-8°, 154 p.

70. CHARLES (Robert Henry). The Book of jubilees or the Little Genesis. Tr. fr. the Ethiopic text. Intro. by G. H. Box. — 1917, in-8°, 224 p.

71. CHARLES (Robert Henry). The Testaments of the Twelwe Patriarchs. — 1917, in-8°, 108 p.

72. CHARPENTIER (Charles). La ville de Bruyères-et-Montbérault. Documents historiques. — Dijon, impr. R. de Thorey, 1918, in-8°, 234 p.

73. CHEETHAM (F. H.). The Church bells of Lancashire. Part 2. The Hundred of Salford. — Southport, chez l'auteur, 1917, in-8°, 116 p.

74. CHIAPPELLI (Luigi). Studi storici pistoiesi, Vol. I. I pistoiesi andati come rettori in altri comuni fino al sec. XVI ; disegno della più antica storia di Pistoia. — Pistoie, tip. coop., 1919, in-8°, VI-258 p.

75. CHIAPPINI (P. Aniceto). S. Giovanni da Capestrano e la sua donna. — Pérouse, Unione tipogr. coop., 1918, in-16, 25 p.

76. CIPOLLA (Carlo) et BUZZI (Giulio). Codice diplomatico del monastero di s. Colombano di Bobbio fino all'anno MCCVIII. — Rome, tip. del Senato, 1918, in-8°, 3 vol., XV-431, 380 et 286 p.

77. CIRELLI (P. Antonio). Gli annali di Terra Santa, editi dal p. Saturnino Mencherini, e bibliografia di Terra Santa, del medesimo editore. — Quaracchi, tip. Collegio di s. Bonaventura, 1918, in-8°, XVI-727 p.

78. CLARETIE (Germaine). L'église Saint-Gervais, monographie parisienne. — Paris, Soc. nat. d'histoire locale, 1919, in-8°, 8 p.

79. CLÉDAT (L.). Manuel de phonétique et de morphologie historique du français. — Paris, Hachette, 1917, in-16, VI-282 p.

80. CLENELL (W. J.). The historical development of religion in China. — Londres, Unwin, 1917, in-8°, 260 p.

81. Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires. 5e série. T. VI. Années 1914-1916. — Senlis, impr. Vignon, 1917, in-8°, LXXXIX-213 p., et 1 carte.

82. COMNÈNE (N. P.). La Dobrogea (Dobroudja). Essai historique, économique, ethnographique et politique. — Paris et Lausanne, Payot, 1918, in-8°, 208 p.

83. Concordanza dantesca : indice generale dei nomi di persone,

luoghi e cose in tutte le opere di Dante Alighieri. — Florence, Barberi, 1919, in-16, CLVII p.

84. Connoisseur (The), an illustrated magazine for the collectors. Vol. 46, sept-dec. 1916. — Vol 47, jan.-apr. 1917. — Vol. 48, may-aug. 1917. — Londres, 1917, in-fol.

85. Cordier (Paul). La linguistique et l'origine du langage. — Paris, Edward Sansot, (s. d.), in-8°, 231 p.

86. Cornereau (A.). Société d'archéologie de Beaune (Côte-d'Or). Histoire, lettres, sciences et arts. Table des travaux contenus dans les mémoires. 1874-1915.— Beaune, impr. beaunoise, 1917, in-8°, 72 p.

87. Corpus scriptorum christianorum orientalium editum consilio universitatis catholicæ Lovaniensis, curantibus J. B. Chabot, J. Forget, J. Guidi, H. Hyvernat. Scriptores Syri. Textus. Series 2[da]. T. 61. Babai Magni liber de Unione edidit A. Vaschalde. — Paris, Gabalda, 1915, in-8°, VI-306 p.

88. Corpus scriptorum christianorum orientalium .... Scriptores Syri. Textus. Series 3[a]. T. 15. Anonymi auctoris chronicon ad annum Christi 1234 pertinens edidit J. B. Chabot. II. — Paris, Gabalda, 1917, in-8°, V-350 p.

89. Courville (E. H.). Autograph prices current : compl. alphab. and chronol. record of all autograph letters, documents, and MSS. sold by auction in London, with date and place of sale, name of purchaser, and price of each lot. Vol. 2. Aug. 1916-july 1917. — Londres, chez l'auteur, 1917, in-8°, 258 p.

90. Cumont (Franz). Etudes syriennes. — Paris, A. Picard, 1917, in-8°, XI-379 p., fig. et pl.

91. Daber. Pontida et Legnano, glorie del Papato. — Sienne, tip. s. Bernardino, 1918, in-16, 27 p.

92. Dainelli (Giotto). Appunti sulla toponomastica dalmata. — Rome, tip. Unione ed., 1918, in-8°, 123 p.

93. Dallari (Umberto). Le carte modenesi asportate all'estero nel 1859. — Modène, Soc. tip. modenese, 1919, in-4°, 9 p.

94. Dalton (John Neale). The Collegiate Church of Ottery St. Mary : being the Ordinacio and statuta ecclesie Sancte Marie de Otery, Exon. Diocesis, A. O. 1338, 1339. Ed. fr. the Exeter Chapter M. S. 3521 and the Winchester Cartulary, vol. 1 et 2. — Edinbourg, Cambridge University Press, 1917, in-4°, 324 p.

95. Davenport (E. H.). The False decretals. — Oxford, Blackwell, 1917, in-8°, 111 p.

96. Dictionary (The) of national biography. Dictionary and supplement (22 vol.). 2[d] Suppl. (3 vol.). Index. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 30500 et 2087 p.

97. Diehl (Ch.), Le Tourneau (M.) et Saladin (H.). Les monuments chrétiens de Salonique. — Paris, Ern. Leroux, gr. in-4°, XI-264 p., et album de 68 pl.

98. Di Lenna (N.). Il lago Geluchalat di Marco Polo e di G. B. Ramusio. — Lugo di Romagna, 1918, in-4°, 7 p.

99. Di Niscia (Gennaio). Il fascino di Dante — Campobasso, casa ed. Colitti, 1919, in-8°, 38 p.

100. Dornier (A.). Inventaire sommaire des titres de la seigneurie d'Arcier. — Besançon, impr. Millet, 1919, in-8°, 29 p.

101. Dossi (P. Ilario). Intorno ai nomi Tirolo e Trentino. — Milan, tip. Antonini, 1918, in-16, 19 p.

102. Draghicesco (D.). La Bessarabie et le droit des peuples. Esquisse historique, géographique, ethnographique et statistique. — Paris, Félix Alcan, 1918, in-16, 52 p. et 1 carte.

103. Draghicesco (D.). La Transylvanie. Esquisse historique, géographique, ethnographique et statistique. Préface de M. Emile Boutroux. — Paris, F. Alcan, 1918, in-16, III-116 p., et 1 carte.

104. Draghicesco (D.). Les Roumains (Transylvanie, Buccovine, Banat). — Paris, Bossard, 1918, in-16, 244 p.

105. Draghicesco (D.). Les Roumains de Serbie. — Paris, impr. Dubois et Laffite, 1919, in-8°, 32 p. et cartes.

106. Ducourtieux (Paul). Les communes limousines et les Anglais au moyen âge. — Limoges, Ducourtieux et Gout, 1918, in-8°, 28 p.

107. Dufour (Abbé J. B.). Saint-Lumin et Saint-Bourgin de Thouarcé. — Angers, Grassin, 1919, in-16, 8 p.

108. Edwards (George Wharton). Vanished Halls and Cathedrals of France. — Philadelphie, the Penn publishing Co., 1917, in-4°, 324 p.

109. Ehrencron-Müller (H.). Dansk Bogfortegnelse for Aarene 1893-1900, 1909-1914. — Köbenhavn, Gad, 1903-1916, 2 vol. in-4°.

110. Elenco degli edifici monumentali e degli oggetti d'arte del Trentino (Ministero della pubblica istruzione). — Rome, E. Calzone, 1918, in-16, 105 p.

111. Elenco degli edifici monumentali e degli oggetti d'arte di Trieste, Istria e Fiume (Ministero della pubbl. istruz.). — Rome, E. Calzone, 1918, in-16, 87 p.

112. English (The) Catalogue of books for 1916. — Londres, « Publishers circular », 1917, in-8°, 284 p.

113. Erichsen (B.) et Krarup (Alfr.). Dansk historisk Bibliografi, systematisk Fortegnelse over Bidrag til Danmarks Historie til Udgangen af 1912 (i Tilsluining til Bibliotcca Danica). T. III. — Köbenhavn, Gad, 1917, in-8°.

114. Espérandieu (Emile). Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. T. VII : Gaule germanique. I. Germanie supérieure. — Paris, Ern. Leroux, 1918, in-4°, à 2 col., v-399 p., et grav.

115. Estudis de bibliografia luliana publicato en celebració del sisè centenari de la mort de Ramón Lull. — Barcelone, Institut d'estudis catalans, 1915, in-8°.

116. Eversley (Lord). The Turkish Empire : its growth and decay. — Londres, Unwin, 1917, in-8°, 392 p., cartes.

117. Fabia (Philippe). La garnison romaine de Lyon. — Lyon, Cumin et Masson, 1918, in-8°, 120 p.

118. Falciai (Massimiliano). L'origine del comune di Arezzo. — Arezzo, Pellegrini, 1918, in-8°, 66 p.

119. Faloci Pulignani (Michele). Siena e Foligno : frammenti di storia civile e religiosa. — Pérouse, Unione tipogr. coop., 1918, in-8°, 89 p.

120. Fausti (Luigi). Le pergamene dell'archivio del duomo di Spoleto. — Pérouse, Unione tipog. coop., 1918, in-8°, 132 p.

121. Favaro (Antonio). Per la storia del codice di Leonardo da Vinci nella biblioteca di Lord Leicester. — Florence, tip. Galileiana, 1918, in-8°, 7 p.

122. Feghali (Michel T.). Etude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban. — Paris, Ed. Champion, 1918, in-8°, xvi-98 p.

123. Ferrar (William John). The Assumption of Moses. — 1917, in-8°, 42 p.

124. Ferrari (Brignano Umberto de). Stemmi de famiglie alessandrine raccolti e descritti. — Alexandrie, tip. di G. Chiaretto, 1919, in-8°, 56 p.

125. Ffoulkes (Charles J.). Inventory and survey of the armouries of the Tower of London. — Londres, Stationery office, 1917, in-8°, 2 vol., 510 p., et fig.

126. Figgis (Darrell). The Gaelic state in the past and future. — Dublin, Maunsel, 1917, in-8°, 84 p.

127. Filippini (Francesco). Bartolomeo da Bologna e il poema in lode di Roberto d'Angio. — Bologne, Stabilimenti poligrafici riuniti, 1918, in-8°, 24 p.

128. Fisher (Charles Dennis). Petrarch : a lecture. Pref. by H. A. L. Fisher. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 36 p.

129. Fisher (Lizette A.). The mystic vision in the Grail legend and in the Divine Comedy. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 160 p.

130. Focillon (Henri). Le musée de Lyon. Peintures. — Paris, Henri Laurent (s. d.), in-16, 64 p., et pl.

131. Foratti (Aldo). Di alcuni quadri inediti di Giovanni Boncon-sigli. — Rome, Calzone, 1918, in-4°, 11 p., et fig.

132. Foratti (Aldo). Michelangelo a Bologna : appunti critici. — Bologne, Stabilimenti poligrafici riuniti, 1918, in-8°, 20 p.

133. Fortunato (Giustino). Riccardo da Venosa e il suo tempo. — Trani, tip. detta Vecchi, 1918, in-8°, 148 p.

134. Fowler (Mary). Catalogue of the Petrarch Collection bequeathed to the Cornell University Library by Willard Fiske. — Oxford, Milford, 1917, in-4°, 570 p.

135. Franceschini (P. G.). Manuale di patrologia. — Milan, U. Hœpli, 1919, in-24, xii-635 p.

136. Fraser (G. M.). The stranger's guide to Aberdeen. — Aberdeen, « Aberdeen Daily Journal ». 1917, in-16, 80 p. et pl.

137. Fregni (Giuseppe). Delle quattro bestie di Dante... di cui fa parola Dante nel canto primo dell'Inferno, e a chi intese alludere il divino poeta con queste bestie e questi nomi : commenti e studi. — Modène, 1918, in-8°, 23 p.

138. Fregni (Giuseppe). Di cose antiche di Alessandria della Paglia.... studî critici, storici e filologici. — Modène, soc. tip. modenese, 1918, in-8°, 10 p.

139. Fregni (Giuseppe). Su alcune antichità di Verona .... studî critici, storici e filologici. — Modène, soc. tip. modenese, 1918, in-8°, 30 p.

140. Fregni (Giuseppe). Su e giù pel Purgatorio di Dante : « Riccordati di me che son la Pia... ». Studî critici, storici e filologici. — Modène, soc. tip. modenese, 1919, in-8°, 16 p.

141. Fumi (Luigi). Orvieto. — Bergame, Istituto ital. d'arti grafiche, 1919, in-8°, 195 p., 3 pl.

142. Gabotto (Ferdinando). Per la storia del Novarese nell'alto medio evo. III (La chiesa di Novara : le pievi della diocesi). — Novare, tip. Cattaneo, 1918, in-8°, 15 p.

143. Garnier (Joseph) et Champeaux (Ernest). Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne. Publ. sous les auspices de l'Acad. des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Dijon, Jobard, 1918, in-4°, xvi-1003 p.

144. Gass (Dr J.). La cathédrale de Strasbourg. — Strasbourg, Ludolf Beust, 1918, in-16, 48 p., et fig.

145. Gaudenzi (Augusto). Il costituto di Costantino. — Rome, tip. del Senato, 1919, in-8°, 112 p.

146. Genocchi (P. Giovanni). La Palestina nella geografia e nella storia.... — Rome, tip. Unione ed., 1918, in-8°, 25 p., et 13 pl.

147. Géographie et ethnographie de la Pologne. — Fribourg et Lausanne, 1916, in-8°, 88 p., et cartes.

148. Gerola (Giuseppe). Alcune considerazioni sulla basilica Ursiana. — Bologne, stabilimenti poligrafici riuniti, 1918, in-8°, 28 p.

149. Gerola (Giuseppe). Per la reintegrazione delle raccolte trentine spogliate dall' Austria [Biblioteche e archivi]. — Florence, tip. Ariani, 1918, in-8°, 23 p.

150. Ghisleri (Arcangelo). La grafia e la pronunzia dei nomi di comune e frazioni di comune della provincia di Cremona. — Novare, Istituto geografico De Agostini, 1918, in-8°, 6 p.

151. Gibon (Vte de). Un archipel normand. Les îles Chausey et leur histoire. — Coutances, impr. Notre-Dame, 1918, in-8°, viii-658 p., grav. et cartes.

152. Gillet (Louis). L'art flamand et la France. — Paris, Van Oest, 1918, in-8°, 46 p., et grav.

153. Giolli (Raffaello). Lo zar Lazzaro : leggende serbe. — Milan, casa ed. Sonzogno, 1919, in-16, 119 p.

154. Giommi (Lionello). Censura epistolare, esoneri e spie femminili nel medio evo. — Bologne, stabilimenti poligrafici riuniti, 1918, in-8°, 10 p.

155. Gnesotto (Attilio). Appunti di cronologia vergeriana (Pierpaolo Vergerio seniore).... — Padoue, tip. Randi, 1918, in-8°, 12 p.

156. Gobulovich (Girolamo). Itinerarium fratrum Symonis Semeonis et Hugonis illuminatoris, ordinis fratrum minorum, ad Terram Sanctam, A. D. 1322 (sic) [per cura del] p. Girolamo Gobulovich. — Quaracchi, tip. collegio di s. Bonaventura, 1918, in-8°, 48 p.

157. Gourlay (Charles). The Italian orders of architecture. — Londres, Arnold, 1917, in-4°, 39 p.

158. Grammurini (Gian Francesco). Petrarca e la scoperta dell' America. — Arezzo, tip. nella pia Casa, 1918, in-4°, 15 p.

159. Grandgent (C. H.). The ladies of Dante's lyrics. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 186 p.

160. Grant (Madison). The Passion of the great races or the Racial basis of the European history. — Londres, Bell, 1917, in-8°, 266 p.

161. Graves (Alfred Perceval). A Celtic psaltery : being mainly renderings in English verses fr. Irish and Welsh poetry. — 1917, in-8°, 194 p.

162. Graves (F. M.). Catalogue of the loam exhibition of relics of past and present wars, held at South Lodges Horsham. — Londres, Putnam, 1917, in-4°, 71 p.

163. Gravier (Gaston). Les frontières historiques de la Serbie. Introd. par Emile Haumant. — Paris, Armand Colin, 1919, in-8°, 168 p., 6 cartes.

164. Green (Alice Stopford). Irish national traditions. — Londres, Macmillan, 1917, in-8°.

165. Guérive (Ed.) La Bucovine et le Banat. Esquisse historique, géographique, ethnographique et statistique. — Paris, F. Alcan, 1918, in-16, 56 p.

166. Guthrie (W. D.). Magna Carta and other addresses. — Oxford, Milford, 1917, in-8, 288 p.

167. Hamilton (Cicely). Senlis. — Londres, Collins, 1917, in-8°, 137 p.

168. Hamlin (A. D. F.). A History of ornament, ancient and medieval. — Londres, Batsford, 1917, in-8°, 430 p., fig.

169. Harbon (Henry A.). A Dictionary of London : being topographical and historical relating to the streets and principal buildings in the city of London. — Londres, Jenkins, 1917, in-8°, 666 p., et plans.

170. Harvard studies in classical philology. Vol. 28. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 242 p.

171. Henderson (Edith). The Story of Norwich. — Norwich, chez l'auteur, 1917, in-8°, 279 p., et fig.

172. HERRICK (Cheesman). History of commerce and industry. — Londres, Macmillan, 1917, in-8°.

173. Historical manuscript commission. 18th Report : cont. a complet list of reports issued ; list of owners of MSS. upon whose collections reports have been made up to July 1916, slowing places of deposit of various collections... — Londres, Stationery office, 1917, in-8°

174. HOLEWINSKI (J. de). A Sketch of the history of Polish art. Intro. by Henry Roberts. — Londres, Allen et Unwin, 1917, in-8°.

175. HOLINSHED (Raphael). Chronicles : Richard II, 1398-1400, and Henry V. Ed. by R. S. Wallace and Alma Hansen. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 220 p.

176. HOLME (Charles). Early English portrait miniatures in the collection of the Duke of Buccleugh. Text by H. A. Kennedy. — Londres, « Studio », 1917, in-fol., 56 p., et fig.

177. HOLME (Charles). The graphic arts of Great Britain : drawing, line-engraving, etching, mezzotint, aquatint, lithography, wood-engraving, colour peinting. Text by Malcolm S. Salomon. — Londres, « Studio », 1917, in-fol., 164 p., et fig.

178. Holy Qur-án (The), containing the Arabic text, with Engl. trans. and commentary by Maulvi Muhammad Ali Surrey. — « Islamic Rewiew », 1917, in-8° 1388 p.

179. HORNE (Dom Ethelbert). Primitive sun dials or scratch dials containing a list of those in Somerset. — Taunton, Barnicott, 1917, in-8°, 102 p., 17 pl.

180. HUDSON (William Henry). France: the nation and its development from earliest times to the etablishment of the third Republic. — Londres, Harrap, 1917, in-8°, 654 p.

181. HURRY (J. B.). King Henry Beaucler and Reading Abbey. — Londres, Robert Scott, 1917, in-8°, 39 p.

182. Hyderabad archæological Society. Journal, jan.-july 1916. — Londres, Probsthain, 1917.

183. INDY (Vincent d'). La légende de saint Christophe. — Paris, Rouart et Lerolle, 1919, in-16, 144 p.

184. JACK (G. H.) et HAYTER (A. G. K.). Excavations on the site of the Romano-British Town of Magna, Kenchester, Herefordshire, during the years 1912-1913. — Hereford, Jakeman et Carver, 1917, in-8°, 94 p., 50 pl.

185. JACKSON (Margaret Talbot). The Museum : a manual of the housing and care of art collections. — Londres, Longmare, 1917, in-8°, 291 p.

186. JACQUIER (Ch.). Compte-rendu des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant l'année 1917. — Lyon, impr. A. Rey, 1918, in-8°, 32 p.

187. JAMISON (E. M.). Italy, mediaeval and moderne : a history. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 572 p.

188. Jarlmanns Saga ok Hermanns y Yngre handskrifters redaktion av Dr. Hugo Rydberg... — Köpenhamm, Möller, 1917, in-16, XVIII-44 p.

189. JARVIS (C. H.). The Teaching of history. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 240 p.

190. JENKINSON (Wilberforce). London churches before the Great Fire. — 1917, in-fol., 333 p., et fig.

191. JEUDWINE (J. W.). Tort, crime, and police in mediaeval Britain : a review of some early law and custom. — Londres, Williams et Norgate, 1917, in-8°, 292 p.

192. JOHNSTON. Historical atlas. — Londres, Macmillan, 1917, in-8°, 49 p.

193. JONAS (Maurice). The Thirty-third novel of Il Novellino of Masuccio, from which is probably derived the story of Romeo and Juliet. Tr. [by J. I. Davis] with introd. and full bibliography by M. Jonas. — Londres, Davis et Orioli, 1917, in-8°, 64 p., et fac-sim.

194. JONES (C. Sheridan). The story of the Hohenzollerns. — Londres, Jarrolds, 1917, in-8°, 267 p.

195. JONES (John Bavington). Annales of Dover, incl. histories of the Castle, Port, Passage, Religion, the Corporation, Mayors and their times. Corporation officials, representation in Parliament and social history. — Douvres, « Dover Express » Work, 1917, in-8°, 452 p.

196. Journal parisien des années 1412 et 1413. — Paris, P. Renouard, 1917, in-8°, 20 p.

197. Journaux (Les) du trésor de Charles IV le Bel, publ. par Jules Viard. — Paris, Impr. nat., 1917, in-4° à 2 col., 3 vol., CIX p., col. 1 à 1834.

198. JOUVEAU-DUBREUIL (G.). Pallava (S. Indian) antiquities. Vol. I. — Londres, Probsthain, 1916, in-8°, 76 p.

199. JOYCE (Thomas A.). Central American and West Indian archaeology, being an introduction to the archaeology of the States of Nicaragua, Costa Rica, Panama and the West Indies. — New-York, Putnam's sons, 1916, in-8°, XVI-263 p., fig., pl., carte.

200. KASTERSKA (Marya). Les poètes latins-polonais (jusqu'à 1589). — Paris, Rousseau, 1918, in-8°, VIII-208 p.

201. KUNZ (George F.). Rings for the finger, from the earliest known times to the present. — Londres, Lippincott, 1917, in-8°, 399 p.

202. LACROCQ (L.). Catalogue sommaire des peintures, dessins et sculptures intéressant l'iconographie locale conservés au musée Adrien Dubouché à Limoges. — Limoges, Ducourtieux et Gout, 1918, in-8°, 10 p.

203. LAGRANGE (Père J.). Le sens du Christianisme d'après l'exégèse allemande. — Paris, Gabalda, 1918, in-8°, XX-337 p.

204. LAKER (John). History of Deal. — Deal, Pain, 1917, in-8°, 470 p.

205. Lanzoni (Francesco). Alcune correzioni nel catalogo episcopale di Forli. — Bologne, stabil. poligr. riuniti, 1918, in-8°, 12 p.

206. Larson (L. M.). The King's mirror (Speculum Regale.— Konungs Skuggojá). Tr. from the old Norwegian. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 404 p.

207. Legg (J. Wickham). Church ornaments and their civil antecedents. — Edinbourg, Cambridge University Press, 1917, in-8°, 112 p., 12 pl.

208. Legg (J. Wickham). Studies in Church history : essays, liturgical and historical. — 1917, in-8°, 182 p.

209. Leicht (Pietro Silverio). Parlamento friuleno. Vol. I (1228-1420), a cura di P. S. Leicht. Parte I. — Bologne, Zanichelli, 1917, in-8°, cxcii-110 p.

210. Leighton (J. et J.). Early printed books, arranged by presses. Pt. 3. France, Paris and Lyon. — Londres, J. et J. Leighton, 1917, in-8°, 216 p.

211. Levi (Angelo Raffaele). Histoire de la littérature française depuis son origine jusqu'à nos jours. — Venise, tip. Emiliana, 1918, in-8°, 366 p.

212. Levi (Ezio). Il canzoniere di maestro Antonio da Ferrara. — Florence, r. dep. tosc. di storia patria, 1918, in-8°, 40 p.

213. Levi (Ezio). I miracoli della Vergine nell'arte del medio evo. — Rome, Calzone, 1918, in-4°, 32 p.

214. Liège (Léopold). Histoire de Montmorillon. — Montmorillon, impr. Fontenaille, 1916, in-8°, viii-481 p., et grav.

215. Licata (Francesco). Poche parole sul passato di Sciacca. — Sciacca, tip. Fazzello, 1918, in-8°, 23 p.

216. Little (A. G.). Studies in English Franciscan history. — Londres, Longmans, 1917, in-8°, 257 p.

217. Livi (Giovanni). Dante : suoi primi cultori, sua gente in Bologna ; con documenti inediti. — Bologne, S. Casciano, L. Cappelli, in-8°, xi-291 p., fig. et 8 fac-sim.

218. Loomis (Louise R.). Book of the Popes (Liber Pontificalis). I. To the pontificate of Gregory I. Transl. with introd. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 190 p.

219. Lorenzen (Vilh.). De danske Klostres Bygnings historie. I. De danske Helligaandsklostres. Bygningshistorie. — København, Gad, 1912, in-4°.

220. Macbain (Alexander). Celtic mythology and religion, w. chapters upon Druid circles and Celtic burial. With introd., chap., and notes by W. J. Watson. — Glasgow, Mackay, 1917, in-8°, 263 p. et fig.

221. Macler (Frédéric). La version arménienne de l'histoire des Sept Sages de Rome mise en français. Introd. par Victor Chauvin. — Paris, Ern. Leroux, 1919, in-8°, xxxii-220 p.

222. MAC MASTER (John). A short history of the Royal Parish of St. Martin-in-the-Fields. — Londres, chez l'auteur, 1917, in-8°, 344 p.

223. MACPHERSON (Charles). A short history of harmony. — Londres, Kegan Paul, 1917, in-8° 156 p.

224. MADDOX (H. A.). Paper : its history, sources, and manufacture. — Croydon, Pitman, 1917, in 8°, 167 p.

225. MAGNI (Basileio). La dottrina cristiana insegnata da Dante Alighieri nella Divina Commedia. — Rome, Spithoever, 1919, in-8°, 34 p.

226. MAGUIRE (Rev. Edward). Life of Saint Adamnan, patron of Raphoe. — Dublin, Gill, 1917, in-8°, 134 p.

227. MALORY (Sir Thomas). The Romance of king Arthur and his knights of the Round Table. Abridged from Malory « Morte d'Arthur » by Alfred W. Pollard. — Londres, Macmillan, 1917, in-8°, 533 p., et fig.

228. MARINI (Cale Niccolò). Il primato di s. Pietro e de' suoi successori in s. Giovanni Crisostomo. — Rome, tip. Pontificia, 1919, in-8°, XVII-320 p., 1 pl.

229. MARMORSTEIN (A.). Misdrach Haserot ar-Yeserot [In Hebrew]. Ed. fr. MS. Adler (n° 2046), MS. Bodl. (n° 2659), and British Museum (n° 2746), with notes and introd. — Londres, Luzac, 1917, in-8°, 96 p.

230. MARIOTTI (P. Candido). Dante et Giotto intorno alla tomba di s. Francesco loro prototipo ed ispiratore. — Quaracchi, tip. collegio di s. Bonaventura, 1918, in-16, 74 p.

231. MARTIN (Chan.). Dreux. La chapelle royale Saint-Louis, sépulture de la famille d'Orléans. Son origine. Son histoire. Sa description avec une mention sommaire des autres monuments de la ville. — Chartres, impr. Durand, 1918, in-16, 32 p., et fig.

232. MARTIN (Henry). Bibliothèque de Bourgogne. Date de l'inventaire dit de 1467. — Paris, Henri Leclerc, 1918, in-8°, 11 p.

233. MARUCCHI (Orazio). Ulteriori osservazioni storiche e techniche sulle scoperte di s. Sebastiano. — Rome, Maglione et Strini, 1917.

234. MASNOVO (Amato). La pace secondo s. Tommaso. — Milan, Colombo, 1918, in-8°, 11 p.

235. MAURO DA LEONESSA (P.). Computo per il calendario abissino confrontato col computo latino. — Asmara, tip. Francescana, 1918, in-8°, 102 p.

236. MECCOLI (Antonio). Il santo di Assisi nel Comune italiano. — Pérouse, Unione tipogr. coop., 1918, in-8°, 55 p., et fig.

237. MEILLET (A.). Notice des travaux et publications de A. Meillet, professeur de grammaire comparée au Collège de France.... — Chartres, impr. Durand (s. d.), in-8°, 16 p.

238. Mémoires de la Société d'émulation du Jura, 9e série. 4e et 5e vol., 1915 et 1916. — Lons-le-Saunier, imp. Declume, 1915 et 1916, in-8°, XIV-1918, et XIX-210 p., et fig.

239. Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest. T. 9 (3e série).

Années 1916-1917. — Poitiers, Lévrier et Bonamy, 1917, in-8°, CXXVIII-305 p.

240. MENGOZZI (Narciso). Papa Martino V e il concilio ecumenico di Siena. — Sienne, stab. arti grafiche Luzzeri, 1918, in-8°, 68 p.

241. METCALF (Philip, father). The Life of Saint Winefride. Ed. by H. Thurston (Reprint with new introd., etc., of life printed in 1712). — Londres, Catholic Truth Society, 1917, in-8°, 144 p., et fac-sim.

242. MINACAPELLI (Calogero). Il monastero di s. Giovanni, O. s. B., in Piazza Armerina. — Palerme, scuola tip. Colonia agric. di s. Martino, 1919, in-8°, 229 p.

243. MINGANA (Alphonse). Some early Judaeo-Christian documents in the John Rylands Library. — Manchester, Manchester Univ. Press, 1917, in-8°, 62 p., et fac-sim.

244. MIROT (Léon). Notes sur un hôtel de la rue des Poulies (Hôtel de Vaucouleurs, de Cypières, de Créqui). — Paris, impr. Renouard, 1917, in-8°, 17 p., 1 plan.

245. MEURGEY (Jacques). Etude sur les armoiries de l'abbaye de Tournus. — Paris, H. Champion, 1918, in-8°, 60 p., et fig.

246. MONACO (Nicola). La metafisica di .Suarez e la metafisica di s. Tommaso d'Aquino. — Milan, Colombo, 1918, in-8°, 31 p.

247. Monumenti antichi, pubblicati per cura della r. accademia dei Lincei. Vol. XXIV, puntata II. — Milan, Hoepli, 1918, in-4°, col. 402-914, 26 pl.

248. MOORE (E.). Studies in Dante. Ser. IV. Textual criticism of the Convivio and Miscellaneous essays. Pref. by Paget Toynbee. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 318 p.

249. MORGAN (Jacques de). Histoire du peuple arménien depuis les temps les plus reculés de ses annales jusqu'à nos jours. Préf. par Gust. Schlumberger. — Nancy et Paris, Berger-Levraut, 1919, in-8°, XVIII-411 p., 296 cartes, plans et dessins.

250. MORGHEN (Raffaello). Il palinsesto assisiense della *Historia langobardorum* di Paolo Diacono. — Rome, tip. del Senato, 1918, in-8°, 23-XXVI p., et fac-sim.

251. MOURRET (Fernand). Histoire générale de l'Eglise. IV : la Chrétienté (du X[e] au XIV[e] siècle). — Paris, Bloud et Gay, 1919, in-8°, 613 p.

252. Musée du Louvre. Département des antiquités grecques et romaines. Catalogue sommaire des marbres antiques. — Paris, Gaston Braun, 1919, in-16, 260 p. et 64 pl. en photogravure.

253. MYRES (T. Harrison). Bells and bell lore : church bells of the Amounderness and the Archdeacony of Lancaster. — Preston, chez l'auteur, 1917, in-8°, 122 p., et fig.

254. NICOD (Lucie). Les partures d'Adam. Les jeux partis d'Adam de la Halle. — Paris, Ed. Champion, 1917, in-8°, 174 p.

255. NOLLOTH (Charles Frederick). The Rise of the Christian religion : a study in origins. — Londres, Macmillan, 1917, in-8°, 818 p.

256. Notice sur M. Charles Aubertin, auteur de l'ouvrage intitulé « Les Rues de Beaune ». Histoire populaire et anecdotique de cette cité. — Beaune, Cretin-Pellion, 1919, in-8°, 4 p., grav. sur bois.

257. Onoran (Vte Henry-François d'). Généalogie de la maison de Chansiergues (Berry, Languedoc, Comtat Venaissin). — Paris, H. Daragon, 1918, in-8°, 23 p.

258. Optatus (Saint). The works of St. Optatus, Bishop of Milevio, against the Donatists. With appendix. Tr. into Engl. with notes, critical, explanatory, theological and historical by R. Vassal-Philipps. — Londres, Longmans, 1917, in-8°, 473 p.

259. Orsenigo (Luigi). Notizie storiche intorno a s. Savina matrona. — Saronno, tip. dell' Orfanotrofio, 1919, in-16, 33 p.

260. Ortiz (Raniero). Umanita e modernità di Dante. — Rome, off. poligrafica Italiana, 1918, in-8°, 21 p.

261. Ovidio (Francesco d') et Meyer-Lübke (W.). Grammatica storica della lingua e dei dialetti italiani, trad. per cura del dott. Eugenio Polcari (dalla 2a ed. tedesca, rifatta da W. Meyer-Lübke). 2a ed. ital. riveduta. — Milan, U. Hoepli, 1919, in-24, xii-301 p.

262. Palmieri (Arturo). Le strade medievali fra Bologna e la Toscana. — Bologne, stabilimenti poligr. riuniti, 1918, in-8°, 39 p.

263. Panella (Antonio). Le scuole degli stati degli archivi di Stato. — Sienne, arti grafiche Lazzeri, 1918, in-8°, 22 p.

264. Paris (William F.). Decorative elements in architecture. — Londres, Lane, 1917, in-8°.

265. Pascale (Luigi). Il dialetto manfredoniano ossia dizionario dei vocaboli usati dal popolo di Manfredonia. — Rome, tip. Concordia, 1918, in-8°, 132 p.

266. Perini (P.e David A.). Vita di s. Rita da Cascia, dell' ordine eremitano di s. Agostino, narrata in compendio. — Rome, Sansaini, 1918, in-24, 61 p., et fig.

267. Petrocchi (Giuseppe). L'eloquenza di s. Francesco. — Selci (Ombrie), soc. coop. tip. Pliniana, 1918, in-8°, 16 p.

268. Pétronievitch (Dragomir). Les cathédrales de Serbie. — Poitiers et Paris, Soc. franç. d'impr. et de librairie, 1917, in-8°, vii-97 p., 40 grav. et 1 carte.

269. Peyron (Chan. P.). La mort en Cornouaille et en Léon. — Saint-Brieuc, Prud'homme, 1919, in-8°, 24 p.

270. Phillimore (Sir Walter George Frank). Three centuries of treaties of peace and their teaching. — Londres, Murray, 1917, in-8°, 243 p.

271. Pianigiani (Baldassare). Archivio comunale di Radda in Chianti : inventario delle carte [preceduto da un breve cenno illustrativo del paese di Radda]. — Sienne, tip. Meini, 1918, in-8°, 48 p.

272. Pickthall (Marmaduke). Knights of Araby : a story of the Yaman in the fifth Islamic century. — Londres, Collins; 1917, in-8° 381 p.

273. Pico (G. Cesare). La grafia e la pronunzia dei nomi di comune e frazioni di comune della provincia di Mantova. — Novare, istituto geografico De Agostini, 1918, in-8°, 5 p.

274. Pillepich (Pietro). Biblioteche d'Italia : la biblioteca archeologica della direzione generale delle antichita e belle arti in Roma. — Fiume, tip. Mohovich, 1919, in-8°, 8 p.

275. Pittard (Eugène). La Roumanie. Valachie. Moldavie. Dobroudja. — Paris, Bossard, 1917, in-8°, 327 p.

276. Pizzi (Italo). Origine e natura della civiltà orientale nel medio evo. — Milan, Rome et Naples, soc. ed. Dante Alighieri, 1918, in-8°, 16 p.

277. Pochettini (G.). La casa di Savoia dalle origini ai giorni nostri (926-1916). — Milan, casa ed. Sonzogno, 1919, in-16, 60 p.

278. Pollard (Capt. Hugh B. C.). The Story of Ypres. — Londres, Mac Bride, 1917, in-8°, 63 p.

279. Pourrat (P.). La spiritualité chrétienne. Des origines de l'Eglise au moyen âge. — Paris, Gabalda, 1918, in-16, viii-503 p.

280. Ramaprarad Chanda. Indo-Aryan races : a study of the origin of Indo-Aryan people and institutions. Pt. 1. — Londres, Luzac, 1917, in-8°, 284 p.

281. Ramsay (Mary P.). Les doctrines médiévales chez Donne, le poète métaphysicien de l'Angleterre. — Oxford, Milford, 1917, 350 p.

282. Ramsay (Sir W. M.). The Intermixture of races in Asia minor. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 64 p,

283. Recueil genevois d'art. Nos anciens et leurs œuvres. Publication dirigée par M. Jules Crosnier. 14e année. — Genève, L. Bovy, 1914, in-fol.

284. Répertoire d'épigraphie sémitique publ. par la Commission du Corpus inscriptionum semiticarum, avec le concours de J. B. Chabot, T. III, 3e livr. (1425-2000, tables). — Paris, Klincksick, in-8°, p. 381 à 454.

285. Rigal (J. L.) et Verlaguet (P. A.). Documents sur l'ancien hôpital d'Aubrac. T. Ier (1108-1341). — Rodez, impr. Carrère, 1913-1917, in-8°, x-686 p., et grav.

286. Risi (Nicola). S. Bruno Astense, vescovo di Segni : sua vita e sue opere (1049-1123). — Prato, tip. Giachetti, 1918, in-16, 129 p.

287. Rocaberti (Fra). The Gloria d'Amor of Fra Rocaberti, a Catalan vision-poem of the 15th century. Ed. with introd., notes and glo. by H. C. Heaton. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 180 p.

288. Rocca (Angelo M.). Le reliquie dei santi. — San Benigno Canavese, scuola tip. Salesiana, 1918, in-16, 81 p.

289. Roe (A. S.). Stories from Chinese history. — Londres, Gardner et Darton, 1917, in-8°.

290. Rossi (Mario). La « Casciata della morte », a mezza quarcisima i un sinodo boemo del' 300 : note folkloricke. — Rome, tip. Unione ed., 1918, in-8°, 8 p.

291. Rye (Walter). History of the Parish of Earlham in the City of Norwich. — Norwich, Hunt, 1917, in-8°, 68 p., 3 plans.

292. Rye (Walter). History of the Parish of Eaton in the City of Norwich. — Norwich, Hunt, 1917, in 8°, 36 p , 3 plans.

293. Rye (Walter). History of the Parish of Hellesdon in the City of Norwich. — Norwich, Hunt, 1917, in-8°, 63 p., 3 plans.

294. Sachet (Abbé A.). Le pardon annuel de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre à Saint-Jean de Lyon. 1392-1790. Saint-Jean du xive au xviiie siècle. — Lyon, impr. Grange, in-4°, 682 p., grav. et pl.

295. Saglio (P. A.). Casa Savoia nei destini d'Italia : sunto storico (Umberto Biancamano. — Vittorio-Emmanuele III). — Turin, tip. Toffaloni, 1919, in-16, 158 p.

296. Saint Vincent Ferrier, l'apôtre de la Bretagne, par un prêtre du diocèse de Vannes. — Vannes, impr. du Commerce, 1918, in-16, 61 p.

297. Saint-Michael's Mount and its marvels. The Abbey. The museum. The town and the ramparts. — Paris, direction du Musée du Mont-Saint-Michel, 1919, in-8°, 154 p., et fig.

298. Salvioni (Carlo). Appunti di toponomastica lombarda. — Milan, tip. s. Giuseppe, in 8°.

299. Sambon (Arthur). Recueil des monnaies médiévales du sud de l'Italie, avant la domination des Normands. — Paris, impr. Georges Petit, 1919, in-4°, xvii-97 p., et fig.

300. Sandys (Sir John Edwin). Latin epigraphy : an introduction to the study of latin inscriptions. — Cambridge, University Press, 1919, in-8°, 348 p.

301. Santa Dorotea, vergine e martire : gli atti del suo martirio. — Vicence, tip. s. Giuseppe, 1918, in-8°, 31 p., 1 pl.

302. Santanera (Armando). Cacciaguida ; sul canto XV del Paradiso. — Turin, S. Lattes, 1918, in-8°, 33 p.

303. Savini (Pietro). Le origini e le evoluzioni storiche della civiltà latina e della nomenclatura locale nella Venezia Giulia. — Venise, Ferrari, 1918, in-8°, 202 p., 1 pl.

304. Sayle (C. E.). Fitzwilliam Museum, Mac Clean Bequest : Catalogue of the early printed books bequeathed to the museum by Frank Mc Clean. — Edinbourg, Cambridge University Press, 1917, in-8°, 194 p., 6 pl.

305. Scott (Archibald). S. Ninian, Apostle of the Britons and Picts : a research study of the first founding of the Church in Britain. — Londres, D. Nutt, 1917, in-8°, 125 p.

306. Shukri (A.). Muhammedan law of marriage and divorce (Contrib. to Oriental history and philology). — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 134 p.

307. Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. Mémoires, 12e année, 1916. — Niort, impr. artistique de l'Ouest, 1918, in-8°, xv-295 p., et grav.

308. Stanoyévitch (St.). Histoire nationale succincte des Serbes, des Croates et des Slovènes. Préf. de M. Ch. Diehl. — Paris, édit. de la « Yougoslavie », rue d'Assas, 1918, in-12, 147 p.

309. Stefano (Antonino De). L'escatologia politica di Ranieri, arcivescovo di Firenze, a. 1106. — Pavie, *Athenaeum*, 1918, in-8°, 17 p.

310. Tamaro (Attilio). La Vénétie Julienne et la Dalmatie : histoire de la nation italienne sur ses frontières occidentales. I : la Vénétie Julienne. — Rome, Soc. naz. Dante Alighieri, 1918, in-8°, XII-1033 p., 1 pl.

311. Tibertelli de Pisis (Luigi Filippo). Appunti sulla ceramica graffita ferrarese dei secoli XV e XVI. — Faenza, tip. Legu, 1918, in-8°, 30 p.

312. Tixeront (J.). Précis de patrologie. — Paris, Gabalda, 1918, in-18, IX-516 p.

313. Tout (T. F.). Mediaeval town planning. — Manchester, Manchester University Press, 1917, in-8°, 35 p.

314. Trafali (O.). La Roumanie transdanubienne (la Dobroudja). Esquisse géographique, historique, ethnographique et économique. — Paris, Ern. Leroux, 1918, in-16, x-195 p., 10 fig. et 1 carte.

315. Trotter (Capt. L. J.). History of India from the earliest times to the present day. Rev. ed. by W. H. Hutton. — 1917, in-8°, 520 p.

316. Tucker (T. G.) et Wallace (R. S.). English grammar, descriptive and historical. — Edinbourg, Cambridge University Press, 1917, in 8°, 184 p.

317. Turral (J.). Pages of Britain's story, A. D. 597-1898, from her historians and chroniclers. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 326 p.

318. Upham (A. H.). The typical forms of English literature: an introd. to the historical and critical study of English literature. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 290 p.

319. Vaccari (Alfredo). Giotto : album di disegno (animali). — Turin, B. Paravia, 1918, in-4° 25 pl.

320. Valin (Lucien). Place du Vieux-Marché. Ville de Rouen. Reconstitution du pilori et du bûcher de Jeanne d'Arc. — Rouen, impr. A. Lainé, 1919, in-8°, 20 p.

321. Valsan (G.). Les Roumains de Bulgarie et de Serbie (Trad. du roumain avec avant-propos et notes par O. Trafali). — Paris, impr. Gauthier-Villars, 1918, in-8°, 90 p., grav. et cartes.

322. Van Berchen (Max). Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum. 3e part. Asie Mineure, par Max Van Berchen et Halil Edhem. 2e fasc. — Le Caire, impr. de l'Institut franç. d'archéologie orientale, 1917, in-fol.

323. Vanni (Manfredo). La grafia e la pronunzia dei nomi di comune e frazione di comune della provincia di Milano. — Novare, istituto geogr. De Agostino, 1918, in-8°, 5 p.

324. Venezia (La). (Italia nostra : collezione d'arte, storia e italianita). — Milan, casa ed. Risorgimento, 1918, in-8°, 79 p., et fig.

325. Venturi (Adolfo). Il luogo di nascita di Bramante e suoi esordi. — Rome, tip. Unione ed., 1918, in-4°, 11 p., fig.

326. Venturi (Leonello). La data dell' atività romana di Giotto. — Rome, tip. Unione ed., 1918, in-4°, 7 p.

327. Verga (Ettore). La famiglia Mazenta e le sue collezioni d'arte. — Milan, tip. s. Giuseppe, 1918, in-8, 31 p.

328. Vespucci (Amerigo). Vespucci reprints : texts and studies... — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 188 p.

329. Vita (Alessandro Del). Mastro Giorgio fu pittore di maioliche ? — Milan, Alfieri et Lacroix, 1918, in-4°, 18 p., et fig.

330. Voyageur (Le) en Touraine. Tours, Luynes, Langeais, Villandry, Azay-le-Rideau, Chinon, Ussé, Loches, Amboise, Chenonceaux. — Tours, L. Roy, 1918, in-16, 128 p., plans et grav.

331. Walizewski (K.). La Pologne inconnue. Pages d'histoire et d'actualité. — Paris, Armand Colin, 1919, in-16, 279 p.

332. Ward (James). History and methods of ancient and modern painting. Vol. 2. Italian painting fr. beginning of Renaissance period; incl. princip. artists from Cimabue to the Pollaiuoli. — Londres, Chapman et Hall, 1917, in-8°, 316 p., et fig.

333. Whitton (Maj. F. E.). A History of Poland, from the earliest times to the present day. — Londres, Constable, 1917, in-8°, 302 p., cartes.

334. Wickremasinghe (M.). Archaeological survey of Ceylon : Epigraphica Zeylanica : being lithic and other inscriptions of Ceylon. Vol. 2, pt. 4. — Oxford, Milford, 1917, in-4°, 50 p., 6 pl.

335. Wilkins (H. J.). Westbury College from 1194-1544 A. D. — Londres, Simpkin, 1917, in-8°, 208 p.

336. Williams (L. F. Rushbrook). History of the Abbey of St. Alban. — Londres, Longmans, 1917, in-8, 264 p.

337. Wooler (Edward). The Roman fort at Piercebridge, County Durham. — Londres, Butler et Tanner, 1917, in-8°.

338. Woolcott (Alexander). Château-Thierry. — Paris, The Lafayette publishing, 1919, in-8°, 24 p., et grav.

339. Wright (I. A.). The Early history of Cuba, 1492-1586, wr. fr. orig. sources. — Londres, Macmillan, 1917, in-8°.

340. Young (George). Portugal, old and young : an historical study. — Oxford, Milford, 1917, in-8°, 350 p., et cartes.

341. Zaccagnini (Guido). Maghinardo da Susinana ed il comune di Bologna. — Bologne, stabilimenti poligr. riuniti, 1918, in-8°, 96 p.

PÉRIODIQUES

342. **Les Amis du vieux Chinon. Société d'histoire locale de Chinon et de ses environs. Bulletin. T. Ier, no 3, 2e semestre de 1908 et 1er de 1909** (Chinon, 1909, in-8°, p. 53-86). — *P. Basile :* Eglise de Tavant, p. 63-75 (10 fig.). = **N° 4, 2e semestre de 1909 et année 1910** (Chinon, 1910, in-8°, p. 87-119). — *Henry Grimaud :* Notes historiques sur le pont de Chinon, p. 113. — *H. Grimaud* : La devise de Chinon, p. 116-117. = **N° 5, année 1911** (Chinon, 1911, in-8o, p. 121-170). — *Louis Bossebœuf :* Une visite au musée des Amis du vieux Chinon, p. 142-156 (15 fig.). — *Orlu* : L'archéologie et le sentiment de l'éducation nationale, p. 157-161. = **N° 6, année 1912** (Chinon, 1912, in-8°, p. 171-249). — *Dr Louis Dubreuil-Chambardel* : Une statue de saint Mammès, p. 201-202 (1 fig.). — Chinon qui disparaît. L'impasse Négron à Chinon, p. 242-248 (3 pl.). = **N° 7, année 1913** (Chinon, 1913, in-8°, p. 251-345). — *Cte du Fort, Charbonneau-Lassay, Guyon de La Berge* : Fouilles à Mougon, commune de Cronzilles, p. 288-289. — *Henry Grimaud* : Notes historiques sur l'église Saint-Mexme de Chinon, p. 290-293 (1 pl., 1 fig.). — *J. R.* : Chinon qui disparaît, p. 322 (3 pl.). — *L. Bossebœuf :* Le bas-relief de la crucifixion à Saint-Mexme de Chinon, p. 335-342 (1 pl.). — **N° 8, année 1914 et 1er semestre 1915** (Chinon, 1915, in-8°, p. 347-392). — *H. Grimaud :* Une promenade à Parilly, p. 372-376 (3 fig.). — *D. de Chavigny :* Notice sur l'ancien château de Chavigny, commune de Lerné, p. 377-382 (1 pl.). = **N° 9, 2e semestre 1915 et 1er semestre 1916** (Chinon, 1916, in-8°, p. 393-447). — *J. R. :* Chinon qui disparaît, p. 440 (2 pl.). = **N° 10, 2e semestre 1916 et année 1917** (Chinon, 1918, in-8°, p. 449-512). — Vue du château de la ville de Chinon en 1819, p. 466 (1 pl.). — *H. Grimaud :* Le coteau de Chinon et la chapelle de Sainte-Radegonde, p. 491-494 (2 pl.). — Plan de l'église Saint-Mexme en 1820, p. 495 (1 pl.).

343. **Annales de la Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts) de l'Ain. 48e année, 1915** (Bourg, 1915, in-8°, 86 p.). — *André Chagny :* Notes pour servir à l'histoire des anciennes compagnies de tir dans les pays de l'Ain, des origines à la Révolution (suite), p. 5-50. — *Dr Victor Nodet :* L'église Notre-Dame de Bourg, p. 60-73. = **49e année, 1916** (Bourg, 1916, in-8°, 144 p.). — *A. Perrault-Dabot :* Quelques œuvres inédites de la sculpture bressane et de l'école de Brou, p. 109-117 (6 pl.).

344. **Boletin de la Real academia de la historia. T. LXXIV, enero-junio 1919** (Madrid, 1919, in-8°, 592 p.). — *Eduardo de Hinojosa :* Codigo de las costumbres escritas de Tortosa, p. 5-6. —

Vicente Lampérez y Romea : Iglesia de San Francisco de Betanzos, p. 6-14. — *Manuel Serrano y Sanz :* Cartulario de la iglesia de Santa María del Puerto (Santoña) (suite) [1084-1198], p. 19-34, 224-242, 439-455. — *M. Gaspar Remiro :* Una antigua sortija-sello de mujer hebrea [XIVe ou XVe s.], p. 35-38 (1 fig.). — *J. P. de Guzman y Gallo :* La princesa Cristina de Noruega y el infante Don Felipe, hermano de Don Alfonso el Sabio, p. 39-65. — *J. P. de G. y G. :* San Francisco de Paula y Jerónimo de Zurita en el archivo de Simancas, p. 65-71. — Bibliografía, p. 72-84. — Real orden declarando monumento nacional el edificio denominado « el Bañuelo » (baños árabes) en Granada, p. 88-89. — *José Ramón Mélida :* La pretendida demolición del castillo de Amansa, p. 108-111. — *J. R. Mélida :* El monasterio de Nuestra Señora de la Rábida, p. 112-121. — *Antonio Ballesteros y Beretta :* Los Merinos mayores de Asturias y su descendencia, p. 130-134. — *Enrique Romero de Torres :* Nuevos descubrimientos arqueológicos en la provincia de Cordoba. Ladrillos visigóticos, p. 135-140 (3 fig.). — *J. P. de G. y G. :* Las reinas, mujeres legítimas del rey de León Bermudo II, p. 142-155. — *V. Lampérez :* Iglesia de la Sangre, de Liria (Valencia), p. 203-204, 489-491. — *M^ès de Lema :* « Catálogo cronológico é índice alfabético de los documentos historicos desde 1208 hasta 1817 del archivo municipal de Teruel » formado por D. Severiano Doporto y Uncilla, p. 211-212. — *Julio Puyol :* El sepulcro de Pelayo en Covadonga, p. 217-224. — *Juan Pérez Villamil :* Origen é instituto de la orden militar de Santa Maria de España, p. 243-252. — *Juan Pérez de Guzman y Gallo :* Adquisiciones par la Real Armería. La colección de espadas antiguas de Toledo y otras armas de D. Juan Manuel de Alcocer, p. 260-266. — *C^de de Cedillo :* La iglesia de la Vera-Cruz en Segovia, p. 297-305. — *M^ès de Laurencin :* Los almirantes de Aragón datos para su cronología, p. 306-375. — *E. Romero de Torres :* Nuevo ladrillo visigótico con inscripción, p. 375-377 (1 fig.). — *Ricardo del Arco :* La inédita iglesia de Santiago en Agüero, p. 393-418 (6 fig.). — *Mercedes Gaibrois de Ballesteros :* Tarifa, y la política de Sancho IV de Castilla, p. 418-436, 521-529. — *J. R. Mélida :* El museo de Raxa, p. 436-438. — *Juan Codina :* Los sepulcros reales del monasterio de Poblet, p. 456-476. — *Lesmes Frías :* La correspondencia cientifica del P. Fita con sabios extranjeros, p. 493-509. — *C^de de Cedillo :* El Alcázar de Segovia, p. 510-521. — *J. R. Mélida :* Santa Eulalia de Merida, p. 529-530. — *J. P. de Guzman y Gallo :* Excmo. Sr. D. Eduardo de Hinojosa y Naveros, p. 531-534 (1 pl.). — *J. P. de G. y G. :* Privilegio de Frey Luis de Paz, comendador de Archena y Calasparra, de la orden de San Juan, á la aljama de Archena, según los usos y costumbres tradicionales (1462), p. 535-541.

345. **Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. T. XVII, 1916-1918** (Rouen, 1918, in-8°, 348 p.). — *De Vesly :* Sceau du curé de Saint-Ouen de Rouen [XIIIe s.], p. 10-12. — *De Vesly :* Salle capitulaire de Saint-Victor-en-Caux, p. 12-21. — *De Vesly :*

Vase roman (rue du Donjon, à Rouen), p. 32-34. — *De Vesly :* Urne gauloise, p. 37-38. — *De Vesly :* Le manoir de Foucart, p. 38-40. — *De Vesly :* Le balnéaire gallo-romain, dit d'Alaincourt, à Lillebonne, p. 46-50. — *De Vesly* : Théâtre romain de Lillebonne. Fouilles de 1914-1915, p. 52-57. — *De Vesly :* Saint-Pierre de Franqueville. Fragment d'une statue funéraire, p. 68 69. — *Georges Dubosc :* Le hameau des Côttes : son nom, ses origines, p. 85-100. — *De Vesly :* Monnaie gauloise des Baïocasses, p. 104. — *De Vesly :* Commune de Grand-Quevilly : sépulture à cercueil de plomb, p. 107-109. — *Pelay :* Eglise Saint-Gilles de Repainville, p. 118-123. — *Gustave Prévost :* Note sur les travaux effectués à l'église Saint-Nicaise de Rouen aux XIVe et XVe siècles, p. 126-142. — *De Vesly :* Emplacement gallo-romain, p. 146-147. — *De Vesly :* Monnaies gauloises de Castillon, près Bayeux, p. 173-176. — *Pelay :* Etudiants normands à l'Université de Pavie au XVe et au XVIe siècles, p. 184-187. — *Duveau :* Hôtel de Fécamp, à Rouen, p. 187-191. — *De Vesly :* Une clé de bronze à deux pannetons. Marque de potier gallo-romain au Bos-Normand (Eure), p. 192-193. — *De Vesly :* Objets recueillis dans les fouilles faites à l'Hôtel de la Banque de France (rue Thiers, à Rouen), p. 195-196. — *De Vesly :* Monnaie d'or de Vespasien trouvée à Avesnes-en-Bray, p. 201-202. — Eglise de Jumièges, p. 208-209. — *Chne Jouen :* Saint-Michel d'Ingouville, p. 213-223. — *Chne Tougard :* Notes sur l'église de Martin-Eglise, p. 224-228. — *Pelay :* Les derniers jours de l'abbaye de Jumièges, p. 230-232. — *Léon de Vesly :* Une découverte archéologique à Quatremares, p. 233-234. — *L. de Vesly :* La marque du potier gallo-romain CVNDV, p. 234-235. — Centenaire de la fondation de la Commission départementale des Antiquités [résumé des travaux, 1818-1918, etc.], p. 241-311. — *Vernier :* Le bac de la Meilleraye, à Sainte-Marguerite-sur-Duclair et au Trait, depuis son établissement jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, p. 327-344.

346. **Bulletin de la Société archéologique de Bellac et des Deux-Marches, le « Dolmen-Club », 1912** (Bellac, 1912, in-8°, 138 p.). — *Gustave Mortier :* Excursion du 21 mai 1911 à Lussac-les-Châteaux, p. 15-25. — *G. Mortier :* Civaux, p. 26-29. — Excursion à la Souterraine (Creuse), p. 36-38. — *Calcat :* Breuilaufa-Vaulry [Haute-Vienne], p. 81-84. — *Paul Mallebay-Vacqueur :* Abbon Dru et Génébrias. Note rectificative sur la confirmation de la charte de Bellac, p. 121-123. = **1913** (Bellac, 1913, in-8°, 157 p.). — *Dr L. Gobillot :* La statue gauloise de Liglet (Vienne) et le chef de Saint-Leomer, p. 67-70 (1 pl.). = **1914** (Bellac, 1914, in-8°, 94 p.). — *C :* Souterrain de Droux, p. 75-77. = **1915** (Bellac, 1915, in-8°, p. 99 à 101).

347. **Bulletin de la Société archéologique du Finistère. T. XLV, 1918** (Quimper, 1919, in-8°, LVI-235 p.). — *Chan. Abgrall :* Excursion au musée de l'évêché, à Bourlibou et Prat-an-Roux, p. XXV-XXXII. — *H. Wacquet :* L'église de Plougonven, p. XXXVIII-XXXIX. — *Chan. P. Peyron :* [Eglises et chapelles du Finistère (suite)]. Archiprêtré de Saint-Pol-de-

Léon. Doyenné de Saint-Pol-de-Léon (suite). Doyenné de Landivisiau, p. 33-41. — *L. Le Guennec :* Excursion archéologique dans la commune de Guimaëc, p. 131-196 (1 carte). — *Chan. Abgrall :* [Archéologie gallo-romaine dans le Finistère], p. 221-231.

348. **Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. LXVII** (Limoges, 1919, in-8°, 282 p.). — *Paul Ducourtieux :* Les communes limousines et les Anglais au moyen âge, p. 5-28. — *A. Lecler :* Histoire de l'église et de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions à Limoges (suite), p. 50-92. — *P. Ducourtieux :* Les grands chemins du Limousin (suite), p. 93-120. — Catalogue sommaire des peintures, dessins et sculptures intéressant l'iconographie locale, conservés au Musée Adrien Dubouché à Limoges, p. 121-128. — *Joseph Boulaud :* Le Mas de Gigondas (paroisse d'Isle) [XIIIe-XIXe s.], p. 144-170 (fig.).

349. **Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 70e vol., année 1916** (Auxerre, 1917, in-8°, 359-232-LXXXII p.). — *Charles Mignard* et *Abbé A. Parat :* Le château monumental de Noyers, p. 159-168 (1 pl.). — *Léon Foin :* Artillerie lourde en Bourgogne au XVe siècle, p. 3-10. — *Abbé F. Poulaine :* Excursion géologique et archéologique à Quarré-les-Tombes (Yonne), p. 53-64 (5 fig.). — *Abbé A. Parat :* Essai de notices archéologiques villageoises [Annéot (Yonne). — Les villages détruits dans l'Avalonnais], p. 193-221 (1 plan). — *Mme E. de Beauvais :* Vin de Bourgogne, joyau de France [Ier-XIXe s.], p. 223-227. — *Abbé F. Poulaine :* Torques de bronze orné du signe en S trouvé à Voutenay (Yonne), p. 245-248 (1 fig.). — *Abbé F. Poulaine :* Une sépulture barbare au cimetière de Vaux-Donjon (Yonne), p. 249 254 (3 fig.). — *Abbé F. Poulaine :* Une statuette de bronze découverte à Vézelay (Yonne), p. 255-258 (1 fig.). — *Ch. Porée :* Epigraphie campanaire de l'Yonne, suivie d'une liste de fondeurs ayant travaillé dans la région, p. 271-359. = **71e vol., année 1917** (Auxerre, 1918, in-8°, 415-53-CII p.). — *De Vathaire de Guerchy :* Enquête sur les biens communaux dans le département de l'Yonne [du moyen âge à nos jours], p. 5-88. — *Léon Foin :* Histoire des communaux de Mailly-la-Ville, p. 89-97. — *Mignard* et *Abbé Parat :* Le château-fort ducal d'Avallon au XIIe siècle, p. 99-105 (2 pl.). — *Mme Elise de Beauvais :* Vision d'antan. Auxerre au moyen âge, p. 107-115. — *Abbé A. Parat :* Une nouvelle divinité gauloise, p. 125-132 (1 pl.). — *Abbé F. Poulaine :* Découvertes archéologiques au vieux château de Voutenay, p. 133-149 (30 fig.). — *Mlle Augusta Hure :* Découverte de figurines en plomb et d'objets divers dans une fosse gallo-romaine, près Sens (Yonne), p. 151-172 (1 pl.). — *Abbé A. Parat :* Notices archéologiques villageoises [Pontaubert. — Les ordres religieux militaires dans l'Avalonnais], p. 257-281. — *Ch. Porée :* Les communautés de métiers dans la région de l'Yonne. Etude suivie du texte des statuts des corporations et de divers autres documents, p. 283-386. — *Mlle Augusta Hure ;* Note sur un

vieux bénitier sénonais, p. 387-391 (1 fig.). — *Abbé A. Parat :* Les foires anciennes dans l'Avallonnais, p. 393-404.

350. **Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de la Drôme. 4e série, t. XIII** (Grenoble, 1918, in-8°, 363 p.). — *Henri Ferrand :* Les inscriptions rupestres du val des Merveilles et de la région du mont Bego, p. 294-295. — *J. Collet :* Les aqueducs romains de Lyon, p. 323-326.

351. **Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. T. V, année 1913** (Lyon, 1913, in-8°, L-316 p.). — Visite aux fouilles de Fourvière, p. XLIV-XLV. — *Dr Carry :* La baguette divinatoire dans le passé, p. 155-177. — *J. Beyssac :* Les papes ayant appartenu au chapitre de Lyon [Innocent IV, Grégoire X, Adrien V, Boniface VIII, Clément V, Clément VII], p. 191-218. — *Paul Richard :* Saint-Genis-Laval, p. 219-230. — *L. Fougerat :* Savants et voyageurs d'autrefois, p. 231-241. — **T. VI, années 1914 et 1915** (Lyon, s. d., in-8°, XXXII-284 p.). — *Marius Audin :* Soierie de Lyon (XVe-XIXe siècle), p. 40-62. — *Maurice Kufferath :* Belgique et France. Histoire, littérature, art, p. 63-83 — *L. Fougerat :* Le commerce des pelleteries et le vêtement de fourrure sous les deux premières races des rois de France, p. 158-172. — *L. Fougerat* : La pantoufle de Cendrillon [Le vair ; le commerce des fourrures au moyen âge], p. 211-222. = **T. VII, années 1916 et 1917** (Lyon, s. d., in-8°, XX-125 p.). — *Paul Richard :* Guillaume le Pieux, comte de Lyon, p. 37-40.

352. **Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, XXVe vol., 4e et 5e fasc.** (Nevers, 1918-1919, in-8°, p. 447-567). — *R. de Lespinasse :* La pêche dans l'Aron au XVe siècle, p. 478-481. = **Annexe au XXVe vol. du Bulletin** (Nevers, 1916, in-8°, XVI-237 p.). — *René de Lespinasse :* Cartulaire de Saint-Cyr de Nevers [841-1325], p. I-XVI, 1-237.

353. **Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier. T. V, année 1913** (Montpellier, 1913, in-8°, 299 p.). — *Berthelé :* Un petit problème d'épigraphie gothique [inscription sur une cloche de Notre-Dame de Bermont, près Domrémy], p. 79-83 (1 pl.). — *Dr Paul Delmas :* L'éclosion d'une faculté de province. Comment s'est constituée l'ancienne école de médecine de Montpellier, p. 167-212 (27 fig.). = **T. VI, année 1914** (Montpellier, 1914, in-8°, 158 p.). — *B. Gaillard :* Origines de la commune de Montpellier, p. 92-109. = **T. VII, année 1915** (Montpellier, 1915, in-8°, 205 p.). — *Valéry :* Les origines des contrats d'assurance au moyen âge, p. 22-23. = **T. VIII, année 1916** (Montpellier, 1916, in-8°, 170 p.). — *Pasteur Alfred-B. Henry :* Un ἅπαξ du Nouveau Testament grec, p. 60-71. — *Berthelé :* L'étymologie du nom de *Champ d'Agret* [quartier de Montpellier, au XIIe s., p. 120-122. = **T. IX, année 1917** (Montpellier, 1917, in-8°, 246 p.). — *Kühnholtz-Lordat* et *Peitavi Saint-Christol ;* Notice sur le

village d'Alignan-du-Vent, p. 16-42, 56-58. — *Despetis :* Saint Roch, p. 126-129.

354. **Bulletins de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres. T. III, 1913** (Niort, 1913, in-8°, 207 p.). — *Abbé S. Longer :* Notes sur la maladrerie de Niort, p. 20-32. — *C. de Saint-Marc :* Les reliques de Sainte-Macrine de Bas-Poitou, de Sainte-Macrine d'Orient et de Sainte-Colombe, p. 62-75. — *Paul Galteaux :* Les vieilles maisons de Niort, p. 76-78. — *Séverin Canal :* Documents archéologiques. L'église Saint-Hilaire de Melle en 1679, p. 79-88. — *L. Désaivre :* Le paille maille de Saint-Florent-lès-Niort, p. 93-99. — *J.-G. Girard :* Liste des divers édifices et objets du département des Deux-Sèvres classés comme monuments historiques (suite), p. 144. — *J.-G. Girard :* Note sur les fouilles d'Echiré (septembre 1913) [sépulture franque. Epoque romaine. Epoque mérovingienne], p. 171-184 (2 pl.). — *N. Gabillaud :* Camps et enceintes des Deux-Sèvres, p. 185-190. = **T. III, 1914-1917** (Niort, 1914-1917, in-8°, 404 p.). — *J.-G. Girard :* Fouilles de Bouillé (Vendée), p. 16-22. — *Léo Desaivre :* Démolition de la dernière travée romane de l'église de Saint-Maxire (Assemblée paroissiale du 11 juillet 1717), p. 77-84. — *Emile Breuillac :* Inventaire des objets légués au Musée de Niort par M. et Mme Piet-Lataudrie [objets en fer ciselé, bronzes orientaux, objets en cuivre, étain, armes, céramique, ivoires, émaux, orfèvrerie religieuse], p. 127-155. — *Henry Demellier :* Le château de la Grenoblerie à Villeneuve-la-Comtesse et ses seigneurs, p. 224-241. — *Alphonse Farault :* Bibliographie poitevine. Paul Van der Cruyssen (1825-1906), p. 243-259. — *H. Demellier :* Dœuil, son église et son prieuré, p. 260-267. — *H. Demellier :* Notes historiques sur le canton de Beauvoir-sur-Niort. I. Aperçus généraux, p. 340-397.

355. **Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris. 6e série, t. IV, 1913** (Paris, 1913, in-8°, XXIX-743 p.). — *H.-P. Hirmenech :* La pierre de Bourg-Neuf en Arzon (Morbihan) (étude ethnologique) [époque préhistor. à nos jours], p. 108-113 (1 pl.). — *Dr Felix Regnault* : Les monstres dans l'ethnographie et dans l'art [antiquité, moyen âge, etc.], p. 400-411 (8 fig.). — *Dr Adolphe Bloch :* De l'origine et de l'évolution des peuples du Caucase [Tcherkesses], p. 419-432. — *Gaston Gaillard :* De l'influence d'un type blond dans l'art de la Renaissance [et du moyen âge], p. 589-596. — *Octave Vauvillé :* Au sujet de la question du Noviodunum des Suessions à Pommiers (Aisne), p. 645-672 (25 fig.). = **T. V, 1914** (Paris, 1914, in-8°, 450 p.). — *Dr Marcel Baudouin :* Le rocher aux pieds de Nanteau-sur-Essonne (Seine-et-Marne) [Le Pas de Sainte-Anne. Le Pas de la Vierge-Enfant], p. 159-177 (fig.). — *Dr F. Regnault :* Terre cuite précolombienne représentant la manière dont était obtenue la déformation du crâne [statuette mexicaine], p. 180-181. — *Dr M. Baudouin :* Les pieds humains sculptés de La Pierre Le Mulot à Bleurville (Vosges) [légendes chrétiennes], p. 181-196 (fig.). — *A. Aurelio da Costa Ferreira :* Contribution anthro-

pologique à l'étude de quelques cimetières anciens de Portugal (de l'époque des Romains et des invasions des barbares), p. 197-199 (1 fig.). — *S. Roudenko :* Etude de squelettes gaulois, p. 257-268. — *Yves Guyot :* Les nationalités en Autriche-Hongrie, p. 386-390. — *Y. Guyot :* Etude sur le Tyrol et la Bohême, p. 393-399. — *Y. Guyot :* Les nationalités en Autriche-Hongrie et les Slaves du Sud, p. 399-404. = **T. VI, 1915** (Paris, 1915, in-8°, 324 p.). — *G. Variot :* Le camp antique de Bouzeron, p. 4-5. — *Dr M. Baudouin :* Les pierres d'attente des morts en France, et en particulier les pierres des morts de l'Ile-d'Yeu, p. 72-106 (5 fig.). — *Dr Adolphe Bloch :* De l'origine des Turcs et en particulier des Osmanlis, p. 158-168. — *Caine Georges Edward Auger :* Quelques considérations sur les jeux en Chine et leur développement synchronique avec celui de l'empire chinois [Antiquité, moyen âge, etc.], p. 238-281 (16 fig.). = **T. VII, 1916** (Paris, 1917, in-8°, 322 p.). — *Fr. de Zeltner :* Trois sculptures des environs de Harrar (Abyssinie), p. 16-21 (5 fig.). — *Dr M. Baudouin :* Signification précise de la planchette de bois rectangulaire des croisées des chemins des morts en Vendée, p. 150-153.

356. **Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie. T. XXVIII, année 1917** (Amiens, 1918, in-8°, 185 p.). — *Hackspill :* Grille en fer forgé de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle trouvée à Ansenne (Somme), p. 112-115 (1 fig.). — *Abbé H. Bouvier :* Note sur un manuscrit de la Vaticane [*Gesta ambziensium Dominorum*], p. 116-118. — *Collombier :* [Découverte de bronzes romains à Pont-lès-Brie], p. 123-124. — *Bon X. de Bonnault :* [Sculpture dans l'église de Hailles], p. 124-125. — *Collombier :* [Découverte de 4.600 monnaies romaines à Bayonvillers], p. 135-138. — *Virgile Brandicourt :* Notice nécrologique [et bibliogr.] sur M. Edmond Soyez, p. 142-155 (1 pl.) — *Abbé H. Bouvier :* Note sur un ancien sacramentaire, p. 156-160. — *De Guyencourt :* Un hortillon [histoire du costume paysan, xiiie-xixe s.], p. 161-167 (1 pl.). — *A. de Franqueville :* Le crachet [lampe picarde, xiiie-xixe s.]. p. 168-178 (25 fig.). — *Alex. Ponchon :* L'harpage de la collection du comte Cl. de L'Escalopier à la Bibliothèque communale d'Amiens, p. 179-184 (1 fig.).

357. **Fornvännen meddelanden fån K. vitterhets historie och antikvitets akademien, 1916** (Stockholm, 1918, in-8°, 256-ix-58 p.). — *Bernhard Salin :* En arkeologisk bagatell [fauteuils cylindriques dits « Kubstolar » en Suède et Norvège, au moyen âge], p. 63-75 (22 fig.). — *Bor Schnillger :* Storken som liosbringare i våra fäders tro [la cigogne dans les légendes scandinaves et allemandes], p. 104-118. — *Andreas Lindblom :* Köln och Gottland. Ett konsthistoriskt bidrag [rétable de Vamblingbo, xive s. ; rapports avec œuvres d'art de Cologne], p. 201-219 (10 fig.). — *Johnny Roosval :* Byzantios eller en gotländsk stenmästare pa 1100-talet [sculptures de fonts baptismaux en Gothie, d'influence byzantine, xiie s.], p. 220-237 (10 fig.).

358. **Journal asiatique. Recueil de mémoires et de notices**

relatifs aux études orientales. 11ᵉ série, t. V, janvier-juin 1915 (Paris, 1915, in-8°, 567 p.). — *F. Nau :* Un colloque du patriarche Jean avec l'émir des Agaréens et faits divers des années 712 à 716, ... avec un appendice sur le patriarche Jean Iᵉʳ, sur un colloque d'un patriarche avec le chef des mages, et sur un diplôme qui aurait été donné par Omar à l'évêque du Tour' Abdin, p. 225-279. — *Paul Masson-Oursel :* Le Yuan Jen Louen [traité boudhique. ixᵉ s.], p. 299-354. — *Julien Vinson :* Notes sur la prosodie tamoule [ivᵉ-xvᵉ s.], p. 449-466. — *V. Segalen :* Premier exposé des résultats archéologiques obtenus dans la Chine occidentale par la mission Gilbert de Voisins, Jean Lartigue et Victor Segalen (1914), p. 467-486 (12 pl.). — *F. Nau :* Corrections et additions au catalogue des manuscrits syriaques de Paris, p. 487-536. = **T. VI, juillet-décembre 1915** (Paris, 1915, in-8°, 532 p.). — *C. Conti Rossini :* Notice sur les manuscrits éthiopiens de la collection d'Abbadie (suite), p. 189-238, 447-493. — *Henri Lammens :* L'attitude de l'Islam primitif en face des arts figurés, p. 238-279. — *V. Segalen :* Premier exposé des résultats archéologiques obtenus dans la Chine occidentale... (suite), p. 282-335 (12 pl.). — *Frédéric Macler :* Notre-Dame de Bitlis. Texte arménien traduit et annoté, p. 357-444 (7 pl.). — *P. Pelliot :* « Isol » le Pisan [Franc établi en Perse, destinataire de lettres pontificales, 1291], p. 495-497. = **T. VII, janvier-juin 1916** (Paris, 1916, in-8°, 525 p.). — *R. Petrucci :* L'épigraphie des bronzes rituels de la Chine ancienne, p. 5-76 (4 pl.). — *P. Pelliot :* Le « Cha Tcheou Tou Fou t'ou king » et la colonie sogdienne [ixᵉ s., etc.], p. 111-123. — *Macler :* Autour de la Cilicie. Zeythoun (Notes d'ethnographie arménienne), p. 139-169. — *A. Marmorstein :* Fragments du commentaire de Daniel Al-Kumissi sur les psaumes [ixᵉ s.], p. 177-237. — *R. Gauthiot :* Notes sur le Yaz goulami, dialecte iranien des confins du Pamir, p. 239-270. — *Julien Vinson :* Un caractère singulier dans l'alphabet tamoul, p. 343-350. — *R. Petrucci :* Shotoku Taishi [prince impérial japonais, viᵉ s.], p. 364-365. — *V. Segalen :* Premier exposé des résultats archéologiques obtenus dans la Chine occidentale... (suite), p. 369-424 (43 fig.). — *A. J. Wensinck :* Chronique. [Recueils de traditions arabes], p. 497-499. = **T. VIII, juillet-décembre 1916** (Paris, 1916, in-8°, 560 p.). — *E. Blochet :* Inventaire de la collection de manuscrits musulmans de M. Decourdemanche, p. 301-370, 381-423. — *Henri Lammens :* Les « Ahabis » et l'organisation militaire de la Mecque au siècle de l'Hégire, p. 425-482. — *Cl. Huart :* Le manuscrit des séances d'Ibn-Nâqiyâ, p. 555-557. = **T. IX, janvier-juin 1917** (Paris, 1917, in-8°, 557 p.). — *Alfred Bel :* Inscriptions arabes de Fès. Trois anciennes coudées royales de Fès et trois inscriptions arabes sur marbre provenant du cimetière de Bâb Gîsa, p. 303-329 (6 pl.). — *Gabriel Ferrand :* La plus ancienne mention du nom de l'île de Sumatra, p. 331-335. — *D. Sidersky :* Les écritures sémitiques anciennes et modernes, p. 361-363. — *F. Nau :* Révélations et légendes. Méthodius. Clément. Andronicus.

Textes édités, traduits et annotés [Les Révélations de saint Méthode. Saint Clément de Rome, le Portrait de l'Antéchrist. Andronicus le Philosophe, sur les points cardinaux], p. 415-471.

359. **Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 11e série, t. II, 1914** (Toulouse, 1914, in-8°, XVI-422 p.). — *J. Calmette :* Contribution à l'histoire de l'empirisme médical [XIIIe-XVIIIe s.], p. 99-116. — *Jules Chalande :* Histoire des rues de Toulouse (suite), p. 185-232. — *Léon Joulin :* Les âges protohistoriques dans l'Europe barbare, p. 233-259. — *Bon Desazars de Montgailhard :* Les origines de la langue romane et ses diverses appellations, p. 333-366. = **T. III, 1915** (Toulouse, 1915, in-8°, XVI-535 p.). — *J. Chalande :* Histoire des rues de Toulouse (suite), p. 97-160. — *Bon Desazars de Montgailhard :* Les avatars biographiques et iconographiques de Clémence Isaure, p. 203-457 (8 pl.). = **T. IV, 1916** (Toulouse, 1916, in-8°, XVI-500 p.). — *Ch. Lécrivain :* L'Institution des otages dans l'antiquité [Gaule, Francs, Byzance, etc.], p. 115-139. — *J. Chalande :* Histoire des rues de Toulouse (suite) [Capitoulat de Saint-Barthélemy], p. 141-245 (1 plan). — *Bon Desazars de Montgailhard :* Toulouse la Morte. Nouvelles recherches sur son passé [Les origines de Toulouse], p. 329-347. — *P. Juppont :* L'évolution des hypothèses sur l'espace et le temps. I. Des origines à la métaphysique, [Recherches sur les représentations de l'espace et du temps], p. 385-451. — *F. Pasquier :* Tentative d'empoisonnement de Louis XI en 1474. Donation d'un fief en Languedoc au révélateur du complot, p. 455-468. = **T. V, 1917** (Toulouse, 1917, in-8°, XVI-632 p.). — *De Gélis :* La traduction des Lois d'amour, p. 1-20. — *Dr Geschwind :* La mentalité originelle des Allemands et leur conduite dans leurs précédentes invasions en France, p. 89-149. — *Bon Desazars de Montgailhard :* Toulouse la Morte (suite) [Toulouse Tectosage], p. 241-298. — *Léon Joulin :* Les découvertes archéologiques de Toulouse. Contributions à la protohistoire de l'Europe barbare et à l'histoire de la Gaule romaine, p. 323-382 (5 cartes). — *J. Chalande :* Histoire des rues de Toulouse (suite), p. 423-484. — *F. Pasquier :* Mise en interdit de la ville de Narbonne en 1426-1427, pour violation des privilèges de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, p. 485-497.

360. **Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Ve série, t. XIV, 1914** (Orléans, 1918, in-8°, 216 p.). — *Dr Garsonnin :* La collection de cartes à jouer du Musée historique et les cartiers orléanais, p. 59-123 (2 pl.). — *Louis d'Illiers :* Essai sur les transformations d'Orléans, p. 163-175. — *Louis Guillaume :* Rapport sur le mémoire de M. Louis d'Illiers..., p. 176-182.

361. **Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. 4e série. t. VII** (Paris et Amiens, 1914, in-8°, 695 p.). — *Oct. Thorel :* Inventaire après décès de Adrien de Zélandres, cultivateur, maraîcher et vigneron à Amiens de 14.. à 1517. Dépouillement raisonné de l'inventaire, p. 1-100. — *A. Demailly :* Catalogue de sigles de potiers

gaulois et gallo-romains trouvés à Amiens depuis vingt-cinq ans, p. 101-205 (1 pl.). = **T. VIII** (Paris et Amiens, 1916, in-8°, 494 p.). — *O. Thorel* et *F. Mantel :* Véritable discours d'un logement de gens d'armes en la ville de Ham... Etude historique et philologique, p. 1-175 [Glossaire picard, pour l'intelligence du « Véritable discours », par F. Mantel, p. 67-158. — Notes grammaticales, p. 159-174]. — *Alfred Gosselin :* Monographie du village de Querrieu [Somme], p. 177-492 (5 pl. et 4 plans).

362. **Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. 2e série, t. VII** (Chalon-sur-Saône, 1918, in-8°, 379 p.). — *J.-Louis Bazin :* Histoire des évêques de Chalon-sur-Saône. T. II [Jean VIII d'Arsonval à Jean-Baptiste du Chilleau, 1413 à 1790] et appendice, [I. Droits, possessions et prérogatives de l'évêque de Chalon. II. Chartes notifiées par les évêques de Chalon-sur-Saône ou suivies de leur excommunication, XIIe et XIIIe s.], p. 1-379 (8 pl.). = **T. VIII** (Chalon-sur-Saône, 1919, in-8°, XXVII-655 p.). — *J. Roy-Chevrier :* Chalon métallique. Description, étude et reproduction de jetons, médailles, plombs et méreaux de Saône-et-Loire antérieurs à 1789 et relatifs au territoire des anciens bailliages et diocèses de ce département, p. I-XXVII, 1-655 (27 pl.).

363. **Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. 8e série, t. IV, 1914** (Paris, 1915, in-8°, 314 p.). — *Léon Joulin :* Les âges protohistoriques dans l'Europe barbare, p. 90-110. — *A. Héron de Villefosse :* Deux armateurs narbonnais. Sex. Fadius Secundus et P. Olitius Apollonius, p. 153-180. = **T. V, 1915-1918** (Paris, 1918, in-8°, 298 p.). — *Max Prinet :* Sceaux prétendus lorrains de l'ancienne collection Charvet [XIVe-XVe s.], p. 1-22. — *A. Levé :* La tapisserie de Bayeux. Sa date, son auteur, son caractère français, p. 23-42. — *Jules Toutain :* Le rite de la plantation du clou étudié principalement dans l'antiquité romaine [et jusqu'à nos jours], p. 43-80. — *Henri Stein :* A propos de Thomas Toustain. Comment on désignait les architectes au moyen âge, p. 81-89. — *Etienne Michon :* Fragment de sarcophage chrétien trouvé à Meximieux (Ain), 131-158 (4 fig.). — *F. Martroye :* L'asile et la législation impériale du IVe au VIe siècle, p. 169-246. — *Mgr Pierre Batiffol :* Les fouilles du chœur de Notre-Dame de Paris en 1858, p. 247-266 (1 plan). — *A. Héron de Villefosse :* L'ivoire de Peiresc, p. 267-295 (1 pl.).

364. **Revue archéologique. 5e série, t. Ier, janvier-juin 1915** (Paris, 1915, in-8°, 375 p.). — *J. Déchelette :* Sur deux monuments gallo-romains [bas-reliefs à Beauvais et à Luxembourg], p. 1-13. — *Salomon Reinach :* Les funérailles d'Alaric, p. 13-19. — *H. Hubert :* Une nouvelle figure du dieu au maillet [au musée de Saint-Germain-en-Laye], p. 26-39 (3 fig.). — *B. Champion :* Tombes romaines près de Saint-Germain-en-Laye, p. 197-202 (10 fig.). — *F. de Mély :* L'abbé Migne. L'homme et l'œuvre, p. 203-258 (4 fig.). — *Seymour de Ricci :* Catalogues

et collections d'incunables, p. 283-302. — *W. Deonna :* Au musée d'art et d'histoire de Genève, p. 303-325 (15 fig.). = **T. II, juillet-décembre 1915** (Paris, 1915, in-8°, 415 p.). — *Dr J. Birot* et *Abbé J.-B. Martin :* Le missel de la Sainte-Chapelle de Paris conservé au trésor de la Primatiale de Lyon, p. 37-65 (25 fig.). — *S. Reinach :* Un groupe inexpliqué de Néris, p. 155-164 (2 fig.). — *S. Reinach :* La Commission de topographie et le dictionnaire archéologique de la Gaule, p. 209-227. — Tombe mérovingienne près de Rouvroy (Somme), p. 242-244 (3 fig.). — *Thiébault-Sisson :* La cathédrale de Reims, p. 364-369. = **T. III, janvier-juin 1916** (Paris, 1916, in-8°, 467 p.). — *Franz Cumont :* Astrologica [astrologie au moyen âge], p. 1-22 (4 fig.). — *Seymour de Ricci :* Les collections d'objets d'art du moyen âge et de la Renaissance, p. 90-115. — *S. Reinach :* Le puits du Gévaudan, p. 127-134. — *S. Reinach :* Michel Bréal, p. 139-150. — *E. Guimet :* Les isiaques de la Gaule, p. 184-210 (24 fig.). — *B. Champion :* Outils en fer du musée de Saint-Germain, p. 211-246 (16 pl.). — *W. Deonna :* Antéfixes gallo-romains, p. 260-271 (7 fig.). — *F. de Mély :* La Vierge au donateur du Louvre et la ville de Lyon, p. 272-294 (15 fig.). — La question du Mont-Saint-Michel, p. 318-319. = **T. IV, juillet-décembre 1916** (Paris, 1916, in-8°, 496 p.). — *Robert de Launay :* Les fallacieux détours du Labyrinthe (suite et fin) [IVe-XVe s.], p. 119-128, 286-294, 413-421. — *Georges Groslier :* Objets anciens trouvés au Cambodge, p. 129-139 (3 fig.). — *J. Mayor :* A propos d'un article et d'un livre sur la cathédrale de Reims, p. 140-151. — *Roland de Marès :* L'art germanique, p. 182-184. — L'avenir de la cathédrale de Reims, p. 184-186. — *Léon Maître :* Remarques sur les tombeaux percés d'une fenêtre. A propos des fouilles d'Alesia [époque gauloise, jusqu'au XIIe s.], p. 265-285 (10 fig.). — *Paul Fournier :* La prohibition par le IIe Concile de Latran d'armes jugées trop meurtrières (1139), p. 295-302. — *W. Deonna :* Le puits du Gévaudan, p. 313-316. — *W. Deonna :* Vestiges de la ville de Verrois [Aube], p. 317-318. — *S. Reinach :* Le marquis de Vogüé, p. 429-447. — *Thiébault-Sisson :* L'exposition des œuvres d'art mutilées par l'ennemi, p. 454-456. — *Em. Espérandieu :* A propos des tombeaux percés d'une fenêtre, p. 458-459. — *R. Cagnat* et *M. Besnier :* Revue des publications épigraphes relatives à l'antiquité romaine [et gallo-romaine], p. 466-493. = **T. V, janvier-juin 1917** (Paris, 1917, in-8°,-372 p.). — *Henri Lechat :* Statuette de Jupiter [découverte à Lyon], p. 68-71 (1 pl.). — *E. Espérandieu :* Le dieu-cavalier de Luxeuil, p. 72-86 (2 fig.). — *Dr Miloje M. Vassitch :* Le dieu enchaîné dans la religion préhistorique et dans la croyance populaire serbe, p. 147-151. — *G. Chenet :* Les potiers gallo-romains d'Avocourt-en-Hesse, p. 152-157 (2 cartes). — *George Groslier :* La batellerie cambodgienne du VIIIe au XIIIe siècle de notre ère, p. 198-204 (4 fig.). — *André Machiels :* Le maître de la Mort de Marie et les deux Josse Van Clève, p. 205-227 (2 pl., 4 fig.). — *W. Deonna :* Encore les « fenestellae » [tombeaux percés d'une fenêtre], p. 245-246.

— *Henry Corot :* A propos des sarcophages percés d'une fenêtre, p. 246-248 (1 fig.). — *Gabriel Millet :* Essai d'une méthode iconographique, p. 282-288. — *Louise Roblot-Delondre :* Les sujets antiques dans la tapisserie, p. 296-309. = **T. VI, juillet-décembre 1917** (Paris, 1917, in-8°, 476 p.).— *H. Breuil :* Représentation d'armes ibériques sur les monuments romains de Provence, p. 68-74 (2 fig.). — *Dr Gieseler :* Le mythe du dragon en Chine, p. 104-170 (17 fig.). — *B. Berenson :* An « Assumption of the Virgin » by Turino Vanni at Bayeux, p. 231-233 (1 fig.). — *P. Saintyves :* Deux thèmes de la Passion et leur signification symbolique [La tunique sans couture. Le thème des ténèbres et l'émoi des éléments], p. 234-270. — *P. de Lisle du Dreneuc :* Armes et objets gaulois découverts près de Châtillon-sur-Indre (époque de la Tène III), p. 321-327. — *B. Berenson :* A cassone front at Le Havre by Girolamo da Cremona, p. 369-373 (2 fig.).— *Seymour de Ricci :* Paul Meyer (1840-1917). Liste sommaire des principaux ouvrages de Paul Meyer, p. 430-454. = **T. VII, janvier-juin 1918** (Paris, 1918, in-8°, 335 p.). — *Louis Bréhier :* Byzance, l'Orient et l'Occident. L'iconographie chrétienne au moyen âge, p. 1-35 (7 fig.). — *F. de Mély :* Signatures de primitifs. Le rétable de Roger Van der Weyden au Louvre et l'inscription du turban de la Madeleine, p. 50-75 (5 pl.). — *L. Roblot-Delondre :* Les sujets antiques dans la tapisserie (suite), p. 131-150. — *W. Deonna :* Les isiaques de la Gaule, p. 177-178. — *Léon Maitre :* Les stations antiques de la Basse-Loire, p. 263-274. — *Claude Cochin :* Les potiers d'Avocourt, p. 314-316. = **T. VIII, juillet-décembre 1918** (Paris, 1918, in-8°, 407 p.). — *Madeleine Massoul :* Vases antiques du musée d'Orléans, p. 1-51 (20 fig.). — *Léon Joulin :* Les Celtes d'après les découvertes archéologiques récentes dans le Sud de la France, p. 74-109. — *Dr G. Gieseler :* Etudes d'archéologie chinoise. Les You-Yi, p. 110-130 (5 fig.). — *Edmond Perrier :* Le Mont-Saint-Michel menacé, p. 205-209. — *S. R. :* Léda sur un sceau ecclésiastique du XIIe siècle, p. 219 (1 fig.). — *Dr G. Gieseler :* Etude d'archéologie chinoise. Les Pei-Yu ou les jades suspendus à la ceinture, p. 272-285 (2 fig.). — *Ch. Bruston :* A propos du rétable de Rogier au Louvre, p. 351-353. — *André Rhein :* Deux quittances relatives à la construction du château de Saint-Germain-en-Laye au XIVe siècle, p. 353-354.

365. **Revue de l'Agenais. Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, 45e année, 1918** (Agen, 1918, in-8°, 437 p.). — *Jean Torthe :* Etudes historiques sur l'art local. Le vieil Agen, p. 5-12 (3 pl.). — *R. Proust :* Quelques notes sur la magistrature à Nérac depuis le Xe siècle, p. 13-30. — *J. Torthe :* La Vénus du Mas d'Agenais, p. 114-123 (2 pl.).

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES NOUVEAUX

366. Acocella (Vito). Saggio d'una interpretazione dantesca, con lettera-prefazione di Francesco D'Ovidio. — Melfi, tip. Liccione, 1919, in-8°, 17 p.

367. Archives historiques du département de la Gironde. T. 52. — Bordeaux, Feret, et Paris, Alph. Picard, 1918, in-4°, xxi-280 p.

368. Archives historiques du Poitou. XLI. — Poitiers, Soc. franç. d'imprimerie et de librairie, 1919, in-8°, v-664 p.

369. Armitage (Frederick). A history of the collects. — Londres, Weare, 1918, in-8°, 154 p.

370. Armitage (Frederick). The old guilds of England. — Londres, Weare, 1918, in-8°, 226 p., et illustr.

371. Armstrong (Robert). Old ballads of England and Scotland. Selected and ed. w. intro., historical notes and glossary. — Londres, Ralph et Holland, 1918, in-8°, 203 p.

372. Atti della r. deputazione veneta di storia patria. Anni 1916-17 e 1917-18. — Venise, tip. C. Ferrari, 1918, in-8°, 47 p.

373. Atti del r. istituto veneto di scienze, lettere ed arti. Anno accademico 1917-18, t. LXXVII (serie IX, t. II). — Venise, tip. C. Ferrari, 1918, in-8°, xlv-28-551 p.

374. Autentica (All') edizione della Storia d'Italia di Francesco Guicciardini : contributi di Isodoro Del Lungo, Francesco Guicciardini, Alessandro Gherardi, Enrico Rostagno. — Florence, Sansoni, 1919, in-8°, 192 p., et pl.

375. Baldassari (Padre Alfonso Maria). Per un quesito lauretano dantesco. — Urbania, scuola tip. Bramante, 1919, in 8°, 15 p.

376. Barker (J. Ellis). The foundations of Germany. — Londres, J. Murray, 1918, in-8°, 447 p.

377. Baronian (Rev. Sukias) et Conybeare (F. C.). Catalogi Codd. MSS. Bibliothecæ Bodlianæ Pars XIV : Catalogus of the Armenian manuscripts in the Bodleian Library. — Oxford, Milford, 1918, in-4°, 148 p.

378. Barrett (Michael). Sidelights on Scottish history. — Edinbourg, Sands, 1918, in-8°.

379. Bartlet (J. Vernon) et Carlyle (A. J.). Christianity in history : a study of religious development. — Londres, Macmillan, 1918, in-8°, 632 p.

380. Bassi (Giuseppe). Di altri commenti danteschi. — Londres, Giusti, 1919, in-8°, 21 p.

381. Bath in history and social Traditions. — Londres, J. Murray, 1918, in-18, 96 p.

382. Batiffol (Louis). L'Alsace est française. Par ses origines, sa race, son passé. — Paris, Ern. Flammarion, 1919, in-16, 251 p.

383. Battaglia (Eliseo). Un grande apostolo : S. Vincenzo Ferreri. — Florence, tip. Domenicana, 1919, in-16, vi-274 p.

384. Beaune et ses environs. Guide illustré avec plan de la ville. Nomenclature des rues et carte des environs. — Beaune, Cretin-Pellion, 1919, in-12, 52 p.

385. Beltrami (Luca). Bibliografia vinciana. — Rome, tip. del Senato, 1919, in-8°, 21 p.

386. Beltrami (Luca). Documenti e memorie riguardanti la vita e le opere di Leonardo da Vinci in ordine cronologico. — Milan, fr. Treves, 1919, in-8°, xii-221 p.

387. Bentwich (Norman). Palestine of the Jews, past, present and future.... — Londres, K. Paul, 1918, in-8°, 304 p.

388. Bernois (Abbé). Histoire de l'abbaye royale de Sainte-Euverte d'Orléans. — Orléans, Aug. Gout, 1918, in-8°, xii-380 p., et grav.

389. Bertrand (E.). Notes archéologiques sur Corcelles-les-Monts et le Mont-Afrique (Côte-d'Or). — Dijon, impr. Carteret, 1919, in-8°, 16 p., et pl.

390. Billoux (René). Chronologie des arts graphiques. Créateurs, innovateurs, faits historiques. 2e éd. revue et augmentée. — Paris, impr. G. de Malherbe, 1919, in-4° à 3 col., 32 p.

391. Bonetti (Carlo). Intarsiatori cremonesi : Paolo Del Sacha (1486-1537). — Crémone, tip. Centrale, 1919, in-8°, 123 p., et fig.

392. Bortolan (Domenico) et Rumor (Sebastiano). Guida di Vicenza. — Vicence, tip. Giuseppe, 1919, in-16, 230 p., et fig.

393. Bouvet (abbé J.). Saint Augustin et la répression de l'erreur religieuse. Essai de critique d'histoire religieuse. — Mâcon, impr. Protat, 1918, in 8°, 143 p.

394. Box (G. H.) et Landsman (J. I.). The Apocalypse of Abraham. Ed. w. a trans. from the Slavonic text and notes [Contains also The Ascension of Isaiah, by R. H. Charles]. — Londres, Soc. for promoting Christian knowledge, 1918, in-8°, 161 p.

395. Bradschaw (F.). A social history of England. — Londres et Cambridge, University tutorial press, 1918, in-12, 404 p.

396. Brougham (Eleanor M.). Corn from olde fieldes, an anthology

of english poems from the xiv[th] to the xvii[th] century. — Londres, Lane, 1918, in-8°, 309 p.

397. Browne (Rev. G. H.). Church and state in English history. Londres, Soc. for promoting Christian knowledge, 1918, in-8°.

398. Browne (Rev. G. F.). St. Edward the Confessor and Westminster Abbey. — Londres, Soc. for promoting Christian knowledge, 1918, in-8°, 16 p.

399. Brunialti (Attilio). Il Trentino nella natura, nella storia, nell' arte e nella vita degli abitanti. — Turin, Unione tipografico-editrice, 1919, in-8°, 192 p., et 4 pl.

400. Buchanan (E. S.). Gospel of St. Luke (Unjudaized version), from the Huntigdon Palimpsest. Deciphered and trans. from the oldest known Latin text. — Londres, Roworth, 1918, in-8°, 53 p.

401. Bulletin de l'Académie delphinale. 5e série, t. 10e, 1917-1918. — Grenoble, impr. Allier, 1918, in-8°, xvi-288 p.

402. Bulletin de la Société archéologique de Sens. T. 29. Année 1915. — Sens, Duchemin, 1918, in-8°, 246-li p., fig. et pl.

403. Bulletin de la Société d'études d'Avallon. 59e et 60e années, 1917-1918. — Dijon, impr. Jobard, 1919, in-8°, 228 p.

404. Bussell (F. W.). Religions thought and heresy in the Middle Ages. — Londres, Rob. Scott, 1918, in-8°, 890 p.

405. Caffarini (Thomas). Sainte Catherine de Sienne. Sa vie, sa mort et ses miracles, d'après un manuscrit italien du xve siècle, de Stéphane Maconi. Trad. du texte latin de Thomas Caffarini. Trad. avec une introd. et des notes par Madeleine et Robert Havard de La Montagne. — Paris, Perrin, 1919, in-16, xviii-309 p.

406. Cagiati (Memmo). Manuale per il raccoglitore di monete del regno d'Italia. — Naples, tip. Marino, 1918, in-8°, 119 p., et fig.

407. Capizucchi (Gemma J.). La légende d'Ulenspiegel et de Lamme Goedzak au pays de Flandre et ailleurs : studi di letteratura belga. — Reggio Calabria, tip. Morello, 1919, in-8°, 118 p.

408. Carbonelli (Johannes). Bibliographia medica typographica pedemontana sæculorum xv et xvi, in qua non tantum auctorum nomina sed etiam fere omnium eorum operum inscriptiones eadem forma mensuraque relatæ inveniuntur. — Rome, F. Centenari, 1914-1919, in-4°, 434 p., et fig.

409. Cassel. Guide to London. — Londres, Cassel, 1918, in-8°, 224 p.

410. Catalogue des thèses et écrits académiques, 34e et 35e fasc. Années 1917 et 1918. Table des matières (1914-1918). — Paris, Ern. Leroux, 1919, in-8° à 2 col., 254 à 410.

411. Cerri (Leopoldo). Ubertino Lando conte di Venafa (sec. xiii). — Parme, r. Deputazione di storia patria, 1918, in-8°, 29 p.

412. Cessi (Roberto). Le prime conquiste longobarde in Italia. — Venise, tip. C. Ferrari, 1918, in-8°, 58 p.

413. Chanson (La) d'Aspremont. Chanson de geste du xiie siècle.

Texte du manuscrit de Wollaton Hall. éd. par Louis Brandin. T. I. Vers 1-6154. — Paris, Ed. Champion, 1919, in-16, IV-196 p.

414. Ciafardini (Emanuele). Tra gli amori e tra le rime di Dante. — Naples, Federico e Ardia, 1919, in-16, 84 p.

415. Cognasso (Francesco). L'alleanza sabaudo-viscontea contro Venezia nel 1434. — Milan, tip. Giuseppe, 1919, in-8°, 150 p,

416. Colasanti (Arduino). Provvedimenti presi a tutela degli oggetti di antichità e d'arte esposti ai pericoli della guerra. — Rome, Calzone, 1919, in-4°, 11 p., et fig.

417. Colin (Elicio). L'Alsace et la Lorraine à travers l'histoire de France. — Paris, Delagrave, 1919, in-18, 160 p.

418. Comper (Francis M.). The Book of the craft of dying (Ars moriendi) and other Early English tracts concerning death, taken from MSS. and printed books in the British Museum and Bodleian Libraries, now first done in modern spelling. — Londres, Longmans, 1917, in-16, 216 p.

419. Compton-Rickett (Arthur). A history of English literature. — Londres, Jack, 1918, in-8°, 713 p.

420. Cordovani (Padre Mariano). In preparazione al centenario dantesco. — Milan, soc. ed. *Vita e pensiero*, 1919, in-8°, 16 p.

421. Coulton (G. G.). Social life in Britain from the Conquest to the Reformation. — Edinbourg, Cambridge University Press, 1918, in-8°, 556 p.

422. Courville (E. H.). Coins and their values : a prac. guide to values and characteristics of coins and medals of note, based on actual auction catalogues of sales held betw. Jan. and Dec. 1917. Vol I. — Lyncombe, chez l'auteur, 1918, in-8°, 143 p., et fig.

423. Cram (R. A.). The substance of Gothic ; six lectures on the development of architecture from Charlemagne to Henry VIII. — Londres, Batsford, 1918, in-8°.

424. Cripps-Day (F. H.). The history of the tournament in England and in France. — Londres, Quaritch, 1918, in-8°, 258 p., et fig.

425. Cutts (Rev. Edward et L.). Parish priests and their people in the Middle Ages in England. — Londres, Soc. for promoting Christian knowledge, 1918, in-8°, 596 p.

426. Davies (James Conway). Medieval Northumberland. — Llanelly, James Davies, 1918, in-8°, 93 p.

427. Debrett. Pearage, baronetâge, knightage and companionage. Ed. by Arthur G. M. Hesibrige. — Londres, Deam, 1918, in-8°, 2800 p.

428. Del Coppo (Fra Giovanni). Leggenda di s. Fina da Sangimagno, [con introduz. di] Guido Battelli. — Florence, tip. Giannini, 1919, in-16, XV-31 p., 1 pl.

429. Dib (abbé Pierre). Etude sur la liturgie maronite. — Paris, Lethielleux, 1919, in-8°, XV-236 p.

430. Dod. Peerage, baronetage, knightage, etc., of Great Britain and Ireland. — Londres, Simpkin, 1918, in-8°, 1072 p.

431. Efros (I. I.). The problem of space in Jewish mediaeval philosophy. — Oxford, Milford, 1918, in-8°, 126 p.

432. Elenco degli edifici monumentali e degli oggetti d'arte dell' Albania. — Rome, Calzone, 1918, in-16, 28 p.

433. Elenco degli edifici monumentali e oggetti d'arte del Friuli orientale. — Rome, tip. Camera dei Deputati, 1918, in-16, 42 p.

434. Elenco degli edifici monumentali e oggetti d'arte dell'Alto Adige con Ampezo Livinallongo. — Rome, tip. Camera dei Deputati, 1919, in-16, 68 p.

435. Elenco degli edifici monumentali e oggetti d'arte della Dalmatia. — Rome, tip. Camera dei Deputati, 1919, in-16, 38 p.

436. English (The) catalogue of books for 1917. — Londres, Publishers' Circular, 1918, in-8°, 275 p.

437. Enlart (Camille). Manuel d'archéologie française depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. I. Architecture religieuse. Première partie : Période mérovingienne, carolingienne et romane. — Paris, Aug. Picard, 1919, in-8°, cviii-458 p., pl. et fig.

438. Estailleur-Chanteraine (P.). Jeanne d'Arc. — Paris, éd. de la Nouvelle revue nationale, 1919, in-8°, xiv-52 p., et fig.

439. Ewing (John). Normans and Plantagenets, A. D. 1066-1485. — Londres, Nisbet, 1918, in-8°.

440. Ferrari (Sante). Per la biografia e per gli scritti di Pietro d'Albano : note ed aggiunte ad volume *I tempi, la vita, le dottrine di Pietro d'Albano*. — Rome, tip. r. accad. dei Lincei, 1918, in-8°, 97 p.

441. Fichet (Louis). Glossaire hippique. Histoire, archéologie, philologie. — Paris, éd. de la Sirène, 1919, gr. in-8° à 2 col., 30 p., et fig.

442. Fiocco (Giuseppe). Catalogo delle opere d'arte tolte a Venezia nel 1808, 1816, 1838, restitute dopo la vittoria ; con prefaz. di Gino Fogolari. — Venise, tip. C. Ferrari, 1919, in-16, viii-51 p.

443. Flood (J. M.). Ireland : its saints and scholars. — Dublin, Talbot Press, 1918, in-8°, 128 p.

444. Foratti (Aldo). L'arte italiana dalle origini al rinascimento. — Milan, federazione italiana delle biblioteche popolari, 1919, in-16, 115 p., et fig.

445. Forbes (F. A.). St. Hugh of Lincoln. — Glascow, Washbourne, 1918, in-8°, 125 p.

446. Fossi (G. Torquato). S. Francesco d'Assisi. — Sora, tip. ed. V. D'Amico, 1919, in-8°, 16 p.

447. Fregni (Giuseppe). Sulla voce Bismantova, in provincia di Reggio Emilia e sulle voci di Spilamberto, di Savignano, di Solignano, di Cognento, di Sassuolo e di Forniggine in provincia nostra di Modena : studi critici, storici e filologici. — Modène, Soc. tip. modenese, 1919, in-8°, 23 p.

448. Gabrielli (Giuseppe). Appunti descrittivi e critici su alcuni manoscritti arabi di contenuto storico (2° gruppo). — Rome, tip. r. Accad. dei Lincei, 1917, in-8°, 20 p.

449. Géniaux (Charles). A history of the chateau and village of Rochefort-en-Terre (Morbihan), France. Transl. and revised by Mary Bennett Mac Intosh. — Vannes, impr. Lafolye, in-16, 80 p., et grav.

450. Ghambashidze (D.). The Caucasus : its people, history, economics, and present position. — Londres, Anglo-Georgian Soc., 1918, in-8°, 21 p.

451. Gillett (M.). Folk-lore, legends and superstitions customs in connection with Andover and neighbourhood. — Andover, Andover Standard, 1918, in-8°, 20 p.

452. Giovenale (Giovan-Battista). Il chiostro medioevale di san Paolo fuori le mura. — Rome, Maglione et Strini, 1918, in 8°, 47 p., pl. et fig.

453. Gracuticii (Borislav M.). Essai sur la législation serbe du moyen âge. Le régime des terres et les conditions des personnes. Thèse pour le doctorat. — Poitiers et Paris, Soc. fr. d'impr. et de libr., 1919, in-8°. viii-143 p.

454. Graham (Rose), An abbot of Vézelay (Studies in Church history). — Londres, Soc. for promoting Christian knowledge, 1918, in-8°, 136 p.

455. Gras (Norman Scott Brien). The early english customs system : a documentary study of the institutional and economic history of the customs from the thirteenth to the sixteenth century. — Oxford, Milford, 1918, in-8°, 780 p.

456. Gray (L. H.) et Moore (C. F.). The mythology of all races. Vol. 3. Celtic, by J. A. Macculoch ; Slavic, by J. Machal. — Londres, Putnam, 1918, in-8°.

457. Grimaldo (C.). Due inventari domenicani del sec. xiv, tratti dall' archivio di s. Nicolò di Treviso, presso l'archivio di stato in Venezia. — Venise, tip. C. Ferrari, 1919, in-8°, 54 p.

458. Guerrini (Paolo). Gli ebrei a Verolanuova. — Milan, tip. Giuseppe, 1919, in-8°, 15 p.

459. Guida bibliografica (Biblioteca dei maestri italiani). — Milan, Matarelli, 1918, in-8°, 324 p.

460. Hare (Christopher). Maximilian the Dreamer, Holy Roman Emperor, 1459-1519. — Londres, Stanley Paul, 1918, in 8°, 331 p.

461. Hare (Kenneth). Sir Gawayne and the Green Knight : a 14th century poem done into modern English. — Stratford-on-Avon, Shakespeare Head Press, 1918, in-8°, 94 p.

462. Harrison (Henry) et Pulling (Gyda). Surnames of the United Kingdom : a concise etymological dictionary. Vol. 2, pts. 20 and 21. — Londres, Morland Press, 1918, in-8°, 16 et 36 p.

463. Haskins (C. H.). Norman institutions. — Oxford, Milford, 1918, in 8°, 394 p.

464. Hassall (A.). France mediæval and modern : a history. — Oxford, Milford, 1918, in-8°, 320 p.

465. Hermannsson (Halld'or). Catalogue of runic literature forming a part of the Icelandic Collection bequeathed by Willard Fiske. — Oxford, Milford, 1918, in-4°, 116 p.

466. Hoare (Christobel M.) (Mrs. Ivo Hood). The history of an East Anglian soke [Girmingham] : studies in original documents : including hitherto unpublished material dealing with the Peasants' Rising of 1381 and bondage and bond tenure. — Bedford, Beds, Times Publy., 1918, in-8°, 523 p.

467. Houtsma (M. Th.). Encyclopedia of Islam. A dictionary of the geography, ethnography and biography of the Muhammedan peoples. Pt. 21. Hadith-Hanafie. — Londres, Luzac, 1918, in-8°, p. 193 à 256.

468. Howard (F. E.) et Crossley (F. H.). English church woodwork : a study in craftsmanship during the mediæval period, A. D. 1250-1550. — Londres, Batsford, 1918, in-fol., 403 p., et illustr.

469. Husik (Isaac). History of mediæval Jewish philosophy. — Londres, Routledge, 1918, in-8°.

470. Hyderabad archæological Society. Journal. 1917. — Londres, Probstain, 1917, in-8°.

471. Irving (Joseph et John). History of Dunbartonshire. — Dunbarton, Bennett et Thomson, 1918. in-4°, illustr.

472. Jamerey (E.). Histoire de Maizières-la-Grande-Paroisse. Arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube). — Romilly-sur-Seine (Aube), impr. Thiébaut, 1914-1919, in-°, 220 p., et 1 plan.

473. Jaurgain (Jean de). Deux comtes de Comminges béarnais au xve siècle. Jean de Lescun, bâtard d'Armagnac, et Odet d'Aydie, seigneur de Lescun. — Paris, Ed. Champion, 1919, in-8°, 164 p.

474. Jordell (D.). Catalogue général de la librairie française, continuation de l'ouvrage d'Otto Lorenz. T. 26 (Période de 1913 à 1915), 3e et 4e fascicules : Knoblauch-Zyp. — Paris, D. Jordell, 1918, in-8°, p. 449 à 855.

475. Kingsley (Rose G.). The Order of St. John of Jerusalem, past and present. — Londres, Skeffington, 1918, in-8°, 160 p.

476. Knight (George H.). St. Nicholaus : his legend and his rôle in the Christmas celebration and other popular customs. — Londres, Putnam, 1918, in-8°, 162 p.

477. Koch (Theodore Wesley). The University of Louvain and its library. — Londres, Dent, 1918, in-8°, 28 p.

478. La Mantia (Giuseppe). Codice diplomatico dei re aragonesi di Sicilia, 1282-1355. Vol. I. — Palerme, scuola tip. Boccone del povero, 1918, in-8°, ccxv-698 p.

479. Lasteyrie (Robert de) et Vidier (Alexandre). Bibliographie géné-

rale des travaux historiques et archéologiques publ. par les Sociétés savantes de France. T. 6, 4e livr. (nos 126722 à 132235). — Paris, Ern. Leroux, 1918, in 4°, p. 1 à XII, 601 à 816.

480. La Ville de Mirmont (H. de). Le manuscrit de l'île Barbe (codex Leidensis Vossianus latinus III) et les travaux de la critique sur le texte d'Ausone. L'œuvre de Vinet et l'œuvre de Scaliger. Fasc. 1 et 2. — Paris, Hachette, 1917 et 1918, in-4°, XV-202 et 282 p.

481. Lensi (Alfredo). Il museo Stibbert : catalogo delle sale delle armi europee. II. — Florence, tip. Giuntina, 1918, in-16, 431-878 p., et 126 pl.

482. Leon (Henri M.) et Mac Lachlan (H. G.). Two Sussex parishes, Crawley and Ifield, and some notes thereon. — Londres, Soc. internationale de philologie, 1918, in-8°, 36 p.

483. Little (A. G.). Un nouveau manuscrit franciscain, ancien Philipps 12290, aujourd'hui dans la bibliothèque A. G. Little, décrit et publié.... — Paris, Fischbacher, 1914-1919, in 8°, 110 p.

484. Lyall (Sir Charles J.). Some aspects of ancient Arabic poetry, as illustrated by a little-known anthology [Mufaddalyat]. — Oxford, Milford, 1918, in-8°, 16 p.

485. Lyell (James P. R.). A fifteenth century bibliography [of John Biffus's (1464-c1515) MSS. and books]. — Londres, Grafton, 1918, in 8°, 8 p.

486. Lyon (Rev. W. T.). The arms of the Scottish bishoprics. Illus. by A. C. Croll Murray. — Selkirk, *Scottish Chronicle*, 1918, in-8°, 105 p., et illustr.

487. Magni (Antonio). Notiziario archeologico della regione comense. — Côme, tip. Ostinelli, 1919, in-8°, 15 p.

488. Magrath (C. J.). Ypres-Yper : a few notes on its history before the war. — Londres, Nat. Council of the Y. M. C. A, 1918, in-8°, 40 p., et illustr.

489. Manchester Egyptian and Oriental Society. Journal. 1916-1917. — Manchester, Manchester University Press, 1918, in-8°, p. 74.

490. Marchetti (Bettino). Spigolature storiche riguardanti la casa di s. Catarina. — Sienne, tip. s. Bernardino, 1919, in-8°, 8 p.

491. Marcocchia (Giacomo). Spalato e la sua italianità. — Rome, tip. Unione ed., 1919, in-8°, 16 p., et fig.

492. Marguillier (Auguste). La destruction des monuments sur le front occidental... — Paris et Bruxelles, Y. Van Œst, 1919, in-8°, VII-82 p.

493. Marriott (J. A. R.). English history in Shakespeare. — Londres, Chapman et Hall, 1918, in-8°, 298 p.

494. Marshall (Archibald). Abington Abbey. — Londres, Stanley Paul, 1918, in-8°, 338 p.

495. Martna (M.). L'Estonia, — Rome, Signorelli, 1919, in-16, VII-246 p., et 1 pl.

496. Marvin (Walter T.). The history of European philosophy : an introductory book. — Londres, Macmillan, 1918, in-8°, 452 p.

497. Mazzi (Curzio). Michele e Geri da Poggibonsi, mercanti a Palermo negli ultimi anni del secolo xiii. — Castelfiorentino, tip. Giovannelli, 1918, in-8°, 7 p.

498. Meillet (A.). Le genre grammatical et l'élimination de la flexion. — Bologne, Zanichelli, 1919, in 8°, 11 p.

499. Mémoires de la Société d'émulation du Jura. 10e série, 1er et 2e vol., 1917 et 1918. — Lons-le-Saunier, impr. Declume, 1917 et 1918, in-8°. xxxxvii-212 et xxxi-165 p., et fig.

500. Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. T. 35. — Pontoise, bureaux de la Soc. historique, 1918, in-8°, 137 p.

501. Middleton (Sir Arthur Edward). Sir Gilbert de Middleton and the part he took in the rebellion in the North of England in 1317. — Newcastle. Mawson, Swan et Morgan, 1918, in-4°, 129 p.

502. Modorati (Luigi). Memorie intorno alla chiesa ed al culto di s. Gerardo da Monza. — Monza, tip. Sociale Monzese, 1918, in-18, 58 p.

503. Mollat (G.). Jean XXII (1316-1334). Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican. 17e fasc. T. 7. — Paris, F. de Boccard, 1919, in-4°, p. 153 à 413.

504. Montgomery (James A.) Religions of the past and present : a series of lectures delivered by members of the Faculty of the University of Pennsylvania. — Londres, Lippincott, 1918, in-8°, 425 p.

505. Montanelli (Archimedi). Organo, organari ed organisti. — Forlí, tip. Valbonesi, 1919, in 8°, 80 p.

506. Morand (Edmond). Le tombeau de saint Amable à Clermont. — Mâcon, impr. Protat, 1919, in-16, 18 p.

507. Muirhead (Findlay). London and its environs. — Londres, Macmillan, 1918, in-8°, 639 p.

508. Mulsant (Sébastien). Un historien de la Gaule, mort au champ d'honneur, Joseph Déchelette (1862-1914). — Paris, Aug. Picard, 1919, in-8°, 41 p., et 1 portrait.

509. Muñoz (Antonio). La basilica di santa Sabina in Roma : descrizione storica-artistica dopo i recenti restauri. — Milan, Alfieri et Lacroix, 1919, in-16, 46 p., et 38 pl.

510. Nicolas (Emile). Nancy. Promenades artistiques dans la ville. Préf. de M. Dessez. — Jarville-Nancy, imp. des arts graphiques, 1919, in-4°, 44 p.

511. Nixon (Mima). Royal palaces and gardens. Intro. essay by Dion Clayton Calthrop. — Londres, Black, 1918, in 8°, 331 p.

512. Nota delle cose d'arte più importanti da ricercare e tutelare nella rioccupazione delle provincie invase. — Rome, tip. Camera dei Deputati, 1918, in-8°, 38 p.

513. O'Neill (Elizabeth). Rome : a history of the city from the earliest times. — Londres, Jack, 1918, in-8°, 354 p., et illustr.

514. Ongaro (Massimiliano). Provvedimenti presi a tutela di oggetti d'arte sottoposti alla giurisdizione della sovraintendenza dei monumenti di Venezia. — Rome, Calzone, 1919, in-4°, 15 p.

515. O'Riordan (Michael). The mission of St. Patrick : a witness to the supernatural. — Dublin, M. H. Gill, 1918, in-8°, 41 p.

516. Oswin (Ymal). Life of Saint Edith. — Shaftesbury, chez l'auteur, 1918, in-8°, 23 p.

517. Oxford University. Local examination. Papers in ancient and modern history set in the Senior and Juniors Exams. July, 1918. — Oxford, Parker, 1918, in-8°.

518. Parat (Abbé A.). Les foires anciennes dans l'Avalonnais. — Auxerre, impr. Gallot, 1919, in-8°, 14 p.

519. Parat (Abbé A.). Notices archéologiques villageoises. Pontaubert. Les ordres religieux militaires dans l'Avalonnais. — Auxerre, impr. Gallot, 1919, in-8°, 25 p.

520. Parisot (Robert). Histoire de la Lorraine (Duché de Lorraine ; duché de Bar ; Trois-Évêchés). T. I. Des origines à 1552. — Paris, Aug. Picard, 1919, in-16, XIV-250 p., 16 pl. et 1 carte.

521. Patrick (St.). Libri Sancti Patricii : the Latin writings of St. Patrick. A rev. text with a selection of various readings, based on all known manuscripts. Ed. by Newport J. D. White. — Londres, Soc. for promoting Christian knowledge, 1918, in-8°, 32 p.

522. Paulus Diaconus. Historia Langobardorum. Libri I-III. — Rome, tip. del Senato, 1919, VII-136 p.

523. Pène (Abbé J.) Les saints qui ont été bergers dans leur enfance. — Tarbes, impr. Lesbordes, 1919, in-16, 32 p.

524. Phillipson (Coleman). Alsace-Lorraine, past, present and future. — Londres, Unwin, 1918, in-8°, 327 p.

525. Pieri (Silvio). Toponomastica della valle dell' Arno. — Rome, tip. r. accad. dei Lincei, 1919, in-8°, 26 p., 1 pl.

526. Piltz (Erasmus). Poland : her people, history, industries, finances, science, literature, art and social development. — Londres, Jenkins, 1918, in-8°, 422 p.

527. Piva (Vittorio). Del calendario e sue riforme. — Venise, tip. Sorteni et Vidotti, 1918, in-8°, 78 p.

528. Playne (Somerset) et Bond (J. W.). Bengal and Assam, Behar and Orissa : their history, people, commerce and industrial resources. Ed. by Arnold Wright. — Londres, Foreign and Colonial comp-and pubg. Co., 1918, in-4°, 767 p., et illustr.

529. Poole (Reginald L.). Medieval reckonings of times. — Londres, Soc. for promoting Christian knowledge, 1918, in-8°, 47 p.

530. Porée (Ch.). Les communautés de métiers dans l'Yonne, étude

suivie du texte des statuts des corporations et de divers autres documents. — Auxerre, impr. Gallot, 1919, in-8°, 104 p.

531. Rambaud (Pierre). La communauté des maîtres chirurgiens de Poitiers (1410-1792). — Paris, Ed. Champion, 1919, in-8°, 265 p.

532. Ratti (Federico Valerio). Profilo di storia albanese. — Florence, Bemporad, 1919, in-8°, 63 p., et fig.

533. Richard (T.). Philosophie du raisonnement dans la science, d'après saint Thomas. — Paris, Féron-Vrau, 1919, in 8°, x-593 p.

534. Robinson (Gertrude). The Feast of the Crucifix : an Augustinian legend, drawn out of the Latin into English by G. R. — Oxford, Blackwell, 1918, in-18, 15 p.

535. Robinson (Gertrude). In a mediaeval library : a study in pre-Reformation religious literature. — Edinbourg, Sands, 1918, in 8°, 253 p.

536. Robinson (J. Armitage). The Saxon Bishops of Wells : a historical study in the tenth century. — Oxford, Milford, 1918, in-8°, 70 p.

537. Rondeau (Chan. E.). L'hôtel Haute-Mule (xiie-xxe siècle) [à Angers]. — Angers, Grassin, 1919, in-8°, 50 p., et grav.

538. Rogogni (Rachele). Sui documenti contradditori relativi a Cristoforo Colombo. — Novare, Istituto geografico De Agostini, 1918, in-8°, 7 p.

539. Sacramentaire (Le) gélasien d'Angoulême, publ. sous les auspices de la Soc. historique et archéologique de la Charente. — Angoulême, Soc. hist. et arch. de la Charente, 1919, in-8°, xxii-170 p., et 1 fac-sim.

540. Saint Bernard et la fondation des Cisterciennes dites Trappistines.... — Mâcon, impr. Protat, 1919, in-16, 48 p.

541. Salomon (Emile). Généalogie de la famille de Madières en Lyonnais, Forez, Orléanais, Ile-de-France, avec une étude historique de Soulgé sur les origines des Madières de Ginestous d'après les titres du Chartrier de Beauvoir. — Paris, H. Daragon, 1919, in-8°, 16 p.

542. Salter (Rev. H. G.). A. Cartulary of the Hospital of St. John the Baptist. Vol. 3. — Oxford, Milford, 1918, in-8°, 575 p.

543. Salzmann (L. F.). Henri II. — Londres, Constable, 1918, in-8°, 275 p.

544. Samuel (Arthur Michael). The Herring : its effect on the history of Britain. — Londres, J. Murray, 1918, in-8°, 199 p.

545. Sarson (Mary). The story of the people of Britain, Bk. 1, 55 B. C.-1485 A. D. — Bk. 2, 1485-1688. — Edinbourg, Cambridge University Press, 1918, 2 vol. in-8°, illustr.

546. Scalia (Giuseppe). L'utilità dello studio dei trecentisti. — Catane, Giannotta, 1919, in-8°, 37 p.

547. Scherillo (Michele). Le origini e lo svolgimento della letteratura

italiana. I : le origini (Dante, Petrarca, Boccaccio). — Milan, U. Hœpli, 1919, in-24, XIV-686 p.

548. SCOTT (Archibald B.) S. Ninian, apostle of the Britons and Picts; a research study of the first founding of the Church in Britain. — Londres, Nutt, 1918, in-8°, 167 p.

549. SCOTT (Archibald B.). The Pictish nation, its people and its church. — Edinbourg, Foulio, 1918, in-8° 585 p.

550. SEDGWICK (W. T.) et TYLER (H. W.). A short history of science. — Londres, Macmillan, 1918, in-8°, 489 p.

551. SEYMOUR (St. J. D.). St. Patrick's purgatory : a mediæval irish pilgrimage. — Dundalk, Dundalgan Press, 1918, in-8°, 108 p.

552. SICCA (Maria). L'amicizia fra il Petrarca ed il Boccaccio studiata nella loro corrispondenza. — Naples, tip. Giannini, 1919, in-8°, 163 p.

553. Soissons avant et pendant la guerre. Un guide. Un panorama. Une histoire. — Clermont-Ferrand, 1919, in-8°, 64 p.

554. SOLARI (Arturo). Topografia storica dell' Etruria. Vol. I, parte I : orientale e meridionale. — Pise, Spœrri, 1918, in-8°, XVI-366 p., et 1 pl.

555. SPEARING (Edward). The patrimony of the Roman Church in the time of Gregory the Great. Ed. by Evelyn M. Spearing. — Edinbourg, Cambridge University Press, 1918, in-8°, 168 p.

556. Strasbourg et sa cathédrale. — Nancy, Paris et Strasbourg, Berger-Levrault, 1919, in-12, 49 p., 21 illustr. et 1 plan.

557. STURTEVANT (E. H.). Linguistic change : an intro. to the historical study of language. — Edinbourg, Cambridge University Press, 1917, in-12, 196 p.

558. SUPPLE (Rev. William Rathborne). A history of Thorpe-next-Norwich, otherwise Thorpe Episcopi and Thorpe S. Andrew. — Londres, Jarrolds, 1918, in-8°, 185 p.

559. Table de l'année 1918 du catalogue mensuel de la librairie française, fondé par O. Lorenz, classée : 1° par noms d'auteurs ; 2° par titres d'ouvrages ; 3° par matières. — Paris, Agence générale de librairie, 1919, in-8° à 2 col., p. 87 à 159.

560. TAMARO (Attilio). La Vénétie Julienne et la Dalmatie : histoire de la nation italienne sur ses frontières orientales. II-III : la Dalmatie depuis les origines jusqu'à la Renaissance et depuis la Renaissance jusqu'à la guerre européenne. — Rome, Soc. naz. Dante Alighieri, 1919, in-8°, 2 vol., XI-501 et XII-668 p., et pl.

561. TEMPERLEY (Gladys). Henry VII. — Londres, Constable, 1918, in-8°, 461 p.

562. TERRET (Victor). La cathédrale Saint-Lazare d'Autun. Etude historique et archéologique. — Autun, impr. Dejussieu et Xavier, 1919, in-8° 28 p.

563. Tommaso da Celano. La leggenda di s. Chiara d'Assisi. — Florence, G. Giannini, 1919, in-16, 93 p., et 1 pl.

564. Tourneur-Aumont (J. M.). L'Alsace et l'Alemanie. Origine et place de la tradition germanique dans la civilisation alsacienne (Études de géographie historique). — Nancy, Paris et Strasbourg, Berger-Levrault, 1919, in-8°, 235 p.

565. Traversa (A.). Considerazioni e proposte per la modifica della legge sul notariato e sugli archivi notarili. — Sienne, Arti grafiche Lazzeri, 1919, in-8°, 36 p.

566. Unwin (Georges). Finance and trade under Edward III. By members of the History School, Manchester University. — Manchester, Manchester University Press, 1918, in-8°, 390 p.

567. Venturi (Lionello). Introduzione all' arte di Giotto. — Rome, tip. Unione ed., 1919, in-4°, 8 p.

568. Verga (Ettore). Un caso di coscienza di Filippo Maria Visconti, duca di Milano, 1446. — Milan, tip. s. Giuseppe, 1919, in-8°, 61 p.

569. Vidal (J. M.). Benoît XII (1334-1342). Lettres closes et patentes intéressant les pays autres que la France, publ. ou analysées d'après les registres du Vatican.... 2e fasc. — Paris, E. de Boccard, 1919, in-4° à 2 col., 297 à 568.

570. Vitanza (Calogero). Dante e l'astrologia. — Paris, *Athenæum*, 1918, in-8°, 25 p.

571. Waddington (Fred.). The abbeys and castles of Yorkshire. — York, T. A. J. Waddington, 1918, in-8°, 253 p., et illustr.

572. Ward (F. Donal). The Latin Kingdom of Jerusalem. — Londres, Ouseley, 1918, in-8°, 57 p.

573. Webb (John). Municipal government in Ireland, mediæval and modern. — Londres, Unwin, 1918, in-8°, 280 p.

574. Westlake (H. F.). The palace of Westminster : a descriptive and historical guide. — Londres, Lane, 1918, in-18, 63 p.

575. Wolff (Jetta S.). The story of the Paris churches. — Londres, Palmer et Hayward, 1918, in-8°, 285 p.

576. Zettersten (Louis). City street names : the origin and history of the names of streets, lanes, alleys and courts of the City of London. — Londres, City Kotteriel, 1918, in-8°, 64 p., et illustr.

PÉRIODIQUES

---

577. **Annales de géographie. T. XXV, année 1916** (Paris, 1916, in-8°, 480 p.). — *Jules Welsh* : Le marais poitevin [transformation du marais, digues, dessèchements, etc., depuis le XIIe siècle], p. 328-346. —

Henri Hauser : La position géographique de la Suisse. Etude de géographie politique [depuis le XIII[e] siècle], p. 413-428. = **T. XXVI, année 1917** (Paris, 1917, in-8°, 480 p.). — *F. Schrader :* L'évolution des cités, à propos d'ouvrages récents, p. 1-14. — *P. Vidal de La Blache* : La répartition des hommes sur le globe, p. 81-93, 241-254. — *H. J. Fleure* : Régions humaines, p. 161-174. — *P. Vidal de La Blache* : Les grandes agglomérations humaines. Afrique et Asie, p. 401-422 = **T. XXVII, année 1918** (Paris, 1918, in-8°, 480 p.). — *P. Vidal de La Blache :* Les grandes agglomérations humaines. Europe. Remarques générales, p. 92-101. — *E. F. Gautier :* Les villes saintes de l'Arabie, p. 115-131. — *P. Vidal de La Blache :* Les grandes agglomérations humaines. Régions méditerranéennes, p. 174-187. — *Henri David* : Le vignoble bourguignon [depuis le moyen-âge], p. 285-306. — *L. Gallois* : Les populations slaves de la péninsule des Balkans [depuis le haut moyen-âge], p. 434-460.

578. **Annales de la Société d'émulation et d'agriculture (lettres, sciences et arts) de l'Ain. 50[e] et 51[e] années. 1917-1918** (Bourg, 1919, in-8°, 104 p.). — *A. Perrault-Dabot* : Les antiquités gallo-romaines de Belley, p. 27-64 (8 pl.).

579. **Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France. Année 1917** (Paris, 1918, in-8°, 205-XXI p.). — *Henry Cochin* : Pétrarque et les rois de France, p. 127-146. — *R. Delachenal* : Jacques de Chartres, le maître-charpentier de Charles V, p. 147-178.

580. **Archives historiques du Poitou, t. XLI** (Poitiers, 1919, in-8°, VI-664 p.). — *Paul Guérin* et *Léonce Celier :* Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France. XII (1475-1483), p. 1-663.

581. **Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne. T. XIV, année 1916** (Narbonne, 1917, in-8°, XXX-235 p.). — *G. Amardel* : La monnaie d'argent de Narbonne dans l'antiquité, p. 1-17. — *G. Amardel* : Un mot sur le cloître de Saint-Just [à Narbonne], p. 18-35. — *J. Yché* : Etude historique sur Gruissan, p. 36-93, 113-166. — *H. Rouzaud* : Note sur les ports antiques de Narbonne (suite et fin), p. 167-197. — *G. Armardel* : Monnaies féodales inédites de Narbonne, p. 198-217. = **Années 1917-1918** (Narbonne, 1918, in-8°, p. XXXI à LVII, 237 à 420). — *G. Amardel* : Bronze d'Hadrien, trouvé à Peyriac-de-Mer, p. XXXIII-XXXIV. — *G. Amardel :* Le monnayage des archevêques de Narbonne, p. 242-267. — *H. Rouzaud* : Petites notes sur d'anciens noms locaux [Aude et Atax, Agnèle, barrene, Belvianes, breilh, Bugarach, Caderone, carral et machefer, Couiza, Cubières, Donnezan, Espéraza, Fajac, Gruissan, Ladigne, le Bézu, Malvezy, Martror, Pertus, Valfernière], p. 268-289. — *D[r] Ch. Pélissier :* Etude d'un tronçon de la voie Domitienne, p. 314-418 (4 plans.).

582. **Bulletin de la Société archéologique de Sens. T. XXX, année 1916** (Sens, 1918, in-8° 292-XL p.). — *Joseph Perrin* : Une ins-

cription sénonaise de l'époque gallo-romaine, p. 1-9 (1 pl.). — *Abbé E. Chartraire* : Deux manuscrits sénonais du xe siècle à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg [Recueil de bénédictions et pontifical de l'église de Sens], p. 13-23. — *Abbé E. Chartraire* : Un missel sénonais du xiiie siècle à la Bibliothèque de Provins, p. 24-31. — *Abbé G. Bonneau* : La collégiale Saint-Martin de Chablis, p. 32-84 (66 pl.). — *Abbé E. Chartraire* : Note sur un couteau plié ayant servi à une donation au xiie siècle, p. 89-95. — *Abbé E. Chartraire* : Les prisons de l'officialité de Sens en l'an 1331, p. 99-125. — *Abbé Chartraire* : La sculpture du grand portail de la cathédrale de Sens, p. iii-v. — *J. Perrin* : Découverte d'un souterrain à Saint-Pierre-le-Vif, p. xxii-xxiii.

583. **Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. T. XLVI, 2e série, t. XXXVIII, années 1917 et 1918** (Le Mans, 1917-1918, in-8°, 356 p.). — *Dr Delaunay* : Les derniers jours d'un érudit. M. l'abbé Angot, p. 101-108. — *Robert Triger* : Un raid dans l'histoire militaire de Verdun. Les fortifications de la ville et de la citadelle à travers les siècles, p. 109-149 (3 fig., 10 plans).

584. **Bulletin de la Société de Borda, Dax (Landes), 41e année, 1917** (Dax, 1917, in-8°, 100 p.). — *A. Degert* : Observations personnelles sur un travail paru dans le *Bulletin de la Société de Borda* [« Saint-Sever, Cap de Gascogne » par J. J.-C. Tauzin], p. 23-39. — *V. Foix* : Lalanne : Essai généalogique sur les familles nobles ou titrées de ce nom (suite), p. 85-100. = **42e année, 1918** (Dax, 1918, in-8°, 167 p.). — *B. Saint-Jours* : Cap-Serbun, Labrenne et Capbreton [xiie-xixe s.], p. 1-167.

585. **Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville. 1914** (Abbeville, 1914, in-8°, p. 429 à 599). — *De Florival* : [Embarquement de Guillaume le Conquérant à Saint-Valéry-sur-Somme], p. 432-434. — *Edouard Dieppe* : Croix et calvaires à Abbeville avant la Révolution, p. 449-472 (2 pl.). — *Roger Rodière* : Une pierre sculptée aux armes du Maisniel [à Abbeville], p. 473-487 (1 pl.). — *Roger Rodière* : L'église de Groffliers [Pas-de-Calais], p. 538-554 (4 pl.). = **1915** (Abbeville, s. d., in-8°, p. 1 à 116). — *E. Lennel de La Farelle* : Eglise Saint-Vulfran d'Abbeville, p. 9-26 (1 pl.). — *R. Rodière* : Les chartes de Saint-Martin-des-Champs relatives au Ponthieu et aux pays voisins, p. 98-116. = **1916** (Abbeville, s. d., in-8°, p. 117 à 252). = **1917** (Abbeville, s. d., in-8°, p. 253 à 373). — *R. Rodière* : La tapisserie de la Licorne de Verteuil [Charente], p. 261-266. — *Armand Boucher de Crèvecœur* : Le prince de Vismes et de Ponthieu, p. 267-275. — *H. Macqueron* : « Israël armorié » [généalogie de la famille de Manessier], p. 294-305. — *C^el Bon de Brécourt* : Les passages de la Somme entre Pont-Remy et Liercourt, de l'époque romaine au xiiie siècle, p. 319-327 (2 fig.). — *H. Macqueron* : Un nouveau document pour la chapelle du Puy d'Amour à Abbeville, p. 328-333. = **1918** (Abbeville, s. d., in-8°, p. 1 à 94). — *Chan. Mille* : Le culte de saint Vulfran au diocèse d'Evreux, p. 19-24.

586. **Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan. T. XXXI, Mémoires I-V, 1916-1917** (Draguignan, 1918, in-8°, 140-56-24-40-130 p.). — *F. Mireur* : Les « gages » des fonctionnaires publics en Provence au moyen âge, p. 9-13. — *C*[te] *de Gérin-Ricard* : Survivance ou coïncidence à propos de la marque de potier FABI, p. 16-17. — *Bossavy* : Pieds et polissoirs [monuments mégalithiques et légendes du moyen âge], p. 40-44. — *Abbé M. Chaillan* : Nouvelles fouilles à La Gayole (Var) [villa romaine, tombeaux], p. 70-73 (4 pl.). — *Mireur* : Charte inédite du cartulaire de Barjols (1062), p. 98-107. — *E. Poupé* : Cippe gallo-romain, p. 114-116 (1 fig.).

587. **Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. T. XLV, 1918** (Périgueux, 1918, in-8°, 325 p.). — *Ch. Durand* : Comment finit la tour Barbecane [à Périgueux] (suite et fin), p. 55-69. — *De Saint-Saud* : [Deux hommages, concernant Font-pitou et Gandillac, à Saint-Martin-de-Viveyrol, 1440 et 1480], p. 138-139. — *B*[on] *F. de La Tombelle* : Le château de Castelnaud, p. 204-217, 245-259, 294-308 (4 pl., 1 plan). — *Ribette* : Eclaircissements sur le nombre et l'emplacement des portes de la cathédrale de Périgueux avant le XVII[e] siècle, p. 225-229. — *R. Tarel* : Fusaïole en plomb de l'époque gallo-romaine, p. 292-294. — *Gabriel Lafon* : Rocadou, p. 308-310.

588. **Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. T. XXXIX, 1917** (Brive, 1917, in-8°, 584 p.). — *J.-B. Finck* : Etudes sur les divers ateliers monétaires connus du Bas-Limousin (suite), p. 17-35, 429-434. — *B. Marque* : Le dernier oppidum gaulois assiégé par César [Uxellodunum], p. 82-113, 171-216, 297-318, (1 plan, 2 fig.). — *J.-B. Champeval* : Glanes bas-limousines (fin) [prieurs d'Angles, etc.], p. 125-134. — *Julien Lalande* : Le second hôpital de Brive, p. 145-146. — *M*[is] *de Griffolet d'Aurimont* : Généalogie de la maison de Griffolet, p. 149-170. — *C*[el] *Vermeil de Conchard* : La gymnastique et la marche dans les nations anciennes et modernes, p. 217-227. — *Johannès Plantadis* : L'eau limousine, du point de vue historique et philologique. Essai d'onomastique fluviale, p. 353-384. — *D*[r] *Raoul Laffon* : Les annales de Larche en Bas-Limousin jusqu'à la Révolution (suite), p. 389-428. — *Ed. Albe* : Une nouvelle édition des *Vitæ Paparum Avenionensium*, d'Etienne Baluze, p. 547-569. = **T. XL, 1918** (Brive, 1918, in-8°, 540 p.). — *D*[r] *R. Laffon* : Les annales de Larche en Bas-Limousin (suite et fin), p. 107-136. — *Abbé E. Albe* : Titres et documents sur le Limousin et le Quercy. Analyse critique de quelques documents du cartulaire de Tulle et de Roc-Amadour, p. 149-198, 459. — *J. Plantadis* : La tragédie de Gondovald, « roi de Brive », p. 333-375. — *Louis de Nussac* : Matériaux pour servir à l'histoire de Brive. IV. La porte de Puyblanc et la maison Beauregard, p. 426-436.

589 **Bulletin du Musée historique de Mulhouse. T. XXXVIII.**

années **1914-1918** (Mulhouse, s. d., in-8°, 93 p.). — *Ernest Meininger* : Edouard Benner [biogr. et bibliogr.], p. 5-8 (1 pl.). — *L.-G. Werner* : Cachets d'oculistes romains en Alsace, p. 41-55 (5 fig.). — *L.-G. Werner* : Découverte d'un sarcophage au Bollenberg [VIIIe ou IXe s.], p. 57-59 (1 pl.). — *Jules Lutz* : Le Musée pendant la guerre, 1914-1918. Rapport sur la marche du Musée historique de Mulhouse pendant les années 1914 1918, p. 61-74. — Dons et acquisitions, années 1914-1918, p. 75-88.

590. **Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e série, t. IV, 1918** (Poitiers, 1919, in-8°, p. 277 à 528). — *P. Rambaud* : Le nettoyage des rues de l'ancien Poitiers, p. 288-310. — *G. Chauvet* : Signe en forme de clef gravé sur une hache néolithique trouvée à Loudun par L. Charbonneau-Lassay. Note complémentaire [clefs-ammulettes, époque gallo-romaine et moyen-âge], p. 320-323 (1 fig.). — *Abbé Grand* : L'église de Savigny-sous-Faye (Vienne) [XIe s.], p. 324-327. — *G. Chauvet* : La pierre du Breuil-Mingot près Poitiers. Hypothèses, p. 342-364 (1 pl.). — *P. Boissonnade* : Les îles du Bas-Poitou pendant les cinq premiers siècles du haut moyen-âge, p. 365-000. — *H. Gaillard* : Notes et papiers légués à la Société par le R. P. de la Croix, p. 410-413. — *G. Chauvet* : Tombeaux à fenêtres, p. 415-417. — *Audouin* : La valeur du muid de Charlemagne, p. 421-422. — *C^{ant} Lecointre* : La bataille de 507 entre Clovis et Alaric. Appendice : les indications de distances dans Grégoire de Tours. Que signifiait sous sa plume l'expression *tanto milliario ?*, p. 423-456 (1 carte). — *Elisa Maillard* : Chapiteau historié de l'église Sainte-Radegonde de Poitiers [histoire de Daniel], p. 477-481 (1 pl.). — *P. Rambaud* : La police des rues de Poitiers du XVe au XVIIIe siècle, p. 482-499.

591. **Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 8e série, t. VII, année 1916** (Angoulême, 1917, in-8°, CXLIII-262 p.). — *A. Favraud :* Le souterrain-refuge de Bournet, commune de Mouthiers (Charente), p. LXIII-LXX (1 fig.). — *H. Lafitte :* Voie antique aux environs de Chalais, p. C-CI. — *J. de La Martinière :* La consécration de la cathédrale d'Angoulême en 1128, p. CXXIII-CXXVIII. — *Triou :* Liste et description des objets offerts par M. Maurer [pierre tombale de Guillaume Taillefer, etc.], p. CXXXI-CXXXIV. — *Ch. Dangibeaud :* De l'influence des façades romanes charentaises, p. 3-57 (4 pl., 9 fig.). — Bibliographie charentaise, 1914-1916, p. 252-258. = **T. VIII, année 1917** (Angoulême, 1918, in-8°, CVII-184 p.). — *J. George :* Notes sur l'église Saint-André d'Angoulême, p. 3-42 (1 plan, 1 pl., 1 fig.). — *L. Imbert :* Compte de l'Angoumois sous la domination royale (1349-1350), p. 69-179. = **T. IX, année 1918** (Angoulême, 1919, in-8°, CXIX-90 p.). — *A. Favraud :* Une visite au Château-du-Diable, commune de Puymoyen (Charente), p. XXXIV-XXXIX. — *Abbé Mazière :* Vase du moyen âge (1 fig.). — *Vte de Massougnes des Fontaines :* La pierre tombale de Saint-Vincent [com-

mune de Vitrac-Saint-Vincent], p. XLVII-XLIX (1 fig.). — Vte *de Massougnes des Fontaines :* La croix de la Tuilière à Agris, p. LXIV-LXIX (2 fig.).

592. **Bulletin trimestriel de la Société de Borda, Dax (Landes). 40e année, 1916** (Dax, 1916, in-8°, 205 p.). — *J.-J.-C. Tauzin :* Saint-Sever, Cap de Gascogne (suite et fin) [1366-1484], p. 1-57, 129-170. — *Ant. Degert :* Quelques nominations de curés ou autres bénéficiers de l'ancien diocèse de Dax aux Archives du Vatican [1295-1569], p. 67-80. — *V. Foix :* Lalanne : Essai généalogique sur les familles nobles ou titrées de ce nom, p. 81-90, 183-200.

593. **Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin de la Section de géographie. T. XXXII, année 1917** (Paris, 1918, in-8°, LXXIV-406 p.). — *Jacques Soyer :* « Aquis Segeste » de la table de Peutinger. Son véritable emplacement, son véritable nom [Aquæ Segetæ, Sceaux-du-Gâtinais (Loiret)], p. 1-15 (1 plan). — *J. Mathorez :* Notes sur le mouvement de la population française sous l'ancien régime (1328-1789) [Fécondité des unions du XIVe au XVIIIe siècle. La peste et les autres calamités. La guerre, le duel, les émeutes. Mesures prises contre la dépopulation, etc.], p. 301-381. = **T. XXXIII, année 1918** (Paris, 1919, in-8°, LIX-219 p.). — *Ch. de La Roncière :* Découverte d'une relation de voyage datée du Touat et décrivant en 1447 le bassin du Niger [I. Le Touat en 1447. — II. Tombouctou et le bassin du Niger en 1447. — III. Tombouctou figurait sur un atlas de Charles V dès 1375. — La relation d'Antonio Malfante], p. 1-28 (1 pl., 1 carte).

594. **Ecole française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire. XXXVIe année. 1916-1917** (Paris et Rome, s. d., in-8°, 263 p.). — *Léon Mirot :* Notes sur une famille florentine établie en France au XIVe siècle [Les Di Cino ou Du Cigne], p. 3-26 (1 pl.). — *L. Duchesne :* Les légendes de l'Alta Semita [Les données du martyrologe hiéronymien. La passion de sainte Susanne. La passion de saint Marcel. Le sanctuaire de s. Cyriaque sur la voie d'Ostie], p. 27-56 (1 plan). — *Francesco Fornari :* Le recenti esplorazioni nel cimitero di s. Ciriaco al VIIo miglio della via Ostiense, p. 57-72 (2 plans). — *B. Pocquet du Haut Jussé :* La diplomatie d'Anne de Bretagne. Documents inédits (1490), p. 73-84. — *B. Pocquet du Haut-Jussé :* L'église Saint-Malo de Rome (San-Maculo) [l'ancienne église et la nouvelle depuis le XIIe siècle], p. 85-108 (1 plan). — *P. Franchi de' Cavalieri :* I funerali ed il sepolcro di Costantino Magno, p. 205-261.

595. **Explorations pyrénéennes. Bulletin de la Société Ramond. 51e année, 1916** (Toulouse et Bagnères-de-Bigorre, s. d., in-8°, XIII-146 p.). — Table générale... des matières publiées dans le Bulletin de la Société pendant les cinquante premières années, 1866-1915, p. 5-129.

596. **Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville. T. XXIV, 4e série, t. VIII, 1914-1916** (Abbeville, 1917, in-8°, XXX-516 p.). —

Du Cange : Histoire des comtes de Ponthieu et de Montreuil. Préf. et notes par l'abbé A. Le Sueur, p. I-XXX, 1-287. — *Em. Delignières* et *Henri Macqueron :* Essai sur l'histoire de la confrérie de Notre-Dame du Puy d'Abbeville, p. 289-483 (13 pl.).

597. **Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 3e série, t. X, année 1918** (Poitiers, 1919, in-8°, LXXVIII-443 p.). — *H. Gaillard :* Une ville de l'arrière. Poitiers pendant les dernières années de la guerre de Cent ans (1346-1453), p. XXI-LVII. — *P. Rambaud :* La communauté des maîtres chirurgiens de Poitiers [XIIIe-XVIIIe s.], p. 177-441.

598. **Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. XXXVIIIe volume (8e de la 2e série), 1917-1918** (Bourges, 1919, in-8°, LIV-301 p.). — *J. de Saint-Venant :* Notice biographique [et bibliographique] sur M. Octave Roger, p. XIX-XXVI. — *J. Toubeau de Maisonneuve :* Rapport... sur les travaux de la Société des Antiquaires du Centre pendant les années 1917-19, p. XXVII-LIII. — *Antoine Thomas* [Notes sur des lettres de rémission accordées à des berrichons, 1355-57], p. LIV. — *De Goy :* Note complémentaire sur des morceaux de sculptures antiques provenant de Saint-Hilaire, à Saint-Ambroix (Cher) et conservés au Musée du Berry, p. 14-15. — *Jacques de Font-Réaulx :* Les restaurations de Raoul, archevêque de Bourges. Etude sur deux diplômes de Charles le Chauve, p. 16-37 (1 fig.). — *Deshoulières :* Le tympan de l'église de Saint-Pierre-le-Puellier [à Bourges], p. 38-46 (1 pl.). — *E. Chénon :* Etudes historiques sur le Berry religieux au Moyen-Age (Une élection épiscopale à Bourges sous le pape Grégoire IX), p. 47-58. — *Max Prinet :* Les armoiries de Pierre de Gros, archevêque de Bourges, p. 59-62 (1 fig.). — *Paul Gauchery :* Restes de l'ancien jubé de la cathédrale de Bourges, p. 63-100 (5 pl.). — *Cte de Toulgoët-Tréanna :* Le fort de Reuilly. Un moine capitaine en 1364, p. 101-131. — *P. Gauchery :* Le prieuré et l'église de Reuilly, p. 132-140 (3 fig.). — *Lt-Cel Chenu :* Notes et documents relatifs à un artiste du duc Jean de Berry, Jean Chenu, son orfèvre, et sur les descendants de ce dernier, p. 141-154 (1 pl., 3 tableaux généalogiques). — *P. Gauchery :* L'hôtel Jacques-Cœur de Bourges. Nouveaux documents sur son état primitif, ses restaurations, ses mutilations, p. 155-188 (2 plans, 3 pl.). — *Lt-Cel Dervieu :* Anciennes haches du Berry. La pelle et la bêche, p. 189-201 (1 pl.). — *J. Toubeau de Maisonneuve :* Un rameau, demeuré en Berry, de la descendance de Jacques Cœur, p. 202-204 (1 tableau généal.). — *Maurice de Bengy-Puyvallée :* Une fortune immobilière en Berry au XVe siècle. Quelques détails sur sa gestion [d'après le livre de comptes de Michau Dauron, marchand de draps à Bourges et valet de chambre de Louis XI], p. 205-219. — *Charles Barbarin :* Quelques vestiges et débris des statues d'apôtres de la chapelle du château de Mehun-sur-Yèvre, p. 220-231 (1 pl.). — *Henry Ponroy :* Bulletin numismatique et sigillographique [sceaux, XIIIe-XIXe s.], p. 232-283 (2 pl., 1 fig.).

599. **Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers. 5e série, t. XXI, année 1918** (Angers, 1918, in-8°, 221 p.). — *E. Rondeau :* L'hôtel Haute-Mule [à Angers] (XIIe-XXe siècle), p. 83-129 (1 pl.). — *Louis de Farcy :* Questions et réponses [Mutilations du portail de Saint-Maurice d'Angers en 1745. Croix à double traverse, dite croix de Lorraine. Vase en bois renfermant l'anneau d'or de l'évêque Ulger. Châsses de la cathédrale de Coire. Origine des ouvrages de bronze décorant les églises françaises], p. 131-145 (1 pl.).

600. **Revue des traditions populaires. Recueil mensuel de mythologie, littérature orale, ethnographie traditionnelle et art populaire. T. XXIX, 29e année, 1914** (Paris, 1914, in-8°, 336 p.). — *Marie Bonnel :* Traditions orales des vallées vaudoises du Piémont (suite) [Légendes religieuses. Légendes historiques, moyen âge, etc.], p. 1-16, 68-78. — *J. Desparmet :* Contes maures (suite), p. 27-41, 121 135, 205-221, 318-328. — *J. Nippgen :* Le cyclope (version albanaise du mythe de Polyphème), p. 49-51. — *E. Auricoste de Lazarque :* Médecine superstitieuse (Pays messin), p. 61-64. — *Pierre Barraud :* Les villes englouties : La Maïet hill, p. 82-83. — *Ed. Edmont :* La Danse des Neuches à Landrethun-le-Nord (Pas-de-Calais), p. 83. — *Jacques Diant :* Coutumes bizarres à Provins [XIVe-XVIIIe s.], p. 84-89. — *Emmanuel Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident. Petites monographies folkloriques à propos de contes maures, p. 97-118, 241-259. — *A. Yermoloff :* Quelques noms de chevaux et de chiens légendaires, p. 119-120. — *Otton Dubskyey :* Les contes tchèques de « Kladsko », p. 139-142. — *E. Auricoste de Lazarque :* Folklore de Lorraine (suite) [Le monde surnaturel. Choses interdites. Fêtes et friandises, etc.], p. 151-157. — *Ludovic Mazeret :* Petites légendes locales sur le Pont du Diable, à Lannepax (Gers), p. 158-160. — *Ed. Edmont :* Le feu de Busso (Corse), p. 161. — *J. Nippgen :* Légendes et superstitions préhistoriques (suite) [La pierre de Dukjan (Illyrie). Persistance de coutumes préhistoriques chez les populations modernes (Bosnie-Herzégovine)], p. 181-182. — *Ed. Edmont :* Génies et lutins. Le Neckré, p. 227-229. — *J. Nippgen :* Notes sur les superstitions des Dayaks de Bornéo, p. 236-238. — *J. Nippgen :* Deux contes des Indiens Taulipang, p. 299-302. — *Léo Desaivre :* Le géant Buard et le château de Crussol, p. 302. — *L. Mazeret :* Légende sur le château de Gazan (commune de Lannepax (Gers), p. 328. = **T. XXX, 30e année, 1915** (Paris, 1915, in-8°, 208 p.). — *E. Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident (suite), p. 1-36, 65-88, 113-129, 160-173. — *H. de Kerbeuzec :* Pèlerins et pèlerinages, p. 204-205. = **T. XXXI, 31e année, 1916** (Paris, 1916, in-8°, 287 p.). — *E. Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident, p. 1-11, 49-75, 97-119, 145-158, 193-206, 241-258. — *J. Desparmet :* Contes maures recueillis à Blida (suite), p. 12-15. — *G. Huet :* Sur deux versions du conte de la métamorphose, p. 16-26. — *Alfred Harou :* Les bonshommes de neige [à Arras, XVe s.], p. 36. — *P. Saintyves :* Les saints protecteurs des nourrices, p. 77-84. —

E. Auricoste de Lazarque : Folklore du pays messin (suite) [usages de l'année], p. 92-95. — *A. Harou :* Pélerins et pélerinages, p. 96. — *A. Harou :* Folk-lore du grand-duché de Luxembourg (suite) [La grotte des nains. La dame blanche de Vianden. Le diable et la sacoche sans fond. Le spectre du vendredi 13ᵉ du mois. Légende de la fondation de l'abbaye de Marienthal, 1230, etc.], p. 120-124. — *Léo Desaivre :* Les fêtes populaires de la Pentecôte à Lagny, p. 136. — *G. Huet :* Un roman néerlandais du cycle d'Artur et un conte populaire [Gauvain ou Gauvain et l'Echiquier, XIIIᵉ s., etc.], p. 164-175. — *Paul Sébillot* : La légende de l'Oiseau bleu, p. 185-190. — *G. Huet :* Le conte du trésor pillé (Le « Trésor du roi Rhampsinite ») dans le roman de Berinus [XIVᵉ s.], p. 208-217, 261- . — *A. Harou :* Les légendes de la mort (suite), p. 218-219. — *Paul Sébillot :* La guerre et les croyances populaires [moyen âge, etc.], p. 228-235. — *Eugène Vivier :* Petites légendes chrétiennes. Voyage de Jésus-Christ au pays de Léon, p. 275-276. — *A. Dauzat :* Légendes pyrénéennes, p. 277. = **T. XXXII, 32ᵉ année, 1917** (Paris, 1917, in-8°, 276 p.). — *E. Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident (suite) [Deux vieux documents indiens (VIᵉ s.). Un épisode d'un poème de « Tristan et Iseult » du XIIᵉ siècle. Un conte juif du XIIIᵉ siècle. Le conte sino-indien de la « Fille du Nâga ». Comment s'est déformé un thème folklorique : Tristan, Johanan et la Belle aux cheveux d'or], p. 1-26. — *G. Huet :* Encore la Saint-Jean et les eaux courantes [dans chansons de geste de *Fierabras* et de *Gaufrey*], p. 27-30. — *Jean Denoual :* Le musée d'Hennebont, p. 46. — *E. Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident [Le thème de la « Dispute au sujet des objets merveilleux », etc.], p. 49 72. — *G. Huet :* Le retour merveilleux du mari [littérature orientale, française, italienne et allemande, Xᵉ-XVᵉ s.], p. 97-109, 145-163. — *François Tanguy :* Le parc de Coat-er-Lan, p. 110. — *E. Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident (suite) [« Le métier du père »], p. 111-121. — *Paul Sébillot :* Littérature orale anecdotique [« De celle qui menga l'enguille » (XVᵉ s., etc.)], p. 127-129. — *E. Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident (suite), p. 167-179. — *G. Huet :* La Métamorphose. Nouvelles versions, p. 193-200. — *P. Sébillot :* La mer et les eaux [« Le canot magique », IXᵉ et XIXᵉ s.], p. 201-202. — *E. Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident [« Le cheval au manteau de peaux de buffles », dans les littératures sibérienne, tatare, albanaise, bretonne, etc.], p. 203-213. — *A. de Cock :* Une version flamande de l'Ange et l'Ermite, p. 226-227. — *A. Harou :* Légendes hongroises, p. 230-231. — *Léo Desaivre :* Pélerinage-ordalie de Sainte-Avoye [à Pluneret (Morbihan)], p. 231. — *E. Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident (suite) [Le mangeur de cent bœufs et le thème des « Personnages aux dons surhumains »], p. 233-257. — *P. Sébillot :* Les contes d'autrefois et ceux d'aujourd'hui, p. 260-266. — *A. Harou :* Un Christ arrêtant les voleurs, p. 266. — *P. Sébillot :* La mer et les eaux [Le bateau magique à Constantinople (XVᵉ s.)], p. 269. = **T. XXXIII, 33ᵉ année, 1918**

(Paris, 1918, in-8°, 288 p.). — *G. Huet :* Le conte du Trésor pillé. Versions africaines, p. 1-17. — *René Basset :* Contes et légendes arabes, p. 21-35, 116-127, 158-168, 233-239, 274-275. — *E. Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident [Thèmes divers auxquels s'associe le thème des « doués », etc.], p. 49-68, 97-108, 145-157. — *G. Huet :* Le conte du Trésor pillé. Versions diverses [russes, syriaques, indiennes, bretonnes, etc.], p. 109-115, 253-273. — *E. Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident (suite) [Le « Cendrillon » masculin], p. 193-216. — *J. Desparmet :* Contes maures recueillis à Blida (suite), p. 217-224. — *E. Cosquin :* Remarques [sur un conte maure], p. 224-233. — *E. Cosquin :* Les contes indiens et l'Occident (suite) [Les thèmes folkloriques du conte cachemirien, dans leur rapport avec la migration des contes indiens vers l'Occident], p. 241-253.

601. **Société historique et archéologique de l'Orne. T. XXXV, 1916** (Alençon, 1916, in-8°, p. CCXXXIX à CCLXXXII, I à XXVIII, 1 à 274). — *Abbé Ch. Guéry :* Antiques cérémonies dans l'abbaye de Saint-Evroult, p. CCXXIX-CCXLV. — *A. Dallet :* Essai d'histoire et d'archéologie sur l'ancienne commune de Ternant, p. 34-44. — *H.-M. Legros :* Réponses [sur la construction de la nef et des bas-côtés de l'église Notre-Dame d'Alençon], p. 77-80. — *Etienne Deville :* Orderic Vital, historien de l'abbaye de Saint Evroul, p. 82-97. — *Ch. Vérel :* Les vassaux du marquisat de Courtomer. Seigneurie du Coudray, p. 98-118, 235-269. — *P. Germain-Beaupré :* Notre-Dame d'Alençon « rebâtie plus grande et magnifique en 1477 », p. 135-148. — *R. de Brébisson :* Les Fortin de La Hoguette [XVe-XVIIIe s.], p. 161-192 (1 pl., 4 fig.). — *Abbé A.-L. Letacq :* Notice sur le R. P. Dom Fromage, ancien sous-prieur de l'abbaye de Solesmes [biogr. et bibliogr.], p. 193-208. = **Table des matières,** contenues dans le Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. Tomes XXIII à XXXIV, 1903-1915, par *L. Dupray de La Mahérie* (Alençon, 1916, in-8°, 50 p.). = **T. XXXVI, 1917** (Alençon, 1917, in-8°, XXVIII-424 p.). — *Charles Vérel :* Les vassaux du marquisat de Courtomer (suite). Principales terres, p. 58-79. — *R. de Brébisson :* Les Fortin de La Hoguette (suite et fin), p. 80-109. — *A.-L. Letacq :* Note sur deux monnaies romaines trouvées aux Gâtées, près d'Alençon, p. 235-239. — *A. Dallet :* Essai d'histoire et de statistique sur l'ancienne commune de Sainte-Croix du Mesnil-Gonfroy, p. 354-375. = **T. XXXVII, 1918** (Alençon, 1918, in-8°, p. I à XXVII, CCLXXXIII à CCCXX, 1 à 257). — *H. Tournouër :* M. le comte Hyacinthe de Charencey (1832-1916) [biogr. et bibliogr.], p. 60-79. — *F. Boulard :* La dentelle et Marguerite d'Angoulême [Le point coupé et la dentelle d'Alençon, du XIVe au XIXe s.], p. 80-98 (5 pl.). — Armoiries d'Alençon et d'Argentan, p. 109-110. — *A. Chollet :* Survie [commune de l'Orne, XIIIe-XIXe s.], p. 113-125. — *Vte du Motey :* [Autel romain trouvé à Bordeaux], p. 182-184. — *Jean Porcher :* La confrérie de Notre-Dame en l'église de Montperoux (1372), p. 245-254.

TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

I

Périodiques et Mélanges.

II

Table alphabétique des noms de personnes et de lieux et des principales matières.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.



